

Université de Montréal

De l'aide au lien :
Des enfants adultes nous parlent de leurs parents âgés

Par
Isabelle Van Pevenage

Département de sociologie

Faculté des Arts et Sciences

Thèse présentée à la Faculté des Études Supérieures
En vue de l'obtention du grade de docteur en sociologie

Mai 2011

© Isabelle Van Pevenage, 2011

Université de Montréal
Faculté des Études Supérieures

Cette thèse intitulée

De l'aide au lien :
Des enfants adultes nous parlent de leurs parents âgés

présentée par
Isabelle Van Pevenage

a été évaluée par un jury composé des personnes suivantes :

Christopher McAll, président rapporteur
Marianne Kempeneers, directeur de recherche
Paul Sabourin, membre du jury
Catherine Bonvalet, examinateur externe
Annette Liebing, représentant du doyen

Résumé

Cette thèse s'intéresse aux parents âgés et à l'implication de leurs enfants adultes lorsque le besoin d'aide se fait sentir. Plus précisément, il s'agit ici de comprendre la signification que les enfants adultes attribuent à ce qu'ils considèrent comme un besoin d'aide de la part de leur parent âgé. Elle s'inscrit à la croisée de trois champs sociologiques : le vieillissement, les relations et solidarités familiales, les aides aux personnes âgées dépendantes.

La démarche a consisté, d'une part, à repérer dans le récit que nous livrent des enfants adultes à propos de leurs parents, les significations accordées de part et d'autre à ce qui peut apparaître, ou non, comme un besoin d'aide ; d'autre part, à approfondir la réflexion sur l'évolution complexe du lien entre les parents âgés et leurs enfants, dès lors que la frontière entre ce que l'on appelle « autonomie » et « dépendance » apparaît éminemment subjective.

Trois questions spécifiques sont posées. Premièrement, comment les enfants conçoivent-ils l'autonomie de leur parent ? Comment parlent-ils de cette autonomie ? Deuxièmement, en quoi les types d'aide apportés aux parents considérés comme « autonomes » diffèrent-ils de ceux apportés aux parents considérés « en perte d'autonomie » ? Troisièmement, dans quelle mesure la proximité résidentielle entre les parents âgés et leurs enfants répond-elle à un type de besoin spécifique et/ou traduit-elle un type de lien particulier entre ceux-ci ?

La méthodologie privilégiée est celle de l'analyse de discours.

Les résultats mettent en évidence trois éléments. Premièrement, le caractère éminemment subjectif des notions d'aide et de besoin d'aide, lorsqu'ils s'inscrivent dans une relation parent âgé / enfant adulte, en particulier dès que ce parent âgé apparaît comme étant potentiellement en perte d'autonomie. Deuxièmement, la grande plasticité de cette notion d'autonomie que l'on invoque, ou non, lorsqu'il est question d'apporter de l'aide au parent âgé : on n'aide pas forcément moins un parent considéré comme autonome qu'un autre étiqueté comme étant en perte d'autonomie. Troisièmement, l'imbrication étroite des statuts de fils/filles d'une part, et d'aidant(e), d'autre part, faisant en sorte qu'il est difficile de démêler les différents ordres de motivation qui interviennent tant dans les discours que dans les pratiques d'adultes « aidant » leur parent âgé.

Mots clés : vieillissement, relations familiales, aide, parents âgés, analyse de discours.

Abstract

This thesis studies elderly parents and the involvement of their adult children whenever help is needed. More precisely, the goal has been to understand the signification attributed, by the adult children, to what they consider to be a need of their parents. The study stands at the crossroads of three sociological fields: aging, family relationship and family solidarity, and care provided to the dependent elderly.

The process consisted in extracting from the children's discourse, the diversity of significations attributed to the sense of need, on both parts. Also, the complex evolution of the bond between the elderly parents and their children will be questioned, for it is hard to clearly distinguish autonomy from dependence.

Three specific questions will be asked. Firstly, how do children perceive the autonomy of their parents? How do they express their point of view? Secondly, to what extent is the care brought to «autonomous» parents differing from that brought to parents with «decreasing autonomy»? Lastly, in what measure does residential proximity play a role; does it respond to a specific need and/or does it demonstrate a specific type of relationship?

The methodology employed in this study consisted in discourse analysis.

The results shed light on three elements. Firstly, the eminently subjective understandings of the notion of help/need, when having to care about elderly parents, especially when they are losing autonomy. Secondly, the great plasticity of the notion of parental autonomy, spoken or not, in the case that care need be offered to one's parents: more care is not necessarily brought to more dependent parents. Thirdly, the major implications of the double status of child and carer make it complicated to bring out the numerous motivations that intervene when a child decides to help.

Key words : Aging, family relationships, care, elderly parents, discourse analysis

Table des matières

<i>Résumé</i>	<i>i</i>
<i>Abstract</i>	<i>ii</i>
TABLE DES MATIÈRES	III
LISTE DES TABLEAUX	VI
LISTE DES GRAPHIQUES	VII
LISTE DES ACRONYMES	VIII
REMERCIEMENTS	IX
AVANT-PROPOS	X
INTRODUCTION	1
PARTIE 1	4
MISE EN CONTEXTE ET PROBLÉMATIQUE	4
1 LA QUESTION DU VIEILLISSEMENT	5
1.1 APERÇU DÉMOGRAPHIQUE DU VIEILLISSEMENT DE LA POPULATION AU QUÉBEC	6
1.2 LA VIEILLESSE : D'UN MYTHE À L'AUTRE	8
1.3 LES PERSONNES ÂGÉES FACE À L'ÉTAT	12
1.4 DE LA VIEILLESSE AU PROCESSUS DU VIEILLISSEMENT	16
1.4.1 <i>Des théories explicatives</i>	17
1.4.2 <i>... aux théories compréhensives</i>	19
2 LES FAMILLES ET LES SOLIDARITÉS	28
2.1 LA TRANSFORMATION DES RELATIONS FAMILIALES	29
2.1.1 <i>Nucléarisation de la famille</i>	29
2.1.2 <i>Les structures familiales</i>	32
2.1.3 <i>Familles, proximités résidentielles et sociabilités</i>	34
2.1.4 <i>Familles et proximités affectives</i>	42
2.1.5 <i>Typologies de relations familiales</i>	45
2.2 LA QUESTION DES SOLIDARITÉS	48
2.2.1 <i>Les solidarités familiales et publiques</i>	48
2.2.2 <i>L'étude des solidarités et l'élargissement de la famille</i>	53
2.2.3 <i>Les inégalités</i>	54
3 L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES « DÉPENDANTES »	59
3.1 LES PERSONNES ÂGÉES ET LE « SOUTIEN À DOMICILE »	60
3.2 LES AIDES AUX PERSONNES ÂGÉES : ENTRE VALEURS, NORMES ET DÉSIRS	63
3.2.1 <i>Valeurs et normes familiales</i>	63
3.2.2 <i>Les désirs des personnes âgées</i>	66
3.3 LES BESOINS FONCTIONNELS ET L'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES	70
3.3.1 <i>La notion d'autonomie</i>	70
3.3.2 <i>L'autonomie et les personnes âgées</i>	72
3.3.3 <i>Les aidantes dans l'univers des aides fonctionnelles</i>	75
3.3.3.1 <i>Personnes âgées, aides fonctionnelles et ressources familiales</i>	75
3.3.3.2 <i>De l'aidante principale aux réseaux familiaux</i>	78
3.3.3.3 <i>Le fardeau</i>	82

3.4	LES PARENTS ÂGÉS : DE L'AIDE AU LIEN	86
3.4.1	<i>Les objectifs du soutien</i>	87
3.4.2	<i>Les aidantes dans l'univers du lien</i>	93
3.4.3	<i>De la motivation de l'aide à la responsabilité du lien</i>	101
4	CONSTATS, OBJECTIFS ET QUESTIONS DE RECHERCHE.....	108
	<i>Objectifs et questions de recherche</i>	111
	PARTIE 2	113
	MÉTHODOLOGIE ET PRÉSENTATION DES RÉSULTATS	113
5	MÉTHODOLOGIE	114
5.1	L'ENQUÊTE BIOGRAPHIES ET SOLIDARITÉS FAMILIALES AU QUÉBEC.....	114
5.2	LE CORPUS QUALITATIF.....	116
5.2.1	<i>L'échantillonnage</i>	116
5.2.2	<i>Les conditions de production des entrevues</i>	118
5.2.3	<i>L'analyse</i>	123
5.3	MODE DE PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	129
5.4	LES LIMITES DE LA RECHERCHE	130
6	DESCRIPTION DU CORPUS : UN PORTRAIT DES PARENTS ÂGÉS	132
6.1	ÂGE ET STATUT MATRIMONIAL.....	132
6.2	ÉTAT DE SANTÉ ET CAUSES DES DÉCÈS.....	133
6.3	LES ENFANTS	135
6.4	LIEUX DE RÉSIDENCE ET SITUATIONS RÉSIDENTIELLES.....	137
6.4.1	<i>Lieux de résidence</i>	137
6.4.2	<i>Des parents âgés qui vivent chez eux</i>	138
6.4.3	<i>Des mères âgées en résidence</i>	139
6.4.4	<i>Des parents âgés en institution</i>	140
6.5	SITUATIONS DOMESTIQUES	141
6.5.1	<i>Vivre en couple</i>	143
6.5.2	<i>Vivre seule</i>	145
6.5.3	<i>Vivre avec son enfant adulte</i>	147
6.5.3.1	Des mères « boomerang »	148
6.5.3.2	Quasi-cohabitation entre parents âgés et enfants adultes	151
6.6	EN CONCLUSION : LES SITUATIONS RÉSIDENTIELLES ET DOMESTIQUES, INÉGALITÉS ET TRICOTS SERRÉS 155	
7	DE L'AUTONOMIE À LA DÉPRISE.....	157
7.1	DIFFÉRENTES CONCEPTIONS DE L'AUTONOMIE	159
7.2	DIRE LA DÉPRISE	165
7.2.1	<i>Le logement et le quotidien</i>	166
7.2.1.1	Les dangers domestiques	169
7.2.1.2	La résidence : un logement adapté et un quotidien simplifié	174
7.2.2	<i>La mobilité</i>	176
7.2.2.1	Les dangers : sorties et éloignement.....	178
7.2.2.2	La résidence : des activités et des services à proximité	179
7.2.3	<i>Les relations et activités sociales</i>	181
7.2.3.1	Les dangers : la solitude et l'ennui	183
7.2.3.2	Déménager en résidence pour garder une vie sociale	186

7.3	LA RÉSIDENCE : DE L'AUTONOMIE À L'INDÉPENDANCE	189
7.3.1	<i>Déménager en résidence pour garder son indépendance</i>	190
7.3.2	<i>La résidence : un « chez soi » ?</i>	191
7.3.3	<i>Le refus de la résidence : un refus de vieillir</i>	193
7.4	L'AUTONOMIE FINANCIÈRE.....	195
7.4.1	<i>L'administration des finances</i>	196
7.4.2	<i>Apprendre ou déléguer</i>	197
7.4.3	<i>Le contrôle des finances comme dernier rempart de l'autonomie</i>	198
7.4.4	<i>Des parents financièrement autonomes</i>	199
7.5	EN CONCLUSION : LA FRONTIÈRE ENTRE « ÊTRE EN RELATION » ET « AIDER »	203
8	PROXIMITÉS ET DISTANCES ENTRE PARENTS ÂGÉS ET ENFANTS ADULTES.....	216
8.1	UN APERÇU QUANTITATIF	218
8.2	HABITER À PROXIMITÉ.....	222
8.2.1	<i>Vivre proche de ses parents : des trajectoires diverses</i>	222
8.2.1.1	Des membres de la fratrie dans le voisinage	225
8.2.2	<i>L'affectif et le relationnel</i>	227
8.2.2.1	Les liens avec les parents	227
8.2.2.2	Les liens entre frères et sœurs	234
8.2.2.3	Les conflits dans les fratries	239
8.2.3	<i>Des arguments circulaires</i>	241
8.2.3.1	Une présence « relationnelle »	241
8.2.3.2	Une absence des frères et sœurs justifiée	247
8.3	HABITER À DISTANCE	254
8.3.1	<i>Distances entre membres de la fratrie</i>	256
8.3.2	<i>Des relations familiales moins intenses</i>	258
8.3.2.1	Des liens moins étroits avec les parents.....	258
8.3.2.2	Des relations fraternelles plus distantes	265
8.3.3	<i>Des arguments tout aussi circulaires</i>	270
8.3.3.1	Il n'y a pas de besoins, mais... il y a toujours une sœur ou un frère à proximité. 271	
8.3.3.2	S'il n'y a personne à proximité, les parents sont tout de même en sécurité	273
8.4	EN CONCLUSION : DU LIEU AU LIEN, UNE DIVERSITÉ DE PRATIQUES FAMILIALES	276
	CONCLUSION	281
	BIBLIOGRAPHIE	287
	ANNEXES	303
	<i>Annexe 1 : Certificat d'éthique</i>	304
	<i>Annexe 2 : Exemple de fiche synthèse du questionnaire</i>	305
	<i>Annexe 3 : Description socio-démographique des personnes rencontrées</i>	307
	<i>Annexe 4 : Grille d'entrevue</i>	311
	<i>Annexe 5 : Consignes pour la prise de contact</i>	314
	<i>Annexe 6 : Exemple de résumé de questionnaire</i>	316

Liste des tableaux

Tableau 1 : répartition en pourcentage de la population âgée de 65 ans ou plus, selon le groupe d'âge au Québec (%)	7
Tableau 2 : Taux d'incapacité selon la gravité de l'incapacité pour le groupe d'âge des 65 ans et plus	8
Tableau 3 : Composition de l'échantillon	117
Tableau 4 : Âge des parents au moment de leur décès	133
Tableau 5 : Contextes entourant le décès des parents	134
Tableau 6 : Composition des fratries	135
Tableau 7 : Descendance des parents des personnes rencontrées	136
Tableau 8 : Âge des personnes rencontrées	136
Tableau 9 : Lieux de résidence des parents âgés	137
Tableau 10 : Âge moyen des pères et des mères en fonction de leur dernière situation résidentielle	138
Tableau 11 : Situations domestiques des parents âgés des enquêtés lorsqu'ils vivent chez eux.	143
Tableau 12 : Nombre de membres de la fratrie à proximité d'Ego	226
Tableau 13 : Nombre de membres de la fratrie à proximité d'Ego et des parents	257
Tableau 14 : Arrondissement de résidence des répondants	310

Liste des graphiques

Graphique 1 : fréquences de rencontres (%) entre Ego et les membres de son entourage immédiat	219
Graphique 2 : fréquences des téléphones (%) entre Ego et les membres de son entourage immédiat	220

Liste des acronymes

CHSLD : Centres d'Hébergement et de Soins de Longue Durée

Selon le site internet du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, les CHSLD « *ont pour mission d'offrir, de façon permanente ou temporaire, un milieu de vie substitut, des services d'hébergement, d'assistance, de soutien et de surveillance, ainsi que des services de réadaptation, psychosociaux, infirmiers, pharmaceutiques et médicaux aux adultes qui, en raison de leur perte d'autonomie fonctionnelle ou psychosociale, ne peuvent plus demeurer dans leur milieu de vie naturel malgré le support de leur entourage* » (MSSS, 2011).

CLSC : Centres Locaux de Services Communautaires.

Selon le site internet du Ministère de la Santé et des Services Sociaux, les CLSC « *ont pour mission d'offrir, en première ligne, à la population du territoire qu'ils desservent, des services de santé et des services sociaux courants, de nature préventive ou curative, de réadaptation ou de réinsertion* » (MSSS, 2011).

Remerciements

Tout d'abord, je remercie toutes les personnes rencontrées qui ont rendu possible cette thèse. Merci d'avoir partagé votre vie de famille, vos souvenirs, vos joies et vos déceptions. Ce fut un plaisir de faire votre connaissance.

Je remercie ma directrice de thèse, Marianne Kempeneers. Merci, d'abord et avant tout, de m'avoir fait confiance. Merci aussi pour les échanges, les réflexions, les discussions qui ont été une source d'inspiration inestimable dans mon développement intellectuel et personnel. Je la remercie d'avoir été un guide qui m'a non seulement enseigné la profession de sociologue, mais également l'importance des valeurs d'intégrité, d'humanisme, de générosité. Je la remercie aussi d'avoir parsemé le tout d'un humour délicieux.

Lors de la réalisation de cette thèse, j'ai reçu l'appui financier de plusieurs organismes ou institutions : le GRASP (un merci particulier à Andrée), le CRSH, le département de sociologie de l'Université de Montréal, le partenariat « Familles en Mouance et Dynamiques Intergénérationnelles », le Fonds « Marie-Anne Lavallée ». Je les remercie de leur confiance et de leur soutien.

Ayant commencé mon doctorat il y a longtemps déjà, de très nombreuses personnes m'ont accompagnée dans ce processus long, laborieux et étonnant (pour tout le monde). Aucune d'entre elles n'a douté de l'issue de cette aventure. Je leur en suis réellement reconnaissante. Merci Marie, pour ton amitié au long cours, mais aussi d'avoir été le témoin et parfois même le gardien de cette thèse. Merci à Daniel pour m'avoir évité bien des malentendus dans cette thèse, mais aussi et surtout pour tout le reste. Merci à Nic et Josée, Didier et Fred, Éric et Branka, Lulu et Suzie, Anne-Laure et Stéphane, Julie et François, Roland, Étienne, Jean et Madeleine. Enfin, un merci tout particulier à Alain Duqué, l'instigateur de tout ceci.

*À mes sœurs, Claire et Barbara.
Évidemment. Et surtout, avec tout mon amour.*

Avant-propos

En 2003, alors que je cherchais du travail, ma collègue et amie Marie m'a proposé de prendre contact avec Marianne Kempeneers qui cherchait à combler un poste d'auxiliaire de recherche. C'est ainsi que, après entrevue, j'ai été embauchée quelques heures par semaine. C'est le point de départ d'une collaboration qui se poursuit encore aujourd'hui.

Le projet sur lequel j'étais appelée à travailler était une importante recherche sur les solidarités familiales dirigée par Marianne Kempeneers et Renée Dandurand, financée par le Fonds Québécois de la Recherche sur la Société et la Culture (2003-2006). Il avait pour titre « *Biographies et Solidarités familiales au Québec* ». Ce projet s'intéressait, dans une perspective biographique, aux transformations des solidarités familiales et publiques au Québec, à travers trois générations. J'y ai été étroitement impliquée à chacune de ses étapes : de l'élaboration des dossiers de financement à la publication des résultats, en passant par l'analyse des données quantitatives et qualitatives.

Alors que nous obtenions les résultats préliminaires de la recherche, l'équipe a jugé opportun d'approfondir le travail sur l'articulation entre les solidarités familiales et publiques tout en centrant ses préoccupations autour de la problématique des personnes âgées. Le projet, intitulé « *Lien familial et vieillissement : la dynamique des solidarités intergénérationnelles* » (2007-2010) obtenait, en mai 2007, un financement des Instituts de Recherche en Santé du Canada.

Par ailleurs, j'ai rédigé, toujours sous la direction de ces deux chercheuses, un important document de transfert de connaissances

autour des solidarités familiales, publié en 2009 par le Partenariat Familles en Mouvement et Dynamiques Intergénérationnelles. Ce document de transfert avait pour but de dresser le portrait des solidarités familiales, tant d'un point de vue théorique que de celui de la présentation de résultats de recherche.

Pendant toute cette période, la proportion entre les heures passées à travailler sur mon projet de doctorat et celles consacrées à la recherche s'est inversée. C'est ainsi qu'en janvier 2008, j'ai pris la (difficile) décision de changer de sujet et de directrice de thèse.

Cette décision m'a alors permis, tout en m'appuyant sur les données de ces deux enquêtes, de développer une réflexion plus personnelle sur les aides aux parents âgés. En effet, en contact depuis plusieurs années avec le « terrain » d'une part et la « théorie » d'autre part, en charge du traitement descriptif des données quantitatives et, par la suite, du traitement qualitatif des entretiens autour des parents âgés et de la dimension résidentielle des solidarités, stimulée par ailleurs par une abondante littérature provenant de divers champs (solidarités familiales, solidarités publiques, relations familiales, personnes âgées et vieillissement, ...), il m'est apparu important de m'arrêter à la question des liens entre la conception de l'autonomie des parents âgés telle qu'exprimée par leurs enfants, les aides apportées par ces enfants à leurs parents ainsi que, plus largement, les pratiques familiales autour des parents âgés.

Introduction

Cette thèse porte sur les parents âgés et l'implication de leurs enfants adultes lorsque le besoin d'aide se fait sentir. Plus précisément, il s'agit ici de comprendre la signification que les enfants adultes attribuent à ce qu'ils considèrent comme un besoin d'aide de la part de leurs parents âgés.

La question des aides apportées par les enfants à leurs parents âgés relève de plusieurs champs de la sociologie : la famille, les rapports sociaux, les rapports de genre, le travail, le politique, etc. Nous avons, pour notre part, choisi de nous inscrire à la croisée de trois champs : le vieillissement, les relations et solidarités familiales ainsi que les aides aux personnes âgées.

Ces trois domaines sont documentés par une abondante littérature scientifique. Tout d'abord, s'intéresser aux aides aux parents âgés suppose de se questionner sur la vieillesse. Qu'est-ce qu'être vieux ? Quand est-ce que l'on est « âgé » ? Pour parvenir à saisir ce que l'on entend par « parents âgés », il nous fallait avant tout comprendre la nature ce qui semble, *a priori*, une évidence.

Le champ des relations et des solidarités familiales se trouve bien sûr largement mobilisé ici, même si la question des aides offertes aux personnes âgées déborde largement du cadre familial. Amis, voisins, organismes communautaires, institutions publiques, ... sont tous des « pourvoyeurs d'aides » ou de « soutiens¹ » potentiels aux personnes âgées. Cependant, les enfants étant souvent situés en

¹ Dans cette thèse, tout comme dans l'ensemble de la littérature sur le sujet, les termes « aide » et « soutien » seront utilisés indifféremment.

première ligne lors de l'apparition des besoins des personnes âgées, ce sont eux que nous avons choisi de prendre comme interlocuteurs privilégiés.

Enfin, même si nous ne désirions pas nous intéresser uniquement à la question des aides apportées à des parents âgés qui sont d'emblée considérés comme étant « en perte d'autonomie » ou « dépendants », nous ne pouvions faire l'économie d'un examen de la littérature sur ce sujet.

Une mise en contexte, à partir d'une large revue de littérature, nous a permis de préciser notre questionnement. En effet, partant du constat que la très grande majorité des écrits sur les aides aux parents âgés se concentrent sur des parents qui sont considérés d'emblée comme étant « en perte d'autonomie » ou « dépendants », nous nous sommes questionnée sur l'existence d'éventuels besoins d'aide de parents âgés qui sont encore considérés comme autonomes par leurs enfants. Il s'agissait dès lors d'examiner les différences entre les besoins de parents âgés autonomes et ceux de parents qui ne sont plus considérés comme étant autonomes.

Cet objectif a fait émerger un questionnement préalable, à savoir, comment les enfants conçoivent-ils l'autonomie de leur parent âgé ? Comment parlent-ils de cette autonomie ?

Enfin, ayant constaté que la proximité joue un rôle particulièrement important, tant dans les relations familiales que dans les aides aux parents âgés, nous avons jugé opportun de regarder dans quelle mesure la proximité résidentielle entre les parents âgés et leurs

enfants répondait à un type de besoin spécifique et traduisait un type de lien spécifique.

La thèse s'organise en deux parties : revue de littérature et problématique font l'objet de la première, tandis que la méthodologie et la présentation des résultats font l'objet de la deuxième.

La problématique s'articule autour des trois champs sociologiques que sont le vieillissement, les relations et solidarités familiales ainsi que les aides aux personnes âgées dépendantes.

Après avoir présenté les objectifs et les questions de recherche, la méthodologie est présentée dans un cinquième chapitre.

La présentation des résultats s'organise quant à elle en trois chapitres. Un premier chapitre dresse le portrait détaillé des parents des personnes rencontrées. Cela nous permet de replacer les aides aux parents âgés dans leur contexte familial et résidentiel. Le second chapitre des résultats porte sur la définition de l'autonomie des parents âgés telle que les enfants la conçoivent, l'identification des besoins éventuels ainsi que les aides apportées. Enfin, un dernier chapitre explore, à partir de la proximité résidentielle, quelques dimensions des liens établis entre les parents âgés et leurs enfants adultes. La conclusion, quant à elle, est consacrée à la mise en lumière des liens qui peuvent s'établir entre les résultats des trois chapitres.

Partie 1
Mise en contexte et problématique

1 La question du vieillissement

S'intéresser aux parents âgés suppose tout d'abord de s'interroger sur ce que signifie être « âgé » ou encore être « vieux ». En effet, si la démographie fixe à 65 ans la limite à partir de laquelle les individus se retrouvent dans la catégorie des « aînés » ou des « personnes âgées », de nombreuses personnes dans cette catégorie ne se définissent pas comme étant « vieilles ». Il est également délicat de prendre la fin de la vie professionnelle comme critère de l'entrée dans la vieillesse puisque de nombreux retraités considèrent qu'ils commencent alors une deuxième vie. Que la vieillesse, tout comme la jeunesse d'ailleurs, soit une catégorie socialement construite, qu'elle ne soit « qu'un mot » selon l'expression consacrée de Pierre Bourdieu (1984), ne fait aucun doute.

Après un bref aperçu démographique du vieillissement de la population au Québec, nous mettrons l'accent sur la vieillesse en tant que construction sociale. Pour ce faire, nous commencerons par la présentation de trois mythes sur les « personnes âgées ». Nous verrons combien les idées reçues, socialement construites, peuvent servir à justifier des reculs dans les services publics ou encore à nous rassurer quant aux effets bénéfiques de nos politiques. Nous verrons ensuite qu'avec l'institutionnalisation des régimes de retraite ainsi que des politiques de santé aux personnes âgées et la création d'outils pour évaluer les besoins et limites des personnes âgées dépendantes, outre la « création » de la vieillesse, ces mesures ont permis, parallèlement, l'apparition d'une forme d'autonomie nouvelle des individus âgés à l'égard des membres de leurs familles. Nous présenterons ensuite les résultats de travaux qui, depuis quelques années, se penchent sur des

aspects plus individuels du vieillissement, déconstruisant ainsi la vision « homogène » de la vieillesse. Nous verrons que ces travaux qui s'intéressent à l'expérience du vieillissement insistent sur la notion de « processus de déprises » et de reconstruction identitaire. Il s'agit ainsi pour ces auteurs de se pencher sur les phases qui caractérisent le vieillissement, les dimensions à travers lesquelles il s'opère, les supports utilisés par les individus ainsi que sur les domaines dans lesquels il s'exprime plus particulièrement.

1.1 Aperçu démographique du vieillissement de la population au Québec

Au XXe siècle, les pays industrialisés ont connu des changements démographiques importants : d'une part, une baisse importante de la fécondité et, d'autre part, une augmentation considérable de l'espérance de vie de leurs populations avec, comme résultat, un vieillissement de la population. Au Québec, entre 1961 et 2006, l'espérance de vie des hommes est passée, en moyenne², de 67 à 78 ans, celle des femmes, de 73 à 83 ans. Combinée à la baisse de la fécondité, cette augmentation de l'espérance de vie se traduit par une augmentation de la proportion des personnes âgées au sein de la population. Ainsi, selon les données du dernier recensement (2006) reprises dans le *Portrait statistique de la famille* (Ministère de la Famille et des Aînés, 2011), au Québec, la population de 65 ans et plus est de 14.0 %. C'est plus du double de la proportion de cette tranche d'âge observée en 1956. Les perspectives démographiques indiquent que cette proportion pourrait atteindre 30 % en 2051 (Institut de la

² Cette moyenne cache évidemment des écarts importants, entre autres, en fonction des catégories sociales.

Statistique du Québec, 2009). Toutefois, les différences de distribution à l'intérieur de ce groupe d'âge sont importantes. En effet, comme l'indique le tableau suivant, à l'intérieur du groupe d'âge des 65 ans et plus, les 65-74 ans comptent pour plus de la moitié. Les personnes de 85 ans et plus ne comptent, quant à elles, que pour 7,7 % alors que les 90 ans et plus ne comptent que pour 2,2 % de ce groupe d'âge.

Tableau 1 : répartition en pourcentage de la population âgée de 65 ans ou plus, selon le groupe d'âge au Québec (%)

65-74 ans	57,9
75-84 ans	34,4
85 ans et plus	7,7
85-89	5,6
90 ans et plus	2,2

Source : Un portrait statistique des familles au Québec (2011)

L'augmentation du nombre de personnes âgées ne nous donne toutefois qu'un aperçu limité des éventuels besoins d'aide. Pour parvenir à dresser un portrait plus précis, nous pouvons considérer d'une part la prévalence des incapacités³ au sein de la population âgée et, d'autre part, l'espérance de vie sans incapacités. Les dernières données disponibles sur le sujet sont celles issues de l'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités* de 1998. Comme l'indique le tableau suivant, 40,0 % des personnes âgées de 65 et plus ont déclaré au moins une incapacité. Lorsque l'on considère la gravité des incapacités (légère – modérée – grave), on constate que pour la moitié d'entre eux, il s'agit d'une incapacité modérée ou grave. C'est bien évidemment dans la tranche d'âge des 75 ans et plus que se situent les prévalences les plus importantes puisque près du tiers d'entre eux déclarent une incapacité modérée ou grave.

³ L'incapacité se définit ici comme « toute réduction partielle ou totale de la capacité d'accomplir certaines activités jugées normales pour un être humain comme voir, marcher, parler, etc. pendant au moins six mois » (Camirand et al., 2001 :74).

Tableau 2 : Taux d'incapacité selon la gravité de l'incapacité pour le groupe d'âge des 65 ans et plus

	<i>Légère</i>	<i>Modérée</i>	<i>Grave</i>	Total
65 ans et plus	20,8	12,3	8,5	41,6
65-74 ans	19,1	9,4	5,5	34,0
75 ans et plus	23,8	17,7	13,9	55,4

Source : Enquête québécoise sur les limitations d'activités, 1998.

Toujours selon les résultats de cette enquête, si l'espérance de vie totale à 65 ans est de 15,5 ans pour les hommes et 20 ans pour les femmes, lorsque l'on considère l'espérance de vie *sans incapacités*, celle-ci n'est plus que de 8,4 ans pour les hommes et 9,5 ans pour les femmes (Pampalon *et al.*, 2001).

Si, comme le mentionne Serge Marti (2007), il ne faut pas oublier qu'au-delà de la charge financière qu'ils représenteront, les personnes âgées sont aussi des consommateurs, épargnants et électeurs, il n'en demeure pas moins que ces données nous indiquent clairement qu'il y aura, dans un futur proche, une demande croissante de soutien aux aînés.

1.2 La vieillesse : d'un mythe à l'autre

La vieillesse est l'objet de plusieurs mythes. Il y a, d'un côté, les études, principalement anthropologiques, qui idéalisent la place et le rôle des personnes âgées dans le passé ou les sociétés traditionnelles. De l'autre côté, on retrouve les études historiques présentant les personnes âgées comme étant systématiquement pauvres et

indigentes. Enfin, le « mythe de passivité », considérant les personnes âgées comme étant systématiquement sur le déclin.

En France, tant Louis Roussel (1991) que Philippe Ariès (1983), nous rappellent que la vieillesse conçue comme une heure de gloire, vécue dans un univers intergénérationnel, le « vieillard », sage et pétri d'expérience partageant son savoir et étant entouré par sa famille qui prend soin de lui, est un mythe. Ce mythe de l'âge d'or de la vieillesse est également présenté dans des études sur la famille québécoise d'autrefois :

Sans trop tomber dans la caricature excessive, disons que la famille vivait sous le signe de l'unité : unité de production, unité de pensée, unité de culture, unité de commandement, unité de comportement. C'était, en quelque sorte et sans jeu de mots, l'âge d'or de la vieillesse québécoise, et ce, en dépit de la dureté de la vie en général (Santerre, 1989 : 239)

Cette vision idéalisée de la place des personnes âgées dans les sociétés traditionnelles se comprend, d'après Louise Garant et Mario Bolduc (1990), par la crainte d'un abandon des personnes vieillissantes dans la société actuelle. Pourtant, comme ils le soulignent très justement, la vieillesse est loin d'avoir toujours fait l'objet de soins et d'attention de la part des familles (ce que le travail de Simone de Beauvoir, en 1970, nous enseignait déjà).

Ces auteurs, qui tentent de comprendre l'origine de ce mythe, le mettent en lien avec la croyance selon laquelle l'État, par ses interventions massives, aurait déresponsabilisé les familles, s'y serait substitué, les familles ayant alors déserté leur rôle de soutien à l'égard des parents âgés. Pourtant, la thèse du désengagement des familles

lors de la mise en place des mesures sociales est contredite par de nombreuses études menées dans les années de prospérité de l'État-providence. Celles-ci concluent en effet que, malgré l'intervention institutionnelle, la famille est restée la première source d'aide aux parents âgés (pour les États-Unis, voir par exemple Shanas 1979 ou Bengtson et Harrotyan, 1994; pour la France, voir Pitrou, 1978; pour le Canada, voir Connidis, 1989).

Un autre mythe, basé cette fois sur les travaux des historiens canadiens, présente la population des personnes âgées du 19e siècle comme étant majoritairement pauvre et marginalisée. En effet, selon l'historien Edgar-André Montigny (1997), les publications historiques sur les personnes âgées au Canada véhiculent très largement cette vision d'une vieillesse déchuée. Pourtant, en se penchant sur l'ensemble des travaux dans le domaine, il remarque que les travaux sont en quelque sorte trompeurs puisque, pour beaucoup, leur objet d'étude ne serait pas tant la vieillesse elle-même, mais bien la pauvreté des personnes âgées, phénomène qui, selon lui, ne touche qu'une partie infime de la population. Il relève, par exemple, que pendant la dernière décennie du 19e siècle, seuls trois pour cent des vieillards vivent dans des institutions, mais que pratiquement tous les articles publiés sur cette période parlent de cette fraction-là. Il répertorie également plusieurs travaux sur les personnes âgées qui conduisent à des conclusions beaucoup moins « négatives » et monolithiques de la vieillesse.

Ce déséquilibre dans les représentations de la vieillesse a deux conséquences majeures. D'une part, il nous donne l'image d'une population de personnes âgées homogène, unie par l'âge et la pauvreté, portrait qui ne correspond pas à la réalité, bien plus complexe et diversifiée. D'autre part, ce mythe d'une vieillesse vécue dans la

pauvreté et l'indigence nous trompe sur l'ampleur des avancées sociales :

L'attention trop exclusive accordée à la population âgée indigente n'a pas seulement déformé notre perception de la vieillesse d'autrefois; elle influence aussi l'appréciation que nous portons sur nos mesures sociales. (...) À postuler que presque tous les vieux étaient pauvres avant la mise en place du régime de pensions, alors qu'aujourd'hui seulement vingt pour cent sont dans ce cas (Statistique Canada, 1995), nous nous donnons l'air de revenir de loin. Mais en prenant conscience que, selon les données du recensement, moins de quarante pour cent des personnes âgées étaient pauvres en 1901, nous trouvons nos progrès moins spectaculaires (Montigny, 1997 : 27).

Mais les historiens ne sont pas les seuls à présenter cette image sombre de la vieillesse. Pierre-Joseph Ulysse et Frédéric Lesemann (1997) constatent que celle-ci est également construite par l'augmentation des préoccupations autour du vieillissement de la population. D'une part, la crainte de l'augmentation massive des coûts sociaux et financiers due au vieillissement amène à une association entre la catégorie des 65 ans et plus (les personnes âgées) et la dépendance. D'autre part, les recherches en gérontologie qui ont connues un développement considérable se concentrent sur des aspects tels que l'isolement social, la maladie et la misère. Dans ces études,

les personnes âgées sont généralement présentées comme une catégorie vivant dans des conditions socio-économiques précaires, connaissant des problèmes de logement et d'alimentation, et souffrant de graves déficiences physiques et mentales les rendant totalement ou partiellement dépendantes (Ulysse et Lesemann, 1997 : 32).

Enfin, un troisième mythe, le « mythe de la passivité » est identifié par Jacques Roy (1998). Selon lui, « c'est peut-être le mythe qui englobe tous les autres, celui qui porte le plus à conséquence, car il suggère l'exclusion des aînés comme acteurs des enjeux sociétaux de demain » (110). Ce mythe consiste à considérer les personnes âgées comme étant seules, isolées, malades, passives. C'est l'opinion publique qui voit les aînés comme une population sur le déclin, évoluant « à côté » de la société. Cette construction contredit pourtant totalement les résultats de l'étude qu'il a menée auprès de près de 600 personnes âgées de 65 ans et plus au Québec. Après avoir dressé le portrait de ces derniers, il constate que le profil général des personnes âgées est « autonomiste » et « actif ». En effet, dans la très grande majorité des cas, les personnes âgées ne se sentent pas dépendantes de leurs proches, désirent continuer de vivre chez elles. La majorité d'entre elles n'a pas non plus de problème de transport. Par ailleurs, la très grande majorité d'entre elles peuvent compter sur l'aide d'une personne en cas de besoin et ont une vie sociale active, que ce soit au sein de leur famille ou de leur communauté. Il est donc important, selon lui, de ne plus s'appuyer sur de vieilles images, de vieux mythes persistants.

1.3 Les personnes âgées face à l'État

Si, comme le souligne Edgar-André Montigny, toutes les personnes âgées ne sont pas pauvres, au Canada, dans la période de l'après-guerre, 40 % des retraités vivent en état de pauvreté. Cette situation pousse le gouvernement à instaurer en 1952 un programme universel de sécurité de la vieillesse, ainsi qu'en 1957 un programme de déduction fiscale pour l'épargne retraite (Lavoie *et al.*, 2005). Par la

suite, sous l'effet conjugué du recul de l'Église dans les domaines « sociaux » et de l'apparition de l'État-providence, plusieurs mesures institutionnelles dans les domaines de la santé et des services sociaux seront mises en place, tant au niveau fédéral que provincial (Baillargeon, 1996, Lavoie *et al.*, 2005). L'assurance-hospitalisation voit le jour en 1961, le Régime des rentes du Québec en 1966, le supplément canadien de revenu garanti pour les personnes âgées en 1967.

Ces mesures, prises d'ailleurs par l'ensemble des pays occidentaux, augmentent, on s'en doute, l'autonomie financière des personnes âgées à l'égard de la famille et auront un impact majeur sur les relations familiales. Nous y reviendrons plus loin. Pour le moment, il s'agit de comprendre que, par l'instauration de ces mesures officielles, ce qui se dessine également, c'est une construction institutionnalisée de la vieillesse et, plus tard, de la dépendance. En effet, comme le souligne Vincent Caradec, les politiques mises en place vont graduellement transformer le visage de la vieillesse : les « vieux » deviennent des « retraités » pour ensuite devenir, pour certains d'entre eux, des personnes du « troisième âge », actives et dynamiques, créant ainsi les personnes du « quatrième âge » plus tard identifiées comme « personnes âgées dépendantes » (Caradec, 2001).

En effet, les recherches sur l'instauration des régimes de retraite et ses effets insistent sur la création de la catégorie des « retraités » et, avec elle, l'institutionnalisation de la vieillesse. Mais, progressivement, cette catégorie sociale trop large perdra de sa pertinence. Louis Roussel (1991) constate que, si retraite et vieillesse étaient auparavant intimement liées, aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

L'évolution du « temps de la vieillesse » est telle qu'il lui paraît difficile d'utiliser un même mot pour désigner des réalités aussi différentes.

Ainsi, la question est de savoir quels sont alors les critères institutionnels d'entrée en vieillesse ? Toujours selon Louis Roussel, les règles qui déterminent « l'âge de la retraite au sens large » sont variables dans le temps et selon les catégories. Ce n'est plus l'individu lui-même qui décide de se retirer, mais la société, plus généralement qui décide de l'âge de la retraite. La vieillesse ne se définit plus non plus en fonction du départ des enfants du foyer parental puisque les parents terminent ce cycle familial vers 50 ans et que, franchir cette étape ne peut être un critère suffisant pour définir la vieillesse (d'autant plus qu'on parle beaucoup du problème de la *génération sandwich*⁴, ayant à la fois un enfant encore cohabitant ainsi qu'un parent âgé dont il doit prendre soin). Le critère biologique ne peut pas non plus être considéré comme marqueur de la vieillesse puisque de nombreuses personnes sont encore physiquement en très grande forme à 60 et qu'elles ont, pour la plupart, encore un quart de siècle à vivre.

Ceci étant dit, si l'on retient le critère de l'âge de la cessation d'activité, optant alors pour une définition sociale de la vieillesse, apparaît alors un « *âge mixte, physiologiquement adulte, mais professionnellement inactif* » (Roussel, 1991 : 15). Il se demande alors

(...) pourquoi appeler ce temps vieillesse plutôt que maturité, sinon parce que nous intériorisons trop facilement l'image que la société nous impose de nous-mêmes; comme si notre déclin était consommé dès qu'elle nous considère comme

⁴ « appartiennent (...) à la génération sandwich (...) les personnes de 35 à 65 ans qui ont à la fois au moins encore un enfant sous leur toit et un parent de plus de 65 ans habitant ou non avec elles » (Smith et Dumas, 1994). La génération sandwich n'est pas une génération à proprement parler. C'est plutôt un groupe de personnes d'âge moyen qui se renouvelle sans cesse. Il s'agit donc d'un **stade du cycle de vie**.

*incapables de demeurer un agent économique
(1991 : 14).*

La vieillesse n'est donc plus un état, mais bien une *histoire*, un processus diront d'autres sociologues, processus sur lequel nous reviendrons plus loin. C'est une histoire comprenant trois étapes importantes : le passage de l'activité à l'inactivité, la période de l'après-retraite active et celle de la véritable vieillesse. Selon l'étude de Paule Paillat (citée par Roussel), la première étape, si elle impose inmanquablement une réorganisation des occupations et relations, dément la conception de la rupture brutale dans les conditions de vie. Peu de baisse de niveau de vie, amélioration possible, dans un premier temps de l'état de santé, déménagements plutôt rares. La seconde étape, plus longue, nécessite de nouvelles formes de relations, tant au niveau conjugal que familial. Au niveau conjugal, il s'agit de passer d'une vie commune qui se réduisait à quelques heures par jour à une vie commune presque permanente. Au niveau familial, le temps libre, nouvellement acquis, on voudrait l'investir dans ceux qui nous sont les plus proches : nos enfants, nos parents. Les premiers sont pourtant à l'âge où ils sont occupés par leurs propres enfants, encore jeunes, leurs loisirs et leurs relations; les seconds, s'ils sont encore en vie, ont souvent perdu, au moins partiellement, leur autonomie. Des choix s'imposent donc, influencés, bien évidemment, par le statut social, l'état de santé, le nombre d'enfants. La perte progressive d'autonomie physique caractérise la troisième étape, celle de la « véritable vieillesse ». C'est l'étape aussi de la solitude puisque le conjoint est alors souvent décédé (en 2005, au Canada, 75 % des personnes âgées de 90 ans et plus sont des femmes (Turcotte et Schellenberg, 2006)) Et avec lui,

*si difficiles qu'aient pu être les difficultés du couple,
la durée même de l'union faisait du conjoint un*

associé rassurant, compagnon du meilleur et du pire, et depuis la retraite, le partenaire presque permanent de toutes les heures. (...) La mort, qui met fin à une union de près d'un demi-siècle, est donc presque toujours une rupture douloureuse. (...) Au décès du conjoint, une nouvelle réorganisation générale des relations avec l'ensemble de la famille s'impose toujours (1991 : 23).

La description de ces étapes de la vieillesse, considérée comme une histoire et non plus comme un état, nous montre à quel point la catégorie sociale de la « vieillesse » éclate en quelque sorte pour faire apparaître graduellement des nuances indispensables. Ces nuances se traduiront progressivement dans les recherches sur les personnes âgées, mais également dans les politiques. En effet, comme nous l'avons mentionné plus haut, les recherches sur les impacts du vieillissement de la population se multiplieront, particulièrement dans le champ de la gérontologie sociale, cette dernière imposant une vision « médicalisée » de la vieillesse (Ulysse et Lesemann, 1997).

1.4 De la vieillesse au processus du vieillissement

Plus qu'un état, il s'agit donc de s'intéresser au vieillissement en tant que processus. La vieillesse et le vieillissement ont été étudiés par des sociologues se réclamant de diverses orientations théoriques, tant explicatives que compréhensives, tant macro que microsociologiques. À travers leur revue de la littérature anglophone, Patricia Passuth et Vern Bengtson (1988) ainsi que Victor Marshall (1995) repèrent plus de dix théories dans la littérature sociologique sur le vieillissement ou relevant

de la gérontologie sociale. Détailler ici l'ensemble de ces approches ainsi que les critiques qui leur ont été adressées dépasserait largement le mandat de cette thèse. Toutefois, puisque, comme nous le verrons, les relations familiales, par leur importance dans la construction identitaire des personnes âgées, jouent un rôle incontournable dans le processus du vieillissement, nous développerons les approches qui tentent de comprendre ce processus.

Les théories de l'activité, d'inspiration interactionniste, et du désengagement, d'inspiration fonctionnaliste, ont été développées aux États-Unis dans les années 1950 et 1960. Les approches en termes de « mondes sociaux » et de « déprise », d'inspiration phénoménologique, apparaîtront, quant à elles, aux États-Unis pour la première et en France pour la deuxième, dans les années '80.

1.4.1 Des théories explicatives

Les théories de l'activité et du désengagement sont des théories générales du vieillissement. D'orientation « normative » (Marshall, 1995), elles ont pour objectif la description d'une vieillesse réussie. Ce sont toutes deux des approches quantitatives, basées sur des mesures standardisées de satisfaction. Selon ces approches, les rôles sociaux de l'individu, associés aux positions statutaires occupées, définissent l'individu. En vieillissant, ce dernier perd progressivement ses rôles : professionnel au moment de la retraite, familial au moment du départ des enfants ou du décès du conjoint.

Toutefois, les deux approches apportent des réponses très différentes à la question de savoir comment les personnes vivent et

réagissent à cette perte de rôles sociaux. Sur la base de leurs résultats, les auteurs de la théorie de l'activité constatent que plus les personnes âgées sont actives, plus elles sont satisfaites de leur existence. Ils considèrent donc que pour maintenir une image de soi positive en vieillissant, les personnes doivent compenser la perte de certains rôles par l'investissement dans de nouveaux rôles, tels que la grand-parentalité. Un vieillissement réussi consiste donc à adopter une attitude volontariste en s'engageant dans de nouveaux domaines de l'existence (Caradec, 2001 et 2004a; Silverstein et Bengtson, 1997; Passuth et Bengtson, 1988).

La théorie du désengagement considère quant à elle que le vieillissement consiste en une prise de distance entre l'individu et les autres membres de la société sans investissement dans d'autres sphères. Les interactions et rôles sociaux diminuent, et les relations, moins basées sur la solidarité fonctionnelle, sont de nature plus affective. Les individus se mettent donc progressivement en retrait, ils se replient. Ceci dit, ce désengagement est loin d'être dysfonctionnel puisqu'il permet aux jeunes, plus efficaces, de prendre plus de place et, aux personnes âgées de se préparer à leur « désengagement total » de la société : leur mort (Caradec, 2001 et 2004a; Bengtson *et al.*, 1997; Passuth et Bengtson, 1988).

Ces deux théories ont fait l'objet de nombreuses critiques. Arlie Hochschild (1975) critiquera cette approche tant au niveau empirique qu'en termes théoriques ou épistémologiques. En effet, la théorie du désengagement, avec sa prétention universelle, conduit les auteurs à des postures épistémologiques intenable : les auteurs justifient les « écarts de conduite » des individus comme étant le résultat d'un retard dans le processus de désengagement ou par le fait qu'elles

appartiennent à une élite, ce genre d'explication parvenant à rendre la théorie infalsifiable. Au niveau théorique, l'utilisation d'un concept « omnibus », beaucoup trop large, empêche une compréhension nuancée des dimensions du désengagement (Hochschild, 1975 et Peter Townsend, 1986). On reproche à toutes deux une individualisation des problèmes rencontrés par les personnes âgées avec, comme corolaire, un refus de poser la question de leur dévalorisation en termes politiques et la justification de l'exclusion des personnes âgées du marché du travail (Townsend, 1986)

Une dernière critique de ces théories tient à la conception du vieillissement qui ne laisse aucune place aux significations que les personnes âgées ont de leur propre trajectoire. Ce que les approches constructivistes et interactionnistes vont étudier.

1.4.2 ... aux théories compréhensives

La théorie des « mondes sociaux » ainsi que celle de la « déprise » se sont développées non pas tant en opposition aux théories précédentes, mais plutôt en s'inspirant de ces dernières, tout en ayant un objectif radicalement différent puisqu'il ne s'agit plus d'expliquer le vieillissement, mais bien de le comprendre.

En 1983, David Unruh publie les résultats d'une recherche sur l'intégration des personnes âgées. Il part du constat selon lequel, dans les recherches précédentes sur les personnes âgées, les chercheurs ne prennent en considération que leur intégration dans des formes « conventionnelles » d'organismes sociaux, telles que les associations de bénévoles, les organisations formelles ou territoriales, les groupes

d'intérêt, etc. Ils négligent donc, selon lui, l'ensemble des « mondes sociaux » moins institutionnels et ayant une forme d'organisation particulière. Il définit ces mondes de la manière suivante :

A social world is an extremely large, highly permeable, amorphous, and spatially transcendent form of social organization wherein actors are linked cognitively through shared perspectives arising out of common channels of communication (Unruh, 1983:14).

Les mondes du cyclisme, de l'art, de la musique classique, de la philatélie, de la danse sociale, sont quelques-uns des exemples qu'il relève dans son étude. L'intégration dans ces mondes est variée. Ils occupent des places plus ou moins importantes dans l'existence des individus. Pour certaines personnes, l'appartenance à ces mondes donne un sens à leur existence alors que pour d'autres leur rôle est mineur. L'apport majeur de cette approche est de porter notre attention sur le fait que l'avancée en âge ne correspond pas uniquement à un désengagement progressif et inexorable des individus, mais que ceux-ci continuent à s'investir, concrètement ou même par le biais de leurs souvenirs, dans des univers sociaux divers, institutionnalisés ou non. La diminution de l'investissement ne signifie donc pas nécessairement, pour les personnes que David Unruh interroge, un désengagement en tant que tel.

Ceci étant dit, il conclut tout de même que la participation active aux mondes sociaux devient plus difficile avec l'âge, le degré d'intégration sociale déclinant alors progressivement. L'étude de ce processus de détachement progressif est réalisée par des chercheurs qui vont reprendre l'idée de désengagement tout en s'en différenciant largement. Jean-François Barthe, Serge Clément et Marcel Drulhe (1990) parlent en effet de « déprise » pour décrire ce processus par

lequel les personnes âgées « lâchent prise » graduellement sur certaines choses (activités ou relation) tout en gardant le contrôle sur d'autres dans le but de s'ajuster et affronter les difficultés rencontrées dans la vie quotidienne. Il s'agit en quelque sorte d'une « économie des forces » dans le but de concentrer ses efforts sur les relations ou activités qui ont le plus de sens pour les individus (Clément, 2003).

Ces auteurs vont développer un modèle idéal-typique du vieillissement. Ils vont en décrire le processus en le présentant comme étant une succession de « déprises », de remplacements plutôt que d'abandon, comme le présentait la théorie du désengagement. Ils décrivent *trois phases distinctes du vieillissement* correspondant chacune à l'apparition de problèmes importants : la fin de la vie professionnelle ou familiale, la limitation des activités imposée par la perte graduelle de l'autonomie et la dépendance physique et mentale.

Lors de la première phase, les individus doivent réorganiser leur mode de vie tout en restant actifs. Ils sont « âgés sans être vieux » et doivent se reconvertir dans de nombreux domaines : rapports conjugaux, familiaux et amicaux doivent être réorganisés. La deuxième étape, celle des « déprises », consiste en une réduction de leur « impulsion vitale ». Les personnes âgées, implicitement ou explicitement, doivent dès lors faire des choix, revoir leurs objectifs à la baisse. Leur univers tant relationnel que physique et temporel se rétrécit progressivement. On est alors « âgé et vieux à la fois ». On se déprend peu à peu du monde antérieurement construit et l'objectif de cette période est de « *maintenir à tout prix l'autonomie, fût-ce au prix d'un cérémonial qui sauve les apparences* » (1990 : 41). La troisième étape consiste en la « *dissolution sociale, prélude à la dissolution de la chair* »

(1990 : 43). C'est l'approche de sa fin, de sa mort, que l'on redoute ou que l'on attend.

Les auteurs insistent sur la complexité de ce processus. S'ils proposent un modèle idéal-typique, ils reconnaissent que

chaque trajectoire est une variation singulière par rapport à cet idéal typicité parce que l'incertitude est au cœur même de l'action. Chaque épisode nécessite une typologie précise pour présenter tout le spectre des variations et il faudrait montrer toutes les articulations possibles et contrastées entre les variantes de chaque typologie (1990 : 44).

Il faut bien comprendre que, contrairement à ce que suggérerait la théorie du désengagement, cette notion de « déprise » ne doit pas être comprise comme un retrait progressif et total de l'individu. En effet, les personnes âgées peuvent tout à fait « garder le contrôle » dans certains domaines ou relations. Si elles abandonnent certaines activités ou relations, elles peuvent très bien les remplacer par d'autres, moins exigeantes. Il ne faut pas non plus considérer les trois phases qui caractérisent le vieillissement comme relevant d'un passage d'étapes prédéterminées et généralisables à l'ensemble des individus. Par ailleurs, aucune des phases n'est caractérisée par un début et une fin qui serait identifiable. Enfin, genre et appartenance socio-économique influencent évidemment le processus du vieillissement.

Ce processus de déprise trouve donc son origine dans l'expérience individuelle. Toutefois, en poursuivant leur réflexion, Serge Clément et Jean Mantovani (1999) identifient quatre *dimensions à travers lesquelles cette déprise s'exprime* et qui jouent un rôle majeur dans le déroulement du processus : une dimension personnelle (les

capacités des individus), biographique (la trajectoire de vie), relationnelle (l'inscription dans les réseaux sociaux et familiaux), et sociale.

La dimension personnelle est relative à la capacité des individus, entendue non seulement en termes de capacités physiques, mais également en termes de volonté, et s'inscrit dans les discours à travers l'expression de la « fatigue ». L'usure du corps, mais aussi le « manque d'envie » exprimé par les personnes âgées montrent qu'elles s'inscrivent dans une logique d' « économie des forces » où il s'agit d'abandonner, mais surtout de remplacer certaines activités par d'autres qui exigent moins d'effort, en fonction de ce qui a le plus de sens dans sa vie.

Ils notent également que l'abandon ou la substitution des activités se réalise conformément à la trajectoire de vie de la personne. En effet, les choix s'effectuent en continuité avec les orientations des modes de vie prises par les individus. On reste fidèle à ses valeurs : autonomie individuelle ou vie familiale, investissement de l'espace public ou privé, ...

À travers la trajectoire de vie, c'est aussi le maintien de l'identité forgée tout au long de la vie qui va orienter les choix des personnes âgées. Et ce maintien de l'identité « *passé le plus souvent par les relations aux autres qui ont été entretenues, et qui peu à peu se centrent sur un petit nombre d'entre elles* » (1999 : 101). On sélectionne alors des personnes, mais aussi des lieux ou des activités pour conserver ces liens qui ont le plus de sens. C'est évidemment ici que l'impact de la mort des proches et, avec elle, la perte d'un univers de référence et l'appréhension de sa propre fin ont le plus de force.

Cherchant à mieux comprendre *l'origine de la diversité des trajectoires de vieillesse* et des déprises, Vincent Caradec (2004a ; 2004 b) met en évidence ce qu'il nomme, à l'instar de Danilo Martuccelli, des « supports » que les personnes âgées mobilisent dans ce processus de vieillissement. Ressources sur lesquelles les individus s'appuient pour faire face au monde et pour donner sens à leur vie, ces supports sont évidemment multiples. Le corps est évidemment le premier support puisque « *c'est à travers lui que l'on se tient, physiquement, face à l'extériorité du monde* » (30). Mais il en identifie plusieurs autres tels que les relations interpersonnelles, la télévision, le passé ou encore la réflexivité. S'appuyer sur cette notion de « support » permet à Vincent Caradec de constater que l'extrême diversité dans les trajectoires de vieillissement provient des inégalités dans la mobilisation de ces supports.

Les *transitions biographiques*, par le travail de (re)construction identitaire qu'elles imposent, peuvent également être la porte d'entrée de l'étude du vieillissement. Plusieurs domaines peuvent alors être considérés. Les transitions se réalisent dans le domaine familial, professionnel, spatial, physique. En interrogeant plusieurs cohortes d'individus à Genève, Christian Lalive d'Épinay et Stefano Cavalli (2007) montrent que les changements et tournants que les personnes âgées considèrent comme importants relèvent davantage du domaine du décès et de la santé comparativement aux plus jeunes, davantage interpellés par les changements professionnels ou familiaux. Retraite, veuvage, « démotorisation » (Caradec, 1996), déménagements, maladies sont autant de transitions qui influencent la reconstruction biographique. Cette reconstruction et les stratégies d'adaptation utilisées par les personnes âgées pour y faire face sont, encore ici,

multiples et nous montrent à quel point il faut sortir d'une vision « figée » de la vieillesse.

Enfin, Serge Cément (1996), s'intéressant tant aux discours qu'aux pratiques de personnes âgées de plus de 75 ans, identifie quatre formes du vieillir. Il constate qu'une petite minorité de personnes vieillissent « sans vieillir ». L'âge n'apparaît pas dans les discours ou les pratiques. Il semble totalement absent de leur univers. L'auteur souligne que cette forme particulière du vieillissement est le fait de personnes qui, généralement, ont elles-mêmes à prendre en charge une personne âgée. Il semblerait alors que le statut d'aidant prenne le pas sur celui de « personne âgée ». Soutenir quelqu'un de plus âgé, de plus malade, c'est continuer à être fort. « Tant que des signes évidents de sa propre avance en âge n'apparaissent pas, on est peu atteint par les « injonctions à être vieux » renvoyées par l'entourage social » (35). Un second groupe, formé de la majorité des personnes interrogées, vieillit « en accumulant de l'âge ». Il entend par là que ces personnes, tout en se reconnaissant comme « âgées », refusent de s'identifier à la figure du « vieux ». Elles revendiquent les droits associés à l'accumulation des ans et se sentent appartenir à une même génération « âgée ». Dans cette forme de vieillir, c'est la dimension collective qui importe : « *On se caractérise « âgé » par rapport aux jeunes gens, mais aussi par rapport aux plus vieux, perçus souvent comme « dépendants »* » (1996 : 35).

Une troisième catégorie de personnes, le quart environ, vieillit « par vieillesse ». Pour ces personnes, il y a l'identification d'un changement dans leurs relations aux autres. Fatigués, il leur manque dorénavant « l'envie ». Et cette fatigue ne provient pas forcément de limites d'ordre physique, mais c'est aussi la diminution du désir de faire qui s'exprime. À ce moment, la famille prend davantage de place et, tant

pour les plus jeunes que pour les plus vieux, « *le désir de protection semble prendre le pas sur le désir d'autonomie individuelle* » (1996 : 36). Enfin, une quatrième catégorie de personnes, le quart environ, vieillit « par la maladie ». Ici, c'est bien entendu le handicap et la maladie physique qui prennent le dessus dans les discours. Les besoins d'aides sont importants et ces personnes sollicitent une prise en charge relativement globale, qu'elles se tournent vers la famille ou les services formels. Dans cette perspective sur les formes du vieillir, la famille, tant par sa place symbolique qu'affective qu'elle occupe dans l'univers des personnes âgées, est centrale. Elle joue un rôle important dans la manière de vivre la vieillesse.

En résumé, nous venons de voir qu'à l'instar de la jeunesse, la « vieillesse » s'enferme aisément dans une catégorie sociale homogène et lourde de sens. Elle est l'objet de mythes contradictoires : d'un côté, l'image de la vieillesse idéalisée, conçue comme l'heure de gloire, l'âge de la sagesse, l'âge d'or ; de l'autre côté, l'image d'une vieillesse pauvre, indigente, abandonnée dans des mouroirs. Nous avons ensuite reconstruit le parcours de cette construction sociale, en insistant sur le caractère arbitraire des critères qui sont retenus pour la définir. Enfin, nous avons vu que cette vieillesse fait l'objet de théories sociologiques qui tentent, pour certaines, d'expliquer ce que serait « une bonne vieillesse », pour d'autres de comprendre les processus à l'œuvre dans le quotidien des « personnes âgées ». Ces dernières théories insistent sur le processus de (re)construction identitaire et appréhendent la vieillesse à travers l'étude des phases successives qui le caractérise, les dimensions qui le traversent, les supports utilisés ou encore les transitions que celles-ci vivent. Processus de construction identitaire, le

vieillessement est alors le fruit de l'articulation entre un processus de transition biographique (individuel) et relationnel. C'est donc dire que les relations à l'autre notamment dans l'univers familial ont une place et un rôle majeurs et influencent la manière de vieillir.

Ce rôle important des relations familiales dans le processus de vieillissement s'observe alors même que celles-ci connaissent des transformations majeures. Ce sont ces transformations qui sont l'objet du chapitre suivant.

2 Les familles et les solidarités

Les relations familiales jouent un rôle important dans le soutien aux personnes âgées. Elles sont l'objet d'un investissement accru lorsqu'apparaissent les premiers signes de la « fatigue » et qu'il faut alors « économiser ses forces ». Elles sont de plus un support considérable dans le processus de reconstruction identitaire de l'individu, mais également une source potentielle importante pour combler les besoins de protection des personnes âgées.

Sous la pression d'importants changements sociaux, démographiques et politiques, ces relations familiales connaissent néanmoins de nombreuses transformations. La Montée des valeurs d'individualisme, d'autonomie et d'électivité, la présence massive des femmes sur le marché du travail, la diminution de la taille des familles, la fragilisation des unions, l'augmentation de la mobilité résidentielle, tout concourt à s'interroger sur la capacité des familles à continuer de tenir ce rôle central auprès des personnes âgées.

Pourtant, comme nous allons le voir dans la première section de ce chapitre, malgré ces nombreux changements, les liens familiaux, non seulement perdurent à travers le temps, mais ils continuent à être fortement investis par les individus.

La deuxième section de ce chapitre aborde la question des solidarités familiales proprement dites. En effet, outre ces multiples rôles joués par les familles auprès des personnes âgées, il s'agit également de considérer les échanges de biens et de services d'ordre plus « instrumentaux ». Avec la vieillesse apparaissent potentiellement des

besoins plus « concrets » d'aides. Il s'agit alors de comprendre comment les familles répondent à ces besoins dans un contexte où l'État joue un rôle accru, mais parfois incertain.

2.1 *La transformation des relations familiales*

L'évolution de la famille et ses transformations sont l'objet d'attention depuis la naissance de la sociologie. Entité intermédiaire entre l'individu et la société, la famille suscite intérêt, craintes et définitions diverses. Nous allons, dans cette partie, dresser les grandes lignes de son évolution et des enjeux dont elle fait l'objet. Après avoir brièvement rappelé quelques constats des premiers sociologues de la famille, nous nous attacherons à montrer que, malgré le contexte d'urbanisation et d'individualisation, malgré la diminution de la taille des familles et la montée de l'électivité, les liens familiaux perdurent dans le temps et dans l'espace et restent fortement investis par les individus.

2.1.1 Nucléarisation de la famille

Pour les fondateurs de la sociologie et leurs précurseurs (Auguste Comte, Frédéric Le Play, Émile Durkheim), communément appelés des « communautaristes », la famille est, en ces temps d'individualisme naissant et de fragilisation des liens sociaux, l'indispensable lien entre les individus et la société. D'ailleurs, pour Comte ou Le Play, la société n'est pas constituée d'individus, mais bien de familles. Ce sont ces dernières qui nourrissent le lien social (Comte, 1854 ; Le Play, 1871).

S'attardant à l'évolution historique de la famille, Émile Durkheim (1892) va établir trois caractéristiques des familles contemporaines : les familles sont conjugales et relationnelles, plus dépendantes de l'État et indépendante de la parenté et, enfin, elles sont de plus en plus individualistes.

Les familles « modernes » sont tout d'abord conjugales et relationnelles. En effet, outre la diminution de la taille des familles, le fait que le groupe domestique se trouve réduit aux seuls époux au départ des enfants, puisque ce sont eux qui constituent les seuls éléments permanents de la famille, l'incite à appeler ce nouveau type familial la « famille conjugale ». Émile Durkheim ne prétend pas pour autant que le reste de la parenté disparaît. Si la famille conjugale est la zone centrale de la famille moderne, celle-ci est entourée par des « zones secondaires » qui la complètent, tout en ayant un rôle relativement mineur. On assiste donc bien, selon lui, à une « contraction » de la famille ainsi qu'à une indépendance plus grande par rapport à la famille élargie.

Ensuite, au niveau de l'organisation interne, cette famille se caractérise dorénavant par l'individualisation des relations. En effet, selon lui, la contraction de la famille permet aux membres qui la composent de développer davantage leur personnalité propre ainsi qu'une connaissance intime et personnelle de chacun. L'affection et la solidarité domestique deviennent personnelles. Désormais, l'attachement à la famille relève de l'attachement que l'on a envers nos parents, notre femme ou nos enfants (Durkheim, 1892).

Enfin, Émile Durkheim constate une augmentation des interventions de l'État dans la sphère familiale. En prenant pour

exemple la protection des mineurs, il observe que, désormais l'État contrôle, soutient, et régule les relations de la famille. C'est cette même intervention qui permet parallèlement aux familles conjugales d'être plus autonomes par rapport à la famille élargie, ce que nous avons vu plus haut (Durkheim, 1892).

Talcott Parsons va constater plusieurs changements similaires dans les familles américaines. Un mouvement de « repli » de la famille sur le groupe domestique restreint (parents et enfants), une importance de la dimension affective dans les relations entre ses membres ainsi que la délégation à l'État de certaines fonctions traditionnellement dévolues à la famille, mais aussi, et c'est ce qui le distingue de Durkheim, un isolement de la famille conjugale par rapport à la famille d'origine, vont l'amener à nommer cette nouvelle famille, la « famille nucléaire ». Il considère que cette nucléarisation donne l'occasion aux familles, de se concentrer sur les fonctions de support émotionnel de l'individu. La famille devient le lieu de la socialisation, de la transmission des normes et valeurs et de la stabilisation de la personnalité. La diminution de sa taille ainsi que sa fonction de reproduction sexuelle des rôles (complémentarité fonctionnelle) correspond tout à fait aux besoins de la société contemporaine : les familles, plus mobiles, se sont ajustées à l'économie industrielle (Parsons, 1955).

Toutefois, cette thèse du « repli » de la famille sur les relations entre conjoints et entre parents et enfants, outre son caractère conservateur et ethnocentrique, ne résistera pas longtemps à l'épreuve empirique. En effet, les recherches sur les relations familiales et l'entraide vont rapidement contredire l'isolement familial. En Angleterre, dès la fin des années 1950, les travaux de Michael Young et Peter Willmott (1983 [1957]) ainsi que ceux d'Élisabeth Bott (1968 [1957])

indiquent très clairement que les relations familiales ne peuvent se réduire à l'univers de la famille nucléaire. Vingt ans plus tard, en France, Louis Roussel (1976) montre également que si les familles ne cohabitent plus aussi souvent qu'auparavant, les pratiques d'entraide familiales sont toujours importantes.

2.1.2 Les structures familiales

Nous l'avons mentionné dans la mise en contexte, la baisse de la fécondité dans les pays occidentaux a provoqué une réduction de la taille des familles. Par ailleurs, l'instabilité des unions et l'augmentation des ruptures peuvent également, dans certains cas, réduire la taille du réseau familial.

Selon les données du recensement de 2006 (ISQ, 2009), au Québec, l'indice synthétique de fécondité était de 1,62. Cette diminution de la taille des familles implique une réduction de la taille des fratries. Les données démographiques nous montrent que la famille devient « verticale ».

Par ailleurs, l'instabilité des unions augmente. Au Québec, l'indice synthétique de divortialité était, quant à lui, de 51.9 pour 100 mariages. Plus d'un mariage sur deux se termine donc par un divorce. Ceci étant dit, cela ne reflète pas l'entièreté des ruptures conjugales. En effet, nous savons que 35 % des couples vivent en union libre. Les ruptures de ces couples ne sont pas enregistrées dans le recensement. Enfin, 14 % des familles québécoises composées d'un couple avec des enfants sont des familles recomposées. En 1995, elles représentaient 10.7 % des couples avec enfants.

Si certains auteurs estiment que cette baisse des naissances, la réduction des fratries et la diversification des formes familiales menacent la vigueur des systèmes de parenté (Delâge, 1987 cité par Dandurand et Ouellette, 1992), d'autres auteurs concluent que, malgré la fragilisation des unions, les liens familiaux demeurent. Agnès Pitrou note à ce sujet que

toutes les observations, si partielles soient-elles, coïncident pour montrer que l'instabilité, les ruptures et les constitutions d'unions successives ne parviennent pas à user, ni à dénouer les liens familiaux entre générations. (...) La configuration familiale se modifie, par suppression ou adjonction de certains membres, mais le lien demeure : on adopte les nouveaux, sans parfois rejeter totalement les anciens (citation reprise du rapport de Dandurand et Ouellette, page 51).

Renée Dandurand et Françoise-Romaine Ouellette, à la suite de leur étude sur les réseaux familiaux montréalais constatent la même chose :

Les cas où la parenté joue un rôle central ou est presque absente sont donc nettement minoritaires, du moins dans notre corpus. Pour la plupart des foyers, la parenté continue d'avoir une grande importance dans les sociabilités et apparaît toujours constitutive de l'environnement social des familles. Toutefois, la parentèle qui se trouve réellement mobilisée dans la très grande majorité des occasions de sociabilité est limitée aux liens de parenté proches, c'est-à-dire la parenté immédiate, soit le cercle des germains et ascendants, incluant parfois leurs conjoints et leurs enfants respectifs (1992 : 181).

Concernant la constatation de la diversification des formes familiales, de nombreux chercheurs sont dès lors amenés à interroger

les critères statistiques officiels de définition de la famille. En effet, le critère résidentiel par exemple, ne peut plus à lui seul rendre compte de la réalité de ce qui « fait famille », de ce qui relie entre eux les membres de ce qu'on appelle une « famille » (Dandurand, 1990; Bonvalet et Lelièvre, 1995; Bonvalet et Ogg, 2006; Meulders-Klein et Théry, 1993).

2.1.3 Familles, proximités résidentielles et sociabilités

Les proximités résidentielles familiales ainsi que le rôle de celles-ci dans les relations familiales ont été largement documentées, tant en Europe qu'aux États-Unis ou au Québec. Cette importance accordée à la proximité des membres de la famille provient de la constatation que l'éloignement géographique, s'il ne signifie pas nécessairement une rupture des liens ou une absence des pratiques d'entraide, constitue tout de même une entrave au maintien des relations ou des aides. En facilitant les échanges et les rencontres, la proximité géographique contribue à construire le lien social (Bonvalet *et al.*, 1999).

En effet, bien que toutes les pratiques d'échanges ne nécessitent pas une proximité physique entre les membres de la famille, le fait de résider à proximité constitue une sorte de « structure d'opportunité » (Bengtson et Roberts, 1991) pour la dispensation de certains types d'aides qui nécessitent une présence. Comme le mentionne Catherine Bonvalet (2010)

vivre dans la commune ou le quartier où demeurent un ou plusieurs parents, c'est aussi s'inscrire dans un espace relationnel qui facilite le recours aux ressources familiales, ressources dont ont besoin parfois les jeunes qui viennent de décohabiter, les personnes qui connaissent une

rupture conjugale ou encore les aînés en demande d'aides et de contacts.

Par ailleurs, la proximité résidentielle facilite également les rencontres entre les membres de la famille. De nombreuses recherches ont donc porté sur les liens entre les sociabilités familiales (fréquences des rencontres et des téléphones) et la proximité résidentielle.

Concernant la proximité résidentielle entre les membres de la famille en Europe, très tôt, en France, Louis Roussel (1976) et Catherine Gokalp (1978) constatent une étonnante proximité géographique entre les parents et leurs enfants adultes, malgré l'important mouvement d'urbanisation de l'époque. Plus récemment, tant en France (Bonvalet et Maison, 1999 ; Bonvalet et Lelièvre, 2005a), qu'en Belgique (Bawin-Legros *et al.*, 1995) ou en Suède (Fors et Lennartsson, 2008), mais également à l'échelle d'une comparaison européenne (Hank, 2007), les études arrivent au même constat : la proximité géographique entre les membres de la famille est significative. Cette proximité s'observe également en Amérique du Nord où de nombreuses études ont montré, malgré l'étendue du territoire, qu'il est courant d'avoir au moins un membre de sa famille à proximité.

Par ailleurs, plusieurs recherches, tant en Europe qu'aux États-Unis montrent que la distance géographique entre les membres du réseau familial est en lien avec le type et la fréquence des contacts (Lin et Rogerson, 1995 ; Greenwell et Bengtson, 1997, Bonvalet et Maison, 1999, Bonvalet et Lelièvre, 2005a) ou les échanges d'aides (Bengtson, 1991 ; Silverstein et Litwak, 1993).

Que ce soit en Europe ou en Amérique du Nord, de nombreuses études, particulièrement dans le champ des personnes

âgées, mais également dans d'autres domaines, se sont intéressées aux déterminants de la proximité résidentielle et des contacts intergénérationnels. Le genre et l'origine socio-économique sont deux des déterminants majeurs relevés dans la littérature.

Le genre des parents et/ou des enfants est une variable très fréquemment utilisée dans les études sur la proximité résidentielle et les contacts intergénérationnels. Néanmoins, toutes les recherches ne s'entendent pas sur l'importance de cette variable. Nous allons d'abord nous intéresser aux études américaines pour ensuite faire état des recherches européennes et terminer par les résultats des études québécoises.

Dans leur étude sur les liens entre l'affection, les contacts et la distance géographique entre les enfants adultes et leurs parents, Leora Lawton, Merrill Silverstein et Vern Bengtson (1994) constatent que la fréquence des contacts entre parents et enfants est influencée par l'état matrimonial des parents. Lorsque leurs parents sont remariés ou divorcés, les enfants ont tendance à avoir moins de contacts avec eux que lorsque leurs parents sont encore mariés. Cette différence est plus forte entre les pères et les enfants qu'entre les mères et leurs enfants. En ce qui concerne la proximité géographique, ces chercheurs ne relèvent pas de différences significatives entre les sexes. Quelques années plus tard, Merrill Silverstein, Vern Bengtson et Leora Lawton (1997) noteront qu'il y a de grandes différences dans le genre de relation que les enfants adultes entretiennent avec leur mère et leur père, les femmes ayant un contact plus soutenu avec leur mère qu'avec leur père. Selon ces auteurs, cette différence provient du lien avec la mère puisque les relations avec les pères sont moindres tant pour les hommes que les femmes.

Ge Lin et Peter Rogerson (1995), utilisant les données de l'enquête nationale sur les familles et les ménages aux États-Unis, notent quant à eux que le genre n'a que peu d'impact sur la proximité résidentielle entre enfants et parents âgés. La proximité géographique entre parents et enfants adultes est forte puisque 50 % des répondants âgés ont leur enfant le plus proche habitant à moins de 5 miles et 75,4 % à moins de 35 miles.

Dans leur étude sur l'évolution des liens entre distance géographique et contacts, Lisa Greenwell et Vern Bengtson (1997) notent que les femmes ont plus tendance que les hommes à avoir un contact hebdomadaire en face à face avec leurs parents, mais qu'il n'y a pas de différence entre les hommes et les femmes pour ce qui est de la distance géographique ou les contacts téléphoniques.

Du côté européen, en se basant sur l'enquête Share, Karsten Hank (2007) fait une analyse comparative des liens entre proximité résidentielle et contacts intergénérationnels. Si elle constate que la proximité résidentielle est plus forte dans les familles des pays méditerranéens que dans celles des pays du Nord de l'Europe, elle relève toutefois que, dans l'ensemble, elle est assez forte puisque 85 % des parents âgés de plus de 50 ans ont un enfant qui vit à moins de 25 kilomètres. Fait intéressant, tous pays confondus, les fils ont plus tendance à corésider avec leurs parents âgés que les filles. En ce qui concerne les contacts, si des différences s'observent également entre les pays nordiques et les pays méditerranéens, généralement les fréquences de contacts sont assez élevées. Elle constate par ailleurs que, globalement, les filles ont plus souvent des contacts quotidiens avec leurs parents que les fils.

En France, selon les données de l'enquête Proches et Parents, Catherine Bonvalet et Dominique Maison (1999) notent que la proximité résidentielle des enquêtés avec leurs pères et mères est relativement importante et peu différenciée selon le sexe du parent puisque 51 % des enquêtés habitent le même département que leur mère et 47 % le même département que leur père. Ces différences sont aussi faibles lorsque l'on passe à l'échelle plus petite de la commune puisque 23 % des enquêtés habitent dans la même commune que leur mère et 20 % dans la même commune que leur père. En ce qui concerne les liens entre la proximité résidentielle et les contacts, les auteurs notent que le fait d'habiter la même commune ou une commune voisine augmente fortement la fréquence des contacts et que l'intensité de ces derniers varie selon le sexe de l'enquêté, les femmes ayant des relations plus intenses avec leur famille que les hommes.

Enfin, au Québec, tant Andrée Fortin que Renée Dandurand et Françoise-Romaine Ouellette nous rapportent que, selon leurs études, les sociabilités sont une affaire de femmes, peu importe le milieu socio-économique concerné.

Dans la ville de Québec, Andrée Fortin (1987) note au sujet de la répartition géographique de la fratrie et des parents que :

(...) la parenté est présente dans la région, mais aussi dans le quartier. Qui plus est, très souvent on est originaire du quartier, ou on y a passé la plus grande partie de son enfance et de son adolescence et/ou on a ses propres parents qui habitent tout près. C'est ce qu'on a appelé la « matrilocalité » et la « patrilocalité » (1987 : 82).

Plus récemment, les résultats de l'enquête Biographies et Solidarités Familiales au Québec montrent également que les femmes « tissent le lien » :

En effet, celles-ci citent un plus grand nombre de proches que les hommes; elles rencontrent plus fréquemment leur mère; elles téléphonent plus souvent que les hommes à leurs frères et sœurs et à leurs enfants; enfin, elles ont plus fréquemment un parent ou un enfant dans un arrondissement limitrophe (Kempeneers et Van Pevenage, 2011 : 115).

Comme le dit Andrée Fortin, tant au Québec qu'ailleurs en Occident, « *la famille n'est pas qu'une affaire de femmes, mais elle passe beaucoup par les femmes, elles en sont les pivots* » (1987 : 176).

Outre les études sur les liens entre le genre et la proximité résidentielle ainsi que les sociabilités, *les liens entre la proximité résidentielle et l'origine socio-économique* sont également l'objet d'attention de la part des chercheurs. Les résultats de ces recherches convergent et établissent que plus on descend dans l'échelle sociale, plus la proximité résidentielle est importante. Les mêmes conclusions s'appliquent pour les contacts entre les membres de la famille : plus on descend dans l'échelle sociale, plus les contacts sont fréquents. Aux États-Unis, en 1960, Eugène Litwak avait montré que la famille modifiée étendue, caractérisée par une grande distance géographique, mais avec des contacts passablement fréquents entre les enfants adultes et leurs parents vieillissants continuerait à être le modèle dominant dans la classe moyenne tandis que la famille étendue traditionnelle, caractérisée quant à elle par une forte proximité résidentielle et une fréquence de contacts importante serait davantage l'apanage de la classe ouvrière. En testant à nouveau ces deux modèles vingt ans plus

tard, Lisa Greenwell et Vern Bengtson (1997) confirment ceux-ci tout en observant que la relation entre proximité résidentielle et classes sociales diminue et en émettant des réserves quant à la mesure de la classe sociale.

En Europe, Stefan Fors et Carin Lennartsson (2008) constatent dans leur revue de littérature ainsi que dans leurs résultats basés sur une enquête suédoise que l'appartenance des parents et enfants à une classe sociale est associée à la distance géographique et aux contacts entre les membres. Il y a moins de distance géographique et plus de contacts dans les classes populaires. L'une des explications avancées, également proposée par d'autres auteurs (Lin et Rogerson, 1995 ; Hank, 2007), réside dans le fait qu'il y a plus d'opportunités professionnelles pour les individus plus scolarisés et que celles-ci les amènent à une plus grande mobilité géographique.

En Belgique, Bernadette Bawin-Legros, Anne Gauthier et Jean-François Stassen constatent également que les individus qui appartiennent à des professions d'ouvriers, petits commerçants, professionnels de la santé, de l'enseignement et du social, habitent significativement plus près de chez leurs parents, que les cadres, les chefs d'entreprise ou les professions libérales. Ils émettent la même hypothèse quant au rôle des opportunités professionnelles dans la relation. Toutefois, ils notent également que les ouvriers, employés et petits commerçants vivent plus selon un mode de fonctionnement fusionnel « nous-couple-famille » « étendu à la parentèle, où proximité spatiale et affective sont prépondérantes » (Bawin-Legros *et al.*, 1995 : 120).

À Montréal, Renée Dandurand et Françoise-Romaine Ouellette (1992) se sont intéressées aux réseaux familiaux des ménages avec de jeunes enfants dans trois quartiers socioéconomiquement contrastés : St-Henri, Rosemont et Outremont. Elles constatent que la proximité géographique diffère selon les couches sociales. En effet, en général, il y a une plus grande distance géographique entre les lieux de résidence des membres de la famille dans les milieux aisés, mais les liens peuvent demeurer actifs malgré la distance, l'aisance permettant de mieux se servir des moyens de communication et de transport. Dans les milieux modestes, espace résidentiel et parenté sont étroitement associés. Selon les auteures :

Le choix de résider dans le quartier est lié à la présence de la parentèle, on est attaché au quartier comme on est attaché à sa famille et les logements sont souvent obtenus par des informations privilégiées qu'elle nous communique (Dandurand et Ouellette, 1992 : 194).

Toutes les études, tant en Europe qu'en Amérique du Nord s'accordent donc assez bien sur les constats entourant les liens entre la proximité résidentielle, les sociabilités ainsi que sur deux de leurs déterminants majeurs. Quatre constats majeurs peuvent être tirés. Tout d'abord, malgré le contexte d'urbanisation, les réseaux familiaux ne se sont pas complètement dispersés géographiquement. Ensuite, les sociabilités restent relativement intenses entre les membres de la famille après la décohabitation des enfants. Troisièmement, ces sociabilités sont prioritairement le fait des femmes. Enfin, le milieu socio-économique influence tant les proximités résidentielles que les sociabilités.

Claudine Attias-Donfut franchi un pas de plus en nous disant que, la proximité géographique est non seulement à mettre en lien avec les fréquences des contacts, mais également avec « *l'intensité relationnelle* ». Selon elle, la proximité résidentielle « *est aussi bien la cause que la conséquence du lien dont elle est la traduction dans les stratégies résidentielles* » (1997 : 115).

2.1.4 Familles et proximités affectives

S'ils ne s'entendent pas sur les conséquences du processus, de nombreux auteurs ont mis en évidence que, dans les sociétés occidentales, les individus se sont affranchis des cadres sociaux qui structuraient les sociétés industrielles (Beck, Giddens et Lash, 1994). C'est l'individualisation.

Pour Ulrich Beck, ce processus d'individualisation consiste en

la décomposition puis l'abandon des modes de vie de la société industrielle (classe, strate, rôles sexués, famille) pour ceux sur la base desquels les individus construisent, articulent et mettent en scène leur propre trajectoire personnelle (...) Dans ce contexte, ce qui auparavant était surmonté collectivement comme un destin de classe doit de plus en plus être pris en charge individuellement (1998 : 21)

Libérés de nombreuses contraintes, les individus doivent désormais « planifier leur propre biographie ».

Toutefois, si l'individualisation du social fait peser de nouvelles et importantes contraintes sur les « épaules » des individus (voir, entre

autres, les travaux d'Alain Ehrenberg, 1991 et 1995), le lien social ou la société ne se « dissout pas » :

*L'individualisation (...), ce n'est pas l'atomisation et l'isolement ; ce n'est pas non plus l'individu libre comme l'air, détaché de toute relation ; et enfin, ce n'est pas (comme on le suppose souvent) l'individuation, l'émancipation ou l'autonomie (...)
(Beck, 1998 : 21).*

En effet, comme le souligne Léon Bernier, la généralisation du processus d'individualisation et la capacité qu'elle suppose, pour les individus, de « déconstruire » leurs appartenances, « *n'implique pas une dissolution des cadres sociaux où évoluent les individus, mais entraîne leur relativisation, leur mise à distance critique* » (1998 : 28).

Ce processus d'individualisation et la relativisation des cadres sociaux concernent également les relations familiales. En effet, s'il ne fait aucun doute que le lien de filiation, le lien du sang, est encore aujourd'hui hautement valorisé, il n'en reste pas moins que les relations, tant conjugales que familiales, sont davantage tributaires de l'affection, plus électives qu'auparavant.

C'est bien évidemment très largement au sein du couple, tant au moment de sa constitution (voir, par exemple, François de Singly, 1993 et 1996) que dans le quotidien (voir, par exemple, Jean-Claude Kaufmann, 1992) ou lors de la mise à la retraite (voir, par exemple, Vincent Caradec, 1996) que la place de l'affection a été analysée par les sociologues.

Ceci étant dit, l'électivité et l'importance de l'affection dans les relations familiales ont également été l'objet d'attention dans l'étude des

relations entre parents et enfants⁵ ainsi que dans les relations dans la fratrie⁶.

En France, par exemple, Louis Roussel (1991) élargit la place laissée à l'affection aux relations entre parents et enfants. :

Le contexte familial a (...) été modifié. Entre les générations comme entre les conjoints, tout désormais est affaire de sentiments, de négociations, et de pacte. Autrefois, les obligations réciproques étaient inconditionnelles, même si elles étaient parfois transgressées. Cette femme âgée était la mère. Aujourd'hui, elle est ma mère avec ses qualités et ses défauts, ses mérites et ses torts, sa tendresse ou son indifférence passée. Le fait même d'avoir donné la vie n'est plus une créance exigible. « Nous n'avons pas demandé à naître », disent les enfants. L'amour filial est un choix, ce n'est plus un devoir (p. 17).

Mais ceci étant, les membres de la famille continuent de constituer une bonne proportion des personnes considérées « proches » puisque, selon l'enquête française « Proches et Parents » (Bonvalet *et al.*, 1993), parmi les 8 personnes citées en moyenne, 5 sont des membres de la famille.

Nous y reviendrons plus longuement lorsque nous aborderons la question des aides aux parents âgées, mais notons d'ores et déjà que, pour le Québec, Nancy Guberman et son équipe (1991) ont établi que la prise en charge d'un proche dépendant est le fruit de l'influence de facteurs sociaux multiples, parmi lesquels l'amour et l'affection pour la personne à soigner ne sont qu'un élément. Mais il est à noter que

⁵ voir, par exemple, les travaux de Nancy Guberman (1991) pour le Québec ou ceux de Thierry Blöss (1997)

⁶ voir, par exemple, les travaux de Jean-Hugues Déchaux et Nicolas Herpin (2003) ou Évelyne Favart (2007).

celui-ci est significatif puisque l'amour et l'affection sont évoqués par la plupart des répondantes. Toutefois, les auteurs notent que

(...) ces rapports ne se vivent pas toujours de la même façon : il ressort que la proximité affective englobe à la fois des liens établis de longue date, souvent doublés d'une proximité géographique (...) un sentiment d'échange entre les membres d'une même famille, le désir de regagner un amour perdu ou une réponse à des besoins affectifs non comblés » (1991 : 173).

Plus récemment, toujours au Québec, les résultats de l'enquête Biographies et Solidarités familiales (Kempeneers et Van Pevenage, 2011) montrent que les liens familiaux comptent pour une très grande part dans le cercle des personnes considérées « proches » par les répondants puisque près des trois quarts des membres cités font partie de la famille.

Les résultats de ces études nous montrent que même s'il ne fait aucun doute que nous assistons à une individualisation du social, les liens familiaux sont encore et toujours investis d'affection.

2.1.5 Typologies de relations familiales

Au-delà de la vision économique des échanges, une volonté de décrire les familles et mesurer les échanges en leur sein a poussé de nombreuses équipes de chercheurs à établir, sur bases d'indicateurs divers, des typologies de relations ou fonctionnements familiaux.

Certaines de ces typologies concernent plus spécifiquement les familles nucléaires alors que d'autres élargissent au-delà du « ménage » le cercle des personnes prises en considération. Prenons

pour exemple des premières, en France, la typologie de Louis Roussel (1980)⁷ qui se base sur le critère de l'autonomie des conjoints ou en Suisse, la typologie de Jean Kellerhals et son équipe (1991)⁸. Parmi les typologies qui élargissent le cercle de la parenté au-delà de la famille nucléaire, citons la typologie étasunienne de Vern Bengtson et Robert Roberts (1991)⁹ ou celle de l'équipe de Josette Coenen-Huther (1994)¹⁰ en Suisse.

Comme le notent Jean Kellerhals et ses collaborateurs (1993), ces typologies présentent toutefois plusieurs inconvénients majeurs : les catégories résiduelles de ces typologies sont importantes ; les critères pour établir ces typologies ainsi que leurs hiérarchies peuvent se discuter ; enfin, les critères sélectionnés sont souvent statiques et ne permettent pas de rendre compte du fonctionnement familial.

Mais, par ailleurs, l'un des intérêts importants de ces typologies ainsi que leur point commun est de démontrer l'hétérogénéité des

⁷ Typologie des unions : l'alliance (le mariage est le cadre institutionnel de la solidarité affective; l'organisation du couple est égalitariste et différenciée), la fusion (le mariage est une formalité; l'organisation du ménage et les échanges sont davantage marqués par la spontanéité et l'indifférenciation des rôles); l'association (l'union est davantage contractuelle; l'égalité des statuts et l'indifférenciation des tâches sont à leur maximum).

⁸ L'auteur distingue les familles de type bastion (fusionnelles; casanières; règles internes rigides), compagnonnage (fusion; ouverture sur l'extérieur; règles internes plus souples) et association (autonomie des individus; interactions constantes avec l'extérieur; négociation constante des règles).

⁹ Typologie de relations et solidarités familiales créée en fonction de six composantes (associative, affective, consensuelle, fonctionnelle, normative et structurelle) des *relations intergénérationnelles*. Cinq types de relations familiales sont dégagés : des relations étroites, des relations conviviales, des relations intimes, mais distantes, des relations contraintes, des relations détachées.

¹⁰ Typologie des liens de solidarité et des échanges dans la parenté en fonction de diverses composantes (proximités affectives, appuis instrumentaux, normes d'entraide, structure des rôles, potentiel de solidarité). La typologie exprime une gradation des liens qui vont du détachement (peu d'affection – peu d'échanges) au familialisme (beaucoup d'affection – beaucoup d'échanges) en passant par les instrumentaux (peu d'affection – beaucoup d'échanges) et les expressifs (beaucoup d'affection – peu d'échanges).

familles, tant sur le plan de la cohésion que sur celui de la régulation familiale ou relationnelle. Toutes les familles ne sont pas identiques, tant par la structure que par leurs dynamiques internes.

Plusieurs constats se dégagent donc de la littérature sur les relations familiales. Tout d'abord, la taille de la famille s'est effectivement réduite, et cette diminution associée à l'allongement de la durée de vie amène à une verticalisation des relations familiales. Par ailleurs, tant leurs formes que leurs fonctionnements, les familles se sont diversifiées. Enfin, la place de l'affection au sein des familles s'est développée. Toutefois, ces constats ne signifient pas pour autant la disparition des liens et des proximités entre les membres des familles. La vitalité des liens familiaux demeure tout en s'exprimant différemment selon plusieurs facteurs.

Comme l'exprime bien Agnès Pitrou « (...) *ce n'est pas tant [...] le tissu familial qui se déchire que la notion monolithique d'une famille-type, référence unique qui vole en éclats* » (1992 : 212). La diversité des familles s'exprime à différents niveaux : les différences de fonctionnement et de signification sociale de la parenté selon les milieux sociaux, les régions et les villes, l'origine ethnique et par rapport aux personnes vivant seules. Il faut dès lors « *sortir de la myopie théorique qui consiste à regarder seulement les familles conjugales de classe moyenne* » (213).

2.2 La question des solidarités

Le contexte social, mais aussi politique et démographique des pays occidentaux a connu de nombreuses transformations ces dernières décennies. Ces transformations affectent sans aucun doute les relations familiales. Le vieillissement de la population associé au mouvement de retrait de l'État-providence va avoir des impacts majeurs sur la vie des individus. De nombreux chercheurs nous mettent pourtant en garde contre les demandes croissantes qui sont faites aux familles de prendre en charge les individus fragilisés. En effet, une pression accrue sur les « épaules » des familles engrange non seulement une augmentation des inégalités de sexe et des inégalités sociales, mais aussi un risque de surcharge qui, selon certains, pourrait amener à paralyser le potentiel d'aide des familles.

2.2.1 Les solidarités familiales et publiques

Le thème des solidarités familiales est revenu en force depuis la fin des années 1980, tant dans l'actualité que dans le domaine des sciences sociales et ce, alors même que certains auteurs prédisaient leur disparition suite à la révolution industrielle, à l'avènement de la société salariale et à la nucléarisation des familles (Déchaux, 2007).

Cette « redécouverte » des solidarités familiales s'inscrit dans le contexte de la crise de l'État-providence. En effet, ne pouvant plus répondre à l'ensemble des besoins des personnes vulnérables, l'État va de plus en plus se reposer sur les familles pour remplir une fonction de « protection ». Comme le dit Claude Martin,

Le coût pour la collectivité paraissant de moins en moins supportable, on a reconnu l'importance du travail gratuit, de cette obligation morale qui

assigne certaines tâches au privé ou de cette solidarité qualifiée de « spontanée » ou de « naturelle » par certains responsables politiques (2002 : 51).

L'expression « aidante naturelle » utilisée au Québec exprimant particulièrement bien cette « naturalisation » des aides en provenance de la famille.

Depuis cette redécouverte des solidarités familiales, une littérature abondante a attiré l'attention sur ce qui distingue les prestations de services dans le cadre des relations familiales de celles qui ont lieu dans le cadre de politiques publiques, à savoir la plasticité, la polyvalence, la confiance, l'accessibilité et la gratuité (Déchaux, 1996).

Toutefois, malgré la reconnaissance de ces différences de nature des aides en provenance de la famille, le retrait de l'État-providence donne néanmoins lieu, depuis de nombreuses années, à un vif débat, tant politique que scientifique, autour de la question de la complémentarité entre solidarités publiques et familiales. En effet, alors que les autorités publiques insistent sur la nécessité de mobiliser la communauté (familles et milieu communautaire) autour des personnes vulnérables, tant les associations de citoyens que le milieu communautaire ou celui de la recherche se questionnent sur les capacités réelles de la communauté ainsi que sur la dynamique du partage des responsabilités. Les associations de citoyens diverses décrient le fardeau que l'État fait peser sur les « épaules » des familles qui risquent, à force d'être sollicitées, l'épuisement. Le milieu communautaire, quant à lui, est investi par l'État d'un mandat sans pour

autant que les ressources financières nécessaires ne soient déployées (Lavoie *et al.*, 2005).

Cette question de l'articulation entre aides privées et aides publiques est largement analysée particulièrement développée dans le domaine de l'aide aux personnes âgées (Chappell et Blandford, 1991 ; Daatland, 1992 ; Lesemann et Martin, 1993 ; Knipscheer, 1995). Deux grandes hypothèses quant aux effets que produisent les solidarités sociales sur les pratiques de la solidarité familiale peuvent être dégagées : d'une part, la substitution de l'entraide familiale par les transferts sociaux et, d'autre part, la stimulation des solidarités familiales par les solidarités publiques (Ward-Griffin et Marshall, 2003 ; Attias-Donfut, 2000 ; Lavoie *et al.*, 2005).

Dans le premier modèle, les transferts sociaux diminueraient les aides familiales, les décourageraient et déresponsabiliseraient les individus. Louise Garant et Mario Bolduc (1990) nous indiquent que cette vision de la démission des familles causée par un État trop charitable est déjà présente dans la politique du Ministère des Affaires Sociales à l'égard des personnes âgées de 1985 :

L'implication marquée de l'État, des moyens qu'il a privilégiés (hébergement institutionnel, ...), comporte la possibilité de créer une dépendance des individus et des groupes envers les services étatiques. La démobilisation qui s'ensuit ne permet pas une juste utilisation du potentiel des énergies des individus, de l'entourage et de la communauté. Les conséquences en sont des coûts économiques et sociaux difficiles à assumer pour l'ensemble de la société (MAS, 1985 cité par Garant et Bolduc, 1990 : 20).

De l'autre côté, la perspective selon laquelle les solidarités familiales sont stimulées par les transferts publics se trouve confirmée par plusieurs recherches portant sur les aides aux personnes âgées ou celles destinées aux jeunes. Concernant ces derniers, en France, les travaux de Claudine Attias-Donfut (2000) portent sur les transferts monétaires vers les générations descendantes ainsi que les aides aux personnes âgées. Les résultats indiquent, tout d'abord, que les solidarités familiales, sous forme de dons en nature ou financiers, sont prioritairement orientées vers les jeunes. Elle constate ensuite que cette situation est possible grâce à l'instauration de l'État-providence qui, par la mise en place des systèmes de retraites, le développement de l'éducation et les prestations familiales a « inverser le sens des solidarités ». Les aides aux personnes âgées suivent la même logique : « l'entraide familiale s'accroît significativement lorsque des aides professionnelles (subventionnées par les pouvoirs publics interviennent aussi » (2000 : 669).

Cette conclusion est également observée par des chercheurs qui se penchent sur les soins aux personnes âgées selon une analyse comparative. En comparant les fréquences de différents types d'aides familiales reçues par les personnes âgées dans cinq pays contrastés en termes de politiques sociales (Canada, Japon, Royaume-Uni, Allemagne de l'Ouest et États-Unis), Harald Künemund et Martin Rein (1999) arrivent au même constat : les aides publiques stimulent plus qu'elles ne paralysent les solidarités familiales. En 2005, une équipe de chercheurs en gérontologie de Berlin réalise une étude semblable en se basant sur les données du projet OASIS (Old Age and Autonomy : The Role of Service Systems and Inter-generational Family Solidarity) et arrivent à des conclusions similaires (Motel-Klingebiel *et al.*, 2005).

Ce débat, tant politique que social autour du partage des responsabilités entre l'État et les familles dans la prise en charge des personnes dépendantes (jeunes ou vieux) est, par ailleurs, discuté sous un autre angle par certains chercheurs, particulièrement en France. Ces derniers en appellent de plusieurs arguments pour sortir d'une vision où les solidarités publiques et familiales, si elles peuvent se substituer ou se stimuler, seraient donc de « nature » comparable. En effet, Jean-Hugues Déchaux (1996) nous invite à considérer le fait que les échanges au sein de la famille n'ont ni les mêmes fonctions, ni les mêmes effets et qu'ils ne suivent pas les mêmes principes de régulation. Ces trois différences font, d'après lui, que le transfert des responsabilités de l'État vers les familles ne peut s'envisager aussi simplement.

Michel Chauvière et Michel Messu (2003) ajoutent à ces considérations le fait que les solidarités familiales et publiques ne procèdent pas du même principe éthique. Nous retrouvons des principes de justice, généralité et égalité des traitements du côté des solidarités sociales tandis que, du côté des familles, nous pouvons retrouver des pratiques internes d'entraide qui peuvent être conditionnelles et réactives, empreintes d'inégalités et donc, possiblement injustes.

L'usage de la notion de solidarité familiale fait donc problème. Non seulement parce que les ajustements entre les différentes instances concernées ne sont pas toujours des plus harmonieux, mais aussi parce qu'il n'y a pas, à proprement parler, de continuité entre elles. Ainsi, lorsque l'on passe de la famille institution à l'intervention associative ou a fortiori aux services de l'État, on ne change pas simplement de lieu d'exercice de la solidarité. Toute une recomposition des caractéristiques de la solidarité

elle-même se trouve en jeu et toute une série de principes ou de concepts régulateurs sont à chaque fois réinterprétés. Cela revient à dire qu'il n'existe pas d'axe téléologique de la solidarité sur lequel se déplacerait le curseur de l'effectuation qui pointerait des manières tantôt familiales, tantôt associatives et d'autres fois étatiques de la pratiquer (Chauvière et Messu, 2003 : 341).

En reconstituant le parcours de la notion de « solidarités familiales » tant dans les discours experts que politiques ou médiatiques, Claude Martin révèle bien que l'enjeu autour de l'articulation des solidarités publiques et familiales n'est finalement autant un enjeu théorique pour la sociologie, mais avant tout un enjeu politique « *dans la controverse qui opposent plusieurs courants idéologiques sur l'avenir et les formes de protection collective* » (2003 : 69).

2.2.2 L'étude des solidarités et l'élargissement de la famille

C'est dans le contexte de l'essoufflement de l'État-Providence, au tournant des années 1980 que l'étude des solidarités familiales va contribuer à élargir la notion de famille. En effet, alors qu'auparavant, tant les sociologues que les démographes et les économistes de la famille privilégiaient dans leurs études l'entité « famille de résidence » ou « ménage », les résultats des études sur les échanges au sein de la famille vont les amener à reconsidérer le rôle central donné à la résidence dans leur définition.

Nous venons de le voir, en France, les recherches débutent avec celle Louis Roussel (1976). Elle sera suivie, notamment, par les

travaux d'Agnès Pitrou (1977, 1987, 1992), de Claude Martin (1997), de l'équipe de Catherine Bonvalet (1999) et celle de Claudine Attias-Donfut (1995, 1998, 2002). En Belgique, citons les travaux de Bernadette Bawin-Legros et Thérèse Jacobs (1995). En Suisse, nous retenons principalement des travaux de Josette Coenen-Huther, Jean Kellerhals et Malik von Allmen (1994). En Angleterre, les recherches de Michael Young et Peter Willmott (1983 [1957]) et d'Élisabeth Bott (1968 [1957]), furent suivies par celles de Graham Allan (1978) et de Janet Finch et Jennifer Mason (1993).

Aux États-Unis, et au Canada, la majorité des études sur les échanges au sein des familles datent des années 1980 (Caplow *et al.*, 1983 ; Wellman et Wortley, 1990 ; Bengtson, 1991).

Au Québec, enfin, citons les travaux d'Andrée Fortin (1987) qui s'intéresse aux relations familiales dans la ville de Québec, de Renée Dandurand et Françoise-Romaine Ouellette (1992, 1995) qui s'intéressent aux pratiques de solidarités dans trois quartiers montréalais socioéconomiquement diversifiés, les travaux de Jacques Godbout, Johanne Charbonneau et Vincent Lemieux (1996) et plus récemment, les résultats de l'enquête Biographies et Solidarités familiales au Québec (Kempeneers et Van Pevenage, 2011).

Toutes ces études sur les échanges au sein de la famille s'accordent pour dire que malgré les nombreuses transformations sociales et familiales, les liens et échanges familiaux perdurent.

2.2.3 Les inégalités

Se reposer davantage sur les solidarités familiales pour répondre aux besoins des personnes fragilisées telles les personnes âgées, soulève également la question des inégalités de sexe, les inégalités sociales et les impacts d'une éventuelle « surcharge » pour les familles.

Les inégalités de sexe, tout d'abord. En effet, le maintien à domicile des personnes âgées nécessite, dans bien des cas, et ce, quel que soit le modèle d'articulation privilégié, une certaine forme de soutien de la part des familles. La grande majorité des études indiquent que ce soutien de la part des « familles » est l'apanage des femmes, qu'elles soient conjointes, filles ou belles-filles (Lesemann et Martin, 1993 ; Attias-Donfut, 1995 ; Blöss, 1998 ; Dandurand et Ouellette, 1992 ; Déchaux, 1994 et 1996 ; Fortin, 1987 ; Martin, 2002 ; Saillant et Dandurand, 2002).

Cette constatation largement documentée s'explique par le fait que ce sont les femmes qui sont davantage impliquées dans les activités de soutien à l'intérieur du réseau familial. Ce sont elles qui se trouvent dès lors particulièrement exposées lorsqu'on en demande davantage aux familles. Ces déterminants sont largement débattus, principalement dans le sillage des études sur le « caring ». De nombreux auteurs notent en effet que l'expression « prise en charge par la famille » revient en réalité à dire « prise en charge par les femmes ».

Les inégalités sociales ensuite. De nombreuses recherches soulèvent que les solidarités familiales contribuent à la reproduction des inégalités sociales. En effet, puisque les familles ne peuvent donner d'autres soutiens que ceux dont elles disposent elles-mêmes, s'appuyer essentiellement sur les échanges et transmissions familiales favorise en

quelque sorte un immobilisme social et une absence de redistribution des ressources collectives. (Lesemann et Martin, 1993 ; Attias-Donfut et Wolff, 1997; Attias-Donfut *et al.*, 2002; Blöss, 1998; Dandurand, 2001; Dandurand et Ouellette, 1992; Déchaux, 1994 et 1996; Martin, 2002 ; Pitrou, 1992; Saillant *et al.*, 2000).

Enfin, il s'agit de s'interroger sur *les capacités réelles des familles et les impacts d'une « surcharge*. Cette augmentation de la demande de soutien aux personnes âgées doit se concevoir au sein d'un contexte familial particulier. Outre que, comme le notent de nombreux auteurs, le soutien à un parent âgé s'inscrit dans une relation affective, la question des capacités des aidants se doit d'être posée. Et ceux-ci, ces femmes principalement, font souvent face à des demandes et préoccupations « concurrentielles ». À l'âge où les besoins de leurs parents augmentent, nombre d'entre elles ont des enfants, jeunes adultes, qui se trouvent dans des situations nécessitant également leur soutien : conditions professionnelles et conjugales précaires ou encore jeunes enfants. Ces femmes elles-mêmes vivent des situations de « transition » : fin de carrière ou départ à la retraite, cette dernière impliquant des ajustements personnels importants et des aspirations autres que celles de prendre soin d'un parent âgé.

Un poids excessif de charges et de responsabilités laissées aux familles pourrait avoir pour effet de paralyser leur potentiel de solidarités, comme l'indiquent plusieurs études (Attias-Donfut, 1995; Brault, 1998; Guberman *et al.*, 1991; Saillant *et al.*, 2000). D'où la nécessité de bien documenter l'état réel des besoins et des ressources disponibles. Même lorsque les familles sont prêtes à s'occuper de leurs membres, l'accès aux solidarités familiales est contraint par divers facteurs (moyens – distances – disponibilités – ...). En somme, se

reposer uniquement sur les capacités des réseaux familiaux ne permet pas de répondre à tous les besoins des familles, risque de décourager l'aide aux proches, sinon de mener à l'épuisement des personnes aidantes.

Se reposer encore davantage sur les familles pour répondre aux besoins des individus fragilisés va inévitablement augmenter les inégalités de genre et de sexe. Ce qui amène Claude Martin à dire :

En reconnaissant un rôle croissant à ces soutiens informels et en leur attribuant la capacité de compenser les limites de la solidarité collective, les pouvoirs publics refusent de tenir compte de ces écarts considérables et font de la famille une valeur en soi (2002 : 58).

Les familles ont donc connu de profondes transformations, tant dans leurs structures et leurs modes de fonctionnement que par la diversification des normes et valeurs qui les traversent. Toutefois, malgré les inquiétudes des premiers chercheurs qui prédisaient un repli des familles sur la sphère conjugale, de nombreuses recherches, tant en Amérique du Nord qu'en Europe, montrent que les liens familiaux et les échanges dans la famille étendue perdurent dans le temps.

D'autre part, le discours politique actuel insiste de plus en plus sur le rôle central attendu des familles à l'égard des individus fragilisés. L'État ne se considérant plus en mesure de répondre aux multiples demandes, c'est aux familles que revient le devoir de s'occuper des besoins de leurs membres. Pourtant, de nombreuses études concluent que solidarités familiales et solidarités publiques ne peuvent se

substituer les unes aux autres puisqu'elles ne sont pas de même nature, qu'elles n'ont pas les mêmes fonctions ni les mêmes effets.

Mais plus encore, plusieurs recherches constatent que se reposer sur les solidarités familiales pour combler de plus en plus de besoins conduit à la reproduction des inégalités sociales et de sexe, de même qu'à un risque de démission des familles face à la surcharge de besoins auxquels elles ont à répondre.

Par ailleurs, insister sur le rôle croissant que les familles auront à jouer, c'est oublier qu'elles sont déjà très présentes dans les aides aux personnes âgées. Le prochain chapitre aborde cette question de l'aide apportée par les familles aux personnes âgées.

3 L'aide aux personnes âgées « dépendantes »

Il existe une vaste littérature sur le thème de « l'aide aux personnes âgées dépendantes ». Que nous disent ces écrits et surtout, sur quoi repose cette notion de « dépendance » établie a priori ? C'est ce que nous aborderons ici.

Les familles sont de plus en plus sollicitées aujourd'hui par les services publics dans le cadre de la politique du soutien à domicile. Serge Clément, Éric Gagnon et Christine Rolland (2005) notent que la synthèse sur le sujet est d'autant plus difficile du fait que les échantillons, les méthodes, les mesures et les questionnements sont divers. Enfin, les contextes sociaux, politiques et culturels diffèrent eux aussi. Il est dès lors évident que les comparaisons entre les études sont difficiles.

Après une brève présentation de l'évolution de la politique du soutien à domicile des personnes âgées au Québec, nous nous pencherons sur la question des normes et valeurs qu'expriment les Québécois au sujet de la prise en charge des parents dépendants. Nous verrons que les études concluent que sentiment de responsabilité à l'égard des parents âgés est loin de s'être dilué dans une idéologie individualiste. Nous nous intéresserons ensuite aux recherches qui se sont penchées sur les désirs de ces personnes âgées quant à la provenance des aides en cas de besoin. Nous verrons que ces désirs ne s'alignent pas nécessairement aux normes et valeurs de responsabilité des aides à leur égard.

Après avoir abordé la question de la définition de l'autonomie, nous passerons en revue des études qui portent sur la description instrumentale des besoins ainsi que la provenance des aides dans le cas des personnes âgées. Nous verrons que les familles, les femmes en particulier, sont les principales pourvoyeuses des aides.

Une dernière section de ce chapitre s'intéresse aux recherches qui ont permis d'élargir sensiblement la conception des aides aux parents âgés dépendants. En effet, s'il est important de prendre en considération les besoins instrumentaux des personnes âgées, ces besoins ne peuvent toutefois se limiter à cette dimension. Pour comprendre les dynamiques familiales d'aide aux parents âgés, nous disons certaines études, il faut également prendre en considération la dimension relationnelle de ces aides. Cela permet alors de mieux comprendre les configurations familiales autour des personnes âgées, de dresser un nouveau portrait des aidantes et de questionner la responsabilité à l'égard des parents âgés.

3.1 Les personnes âgées et le « soutien à domicile »

Le soutien aux aînés s'inscrit, dans la grande majorité des pays occidentaux, au cœur d'une réorientation de la gestion du social. En effet, outre la volonté des personnes âgées elles-mêmes de demeurer le plus longtemps possible chez elles, la politique du maintien à domicile et de désinstitutionnalisation s'est installée à peu près dans la totalité des États occidentaux (Garant et Bolduc, 1990 ; Lesemann et Martin, 1993 ; Attias-Donfut, 1995 ; Déchaux, 1996 ; Lavoie *et al.*, 2005). Outre l'argument budgétaire, ces politiques sont également justifiées par les

effets négatifs de l'institutionnalisation sur les bénéficiaires : isolement, résignation, dépendance, stagnation, ... (Guberman, Maheu, Maillé, 1991).

Au Québec, c'est en 1979 que le gouvernement adopte sa première politique de maintien à domicile. Dans cette politique, ce sont clairement les familles et les communautés qui sont identifiées comme étant responsables de leurs aînés. Le rôle de l'État est alors de soutenir ces familles et ce sont les Centres Locaux de Services Communautaires qui en auront la responsabilité (Lavoie et Guberman, 2005).

En 1995, la responsabilisation des familles dans l'aide aux proches est encore renforcée par le « virage ambulatoire ». Il s'agit alors de réduire la durée des séjours en milieu hospitalier et de développer les soins médicaux et infirmiers à domicile (Lavoie et Guberman, 2005). Toutefois, les moyens financiers octroyés sont largement insuffisants et

cela s'est traduit par une réduction des services rendus aux personnes âgées ayant des incapacités, au profit des personnes ayant besoins de soins médicaux et infirmiers actifs, et par un transfert de soins infirmiers vers les proches (Lavoie et Guberman, 2005 : 79).

En 2003, dans un contexte de transition démographique majeur et de restrictions budgétaires, une nouvelle Politique de soutien à domicile dont le titre « Chez soi, le premier choix » est très explicite est adoptée.

Dans le respect du choix des individus, le domicile sera toujours envisagé comme la première option, au début de l'intervention ainsi qu'à toutes les étapes. Les services à domicile ne doivent plus être considérés comme une mesure de substitution, une « solution de rechange » à l'hébergement en

établissement ou à l'hospitalisation. La lorgnette doit être inversée. Tous les intervenants des services de santé et des services sociaux doivent contribuer à l'objectif de soutien à domicile, qui constitue le fondement même de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (MSSS, 2003 : 5).

Cette politique est suivie, en 2005 par le Plan d'action 2005-2010 « Un défi de solidarité. Les services aux aînés en perte d'autonomie ». L'objectif de ce plan d'action est

De corriger les disparités actuelles, de faire en sorte que les mêmes règles s'appliquent pour toutes et tous : mode d'évaluation des besoins, critères pour établir un ordre de priorité dans la réponse aux demandes et la délivrance des services, plans de services, etc. (2005 : 21).

Cette volonté de « changer de cap » et de prioriser le maintien à domicile s'est concrétisée dans les faits par une augmentation de la proportion de population des personnes âgées vivant chez elle par rapport à celle qui est hébergée en institution. En effet, selon le Ministère de la Santé et des Services Sociaux, en 2004, 87.8 % des personnes de 65 ans et plus vivent chez elles, 8 % vivent dans des résidences pour personnes autonomes et à peine 4 % est hébergée en CHSLD. Cette dernière proportion était de près de 10 % à la fin des années 1970 (Lavoie *et al.*, 2005). .

Toutefois, malgré le souhait d'augmenter les services de soutien à domicile et la diminution des places en CHSLD, les moyens financiers ne suivent pas, au contraire. Le gouvernement élu quelques mois après l'adoption de la politique réduit le budget alloué aux services de maintien à domicile de 120 millions de dollars à 40 millions de dollars (Lavoie *et al.*, 2005).

Ces orientations ministérielles jumelées au manque de ressources financières attribuées aux services de soutien à domicile accroissent sensiblement la pression sur les familles.

3.2 Les aides aux personnes âgées : entre valeurs, normes et désirs

Lorsque nous avons retracé l'évolution des familles, nous avons vu que l'affection y avait pris une importance particulière. La montée de l'individualisme, l'importance de la norme de l'autonomie, la multiplication des références morales et l'importance actuelle de l'électivité au sein des familles pourraient donner à penser que ces dernières ne se sentent plus de responsabilité à l'égard de leurs parents âgés. Ces affirmations ont poussé plusieurs chercheurs à se pencher non seulement sur la question du sentiment de responsabilité, mais également sur celle des désirs des personnes âgées elles-mêmes quant à la provenance des aides.

3.2.1 Valeurs et normes familiales

À la fin des années 1980, Frédéric Lesemann et Claire Chaume (1989) se sont intéressés au lien entre la prise en charge familiale et institutionnelle des personnes âgées. Ils ont interrogé près de 200 personnes dans la région montréalaise, des aidantes principales qui s'occupent à domicile d'un proche (conjoint ou parent) en situation de dépendance. Ils désiraient non seulement évaluer le recours aux aides publiques, mais également le sentiment de responsabilité des familles et

les motifs du recours aux aides formelles. Les auteurs arrivent à la conclusion, non seulement que ce sont très largement des femmes qui s'occupent de leurs proches, mais également que ces femmes se considèrent, dans une très grande majorité (94 % des répondantes), comme étant responsables des décisions concernant le maintien à domicile ou l'hébergement de leur proche. Responsables des décisions, elles considèrent toutefois que c'est à l'État que revient le rôle de prendre en charge les personnes âgées en perte d'autonomie.

Une dizaine d'années plus tard, toujours au Québec, une équipe de chercheurs s'est intéressée à la question des valeurs entourant la responsabilité des familles à l'égard des parents âgés parmi l'ensemble de la population (Guberman *et al.*, 2005). Ils ont interrogé plus de 1300 Québécois appartenant à trois cohortes (18-30 ans; 45-59 ans; 70 ans et plus) sur les responsabilités familiales à l'égard aux parents âgés. Ils ont ensuite mené des entretiens auprès de 44 familles québécoises prenant soin d'un parent âgé en perte d'autonomie.

Les résultats montrent tout d'abord une adhésion importante à l'idée selon laquelle les familles sont responsables de la prise en charge de leurs parents âgés. En effet, dans l'ensemble, plus de 75 % des répondants de l'enquête quantitative estiment qu'il est du devoir des familles de prendre soin de leurs parents âgés. Toutefois, les auteurs notent que des différences ressortent selon les groupes d'âge et le genre. Ce sont les plus jeunes et les hommes qui apparaissent les plus « familialistes », déclarant plus volontiers la famille comme étant responsable de leurs parents âgés.

Les auteurs interprètent ces résultats étonnants à la lumière de l'enquête qualitative. Ils en concluent que, moins concernés et moins

engagés concrètement dans les aides, « *la responsabilisation des familles semble un luxe que l'on peut s'offrir quand on n'en assume pas le coût* » (2005 : 6).

Cette recherche a également permis de constater que, si les familles se sentent responsables de leurs parents âgés, la nature du soutien que celles-ci doivent prendre en charge est spécifique. Les familles se sentent davantage responsables du maintien du lien familial. Ce sont surtout les tâches liées à l'affection, l'attention et la présence que les familles se doivent de remplir. Une minorité de répondants estime que la famille doit s'occuper des tâches plus instrumentales et des soins de santé. C'est donc dire que les responsabilités familiales doivent se combiner avec une offre de services de la part de l'État.

Les auteurs notent également que la responsabilité des familles à l'égard des parents âgés a des limites. En effet, la vie professionnelle et familiale ainsi que la santé des aidantes ne doivent pas être compromises par les aides aux parents âgés. Encore une fois, des écarts entre les répondants les plus jeunes et les plus âgés s'observent, les plus jeunes étant davantage enclins à penser que l'engagement auprès des parents âgés doit se réaliser malgré un éventuel impact négatif sur leur vie familiale ou professionnelle.

Janet Finch et Jennifer Mason (1993) nous rappellent que dans le domaine des relations familiales et d'entraide, s'il existe des « lignes directrices », on ne peut toutefois dégager de norme à laquelle tout le monde se plierait. L'équipe de Nancy Guberman (2005) nous confirme encore une fois l'absence d'un partage univoque et total des valeurs autour de l'entraide. En effet, s'il existe des valeurs communes au sein des familles, il n'en reste pas moins qu'il y a rarement un consensus sur

l'ensemble des valeurs. Si certains principes tels que la valorisation de l'autonomie, du soutien ou de la solidarité peuvent être partagés par tous les membres de la famille, l'ensemble des valeurs fait rarement l'unanimité. De plus, tant les valeurs que les attitudes évoluent au fil du temps, selon la situation, la disponibilité des services et l'évolution de la maladie. Les auteurs insistent donc pour dire que s'il est important de s'intéresser aux valeurs des individus, il faut toujours les resituer dans la dynamique familiale, faite de discussions, confrontations et évaluations.

La responsabilité de la prise en charge des personnes âgées incombe donc aux familles. Mais cette responsabilité « limitée » s'applique davantage à des soutiens de nature affective et relationnelle. Par ailleurs, comme le notent Louise Garant et Mario Bolduc (1990), ces responsabilités, ce devoir d'aide s'accompagnent également d'un droit, pour les enfants, de mener une vie indépendante de celle de leurs parents. C'est alors que se révèle une tension entre l'autonomie et le devoir filial. « *Et l'on a tendance alors à mettre davantage l'accent sur les notions d'amour et de libre choix* » (Garant et Bolduc, 1990 : 61).

3.2.2 Les désirs des personnes âgées

Si les familles se sentent en général responsables du bien-être de leurs parents âgés, encore faut-il se pencher sur les désirs de ces derniers quant à leur mode de vie et la provenance des aides nécessaires en cas de besoin. Nous pouvons pour cela nous appuyer sur les résultats de trois recherches. D'une part, celle de Jacques Roy (1989) qui s'est intéressée à la situation des personnes de 65 ans et plus dans la région de Québec et, d'autre part, les résultats de l'enquête

de l'équipe de Nancy Guberman (2005) et ceux de l'étude de Valérie Bourgeois-Guérin et ses collègues (2008).

Les résultats des trois études convergent : les personnes âgées, dans la très grande majorité, même dans le cas où elles ont besoin d'aide, ne veulent pas aller vivre chez un enfant et ne voudraient pas qu'un enfant soit l'unique responsable de leurs besoins.

Les résultats de l'étude de Jacques Roy indiquent que, malgré la grande proportion de personnes vivant seules (plus du tiers, et surtout des femmes), le « lieu idéal » pour deux tiers des personnes âgées est leur domicile. Seuls 2 % voudraient aller vivre chez un enfant et 1 % chez un autre membre de la famille. 20 % voudraient aller en résidence pour personnes autonomes¹¹ et 9 % souhaiteraient être hébergés en CHSLD. Ces personnes âgées considèrent par ailleurs, dans la très grande majorité des cas (95 %) que leurs relations sociales sont satisfaisantes ou très satisfaisantes même si une minorité d'entre elles déclarent souffrir de solitude à l'occasion. Par ailleurs, leur propre « santé les inquiète moins que le sort de leurs proches » et leurs valeurs privilégient l'autonomie, tant personnelle que résidentielle.

Les résultats de l'enquête sur les normes et valeurs citée plus haut nous indiquent, quant à eux, que plus l'âge des personnes interrogées augmente, moins elles sont d'accord avec l'idée que lorsqu'une personne ne peut plus vivre seule, elle devrait être hébergée par un autre membre de la famille. Plus de 60 % des répondants âgés de 18 à 30 ans sont d'accord avec l'affirmation selon laquelle il est souhaitable, si elle ne peut plus vivre seule, qu'une personne âgée aille

¹¹ Afin d'alléger le texte, nous utiliserons, dorénavant, le terme « résidence » pour « résidence pour personnes autonomes ».

vivre chez l'un de ses enfants alors que seulement 20 % des personnes âgées sont d'accord avec cette affirmation. Les auteurs en concluent que « *l'idée de responsabiliser la famille comme source de soutien aux parents âgés semble diminuer avec l'âge, laissant entendre en quelque sorte que les personnes âgées seraient particulièrement réticentes à l'idée de dépendre de leurs familles pour prendre soin d'elles voire pour les héberger* » (Guberman *et al.*, 2005 : 25).

Nous l'avons mentionné, cette enquête quantitative sur les normes et valeurs à l'égard de la prise en charge des parents âgés s'accompagnait d'un volet qualitatif auprès de 44 familles dans lesquelles une personne âgée avait besoin d'aide pour réaliser une activité quotidienne. En analysant les données des entretiens menés avec des personnes âgées de ces familles sur le thème des désirs, normes et valeurs à l'égard aux parents âgés, une équipe de chercheurs (Bourgeois-Guérin *et al.*, 2008) constatent également que la majorité d'entre elles, non seulement refuserait d'habiter chez un membre de leur famille, mais plus encore, ces personnes ne désirent pas qu'un membre de leur famille joue un rôle d'aidant principal auprès d'elles. À l'opposé, une minorité des personnes âgées souhaitent que les aides dont elles ont besoin proviennent prioritairement de membres de leur famille.

Suivant la catégorisation de Serge Clément et Jean-Pierre Lavoie (2001), les auteurs qualifient les premiers « d'autonomistes ». Dans ce groupe, les personnes âgées valorisent tant leur liberté individuelle que celle de leurs enfants, justifiant leur refus d'être prioritairement aidées par leurs enfants par une logique de protection de la relation. Elles sont également fortement attachées à leur « chez-soi » (y compris lorsqu'elles vivent en résidence), considérant leur domicile

comme un lieu de liberté et d'intimité. Il faut également noter que, si certaines personnes de ce groupe refusent catégoriquement d'être aidées par leurs enfants alors que d'autres reçoivent certaines aides, le leitmotiv commun est de « ne pas en imposer aux autres » et de ne pas se sentir un fardeau pour sa famille.

Le second groupe de personnes âgées s'inscrit à l'opposé de ces valeurs d'autonomie. Qualifié de « familialiste » par les auteurs, ce groupe comprend les personnes âgées pour qui l'aide des membres de la famille à leur égard procède d'une logique du devoir et de l'obligation. Pour elles, « *l'aide aux parents âgés ne relève pas d'un choix, mais d'une responsabilité normée et où la protection de la famille comme groupe prime sur l'intérêt individuel* » (2008 : 246). Mais les auteurs notent également que la revendication d'une logique du devoir à l'égard des aides aux parents âgés ne rend pas absente la présence d'affection. En effet, si dans le groupe « autonomistes » il arrive qu'il y ait des tensions ou des conflits, dans le groupe des « familialistes », pratiquement toutes les personnes âgées font état « *d'affinités familiales importantes* » (2008 : 248). Les auteurs n'explicitent toutefois pas ce qu'ils entendent par « affinités familiales ».

Cette question de la « tension » entre le devoir et l'affection, le sentiment de responsabilité et d'autonomie, sera discutée plus longuement lorsque nous aborderons la question des motivations de l'aide aux parents âgés dépendants. Toutefois, notons déjà que Jean-Pierre Lavoie (2000) constate que l'aide « par devoir » ou l'aide « par amour » peut procéder d'une même logique, puisque l'affection portée à un parent âgé est susceptible, dans certains cas, de créer un sentiment de devoir ou d'obligation à son égard. Il considère dès lors que le maintien d'une polarisation entre les deux logiques est réducteur.

3.3 Les besoins fonctionnels et l'autonomie des personnes âgées

3.3.1 La notion d'autonomie

La difficulté de la notion d'autonomie réside dans son caractère polysémique. C'est pour cette raison que François Bourricaud nous invite, à chaque utilisation, d'en préciser le sens selon les contextes, les différents domaines, les différentes activités (Bourricaud, 2008). Il y a au moins trois usages très différents de la notion, trois dimensions à travers lesquelles elle s'exprime : l'autonomie collective, l'autonomie individuelle et l'autonomie instrumentale.

Dans sa première acception, il s'agit, selon le Grand Robert, du « droit de se gouverner par ses propres lois ». Dans ce cas, l'autonomie fait référence, comme le note Pierre Ansart, au « droit, pour une cité ou une nation de surmonter son hétéronomie, sa subordination à une puissance extérieure » (1999 : 45).

La deuxième acception fait davantage référence au « droit pour l'individu de déterminer librement les règles auxquelles il se soumet » (Ennuyer, 2002 : 287). C'est à cette dimension de l'autonomie que fait référence Alain Ehrenberg (1991, 1996, 1998) lorsqu'il constate le glissement d'une société caractérisée par des références à la discipline et à la contrainte à une société caractérisée par une généralisation de la valeur de l'autonomie à l'ensemble de la vie sociale. Selon lui, les individus sont dorénavant guidés par la quête d'un double idéal : la

« réalisation de soi » qui s'exprime à travers les valeurs de choix et de propriété de soi; « l'initiative personnelle » qui s'exprime à travers la capacité de décider et agir de soi-même. C'est par ce glissement que la responsabilité individuelle, avec tous ses avatars, devient alors la toile de fond de la société (Ehrenberg, 2007).

Dans la foulée du phénomène de médicalisation de la société (Conrad et Schneider, 1992), la troisième acception renvoie à l'aspect instrumental et se trouve particulièrement utilisée dans le champ de la vieillesse. On entend alors par « autonomie » « *la possibilité d'effectuer sans aide les principales activités de la vie quotidienne (physique, mentale, sociales, économiques) et de s'adapter à son environnement* » (Ennuyer, 2002 : 199). Cette acception de l'autonomie suppose alors son corollaire, la notion de « dépendance ». Selon Bernard Ennuyer, d'un point de vue historique, la dépendance a en effet été définie par le monde médical, selon la conception d'une relation à sens unique : la dépendance est alors un état qui nécessite un besoin d'aide, oblitérant par là le fait que toute relation est réciproque, le « dépendant » étant également un pourvoyeur. L'auteur plaide alors pour concevoir la dépendance non plus comme le résultat d'un cumul d'incapacités, mais bien comme le fondement du lien social et de la cohésion sociale.

Depuis quelques années, dans le champ des personnes âgées, certains auteurs vont également chercher à redonner un sens plus « collectif » et social à la notion d'autonomie. Il s'agit, pour ces auteurs, de plaider pour une reconnaissance du pouvoir des aînés en refusant les représentations systématiquement négatives et en insistant sur les stratégies que ces derniers peuvent mobiliser pour exercer leur pouvoir au quotidien, y compris à l'intérieur des murs des institutions pour

personnes dites « dépendantes » (Charpentier et Soulières, 2007; Charpentier, 2007).

En Suisse, l'équipe de Christian Lalive d'Épinay et Dario Spini (2008) utilise plutôt les notions de « fragilisation » et de « fragilité ». Le premier terme désigne « *un processus typique du grand âge qui menace l'indépendance des personnes vieillissantes* »; le deuxième terme est alors entendu comme « *un état entre indépendance et dépendance* ». Sans utiliser une terminologie qui enfermerait les personnes âgées dans des catégories stigmatisantes, la notion de fragilité rend bien compte de l'expérience de ces personnes qui, tout en ne présentant pas d'incapacités lourdes et en étant capables d'assumer une grande partie des tâches de leur vie quotidienne, ressentent par ailleurs, sous une forme ou une autre, « le poids de l'âge ».

3.3.2 L'autonomie et les personnes âgées

Au Québec, dès 1990, Louise Garant et Mario Bolduc constatent qu'un trait caractéristique, une limite importante de la recherche sur les aides aux personnes âgées, « *a trait au contour plutôt flou de la notion de personne âgée en perte d'autonomie* » (1990 : 7). Ils notent que les concepts utilisés et leur opérationnalisation diffèrent selon les études et que la frontière entre les échanges normaux au sein d'une famille et les aides offertes pour compenser une incapacité physique ou mentale est difficile à délimiter (Garant et Bolduc, 1990).

Pourtant, la mise en œuvre des différentes mesures gouvernementales à l'égard des personnes âgées, y compris la dernière *Politique de soutien à domicile* du gouvernement du Québec adoptée en

2003, nécessite de déterminer le degré d'autonomie des personnes âgées. C'est en effet en fonction du nombre d'heures-soins requis quotidiennement que l'on décidera de l'orientation vers les ressources adéquates. Au Québec, c'est l'*outil d'évaluation multicientèle* (OEMC), une grille standardisée, qui est utilisé par les intervenants du réseau de la santé pour procéder à ce calcul. Cet outil d'évaluation permet de quantifier la capacité fonctionnelle en utilisant le *Système de Mesure de l'Autonomie Fonctionnelle* (SMAF), élaboré en 1982. Il s'appuie sur la classification internationale des déficiences, des incapacités et des handicaps de l'OMS, classification basée sur une conception fonctionnelle de la maladie (Hébert *et al.*, 2003). En 2009, au Québec, si une personne a besoin de moins d'une heure et demie de soins-requis par jour, elle reste à domicile avec un soutien du CSSS. Un besoin situé entre une heure et demie et trois heures oriente la personne vers un maintien à domicile ou une ressource intermédiaire, avec soutien du CSSS au besoin. Au-delà de trois heures de soins-requis, c'est vers un centre d'Hébergement et de Soins de Longue Durée (CHSLD) que la personne est orientée (Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, 2009).

Cette conception de l'autonomie en termes fonctionnels sous-entend une définition des besoins des personnes en perte d'autonomie uniquement en des termes instrumentaux. Il s'agit, par exemple, de recenser le degré d'autonomie des personnes dans les *activités de la vie quotidienne* (AVQ¹²) ou les *activités instrumentales de la vie*

¹² Six domaines sont considérés dans les AVQ : l'alimentation, l'habillement, les soins d'hygiène personnelle, la mobilité, la toilette et la continence.

quotidienne (AIVQ¹³). Les activités et les besoins qui y sont associés sont mesurés à l'aide d'une échelle standardisée.

À titre d'exemple, selon les données canadiennes de l'Enquête Sociale Générale de 2002, près de 32 % des personnes âgées qui vivent chez elles au Canada déclaraient avoir besoin d'aide pour réaliser au moins une activité de la vie quotidienne ou une activité instrumentale de la vie quotidienne (Busque, 2009).

Cette conception instrumentale de la mesure de l'autonomie suscite très tôt la critique de plusieurs chercheurs et acteurs de terrain. À vrai dire, avant même l'utilisation institutionnelle du SMAF, la Fédération des CLSC affirmait, à l'occasion de la mise en place de la première politique officielle de maintien à domicile, que les besoins de leurs « clientèles » ne se limitaient pas aux éléments de base, mais devaient s'élargir à

des besoins essentiels comme l'écoute et l'appartenance. Conjugés les uns aux autres, ces besoins commandent des réponses qui font éclater le cadre restrictif des services et soins à domicile pour faire plutôt appel à une politique plus globale de maintien à domicile (...) (Fédération des CLSC du Québec, 1979)¹⁴.

Du côté de la recherche, la nécessité de dépasser une vision purement instrumentale de l'autonomie s'impose également. Dans leur revue de littérature, Louise Garant et Mario Bolduc notent que les études sur les aides par les proches à leurs parents en perte

¹³ Les AIVQ comprennent : l'aptitude à utiliser le téléphone, faire les courses, préparer les repas, entretenir le ménage, faire la lessive, gérer ses finances et suivre les traitements médicaux.

¹⁴ Vers une véritable politique de maintien à domicile au Québec, FCLSCQ, Montréal, 1979). Cette citation est issue de la thèse de doctorat de Louise Bérubé, *L'équivocité de la notion d'autonomie dans la politique de la vieillesse au Québec*, 1990, page 27.

d'autonomie concluent à la diversité des aides offertes par les membres de la famille. Celles-ci consistent

(...) aussi bien en soutien émotif, en assistance financière, en médiation entre la personne âgée et les services formels qu'en aide directe pour les activités de la vie quotidienne et domestique (bains, habillage, préparation des repas, entretien, etc.) et en gardiennage (1990 : 45).

Toutes les études québécoises subséquentes portant sur les personnes âgées ou en perte d'autonomie iront dans le même sens : à côté des besoins fonctionnels, des soins et de l'aide instrumentale, les besoins de sécurité et de protection physique ainsi que la protection de l'identité, l'affection, la sociabilité et la mobilisation des ressources doivent impérativement être pris en considération lorsque l'on s'intéresse aux personnes âgées en perte d'autonomie (voir, par exemple, les travaux québécois de Guberman *et al.*, 1991; Brault, 1998; Lavoie, 2000).

3.3.3 Les aidantes dans l'univers des aides fonctionnelles

Nous verrons dans la section suivante (3.4) que la définition des aides ne peut pas se limiter à une dimension instrumentale. Toutefois, nous venons de voir que ces dernières sont nombreuses. Il s'agit alors de considérer leur provenance.

3.3.3.1 Personnes âgées, aides fonctionnelles et ressources familiales

Partant du constat de la diminution de la taille des familles et de l'augmentation de l'instabilité conjugale, et en se basant sur les données

de l'Enquête sociale générale de 1996, les démographes Laurent Martel et Jacques Légaré (2001) ont cherché à mieux comprendre la provenance des aides reçues par les personnes âgées qui vivent chez elles, entre autres, en fonction de leur sexe, leur statut matrimonial et l'étendue de leur « réseau informel » (taille de la fratrie et nombre d'enfants). La nature des aides considérée dans cette enquête est très instrumentale. Ces aides recouvrent en effet la classification usuelle des activités de la vie quotidienne (AVQ) et des activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ). Ceci étant dit, même si nous pensons que les besoins des personnes âgées dépassent largement ces activités, les résultats de cette étude nous donnent un certain éclairage sur le degré d'implication des familles.

Les auteurs distinguent tout d'abord les personnes âgées qui vivent avec leurs conjointes (75 % d'hommes et 40 % de femmes) de celles qui vivent seules. Parmi la première catégorie, ils constatent que la taille des réseaux informels des hommes et des femmes est similaire. Ils ont à peu près 3.5 enfants et 4 frères et sœurs en vie sur lesquels ils peuvent éventuellement compter en cas de besoin. Toutefois, des différences apparaissent lorsqu'il s'agit de la provenance effective des aides. En effet, lorsque ces hommes qui vivent avec leur conjointe déclarent recevoir des aides, dans près de 50 % des cas, c'est la conjointe qui les prodigue alors que seulement 33 % des femmes qui vivent avec leur conjoint et ont besoin d'aides les reçoivent de ce dernier. Les femmes sont donc plus nombreuses à faire appel à leurs enfants (22 % pour les femmes et 14 % pour les hommes) et aux services formels que les hommes (40 % vs 24 %).

Parmi les personnes qui ne vivent pas avec leur conjoint, les auteurs constatent que le nombre d'enfants encore en vie est assez

important puisque 50 % d'entre elles en ont au moins trois, tant chez les hommes que chez les femmes. Ceci dit, la proportion de personnes âgées sans descendance est relativement élevée puisque près de 30 % des femmes et 25 % des hommes n'ont aucun enfant en vie, ce qui limite évidemment le réseau potentiel d'aidants en cas de besoin.

La présence de ces enfants est importante pour les personnes âgées qui vivent seules. En effet, lorsqu'elles ont besoin d'aides, celles-ci proviennent, dans 50 % des cas, des enfants : une fille dans 34 % des cas et un fils dans 16 %. Environ 30 % d'entre elles ont recours à des aides informelles. Cette proportion grimpe à 50 % dans les cas où les personnes âgées ne comptent aucun enfant survivant. Mais les aides en provenance de la famille restent importantes puisque, sans conjoint et sans enfants, près de 40 % des aides reçues par ces personnes proviennent tout de même de membres de la famille.

Ces données statistiques sur la provenance des aides fonctionnelles aux personnes âgées nous montrent donc que les aidants sont d'abord et avant tout des membres de la famille et, dans la majorité des cas, des femmes. Ce sont d'abord les conjointes et les filles des personnes âgées qui soutiennent les personnes âgées ayant besoin d'aides. Cette affirmation est confirmée par toutes les études consultées qui se sont intéressées aux aides aux parents âgés dépendants ou malades, que ces études soient de nature quantitative ou qualitative, et ce au Québec comme ailleurs (Roy *et al.*, 1992 ; Rozenkier, 1999 ; Saillant *et al.*, 2000 ; Clément et Lavoie, 2002).

Il faut toutefois noter que le rôle central des femmes dans les aides ne se limite pas au domaine des parents âgés dépendants. En effet, toutes les études sur les solidarités familiales s'accordent pour

affirmer que les femmes sont davantage impliquées que les hommes dans les échanges au sein des familles (voir, par exemple, Young et Willmott, 1983 ; Fortin, 1987 ; Dandurand et Ouellette, 1992 ; Coenen-Huther *et al.*, 1994). Cette présence massive des femmes peut s'expliquer, entre autres, par leur implication plus grande dans l'univers domestique dont elles sont le « centre de gravité ».

Dans le chapitre suivant, nous discuterons de l'importance de la dimension relationnelle dans les aides aux parents âgés. La présence massive des femmes peut alors s'expliquer, comme certains auteurs l'avancent, par leur implication plus grande dans les liens familiaux.

3.3.3.2 De l'aidente principale aux réseaux familiaux

Les femmes sont donc les principales pourvoyeuses des aides aux parents âgés dépendants. Toutefois, plusieurs études se sont interrogées sur la composition des réseaux familiaux dans les aides aux parents âgés dépendants. La question étant de savoir si l'aide est fournie par une seule personne ou si les autres membres de la famille s'impliquent et, dans le cas où d'autres membres s'impliquent, quelle est la nature de leur soutien.

Serge Clément, Éric Gagnon et Christine Rolland (2005) notent que les premières études qui tentent de comprendre les aides familiales et dans un même élan, la nature de ces aides, la lourdeur de la prise en charge ainsi que l'identification de la personne en charge de ces aides sont d'abord apparues à la suite d'un souci de mesure. En effet, en découvrant l'importance de l'engagement familial dans les aides, divers chercheurs ont alors tenté de quantifier cet engagement. Ils se seraient

alors basés sur les grilles d'incapacité utilisée par les professionnels de l'aide, postulant que les tâches des aidantes familiales pouvaient se comparer aux tâches des professionnels de l'aide.

De nombreuses études, tant de nature qualitative que quantitative parviennent au constat selon lequel, dans la plupart des familles qui prennent soin d'un parent âgé dépendant, la charge de travail repose sur les épaules d'une aidante principale, conjointe ou fille. Mais d'autres études vont chercher à se dégager d'une stricte vision de l'aide au sein de la dyade « aidante principale – parent âgé » pour élargir la question des aides au fonctionnement familial. Les résultats de ces études divergent quelque peu, mais leur intérêt provient du fait qu'elles permettent d'envisager les aides dans un contexte familial.

Interrogeant des aidantes principales sur le soutien qu'elles reçoivent d'autres membres de la famille, Frédéric Lesemann et Claire Chaume (1989) constatent tout d'abord que, si plus de la moitié des personnes interrogées déclarent recevoir des aides, celles-ci sont ponctuelles. Une dizaine d'années plus tard, Aline Vézina et Daniel Pelletier (1998) soulèvent que les aidantes principales de parents âgés en lourde perte d'autonomie ressentent une solitude relative. Elles indiquent qu'elles reçoivent moins d'aide que ce que prétendent leur accorder leurs enfants (dans le cas d'une prise en charge par la conjointe) ou leurs frères et sœurs (dans le cas d'une fille). Le partage de l'aide et des soins reste très limité et le titre de leur étude (« Une même famille, deux univers ») exprime bien les clivages familiaux entre l'aidante principale et son réseau familial immédiat.

Les résultats de l'étude de Jean-Pierre Lavoie (2000) sont quelque peu différents. En effet, s'il apparaît que les aides

instrumentales sont l'apanage d'une aidante principale qui assure la plupart des tâches, il constate tout de même que les membres de la famille immédiate interviennent de deux manières. D'une part, ils comblent d'autres besoins d'aide tels que la surveillance (appelé le monitoring) ou encore un soutien de nature plus affective sur lequel nous reviendrons plus loin : le maintien et la protection de l'identité du parent âgé. Mais il constate également que les autres membres de la famille peuvent venir en aide aux aidants principaux. En protégeant ou en donnant du répit, les aides familiales fonctionnent alors en « cascade ».

S'interrogeant sur l'impact des changements familiaux et gouvernementaux quant à la responsabilité et aux pratiques des membres des familles à l'égard de leurs proches en perte d'autonomie, l'équipe de Françoise Saillant et Renée Dandurand (2000 ; 2005) cherche également à sortir de l'aide conçue au sein de l'unique relation « aidante principale – parent dépendant ». Leurs résultats confirment encore une fois que ce sont principalement les femmes qui aident, conjointes ou filles. Toutefois, ils notent que la dimension des réseaux et les dynamiques d'entraide autour de la dyade « aidante – aidé » sont variables. Sur les 60 aidantes principales interrogées, quelques femmes n'ont pas d'enfant ou un seul. Elles ont alors un petit réseau au sein duquel le recours à l'aide est quasiment impossible. Un peu plus nombreuses sont les femmes qui ont un grand réseau, comportant de 5 à 14 enfants et où la solidarité autour de la dyade est importante. La grande majorité des femmes ont un réseau « intermédiaire ». Ayant entre 2 à 4 enfants, le partage de l'aide à la personne aidée est très variable dans ces réseaux. Les configurations familiales sont en effet multiples et les motifs de l'absence d'aide sont divers : éloignement géographique, conflits, indisponibilité. L'un des intérêts majeurs de cette

recherche concerne plus particulièrement l'absence d'aide. En effet, les auteurs observent que certaines personnes de l'entourage, plus particulièrement des hommes, ont des attitudes de fuite devant la maladie ou le handicap. Les auteurs parlent d'indifférence, de déni ou encore de panique devant les responsabilités à prendre.

Francine Saillant et Éric Gagnon (2001) creusent davantage cette question de la responsabilité à l'égard des proches dépendants. Nous y reviendrons au point 3.4 plus en détail, mais notons qu'en se questionnant sur la place et le sens de la responsabilité dans une société de plus en plus individualiste, les auteurs observent que certains proches ont un sentiment de responsabilité plus marqué envers la personne dépendante. Ce sentiment serait le fruit de la constance et de l'intensité de l'engagement ainsi que de la proximité du lien avec l'aidé. Encore une fois, l'aide ne peut se réduire à la stricte dimension instrumentale. Elle est porteuse d'un contenu affectif et relationnel. Ce serait alors l'importance de ce contenu qui pourrait expliquer cette « contraction » de la responsabilité de l'aide sur une seule personne.

De nombreux chercheurs notent qu'il faut « déconstruire » la catégorie trop généraliste des « aidantes » (Pennek, 1999 ; Lavoie, 2000 ; Membrado *et al.*, 2005). Toutefois, ces études sur la provenance des aides nous permettent de réaliser des constats importants quant aux personnes directement et prioritairement concernées par les aides : les femmes. Ces femmes sont désignées tour à tour sous l'expression « aidantes naturelles », puis « proches aidantes » et ensuite « aidantes principales ». Si l'on sent, à travers l'évolution de la désignation de ces femmes, une volonté de ne pas « naturaliser » trop rapidement les aides qu'elles prodiguent, quelle que soit la formule utilisée, il n'en demeure pas moins que, concrètement, ce sont elles qui s'investissent le plus et

fournissent la grande majorité des aides auprès des parents âgés dépendants. Il s'agit alors de se poser la question des coûts de cette implication.

3.3.3.3 Le fardeau

On voit donc, à la lumière de ces études, que l'aide aux parents âgés semble être le fait, dans de nombreuses familles, d'une seule personne, une conjointe ou une fille, le plus souvent. Cette personne est parfois soutenue par d'autres membres de la famille, mais de manière « secondaire ». Nous allons donc terminer ce chapitre par la question des impacts de cette prise en charge d'un parent dépendant.

Répertoriant les études autour des répercussions de l'aide aux parents âgés, Monique Membrado, Jean Vézina, Sandrine Andrieu et Virginie Goulet (2005) constatent que celles-ci ont pour la plupart été réalisées dans les années 1980 et 1990, faisant suite aux études qui (re)découvraient l'importance des aides familiales dans le soutien aux parents âgés dépendants. Plusieurs domaines sont investigués : les répercussions sur la vie professionnelle et les modes de vie des aidantes, l'impact sur leur identité ainsi que les répercussions sur la santé physique et psychologique. Encore une fois, étant donné l'importante production scientifique sur la question, nous nous attarderons ici aux résultats d'études québécoises.

Nous avons vu que les résultats de l'enquête de Frédéric Lesemann et Claire Chaume (1989) s'accordaient avec les résultats d'autres études sur la prise en charge d'un parent dépendant. Ce sont, dans la majorité des cas, des femmes qui prennent soin de leur conjoint

ou de leur parent et, si plus de la moitié d'entre elles reçoivent du soutien d'un membre de la famille, celui-ci est de nature plus ponctuelle. Dans cette recherche, il ne s'agit pas de l'étude du « fardeau » à proprement parler, mais plutôt des limites de l'aide. Les auteurs tentent en effet de comprendre certaines attentes des aidantes à l'égard des services formels. Ce faisant, ils constatent qu'il n'existe pas un « seuil critique » objectif au-delà duquel la prise en charge d'un parent dépendant deviendrait intolérable pour l'aidante. Ni l'état de santé de la personne dépendante, ni la durée de l'aide ne constituent des facteurs qui induisent une décision de rupture. Le seuil au-delà duquel on abandonne l'aide est très variable d'un individu à l'autre et leurs analyses ne permettent pas de dégager des tendances. Selon les auteurs, il y aurait plutôt un ajustement à la situation et le seuil de tolérance reculerait au fur et à mesure.

Les résultats de l'étude de Nancy Guberman, Pierre Maheu et Chantal Maillé (1991) tout comme celle de Marie-Marthe Brault (1998) sur la prise en charge d'un parent dépendant met en évidence le poids de la prise en charge d'un proche dépendant. Ce poids ressenti serait la conséquence de plusieurs facteurs : la disponibilité nécessaire, la patience requise ainsi que la difficulté de partager la responsabilité des soins avec d'autres membres de la famille ou des instances institutionnelles ou communautaires. La prise en charge d'un parent dépendant, si elle comporte une part importante de démonstrations affectives et des sentiments de compassion, s'accompagne également d'un sentiment de devoir ainsi que de périodes de découragement face aux parents dépendants. Enfin, pour de nombreuses femmes, cette prise en charge a des répercussions importantes sur leur vie professionnelle et sociale. Plusieurs d'entre elles se voient contraintes

de quitter leur emploi, abandonnant ainsi leurs projets professionnels, leurs chances de promotions et leurs régimes de retraite.

En considérant le fardeau plus psychologique de la prise en charge d'un parent dépendant, Pierrette Martin et Marardo Arriola-Socol (1992) qui s'intéressent à la « *compréhension du vécu des femmes qui prennent soin de leurs parents âgés* » insistent sur leur vulnérabilité à l'épuisement physique et moral. Les femmes interrogées expriment des sentiments d'impuissance, de la culpabilité, de la colère et de la tristesse. Toutefois, ces femmes tirent également une certaine satisfaction de l'aide qu'elles offrent, principalement celle de ne pas voir leurs parents vivre en institution. Ceci étant, pour les auteurs, le fardeau de l'aide, mais également les inquiétudes à l'égard de leurs parents âgés, seraient une source importante de stress, ce dernier ayant un impact direct sur la santé physique et mentale des femmes.

En associant la vision instrumentale du fardeau à cette approche psychologique de la mesure du fardeau des aidantes, Alain Marchand, François Béland et Marc Renaud (1994) vont étudier l'impact de l'aide aux parents âgés dépendants qui vivent en institution. Les mesures utilisées sont celles du fardeau « objectif » et du fardeau « subjectif ». Le premier type renvoie à des contraintes ressenties dans la vie familiale et personnelle de l'aidant. Le deuxième type de fardeau renvoie, quant à lui, aux « *tensions émotionnelles générées par l'assistance en soins et services* » (84). Les résultats montrent que si le fardeau « objectif » des aidantes n'est pas très élevé puisque leur implication dans les aides n'est pas très élevée (rappelons que le parent âgé est en institution), le fardeau subjectif, quant à lui, affecte de nombreuses aidantes. En effet, près d'une aidante sur deux estime que l'aide à un parent en institution est difficile ou très difficile au plan moral.

Les auteurs avancent l'hypothèse selon laquelle ce serait la difficulté de se « distancer émotionnellement des pertes d'autonomie de la personne aidée » qui serait la source de ce fardeau subjectif.

La prise en considération du fardeau « subjectif » de l'aidante de cette étude constitue un effort considérable de ne pas se limiter à une approche de l'aide en termes uniquement instrumentale. Toutefois, comme le mentionnent certains auteurs, l'inconvénient majeur réside dans le fait que ce genre d'approche confine la problématique de l'aide aux parents dépendants dans une perspective essentiellement « pathologique » (Membrado *et al.*, 2005), en passant sous silence les aspects positifs, gratifications et satisfactions, que les aidantes pourraient trouver à travers les aides.

La prochaine section de ce chapitre (3.4) est consacrée à la dimension relationnelle de l'aide aux parents âgés dépendants. Nous y verrons que, pour mieux comprendre les dynamiques des aides familiales, la définition de ces dernières se doit d'être élargie et complexifiée. Tous les chercheurs qui se sont attachés à sortir d'un cadre purement instrumental des aides constatent que les études sur le fardeau compris en termes uniquement fonctionnels évacuent en effet « *toute la dimension sociale et symbolique que revêtent ces activités pour les individus et les familles* » (Clément *et al.*, 2005 : 149).

Plusieurs constats peuvent être tirés de cette revue des recherches sur les aides aux parents âgés dépendants. Tout d'abord, nous avons vu que malgré la montée de l'individualisme, la transformation des familles, l'importance des valeurs d'autonomie et de

responsabilité individuelles, la majorité des familles se considèrent encore responsables à l'égard de leurs parents âgés. Mais nous avons également constaté que cette valeur de responsabilité ne s'accorde pas toujours avec le désir des parents âgés, ceux-ci revendiquant eux-mêmes le désir d'une certaine autonomie à l'égard de leurs enfants. Soucieux de protéger la relation et de préserver leur intimité, ils sont nombreux à préférer que la majorité des aides proviennent des services publics.

Nous avons ensuite pu constater que toutes les études s'accordent pour dire que l'aide aux parents âgés est prioritairement le fait des femmes, conjointes ou filles. Nous avons également pu voir que ces femmes sont souvent relativement isolées dans l'aide qu'elles apportent à leurs proches. Toutefois, dans de nombreux cas, le réseau familial se mobilise de manière ponctuelle, tant pour aider la personne âgée que l'aidante elle-même.

3.4 Les parents âgés : de l'aide au lien

Il est évidemment important de se préoccuper des besoins instrumentaux des parents âgés dépendants et de porter attention aux personnes qui y répondent, ainsi qu'aux impacts que ces aides ont sur la vie des aidantes. Ces besoins sont assez nombreux et, nous l'avons vu, comblés principalement par des femmes, conjointes ou filles. Toutefois, nous avons également vu que le vieillissement est loin de se limiter à une diminution des capacités physiques ou cognitives. Les catégories usuelles d'aides aux parents âgés dépendants, d'aidantes, de besoins, la question des motivations et des fonctions des aides se

doivent dès lors d'être repensées en élargissant la problématique à la dimension relationnelle de l'aide.

Nous allons dès lors passer en revue les études qui se sont attachées à élargir cette notion d'aide aux personnes âgées. Partant des résultats de recherches sur l'expérience des aides apportées à des parents âgés *dépendants*, ces études identifient, à côté des besoins d'aides instrumentales, des besoins de surveillance et de protection de l'identité des parents âgés. Considérant les aides sous un nouvel angle, nous verrons alors se dessiner progressivement de nouvelles configurations familiales d'aides autour des parents âgés. La recherche des motivations et des préoccupations des aidantes nous permettra également de dresser un nouveau portrait de ces femmes et de ces familles qui s'impliquent auprès de leurs parents âgés dépendants. Enfin, nous pourrons alors questionner à nouveau la question de la responsabilité individuelle à l'égard des parents âgés à l'aune de cette nouvelle conception des aides.

3.4.1 Les objectifs du soutien

Constatant que les recherches sur les aides aux personnes âgées, en se focalisant sur une définition très instrumentale des besoins, ne prennent pas en considération les impacts éventuels sur les aidantes d'une prise en charge légère, Barbara Bowers (1987) souhaite mieux rendre compte de l'expérience d'aidantes auprès d'un parent âgé en légère perte d'autonomie. Ses analyses concluent à l'inadéquation entre la définition instrumentale du soutien et le vécu des aidantes. En effet, le processus de soutien à un parent âgé est bien plus complexe que ce que la définition commune laisse entendre.

Ses résultats suggèrent que les aides devraient être définies non pas comme un ensemble de tâches à accomplir en fonction de besoins à combler, mais plutôt en fonction des objectifs que cherchent à atteindre les aidantes.

Caregiving is defined here by the meaning or purpose a caregiver attributes to a behavior rather than by the nature or demands of the behavior itself (1987 :24).

Suite à ses analyses, elle suggère de considérer les aides en cinq catégories qui recouvrent des objectifs spécifiques. À côté des besoins instrumentaux dont l'objectif est de préserver l'intégrité physique ainsi que la santé du parent âgé, on retrouve le soutien d'anticipation, de prévention, de supervision et de protection. Elle note par ailleurs que ces catégories de soutien ne sont pas mutuellement exclusives et que, dans de nombreux cas, ils peuvent être invisibles.

Partant du même constat, la focalisation des recherches sur les aides instrumentales, et désirant également sortir d'une vision qui considère la famille comme « *un stock de services dans lequel l'aidant principal va puiser* », Jean-Pierre Lavoie (2000) va s'inspirer du modèle de Barbara Bowers tout en élargissant le contexte de l'aide. Pour ce faire, il s'intéresse aux dimensions relationnelle, biographique, familiale et sociale de l'aide. Ses analyses des principales pratiques familiales de soutien auprès de parents âgés dépendants au Québec le conduisent à conceptualiser les aides aux parents âgés dépendants en trois catégories, agrégeant les catégories de soutien d'anticipation, de prévention et de supervision identifiées par Barbara Bowers en une seule catégorie appelée « monitoring » (surveillance). Il distingue donc des soutiens liés aux besoins instrumentaux, les soutiens liés aux

besoins de surveillance et protection, et enfin les soutiens liés aux besoins de protection de l'identité du parent âgé.

Tout comme le constatait Barbara Bowers, Jean-Pierre Lavoie attire l'attention sur le fait que les soutiens à la protection de l'identité des parents âgés sont considérés comme étant les plus importants aux yeux des aidantes. En quoi consistent-ils ? Quatre types de besoins sont identifiés au sein de cette catégorie. Tout d'abord, il s'agit de protéger l'image du parent vieillissant qui fait face à la maladie, l'incapacité et la dépendance. Il s'agit alors de tout faire pour ne pas que le parent ait à être confronté aux conséquences de sa maladie ou de sa dépendance. Ces soutiens sont le plus souvent « silencieux », presque invisibles. En effet, le but du soutien étant la protection de l'image du parent âgé, il s'agit soit de cacher ou à tout le moins minimiser l'aide offerte, soit de trouver un moyen de maintenir la relation d'aide dans une dynamique de réciprocité, de s'arranger pour que ces parents âgés puissent encore se sentir utiles. Ne pas nommer une maladie, minimiser la gravité d'une situation, accepter de manger un repas qui n'est pas bon sont autant d'exemples de stratégies de soutien à la protection de l'image des parents âgés donnés par les deux auteurs.

Ensuite, il s'agit, pour les aidantes, de protéger la relation (Bowers) ou, plus largement de maintenir l'intégration sociale des parents âgés (Lavoie). En effet, pour ces aidantes, il est important que leurs parents puissent continuer à maintenir des relations chaleureuses et intimes, non seulement avec des membres de la famille, mais également avec des personnes extérieures. Il s'agit par là de s'assurer que le parent âgé se sente entouré, qu'il puisse jouir de l'affection familiale et continue de se sentir « appartenir » à l'univers familial. Ici, le

besoin du parent qu'il s'agit de combler, c'est l'inscription dans une lignée, dans une continuité, tant biographique que familiale ou sociale.

L'importance de la préservation de cette continuité biographique s'inscrit dans un troisième type de besoins identifié par Jean-Pierre Lavoie. Ce sont les besoins liés à la « trame biographique » qu'il s'agit de ne pas briser. Alors que le maintien des parents âgés dans des relations significatives lui permet de continuer à s'inscrire dans une histoire familiale et relationnelle, le maintien d'une trame biographique se rapporte à la vie propre du parent âgé. Il s'agit de routines que l'on conserve, de loisirs que l'on perpétue, de souvenirs que l'on préserve ou encore de meubles ou décorations familiaux que l'on conserve.

Enfin, tant Barbara Bowers que Jean-Pierre Lavoie reviennent sur la question d'un renversement des rôles entre les parents et leurs enfants. En effet, l'état de dépendance et de vulnérabilité du parent âgé implique, pour Jean-Pierre Lavoie, que dans certains cas, les enfants redéfinissent l'identité du parent, celui-ci devenant leur enfant, leur bébé. Toutefois, les auteurs notent que ce renversement des rôles n'est pas conscientisé par les parents âgés. Une telle prise de conscience menacerait la protection de l'image du parent, mettrait en danger leur dignité. Les enfants mettent donc des stratégies en place afin d'éviter que les parents se sentent infantilisés. Il s'agit alors de protéger les parents âgés comme on protégerait son enfant, mais sans le considérer comme tel pour autant.

Tout comme Barbara Bowers, Jean-Pierre Lavoie dresse plusieurs constats autour de cette aide de protection de l'identité du parent âgé. Tout d'abord, la nature intangible, invisible, de la plupart de ces besoins et de ces soutiens implique que les dynamiques d'aides

sont dès lors difficiles à saisir. C'est d'ailleurs leur caractère intangible qui explique que la mesure de ceux-ci échappe aux instruments de mesure standardisés de l'aide.

Ensuite, alors que ce sont les soutiens instrumentaux qui sont le plus largement documentés dans la littérature sur les aides aux personnes âgées, les deux auteurs s'accordent pour conclure que les aides de « protection de l'identité » sont considérées comme les plus importantes par les aidantes. Ce constat sera d'ailleurs largement documenté par la suite.

Troisième constat, les besoins instrumentaux, de surveillance et de protection de l'identité coexistent. De cette rencontre des besoins découle une conséquence importante. En effet, les différents besoins peuvent être contradictoires et entrer en conflit les uns avec les autres. La protection de l'identité d'un parent peut par exemple amener certaines aidantes à renoncer à la mise en place de mesures de protection physique nécessaires ou à limiter les aides instrumentales. Ce qui amène aussi les deux chercheurs à affirmer que « ne pas aider », ne pas intervenir, peut être, dans certains cas, une forme d'aide de protection de l'image du parent. Il est d'ailleurs intéressant de voir que lorsque des besoins entrent en contradiction, les aidants vont privilégier les besoins de protection de l'identité du parent âgé. Les deux auteurs notent que ce choix pourrait expliquer la réticence de certaines aidantes à faire appel à d'autres personnes ou aux services formels.

Le travail de Jean-Pierre Lavoie apporte par ailleurs plusieurs autres contributions importantes. Tout d'abord, en s'intéressant au contexte familial dans son étude des pratiques d'entraide, il constate que les trois types d'aides identifiés peuvent tout autant être dirigés vers

le parent âgé que vers l'aidante. Ensuite, il met à jour l'existence de ce qu'il appelle une aide « en cascade ». Dans cette dynamique, l'aidante principale peut être dégagée de certaines tâches par des enfants ou un membre de la fratrie qui eux-mêmes sont déchargés d'autres tâches. Cette mise en lumière de ces mécanismes de « transfert » des aides permet de mieux rendre compte du fonctionnement des réseaux familiaux autour de parents âgés dépendants. Il conclut en affirmant qu'il faut sortir d'une vision dyadique de l'aide aux parents âgés et l'inscrire dans « *l'ensemble des échanges de services et de soutiens qui constitue l'entraide familiale* » (2000 : 227).

Il constate également que l'aidante principale, prioritairement préoccupée par les tâches instrumentales de l'aide, semble la plus affectée par la lourdeur de la prise en charge. Les autres aidants, agissant principalement dans le soutien au maintien de l'identité, sont moins affectés.

Enfin, en identifiant la présence de gratifications (plaisir d'une présence, intimité renouvelée) associée à l'implication des aidantes lorsque celles-ci sont engagées dans une relation empreinte d'affection avec le parent âgé dépendant, il atteste encore davantage le caractère central et structurant des relations affectives dans les aides aux parents âgés. Conclusion que confirment Francine Saillant et Éric Gagnon (2001) qui relèvent que même les tâches les plus instrumentales ne peuvent pas être considérées comme étant purement instrumentales puisqu'elles s'inscrivent « *dans une relation qui elle-même est inscrite dans une biographie familiale ainsi que dans un système de statuts et de rôles* » (2001 : 58). Le contexte relationnel est donc central dans la compréhension des aides aux parents âgés.

3.4.2 Les aidantes dans l'univers du lien

Nous y reviendrons plus loin, mais notons que cette conception élargie de l'aide à la fonction de protection identitaire du parent âgé concorde avec la conception du vieillissement considéré comme un processus par lequel les personnes âgées, en vieillissant, tout en expérimentant une succession de « déprises », reconstruisent leur identité. Tant dans ce processus de reconstruction que dans le soutien de protection des parents âgés dépendants, les relations familiales, et particulièrement la dimension affective, jouent donc un rôle majeur. Il s'agit dès lors, comme le suggère Jean-Pierre Lavoie, de sortir d'une vision strictement instrumentale des aides aux parents âgés afin de

considérer la prise en charge non pas comme un ensemble de tâches, mais bien comme un ensemble de pratiques d'interaction et d'échange entre personnes apparentées (2000 : 18).

Lorsque les aides aux parents âgés sont considérées comme telles, il s'agit dès lors de comprendre que :

La structure de la prise en charge et le sens qui y est attribué (peut) varier d'une famille à une autre, voire d'un individu à un autre dans la même famille, en fonction du type de dynamique familiale qui s'est instauré dans le temps (Lavoie, 2000 : 16).

Ainsi, il s'agit de s'attarder à la question des aidantes et des configurations familiales de l'aide aux parents âgés dépendants.

Plusieurs recherches se sont penchées sur les configurations familiales des aides autour des parents âgés. L'une des conclusions communes de toutes ces études est la nécessité de « déconstruire » la

catégorie de l'aidante telle que présentée dans les discours et les recherches qui privilégient une approche instrumentale des besoins et des aides. En effet, comme le présente Simone Pennec (1999), le défi, lorsqu'il s'agit de comprendre les aides aux parents malades ou dépendants, c'est de rendre compte de la diversité des actes et du sens que les enfants donnent à leurs pratiques d'aide et à leurs relations avec leurs parents. De nombreuses caractéristiques, tant du parent âgé que de l'aidante, peuvent entrer dans la dynamique de la désignation de cette dernière : le sexe (la fille), le statut (l'aînée), la situation conjugale, familiale, résidentielle ainsi que l'activité professionnelle, la proximité résidentielle ou encore le statut socio-économique. Mais encore faut-il ajouter dans l'équation la proximité relationnelle. Chacune de ces caractéristiques va influencer diversement les manières d'aider ainsi que les sentiments et le sens attribués à l'implication auprès des parents âgés.

En analysant près d'une centaine d'entretiens auprès d'enfants (majoritairement des femmes) de parents malades ou dépendants, elle parvient à dégager une typologie de « formes identitaires » d'aidantes, des « *profils de pratiques et de logiques susceptibles de distinguer les manières selon lesquelles ces enfants se positionnent à l'égard de leurs ascendants ainsi qu'au sein des fratries et dans leurs propres familles* » : la continuité familiale, la réaffiliation et l'appel aux professionnels (Pennec, 1999 ; 2003).

Dans le premier cas de figure, l'aide consiste à reprendre les modèles familiaux transmis des générations précédentes. Les pratiques d'aides les plus intimes sont considérées comme étant intrinsèquement familiales et féminines. Ces femmes sont souvent les aînées de la fratrie que tout désigne depuis leur enfance comme étant les « aidantes

familiales ». Considérant leur rôle de manière positive ces femmes s'estiment « privilégiées ». Pour elles, le « devoir filial » est naturel et le rapport à l'aide est vécu sous le mode de la « vocation » héritée qu'il s'agit de transmettre à la génération suivante. Consacrées totalement à la cause des aides familiales, moins scolarisées et se trouvant souvent en dehors du monde professionnel, ces femmes n'utilisent les services professionnels qu'en dernier recours, considérant qu'y faire appel revient à reconnaître un échec personnel. Dans ces familles, tant les conjoints que la fratrie ou les enfants ne participent qu'en tant qu'auxiliaires des aides.

Une deuxième configuration, la recherche d'une réaffiliation, est caractérisée par des « *pratiques suivies de grande intensité affective* ». L'aide aux parents âgés s'inscrit dans la recherche d'une « *redécouverte de l'affection filiale et parentale* » (1999 : 57) et ces femmes profitent de la dernière occasion qu'elles ont de construire un lien familial qu'elles considèrent problématique. C'est la recherche de la réconciliation et de la réparation. Les femmes présentant ce profil s'investissent massivement auprès de leur parent âgé malade ou dépendant, effectuant toutes les tâches, y compris les plus exigeantes. L'appel aux aides extérieures ainsi qu'aux autres membres de la famille n'est pas exclu, pour autant que l'objectif de l'aidante soit respecté. Pour ces femmes, les aides « vont de soi » et ne sont pas inscrites, comme dans le profil précédent, dans un prolongement familial. Enfin, leurs vies professionnelle et familiale s'adaptent en fonction de la priorité donnée au parent âgé.

Enfin, le profil de « l'appel aux professionnels » comprend des femmes qui conçoivent leurs tâches en termes de soutien moral et affectif ou encore organisationnel. Elles souhaitent une

professionnalisation totale des réponses aux besoins instrumentaux des parents âgés. Très critiques à l'égard des services et des politiques envers les personnes âgées, elles placent leur discours sur les aides aux parents âgés non pas dans l'idée de la filiation ou de l'affection, mais davantage en terme de problème de société. Davantage tournées vers leur couple et leurs enfants, ces femmes n'en ressentent pas moins un sentiment de dette à l'égard de leurs parents âgés. Elles se sentent tiraillées. Au sein de la fratrie, le partage idéal des responsabilités se pense en termes d'équité, mais la concrétisation de l'idéal est difficile.

Si cette présentation de profils d'aidantes nous permet encore une fois de plaider contre l'enfermement des aidantes au sein d'une catégorie univoque, elle nous paraît toutefois poser problème. En effet, nous avons vu que la logique de l'affection est considérée comme primordiale, tant dans le processus de construction identitaire lors de la vieillesse que dans les motivations et les relations d'aides aux parents dépendants. Or, dans cette présentation, excepté dans la perspective d'une recherche de réaffiliation, la logique affective nous semble trop rapidement évacuée au profit de valeurs et normes familiales ou individuelles qui guideraient les motivations des enfants à l'égard de la prise en charge de leurs parents dépendants et de la dynamique du recours aux aides formelles.

S'intéressant toutes deux à la place et aux rôles de la famille dans le processus de vieillissement, Monique Membrado (1999) et Christine Rolland-Dubreuil (2003) vont mettre en lien des formes du vieillissement avec des configurations familiales d'aide aux parents dépendants. Toutes deux constatent encore une fois l'importance des relations familiales dans les formes de vieillissement, y compris, pour Christine Rolland-Dubreuil, dans la perception et le vécu de la maladie

d'Alzheimer. Elles insistent sur la notion de « continuité », tant biographique que familiale et sur le fait que, dans la relation d'aide, c'est tout autant l'identité du parent âgé qui se construit que celle de l'aidante. Monique Membrado insiste en effet sur l'importance de prendre en considération, dans les motivations des aidantes à prendre soin d'un parent âgé, leur propre inscription dans la filiation, le seul sentiment de dette envers le parent âgé n'étant pas suffisant pour rendre compte de la dynamique d'aide. Il s'agit alors, à travers le processus de protection de son parent âgé, de se protéger soi-même puisque « *la continuité familiale procure (...) un réconfort identitaire et rassure l'individu face à l'angoisse de la disparition* » (1999 : 130). Ces deux auteures nous montrent qu'à travers l'aide aux parents âgés, le processus de construction identitaire ne concerne pas uniquement ces derniers, mais bien également celui de l'aidante.

S'intéressant plus particulièrement à la manière dont certaines personnes en viennent à s'identifier au statut « d'aidante » ainsi qu'aux répercussions de cette auto-attribution, Deborah O'Connor (2006) souligne que dans l'ensemble, il s'agit d'un processus lent qui se réalise en lien avec la détérioration de l'état de santé du parent. En effet, au départ, si les personnes interrogées (tant des conjoint(e)s que des enfants) auraient pu, en regard de leurs actes, être définies comme étant des aidantes, elles ne se considéraient pas comme telles. Leurs activités n'étaient alors que le simple prolongement de la relation. Ces personnes ne peuvent situer le moment exact où elles sont passées du statut de simple conjoint(e) ou enfant à celui d'« aidant(e) ». Toutefois, dans de nombreux cas, c'est lors d'interactions avec l'extérieur (un médecin, un travailleur social, ...) que s'est déclenché le processus d'auto-attribution de l'identité d'aidant. Cette nouvelle identité se

développe alors progressivement, principalement à travers l'acquisition d'un nouveau langage qui leur permet de donner un sens à leurs actions.

Deborah O'Connor identifie trois avantages à l'acquisition de ce statut par les personnes rencontrées : un sentiment d'appartenance à la « communauté » des aidantes qui leur permet de combattre leur sentiment d'isolement, une meilleure facilité d'accès à des services ainsi qu'un sentiment de légitimité par rapport à leurs demandes, et enfin la possibilité d'être reconnu et valorisé dans leur engagement par des personnes extérieures.

Toutefois, elle identifie également trois tensions qui résultent, elles aussi, de l'endossement du statut d'aidante et qui peuvent expliquer le refus ou, à tout le moins, une hésitation, de s'identifier au rôle d'aidante. Tout d'abord, les aidantes, en s'identifiant comme telles, reconnaissent par là qu'elles-mêmes ont des besoins particuliers, associés à ce rôle. S'installe alors une certaine confrontation entre leurs propres besoins et ceux de leur parent, confrontation qui peut amener, dans certains cas, à un sentiment de culpabilité. Ensuite, en se reconnaissant en tant qu'aidantes, les personnes opèrent un changement dans la dynamique relationnelle, principalement dans le domaine des responsabilités et des décisions. Ce changement n'est pas évident à accepter, tant pour la personne qui aide que pour celle qui est aidée. Ce qui fait dire à Deborah O'Connor que l'enjeu dans la relation devient alors d'assumer certaines responsabilités et de prendre des décisions tout en essayant de ne pas paraître le faire. Nous retrouvons ici, en filigrane, la fonction de protection de l'identité des parents telle que conçue par Barbara Bowers et Jean-Pierre Lavoie. Rappelons que pour ces auteurs, l'un des buts essentiels du soutien au parent âgé est

de minimiser l'aide reçue ou de maintenir la relation d'aide dans une dynamique de réciprocité. Enfin, une troisième tension résulte du fait que l'identification au statut d'aidant semble créer une certaine distance relationnelle. Si cette « tactique », principalement dans le cas de parents qui présentent des problèmes cognitifs importants, permet de se maintenir à distance des changements de personnalité du parent, elle provoque également une certaine « dépersonnalisation », par là, un travail de deuil à réaliser.

Tout récemment, en Grande-Bretagne, Victoria Molyneux et son équipe (2011) se sont également intéressés au processus d'auto-identification au rôle d'« aidante ». Toutefois, ils franchissent un pas de plus que Déborah O'Connor et critiquent l'utilisation même du terme « aidante ». S'ils reconnaissent que l'apparition du terme a eu pour avantage majeur la reconnaissance du travail, largement invisible, de nombreuses femmes auprès des membres de la famille, ils considèrent que son utilisation n'est plus adéquate pour rendre compte de l'expérience des personnes inscrites dans une relation d'aide.

Pour arriver à cette conclusion, les auteurs recensent les résultats de nombreuses études, principalement qualitatives, dans différents champs (santé mentale, handicaps physiques et intellectuels, soins palliatifs et personnes âgées). Le point commun de ces recherches est de s'être intéressées à la manière dont les personnes (tant celles qui offrent du soutien que celles qui le reçoivent) se définissent. Les résultats de ces études convergent : quel que soit le domaine, l'usage du terme « aidant(e) » est inadéquat et l'étiquette est contestée tant par les personnes qui offrent du soutien que par celles qui le reçoivent. Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer ce refus, mais la principale est que l'identification d'une personne en tant

qu' « aidante » modifie non seulement la qualité de la relation entre les personnes qui devient dès lors « déséquilibrée », mais également l'identité de la personne qui reçoit du soutien puisque celle-ci, identifiée comme étant « l'aidé » doit endosser *de facto* une identité « d'assisté ». Les auteurs plaident pour un changement de terminologie qui puisse rendre compte de la dimension relationnelle des aides. À partir du moment où l'on « *conçoit l'aide comme étant une tâche accomplie pour un époux, une épouse, un parent un frère ou une sœur, un partenaire un ami ou un enfant* » (Molineaux et al., 2011 : 433, traduction libre), il est préférable d'utiliser ces termes plutôt que celui « d'aidante ». Si les auteurs reconnaissent qu'en renonçant au terme « d'aidante », le risque est de retourner à une situation dans laquelle les activités de soutien seraient à nouveau invisibles et les besoins sous-évalués, ils avancent que cela serait tout de même préférable puisque cela rétablit l'égalité relationnelle.

L'un des constats majeurs et communs de ces recherches sur les liens entre le vieillissement et les relations familiales dans le cas de parents âgés dépendants nous apparaît évident. En effet, tant les liens interpersonnels que les normes et valeurs familiales influencent non seulement le vieillissement, mais également les configurations familiales de l'aide aux parents âgés dépendants. Le questionnement commun de toutes ces recherches revient donc à celui de l'impact des transformations de la famille, particulièrement l'émancipation des normes familiales, sur les formes du vieillissement et les configurations de l'aide aux parents âgés dépendants. Ce qui nous ramène à la question de la responsabilité dans un contexte d'individualisation des liens, tant sociaux que familiaux.

3.4.3 De la motivation de l'aide à la responsabilité du lien

Nous avons vu que les aides aux parents dépendants ne peuvent se considérer uniquement en termes de tâches instrumentales. Des soutiens de protection physique et identitaire ont également été identifiés par les chercheurs. Ces besoins sont estimés, par de nombreuses aidantes, comme étant plus importants que le soutien instrumental. Nous avons également pu constater que cette conception du soutien nous oblige à placer la question des aides aux parents âgés dépendants dans un contexte relationnel et familial qui devient dès lors une donnée importante dans la compréhension des dynamiques familiales d'aides. Il s'agit de resituer l'aide au cœur du lien.

La question est alors de savoir si cette nouvelle conception de l'aide nous offre un regard neuf sur la question des motivations et des responsabilités familiales autour des parents âgés dépendants ?

Lorsque nous avons abordé la question des normes et valeurs familiales à l'égard de la prise en charge des parents âgés, nous avons vu qu'à l'instar de ce que constataient Janet Finch et Jennifer Mason (1993), s'il existe des « lignes directrices » familiales dans les relations d'aide, aucune règle à laquelle tous les membres de la famille se conformeraient ne peut être dégagée. Il s'agit dès lors de sortir d'une recherche de normes et valeurs « familiales » pour tenter de comprendre les motivations individuelles de ces femmes qui s'engagent dans le processus d'aide.

Dans leur revue de littérature sur les aides aux parents âgés en 1990, Louise Garant et Mario Bolduc constatent que l'étude des motivations qui entraînent les enfants à s'occuper (ou non) de leurs

parents est très lacunaire. Cette absence de recherche va en partie être comblée l'année suivante par l'étude de Nancy Guberman, Pierre Maheu et Chantal Maillé (1991). Les résultats de leur enquête sur les aides apportées aux parents âgés concluent que les aidantes s'impliquent pour plusieurs raisons. Ils identifient trois catégories de motivations selon qu'elles relèvent de l'aidante, de la famille et des services formels ou du parent dépendant. Ce sont celles qui relèvent de l'aidante qui sont les plus nombreuses : affection, sentiment d'obligation et de devoir, culpabilité, besoin de donner un sens à sa vie, dépendance socio-économique des femmes. Les motivations relevant de la famille et des services formels ont trait à l'indisponibilité des autres membres de la famille et au manque de ressources institutionnelles. Enfin, la troisième catégorie concerne l'état de santé et les pressions exercées par les parents âgés. Le mélange entre l'affection et l'obligation ainsi que le manque de ressources institutionnelles sont les arguments les plus souvent invoqués par les femmes.

Cette référence à l'affection est également mise en exergue par Marie-Marthe Brault lorsqu'elle interroge les relations d'aide entre mères et filles selon l'angle du climat relationnel qui règne entre ces femmes. Elle note :

alors qu'on aurait pu s'attendre à ce que des relations conflictuelles conduisent à une aide insuffisante, ce n'est pas la quantité de services qui fait défaut, mais l'absence de rapports affectifs chaleureux. Malgré des soins adéquats, un malaise subsiste et un fossé demeure infranchissable à cause d'un passé trop douloureux (1998 : 140).

Nous avons vu que Jean-Pierre Lavoie (2000) insiste lui aussi sur l'importance de la dimension affective dans la structuration des

réseaux d'aide aux parents dépendants. Les résultats de sa recherche l'empêchent de se prononcer sur une norme de responsabilité familiale. Il identifie toutefois plusieurs aspects normatifs de l'aide tels qu'un engagement des conjointes plus normatif que celui des enfants ou encore le caractère tabou de l'hébergement, conçu comme un abandon des personnes âgées.

Il constate que, s'il y a des normes dans les aides aux parents âgés, celles-ci sont sujettes à interprétation par les acteurs familiaux en fonction des contextes. Et, selon ses observations, le rapport affectif serait l'un des « *puissants filtres à travers lesquels les normes sont interprétées* » (2000 : 229). L'importance de la dimension affective dans les aides aux parents âgés remet alors en question la distinction classique de l'aide fondée sur « l'affection » ou « l'obligation ». Généralement, ces deux termes sont opposés, mis en tension alors que l'affection peut conduire à un sentiment d'obligation.

Aline Vézina et Daniel Pelletier (2001) qui s'intéressent au sens de la participation des familles lors d'un hébergement en institution identifient trois « directions » vers lesquelles les motivations de ces femmes sont dirigées. En effet, certaines posent, à travers l'aide, un geste pour elle-même, exprimant leur motivation à travers le recours à des caractéristiques personnelles telle que le respect d'une promesse, ou encore des valeurs religieuses ou humanistes. Leur implication peut également s'exprimer à travers le désir du maintien des liens avec leurs parents. Elles expriment des sentiments profonds à l'égard de ces derniers, ainsi qu'un désir d'inscrire leur aide dans la continuité, dans la réciprocité. Enfin, les motivations peuvent également s'exprimer dans le registre d'un geste « familial », s'attachant alors à la fierté d'appartenance à la famille.

Selon Serge Clément, Éric Gagnon et Christine Rolland (2005), historiquement, trois types de configurations familiales de l'aide aux parents dépendants se succèdent. Le profil de « l'héritière » qui aide ses parents âgés en échange d'une part importante de l'héritage. Le profil de « l'enfant », dans lequel l'aidante aide ses parents âgés par devoir, soumise à ses rôles et son statut au sein de la famille. Enfin, le profil d'une aidante « par amour » dominerait actuellement. Dans ce cas de figure, ce ne sont plus les échanges, les statuts ou les obligations qui motivent l'implication auprès des parents âgés, mais bien l'histoire commune et la relation passée.

Cette exploration de diverses catégorisations des aidantes et de leurs motivations à s'impliquer dans une relation d'aide à leurs parents âgés nous invite encore une fois à insister sur la place centrale des liens entre les aidantes et les parents âgés ainsi que sur les investissements affectif et symbolique dont ils font l'objet de part et d'autre. L'importance de cette logique affective dans les aides aux parents âgés dépendants a amené Francine Saillant et Éric Gagnon (2001) à revoir le sens de ce que recouvre la notion de responsabilité lorsque celle-ci se place dans un univers relationnel.

Tout d'abord, il s'agit de sortir d'une vision instrumentale de la responsabilité. En effet, dans le débat autour d'un partage des responsabilités entre l'État, les familles et le milieu communautaire à l'égard des personnes âgées, la notion de responsabilité porte sur un ensemble de tâches liées à la prise en charge, tâches qu'il s'agit alors de répartir entre les différentes instances. Cette « responsabilité instrumentale » existe, bien entendu. Mais, puisque, tel que nous l'avons vu tout au long de la section 3.4, les aides aux parents âgés ne

peuvent se réduire à un ensemble de tâches instrumentales, une réflexion sur la notion de responsabilité à l'égard des parents âgés ne peut s'y réduire. Par ailleurs, nous avons également vu que les motivations d'une implication auprès de parents dépendants ne peuvent plus se concevoir uniquement en termes d'obligations ou de devoirs qui seraient fonction de normes collectives. Il faut donc chercher le sens de la responsabilité ailleurs.

L'aide s'inscrivant dans une logique affective, il s'agit alors de repenser la responsabilité au sein des biographies et des histoires relationnelles.

(...) l'absence de normes collectives claires, de définitions des rôles et responsabilités, y compris pour les liens familiaux, contribue à placer la question des responsabilités sur le plan des rapports interpersonnels et des interactions. (Saillant et Gagnon, 2001 : 66).

Les femmes interrogées sur le sens de leur sentiment de responsabilité envers leurs parents âgés ne réfèrent somme toute que très peu à leur statut, leur rôle, ou encore à des normes. Elles justifient davantage leur implication par leur histoire relationnelle avec leurs parents, ce qui fait dire aux auteurs :

le sens des responsabilités des personnes aidantes, en dépit ou plutôt en raison du fait qu'il ne repose pas sur des rôles et normes clairs, est très fort, très personnel, et par conséquent très émotif ; il continue, mais autrement, d'être une dimension centrale de leur identité (2001 : 66).

Ce n'est donc pas parce que nous vivons actuellement dans une société qualifiée « d'individualiste », qui valorise la norme de « l'autonomie » et du « libre choix » que pour autant, les sentiments de

responsabilité à l'égard des parents âgés dépendants auraient disparu. Certes, le sens de la responsabilité s'est transformé. Le « devoir d'aide » s'accompagne aujourd'hui d'une charge affective qui peut être plus ou moins importante. C'est d'ailleurs ce qui amène Jean-Pierre Lavoie à conclure :

Si l'obligation peut exister sans affection, l'affection serait à même de créer l'obligation. Ainsi, il devient possible de concilier le sentiment d'obligation et la liberté du contre-don, qui caractériserait l'échange fondé sur le don, qui lui-même caractériserait l'échange familial. L'obligation de la dette serait une obligation auto-stipulée, largement ressentie alors comme un choix (2000 ; 231).

Le principe directeur de la responsabilité s'est donc transformé, complexifié. Nous sommes passés d'une responsabilité fondée sur l'obligation, elle-même attachée à des normes et statuts, à une responsabilité « relationnelle », plus individuelle et résultant d'arbitrages entre le devoir et l'affection. C'est alors sans faire appel à l'érosion des liens familiaux que l'on peut comprendre plus facilement l'adhésion des personnes âgées elles-mêmes à la norme d'autonomie :

ce n'est pas parce que le lien familial est absent ou menacé que les aînés ne désirent pas recevoir une aide familiale massive (sauf dans certains cas où les conflits sont à la base de cette décision). C'est davantage pour protéger ce lien en respectant les désirs d'autonomie de chacun que les aînés désirent recevoir une aide formelle. L'aspiration à l'autonomie n'entre pas nécessairement en contradiction avec le maintien des solidarités et liens familiaux; dans ce cas, on voit plutôt qu'ils vont dans le même sens (Bourgeois-Guérin et al., 2008 : 250).

Ce chapitre nous a permis de dresser plusieurs constats sur les aides aux parents âgés dépendants. Tout d'abord, les résultats des études qui se sont penchées sur l'expérience des aides aux parents âgés dépendants nous obligent à sortir d'une vision strictement fonctionnelle des aides. En effet, les recherches recensent également des aides de « surveillance » ainsi que des aides à la protection et au maintien de l'identité du parent âgé dépendant. Dans ce contexte, les relations familiales, tant par la place qu'elles occupent dans la vie des individus que par la charge affective qu'elles portent en elles, ont un rôle majeur à jouer dans les relations d'aide. Et ce parce qu'elles influencent non seulement la transformation identitaire des personnes âgées et donc les façons de vieillir, mais également parce qu'elles façonnent les types d'aides offertes ainsi que les configurations familiales qui se dessinent autour des parents dépendants. Enfin, cette conception de l'aide nous permet de repenser la responsabilité à l'égard des parents âgés comme étant l'expression d'un engagement dans la relation. Cet engagement, loin d'être détaché de toute idée de devoir, d'obligations, des rôles et des valeurs, est tout de même fortement réinvesti d'un sens individuel et affectif.

4 Constats, objectifs et questions de recherche

Que retenir de la revue de littérature qui précède ?

Le vieillissement de la population est un phénomène en croissance. Ceci implique que l'on assistera inévitablement, dans les prochaines décennies, à une augmentation des besoins d'aide des personnes âgées. La mise en place des politiques publiques a permis aux personnes âgées d'acquiescer une plus grande autonomie vis-à-vis de la famille, ce qui suppose une transformation de la nature du lien entre parents âgés et enfants adultes.

Nous avons montré que la vieillesse est une catégorie socialement construite permettant de légitimer les politiques publiques ainsi que leur recul. Cette construction sociale de la vieillesse accentue par ailleurs la tendance à homogénéiser la catégorie. Or, certaines études qui se sont penchées sur les aspects plus individuels du vieillissement permettent d'en nuancer l'approche. En effet, appréhendé à travers le prisme de l'expérience, le vieillissement est un processus, bien plus qu'un « état ». Ce processus a tout d'abord été envisagé par les auteurs comme une suite de « désengagements » de la part des personnes âgées. Toutefois, une autre approche envisage plutôt ce processus dans une logique « d'économie des forces ». Selon cette perspective, face à la diminution de l'impulsion vitale, les personnes âgées cherchent à « économiser leurs forces » en lâchant prise sur certaines activités et relations. Dans le même mouvement, elles s'ajustent et se réorientent vers d'autres activités et relations qui ont le plus de sens pour eux. L'un des objectifs principaux des personnes

âgées à cette étape de leur vie, c'est de ménager leurs forces pour maintenir leur autonomie.

Appelé « déprise », ce processus a fait l'objet de nombreuses recherches. Les étapes, les dimensions, les supports et les transitions biographiques ont, entre autres, été l'objet d'attention. Le point commun de ces recherches a été de mettre en lumière le rôle important joué par les relations interpersonnelles dans ce processus de vieillissement. En effet, celles-ci sont l'une des dimensions à travers lesquelles s'exprime la déprise ainsi que l'un des supports identitaires important des personnes âgées.

Bien que les politiques publiques aient permis aux personnes âgées de s'autonomiser, jusqu'à un certain point, de leurs familles, il n'en reste pas moins que des liens significatifs subsistent entre les parents âgés et leurs enfants adultes, lesquels peuvent se traduire ou non par des formes d'aide concrète. La littérature sur le thème des solidarités familiales nous éclaire particulièrement sur ce point. C'est pourquoi nous en faisons état ici, même si cette thèse ne porte pas à proprement parler sur les solidarités familiales (cela aurait impliqué une étude approfondie des dynamiques d'échanges sur le long terme et avec l'ensemble du réseau familial, alors que nous avons choisi ici de diriger le projecteur sur les liens spécifiques entre les parents âgés et l'un de leurs enfants adultes).

La littérature dans le champ des solidarités familiales a fortement influencé notre façon d'appréhender ce lien spécifique parent âgé / enfant adulte, en particulier en nous rappelant d'une part que la famille s'étend bien au-delà de l'entité nucléaire, et d'autre part que, malgré la diminution de la taille des familles et la diversification des

formes familiales, les relations familiales intergénérationnelles ont encore une grande importance pour les individus, tant dans le domaine des sociabilités que dans celui des solidarités.

D'entrée de jeu, nous l'avons vu, la question du vieillissement introduit celle du « soutien », de la prise en charge, ou encore de l'aide aux personnes âgées. Les résultats de recherche indiquent que les aides ne peuvent se réduire à leur dimension instrumentale. En effet, outre les besoins instrumentaux, les enfants de parents dépendants identifient également des besoins de « protection » et de « surveillance » ainsi que des besoins de « maintien de l'identité du parent âgé dépendant ».

La littérature sur les personnes âgées et sur les aides que celles-ci requièrent à un certain stade d'avancée en âge, repose sur une opposition relativement sommaire entre deux concepts-clé, ceux d'autonomie et de dépendance. En effet, nous avons pu observer qu'un glissement « d'état » ou de « statut » de la personne âgée s'opère parallèlement à l'identification d'un besoin. C'est donc l'apparition d'un besoin d'aide pour réaliser une activité qui implique *de facto* un changement de statut de la personne âgée, puisque de la catégorie « autonome » elle passe à la catégorie « en perte d'autonomie » ou « dépendante ».

Une vaste littérature est consacrée à la catégorie de « parents âgés dépendants » et à leur prise en charge. Ces études viennent confirmer le fait que les familles se sentent fortement responsables de cette prise en charge, et ce malgré l'existence de services publics et surtout, malgré le désir exprimé par de nombreuses personnes âgées, de préserver leur autonomie vis-à-vis de leurs enfants. La notion

d'autonomie revêt ici un sens très différent de celui habituellement considéré dans les écrits sur l'aide aux parents âgés, à savoir, celui d'une autonomie fonctionnelle. Par opposition, le type d'autonomie revendiquée par de nombreuses personnes âgées à l'égard de leurs enfants renvoie à quelque chose de beaucoup plus large, plus fondamental que l'aspect fonctionnel. Ce dont il est question ici (pour le parent âgé), c'est un désir de préserver son intimité face à son enfant adulte, qu'il soit fonctionnellement autonome ou non. Et, dès que l'on sort de cette définition « fonctionnelle » de l'autonomie, et que l'on se place sur le terrain d'une autonomie revendiquée à l'égard de l'enfant adulte, on se trouve d'emblée dans l'univers des liens, des relations familiales.

Objectifs et questions de recherche

Cette thèse poursuit deux objectifs :

1. Repérer, dans le récit que nous livrent des enfants adultes à propos de leurs parents, les significations accordées de part et d'autre à ce qui peut apparaître, ou non, comme un besoin d'aide.
2. À partir de là, approfondir la réflexion sur l'évolution inévitable du lien entre les parents âgés et leurs enfants, dès lors que la frontière entre ce que l'on appelle « autonomie » et « dépendance » apparaît éminemment subjective.

La question générale de recherche que nous nous posons à la suite de cette revue de littérature peut se formuler de la manière suivante :

Quelle signification les enfants attribuent-ils à ce qu'ils considèrent comme un besoin de leur parent âgé ?

Les questions spécifiques qui se posent alors sont les suivantes :

1. Lorsque l'enfant adulte considère son parent âgé comme étant autonome :
 - Sur quoi repose ce constat d'autonomie ?
 - Y a-t-il alors absence d'aide de sa part ?
 - Quelle image tient-il à donner de son parent ?
2. En quoi les types d'aide apportés aux parents considérés comme « autonomes » diffèrent-ils de ceux apportés aux parents considérés « en perte d'autonomie » ?
3. Dans quelle mesure la proximité résidentielle entre les parents âgés et leurs enfants répond-elle à un type de besoin spécifique et/ou traduit-elle un type de lien particulier entre ceux-ci ?

Partie 2
Méthodologie et présentation des résultats

5 Méthodologie

La rédaction du chapitre méthodologique d'une thèse, particulièrement lorsque la démarche est inductive, est une forme de « retour sur soi », retour sur les réflexions et les actes posés tout au long de ces années de recherche. Il s'agira donc ici de rendre compte du chemin parcouru, des choix effectués, des erreurs commises et des décisions plus concluantes. Cette thèse s'inscrit dans le prolongement d'un projet plus large, initié en 2002, qui s'intitule « Biographies et Solidarités Familiales au Québec ». Cette recherche, que nous commencerons par présenter brièvement, comprenait deux volets : un volet quantitatif et un volet qualitatif. C'est sur le second volet que s'appuie le travail de cette thèse, c'est donc ce volet que nous présenterons plus longuement ensuite.

5.1 L'enquête *Biographies et Solidarités familiales au Québec*

L'enquête *Biographies et Solidarités Familiales au Québec*, à l'origine de ce projet, avait pour but d'analyser les transformations des solidarités familiales au Québec à travers trois générations, en lien avec les transformations concomitantes du monde du travail et des régimes de protection sociale. Grâce à une méthodologie de collecte pionnière (questionnaire biographique multidimensionnel) mise au point de concert avec des partenaires de l'Institut National d'Études Démographiques (INED, Paris) et adaptée à la thématique des solidarités et au contexte québécois, elle a permis de reconstituer la

trajectoire¹⁵ familiale, professionnelle et résidentielle de 500 hommes et femmes nés au Québec entre 1934 et 1954, celle de leurs parents et celle de leurs enfants. Outre les données détaillées sur les trajectoires, le questionnaire comprend un grand nombre de questions relatives aux interactions entre les membres de l'entourage¹⁶ (cohabitation intergénérationnelle, types et fréquences des contacts) ainsi que des questions relatives aux pratiques de solidarités, particulièrement lors des relevailles¹⁷ et de la petite enfance, la prise en charge des parents âgés, les périodes difficiles de la vie.

Cet échantillon quantitatif comprenait 502 personnes, représentatives de l'ensemble des hommes et femmes nés au Québec entre 1934 et 1954, francophones et résidant dans la grande région de Montréal au moment de l'enquête. Ces personnes ont été sélectionnées par échantillonnage aléatoire de numéros de téléphone, générés par la firme Echosondage.

Après obtention du certificat d'éthique¹⁸ délivré par le comité *ad hoc*, le terrain s'est déroulé durant l'été 2004. Une vingtaine d'étudiants de la Faculté des Arts et des Sciences de l'Université de Montréal ont été formés à la technique de passation de ce type particulier de questionnaire et à la situation d'entretien en face à face. La passation

¹⁵ Par « trajectoire, nous désignons la succession datée des étapes du parcours familial (unions, naissances, décès), du parcours professionnel (début et fin des emplois successivement occupés, des études), et du parcours résidentiel (changements de résidence).

¹⁶ Par entourage, nous entendons l'entourage familial (parents, frères et sœurs, conjoints, enfants et petits-enfants de la personne interviewée) mais aussi l'entourage amical.

¹⁷ Selon le petit Robert, le terme « relevailles » appartient au français « vieilli ou rural » et désigne « le fait de se lever, de relever de couches ». Encore en usage au Québec, il s'agit d'une période d'environ 40 jours pendant laquelle la mère est considérée comme trop fatiguée pour s'occuper seule du nouveau-né, de ses autres enfants éventuels et des activités domestiques.

¹⁸ Voir annexe 1

des 500 questionnaires s'est réalisée en face à face, pour la plupart au domicile des répondants ou, à l'occasion, à l'université. La durée de la rencontre était d'environ 1 h 45. Les résultats du volet quantitatif de l'enquête ont fait l'objet de plusieurs publications¹⁹ et communications²⁰.

5.2 Le corpus qualitatif

5.2.1 L'échantillonnage

La dernière question posée aux 502 personnes rencontrées dans ce volet quantitatif de l'enquête consistait à leur demander s'ils accepteraient de rencontrer à nouveau un membre de l'équipe de recherche pour un entretien plus approfondi sur les solidarités familiales. Près de 400 personnes (398) ont répondu positivement à notre demande.

De ces 400 personnes, vingt-cinq ont été sélectionnées en fonction du sexe, du niveau de revenu ainsi que des types de solidarité déployés au cours de leur vie. Nous désirions en effet avoir autant d'hommes que de femmes et autant de personnes ayant un faible revenu que de personnes avec un revenu moyen et élevé. Nous désirions également avoir des profils d'entraide différents dans les domaines des aides aux relevailles et la garde des enfants, de la vieillesse de leurs parents et de leurs périodes difficiles.

¹⁹ Kempeneers et Thibault, 2008; Kempeneers et Van Pevenage (2011); Kempeneers et Dandurand (2009)

²⁰ Kempeneers *et al.*, 2005; Kempeneers *et al.*, 2006; Kempeneers *et al.*, 2008; Kempeneers, 2009; Kempeneers *et al.*, 2010

Pour opérer la sélection des individus qui feraient partie de notre échantillon qualitatif, des « fiches-synthèses²¹ » ont été réalisées à partir des questionnaires et réparties selon les six catégories recoupant nos deux critères sociodémographiques de départ (sexe et revenus). Chacune des fiches synthèses a fait l'objet d'une relecture et de discussions entre trois membres de l'équipe de recherche (Marianne Kempeneers, Marie Vanbremeersch et moi-même). L'objet des discussions portait principalement sur les avantages et inconvénients des critères de sélection et sur chaque personne pré-sélectionnée. Ceci nous a permis, par exemple, d'exclure des personnes qui présentaient des profils trop atypiques (orphelin de Duplessis, problèmes psychologiques ou familiaux trop importants).

Malgré notre souci de rencontrer des personnes au profil différencié, nous avons toutefois rencontré plusieurs difficultés. En effet, plusieurs années s'étant écoulées entre la passation du questionnaire, plusieurs personnes avaient déménagé entretemps. Il nous était dès lors impossible de les rejoindre. Ensuite, il nous est apparu que les personnes présentant un faible niveau de revenu ainsi que les hommes, même s'ils avaient répondu favorablement à notre demande en 2004, refusaient dans une grande proportion de nous rencontrer à nouveau. Notre échantillon n'est donc pas aussi diversifié que nous l'aurions souhaité. Il se présente comme suit :

Tableau 3 : Composition de l'échantillon

Revenu	<i>Hommes</i>			<i>Femmes</i>			Total
	Faible	Moyen	Élevé	Faible	Moyen	Élevé	
Relevailles	-	1	2	1	2	3	9
Parents âgés	-	2	1	-	3	4	10
Périodes difficiles	-	1	1	3	1	1	7

²¹ Un exemple de fiche-synthèse se trouve en annexe 2.

Entre le 10 août 2007 et le 29 octobre 2009, 26 personnes²² (dont les noms ont bien entendus été modifiés) ont été rencontrées pour des entretiens qualitatifs, dont deux qui n'ont pas passé le questionnaire quantitatif²³.

5.2.2 Les conditions de production des entrevues

La thèse s'intéresse à la signification que les enfants attribuent à ce qu'ils considèrent comme un besoin de leur parent âgé. Cela imposait d'entrée de jeu une posture de recherche de type « compréhensif » telle que définie par Alex Mucchielli.

L'approche compréhensive vise donc à reconstituer le monde des significations de l'action et des pensées pour les acteurs considérés. C'est l'explicitation des significations des expressions dans ce monde des acteurs, qui constitue la "compréhension". La compréhension, c'est donc l'accès au sens-pour-des-acteurs des phénomènes observables ou appréhendables par des techniques d'expression (2005 : 30)

²² Une présentation des caractéristiques sociodémographiques des répondants se trouve en annexe 3

²³ En effet, lorsque nous avons rencontré monsieur Tremblay, qui avait passé le questionnaire en 2004, son épouse était présente, mais se préparait pour partir au travail. Alors que nous présentions le sujet de l'entretien, elle s'est montrée très intéressée et nous a parlé brièvement de sa situation familiale. Cadette d'une famille de 17 enfants, elle aurait voulu en discuter, mais ne pouvait rester. Elle nous a donc invitées à revenir pour en parler, ce que nous avons accepté. Lorsque nous avons rencontré monsieur Chouinard qui avait passé le questionnaire en 2004, il nous a proposé en fin d'entretien de rencontrer sa femme qui pourrait nous donner des renseignements plus précis sur certaines questions. Mis à part les deux conjointes rencontrées, toutes les personnes sont des répondant(e)s au questionnaire quantitatif.

Les entrevues sont de type « thématiques à structure ouverte ». La grille d'entrevue²⁴ était très ouverte. Chaque entrevue avait sa « porte d'entrée » privilégiée, en fonction des données de la fiche synthèse du questionnaire, mais les trois thèmes devaient être abordés par l'enquêteur.

Les entrevues ont été réalisées par plusieurs membres de l'équipe de recherche²⁵. Tous maîtrisaient parfaitement la problématique des solidarités familiales ainsi que les objectifs de la recherche. Dans certains cas, un étudiant à la maîtrise les accompagnait. Jean-Claude Kaufmann (2007) souligne que ce partage de la réalisation des entrevues présente deux avantages : d'une part, il offre un matériau plus riche et varié et, d'autre part, il oblige une réflexivité sur les conditions de production ainsi que la détermination de consignes rigoureuses.

Comme le mentionne très justement Alain Blanchet, les données produites lors de l'entretien de recherche sont « construites ». En effet, le discours ne pré-existe pas à la situation de l'entretien et *« chacun par sa présence co-construit à chaque instant le discours (...) La construction discursive est toujours singulière, jamais reproductible »* (1987 : 88). C'est pourquoi nous nous attarderons à décrire ici quelques éléments relatifs aux conditions de productions des entretiens : la situation sociale de l'entretien ainsi que le contrat de communication, système d'intervention.

André Blanchet définit la situation sociale de l'entretien de recherche comme étant « l'ensemble des caractéristiques économiques,

²⁴ Voir annexe 4.

²⁵ Il s'agit de Marianne Kempeneers, Marie Vanbremeersch, Nicolas Thibault, Ninon Lalonde et moi-même.

sociales, culturelles, professionnelles, d'âge, de sexe, etc » (1987 : 91). Deux remarques s'imposent sur cet aspect de la production des discours : tout d'abord, il faut noter que la plupart des membres de l'équipe sont francophones mais d'origine européenne. Ceci avait l'avantage de pouvoir positionner les personnes rencontrées en tant qu'experts des questions d'entraide familiales au Québec. Cela nous a souvent permis d'obtenir des informations qui n'auraient pas été fournies dans une situation d'entrevue entre deux personnes québécoises. En effet, des phrases du type : « Vous savez, ici, au Québec... » ont été entendues plusieurs fois lors des entrevues. Ensuite, cette position d'expertise de la personne était renforcée par la différence d'âge entre les interviewers et les personnes rencontrées, ces dernières appartenant, dans la plupart des cas, à la génération des parents des interviewés.

Concernant le contrat de communication, notons tout d'abord que nous laissons le choix aux personnes quant au lieu de l'entretien. Ils pouvaient choisir de se déplacer à l'université ou les interviewers se déplaçaient chez eux. Une seule personne a désiré que l'entretien se déroule à l'université. Toutes les autres ont préféré accueillir l'interviewer chez elles. Toutes les personnes ont également accepté, après avoir obtenu l'assurance que l'entretien serait totalement anonymisé par la suite, que celui-ci soit enregistré.

Après discussion entre les membres de l'équipe, une série de consignes²⁶ entourant la prise de contact par téléphone ainsi que l'entretien avaient été établies. Tout d'abord, lors de la première prise de contact, le nom de l'enquêteur qui a rencontré la personne en 2004 devait être utilisé pour permettre une approche plus « personnalisée ».

²⁶ Voir annexe 5

Par ailleurs, il fallait s'assurer de bien connaître le questionnaire de la personne pour pouvoir répondre aux interrogations éventuelles. Voici la consigne pour la prise de contact :

Bonjour. Mon nom est ... et je travaille pour le département de sociologie de l'Université de Montréal. Est-ce que vous vous rappelez avoir reçu, chez vous, il y a un peu plus de trois ans, (nom de l'enquêteur) pour une enquête autour de votre réseau familial ?

Dans votre questionnaire, nous avons relevé des éléments qui sont intéressants à approfondir et, à l'époque, si vous vous souvenez, vous étiez prêt à nous rencontrer à nouveau pour un entretien plus approfondi. Voici donc pourquoi je vous appelle aujourd'hui : l'enquête poursuit son cours et nous aimerions vous revoir pour discuter plus largement autour de votre parcours de vie. Êtes-vous encore disposé à ce que nous nous rencontrions à nouveau ? L'entrevue anonyme prendrait environ une heure et demie et serait enregistrée sur magnétophone.

Après avoir fixé un rendez-vous par téléphone pour l'entrevue, un résumé très détaillé du questionnaire était réalisé²⁷. L'une des consignes importantes établies par les membres de l'équipe était de ne pas apporter, lors de la rencontre, une copie du questionnaire passé en 2004. En effet, nous ne voulions pas donner l'impression aux personnes rencontrées qu'il fallait qu'elles nous donnent des réponses en conformité avec celles données lors de la passation du questionnaire.

Nous étions dans une situation inhabituelle de prise de contact puisque le questionnaire quantitatif initial rempli en 2004 nous fournissait de nombreux renseignements, tant pour la préparation de l'entrevue que pour la mise en contexte ultérieure, à savoir : des

²⁷ Un exemple de résumé de questionnaire se trouve en annexe 6.

données précises concernant la structure familiale, la situation professionnelle de tous les membres de la fratrie, leur localisation géographique ou la composition du cercle de proches. Cela nous permettait à l'enquêteur de se familiariser au préalable avec le contexte familial et professionnel du répondant, mais également d'orienter les questions de manière plus pertinente. Il est à noter que plusieurs personnes étaient impressionnées de constater que nous nous rappelions, par exemple, du prénom de leurs frères et sœurs ou de l'année de décès d'un parent. Cela créait assurément une confiance quant à l'intérêt que nous portions à leurs discours et situations familiales.

La consigne de départ était de commencer l'entrevue par un exposé sur ce que nous attendions des personnes rencontrées. Il s'agissait de leur rappeler que nous nous intéressions à la question très large des solidarités familiales au Québec, principalement, celles mobilisées autour des jeunes enfants, des parents âgés ou des périodes difficiles de la vie. À la suite de cette introduction, chaque entretien démarrait avec la question suivante : « nous allons commencer par vous demander s'il y a eu des changements importants dans votre vie depuis que nous sommes venus vous rencontrer en 2004 ? » Si la personne ne saisissait pas bien ce que recouvrait l'expression « les changements importants », nous l'orientions sur les changements familiaux (naissances, décès, maladies, séparations, déménagements, ...).

Les entretiens ont été enregistrés et retranscrits intégralement. Chaque entretien a ensuite fait l'objet de deux synthèses : l'une concernant le parcours de l'individu et l'autre orientée spécifiquement sur l'histoire de ses parents.

5.2.3 L'analyse

Compte tenu du volume des données, de la complexité des opérations de recherche ainsi que de l'organisation du travail d'équipe, nous avons eu recours au logiciel de classification et d'organisation des données qualitatives Nvivo8. Il est important de noter que si la mise en œuvre de l'enquête et la réalisation de l'enquête est le fruit du travail de l'ensemble des membres de l'équipe, la dimension des solidarités autour des « parents âgés » nous était spécifiquement attribuée. À moins d'une mention explicite, la suite de la description des étapes de l'analyse ne porte donc que sur le travail que nous avons personnellement mené.

Tout d'abord, précisons que nous avons tenu un « carnet de bord » des opérations de découpage du matériau qui nous a permis de reconstruire, au fil des mois, les étapes du raisonnement analytique dont nous rendons compte ici.

Extraits du carnet de bord :

Idées et questions en vrac sur les regroupements de mes nœuds.
Au total, 133 nœuds obtenus de manière inductive. Que me disent-ils ?

J'ai une catégorie « principes »

- le respect
 - o de l'aidé (respecter les choix (logement, fin de vie, ...))
 - o de l'aidant (il faut respecter la vie privée de tous)
- les limites
 - o de l'aidé (il va jusqu'au bout, essaie d'être autonome le plus possible, repousse l'hôpital)
 - o de l'aidant (on va jusqu'au bout de ses limites)
- Y'a pas de règles (aller voir ce que dit Godbout dans l'esprit du don, p. 49)
- La priorité des besoins (il y a des besoins plus importants que d'autres ex: on ne demande pas à la mère de garder ses enfants)

si le père est malade)

- L'offre vs la demande d'aide (l'aide, cela s'offre, cela ne se demande pas)
- Équité
- Compensation des manques des aides publiques
- Avoir honte ou être fier de sa propre autonomie ou de celle de ses parents (*pas certaine que cela aille dans cette catégorie*)
- Les parents préfèrent les aides familiales au public (ex: nourriture)

Réflexions :

Concernant les « **principes** » de l'aide : est-ce qu'on parle de normes ? valeurs ? système ? logiques ? raisonnement ?

Il y a la question des devoirs (il faut aider) et de « lui devoir » (je lui dois de l'aide : idée de dette).

Aller voir l'idée de « l'économie de la gratitude » de Hochschild.

Il y aussi la différence, dans les discours, entre les principes de l'aidant et de l'aidé.

Je pense que les « facilitants » font partie, quelque part, des « principes ». Donc, tout d'abord, commencer par la codif de

- « l'état du parent » (autonome, en perte d'autonomie, non autonome, à l'hôpital ou malade)
 - o ***ça ne marche pas ! c'est un état graduel, difficile à « diviser ».***

Le travail d'analyse a été précédé par trois types de « lectures » préalables des entrevues. Une première lecture approfondie, centrée sur la narration de l'histoire, a eu pour objectif la réalisation des « synthèses » qui avait pour avantage de recenser les principales informations factuelles concernant la situation des répondants. Ensuite, une nouvelle lecture des entretiens était réalisée en ayant sous la main les données contextuelles issues du questionnaire du volet quantitatif de la recherche. En effet, puisque nous avons à notre disposition de nombreux renseignements sur la composition de la structure familiale, les trajectoires résidentielles, professionnelles et de cohabitation de la personne rencontrées, nous avons pu par exemple, ajouter des détails,

soulever des questions ou encore noter l'absence d'évocation de certaines personnes. Enfin, une lecture plus approfondie et rigoureuse a été effectuée sur deux entrevues. Il s'agissait de s'obliger, tout en restant au plus près du discours énoncé, de découper la totalité de l'entrevue en visant l'identification des principales unités de sens (Paillé et Mucchielli, 2005) des discours. Cette lecture était guidée par la question toute simple « de quoi me parle-t-on ? » Pour ce faire, nous avons sélectionné un homme et une femme au hasard. Le résultat de l'opération a donné naissance à une arborescence thématique de 133 « catégories » dont nous nous sommes servi comme première « réduction » du matériau ainsi que comme premiers repères conceptuels. Nous y retournions à la suite de chaque opération analytique afin de confronter les résultats à cette découpe « en profondeur » du matériau.

Avant de procéder à l'analyse à proprement parler, nous avons effectué une découpe du matériau. Trois codages différents ont été réalisés.

Tout d'abord, une première série de codages a été effectuée sur la base de catégories prédéterminées. Celles-ci étaient de trois ordres. Une première série de codes a été créée en fonction des grands thèmes qui ont présidés à la réalisation des entrevues et que nous voulions circonscrire. Il s'agit donc d'une première « découpe » du matériau en fonction d'événements précis : les relevailles et la garde des enfants, les parents âgés ou encore les périodes difficiles vécues par les personnes rencontrées. Parmi les périodes difficiles, un codage différencié a été réalisé en fonction de la nature de la difficulté : santé, finances, famille, parents âgés,... Ce travail a été partagé par plusieurs membres de l'équipe et nous avons personnellement pris en charge la catégorisation

des parents âgés. Parallèlement à ce codage « évènementiel », le matériau a également été découpé en fonction des personnes concernées par les discours, et ce peu importe l'évènement considéré : grands-parents, parents, ego, enfants, petits-enfants. Encore une fois, le travail s'est partagé entre les membres de l'équipe et nous avons personnellement pris en charge le découpage qui concernait les parents des répondants. Enfin, un troisième type de codage a été réalisé en fonction des catégories prédéterminées par nos propres questions de recherche : dimension résidentielle, sociabilités, besoins des parents, etc.

Le matériau issu des deux premiers codages (événements et personnes) a fait l'objet d'une lecture très descriptive. Les résultats avaient essentiellement pour but de circonscrire les étapes ultérieures du travail. C'est sur le troisième type de codage que nous allons nous attarder afin de décrire le processus d'analyse et la poursuite de la catégorisation.

Nous venons de voir que le troisième type de codage était guidé par les questions de recherche. Les catégories qui ont résulté de ce découpage ont alors fait l'objet de trois types d'analyse tels que décrits par Pierre Paillé et Alex Mucchielli (2005) : un travail de description analytique, un travail de déduction interprétative et enfin un travail d'induction théorisante.

Le premier type d'analyse, la description analytique, consiste, selon Pierre Paillé et Alex Mucchielli, non seulement à classer un phénomène, mais également à le nommer. Lors de ce travail, il s'agit de rester au plus près du discours et cette étape n'implique aucune recherche d'interprétation. Si le résultat de cette étape ne permet pas de

prétendre à un ajout conceptuel puisqu'il reste très descriptif, il est toutefois important puisqu'il sert de « trame à l'exposé final ». La catégorisation de la dimension résidentielle est un exemple de ce travail de description analytique. Le résultat de cette étape nous a en effet permis de dégager trois situations résidentielles spécifiques vécues par les parents des personnes rencontrées, ainsi que des situations domestiques spécifiques.

Le deuxième type d'analyse, la déduction interprétative, se réalise ensuite sur des catégories qui ont été définies a priori par les référents théoriques utilisés. Elles sont donc établies en fonction de l'orientation des questions de recherches. Par exemple, nous cherchons à savoir si les « besoins » auxquels les enfants ont l'impression de répondre lorsqu'ils aident leurs parents âgés diffèrent substantiellement selon le degré d'autonomie de ces parents. Il nous fallait dès lors découper et analyser le matériau en fonction d'une part des catégories de besoins identifiés par les enfants lorsqu'ils parlent de leurs parents âgés et, d'autre part, en fonction du degré d'autonomie de leurs parents âgés.

Le troisième type de travail effectué, l'induction théorisante,

est le produit à la fois d'une observation proximale et attentive de la trame des événements et des expériences, et d'un essai de conceptualisation du phénomène correspondant, du processus en jeu, de la logique à l'œuvre, à partir, non pas de leviers théoriques déjà constitués, mais d'une construction discursive originale (Paillé et Mucchielli, 2005 : 160).

Ce travail peut éventuellement faire appel à des concepts précis, déjà définis, mais ceux-ci sont l'objet d'une nouvelle construction

et non d'une reproduction au sens strict. En d'autres mots, c'est un travail sur la catégorie qui transforme non seulement la catégorie elle-même, mais qui permet également une nouvelle interprétation de la catégorie. Si nous reprenons l'exemple de notre catégorie « besoins » des parents âgés des personnes rencontrées, celle-ci s'est progressivement modifiée pour en arriver à l'identification d'une série de transformations dans leur rapport au logement, à la mobilité ou encore aux relations sociales. Le sens de ces transformations fait par ailleurs écho au processus de « déprise » identifié par les chercheurs (Barthes *et al.*, 1990 ; Caradec, 2004a).

Travailler sur la catégorie signifie faire surgir le sens du discours, des catégories, en mettant en relation des événements et des contextes. Il s'agit dès lors de chercher dans les discours les phénomènes à l'œuvre. Poursuivant notre exemple sur l'identification des besoins des parents, en analysant ces « besoins », on se rend compte que ce à quoi répond l'enfant adulte lorsqu'il « aide », c'est moins à un « besoin » qu'à des adaptations progressives à un environnement donné.

La troisième étape de construction et de travail sur les catégories a consisté en une mise à l'épreuve de ces dernières ainsi que des interprétations avec le matériel. La démarche analytique telle que décrite par Paillé et Mucchielli (2005) consiste en effet en une série d'aller-retour entre une démarche déductive (travail sur des catégories pré-construites) et inductive (création de nouvelles catégories, recherche du sens et nouvelle mise à l'épreuve de la catégorie).

Il faut bien comprendre que chacune de ces étapes était accompagnée de nouvelles lectures des entrevues ou des synthèses,

de discussions en équipe autour d'autres thèmes de recherche, de retour aux questionnaires quantitatifs, ceci dans le but d'enrichir constamment la compréhension des phénomènes, de rechercher les détails, d'aiguiser notre réflexion, de produire des connaissances et d'en soupeser les limites.

5.3 Mode de présentation des résultats

Le choix d'une présentation des résultats n'est jamais simple. Il l'est d'autant moins dans le cas de matériel biographique. Avant de parvenir à la présentation présente, nous avons envisagé et testé, parfois longuement, d'autres options. La présentation que nous avons privilégiée suit en quelque sorte la « chronologie » de nos questions de recherche

Le chapitre suivant présente le portrait détaillé des parents âgés. Outre leur âge et leur statut matrimonial, nous présenterons leur état de santé, leurs lieux de résidence ainsi que leurs situations résidentielles et domestiques.

Ensuite, nous nous intéresserons à la question de l'autonomie, des besoins et des aides aux parents âgés. Nous présenterons tout d'abord la définition que donnent les enfants de l'autonomie de leurs parents. Ensuite, nous regarderons comment ces enfants envisagent le processus de la vieillesse de leurs parents et les besoins qu'ils identifient.

Enfin, le dernier chapitre s'intéressera davantage à la dynamique relationnelle autour des parents âgés. À travers le prisme de

la dimension résidentielle, nous analyserons les liens entre différentes variables de la vie familiale autour des parents âgés.

5.4 Les limites de la recherche

Cette thèse n'est évidemment pas sans présenter d'inévitables limites.

La première limite concerne les biais de sélection des répondants. En effet, tant pour le volet quantitatif que pour le volet qualitatif, les personnes qui ont accepté de rencontrer une personne de l'équipe savaient dès la prise de contact que nous cherchions à obtenir des informations sur la famille²⁸. Nous sommes donc portés à croire que certaines personnes qui présentent des difficultés particulières dans leur vie de famille n'ont pas répondu favorablement.

Par ailleurs, les personnes qui ont accepté de nous revoir pour un entretien plus approfondi savaient que nous allions revenir sur le thème des solidarités familiales. Tout porte à croire, dès lors, qu'ici encore, les personnes qui présentent des difficultés particulières dans ce domaine n'ont probablement pas donné leur accord pour une seconde visite.

²⁸ La consigne pour les téléphonistes de la firme Écho-Sondage était la suivantes : « Bonjour/Bonsoir, mon nom est _____ de la firme de recherche Écho Sondage. Nous sommes mandatés par l'Université de Montréal afin de réaliser une vaste étude sur l'évolution des familles survenue au cours de la vie. Y a-t-il une personne dans votre ménage âgée entre 50 et 70 ans née au Québec ? »

Une troisième limite, déjà mentionnée plus haut, tient au profil peu différencié de notre échantillon qualitatif. En effet, outre que plusieurs années s'étant écoulées entre la passation du questionnaire et le moment de l'entrevue, et que plusieurs personnes avaient déménagé entre temps, nous avons constaté que les personnes présentant un faible niveau de revenu ainsi que les hommes, même s'ils avaient répondu favorablement à notre demande en 2004, refusaient dans une grande proportion de nous rencontrer à nouveau.

Enfin, une dernière limite méthodologique tient à la diversité des situations familiales des personnes rencontrées, en particulier du fait que le parent âgé dont il va être question est toujours en vie ou non au moment de l'entretien. Parler de situations passées, évoquer « le souvenir des morts » (Déchaux, 1997) n'est pas du même ordre que relater une situation vécue dans le présent. En effet, d'une part, la mémoire du long terme peut, dans certain cas, se révéler moins précise que la description d'une situation récente. D'autre part, comme le mentionne Paul Sabourin, il peut y avoir une tendance à enjoliver, idéaliser le passé, surtout sur un sujet aussi chargé que la relation au parent âgé. Selon lui

l'idéalisation s'explique (...) par l'incompatibilité entre les contraintes anciennes et les contraintes présentes de l'expérience et plus généralement par l'effacement des contenus concrets de l'expérience antérieure qui résulte de la moindre densité des relations sociales liant aux groupes concernés (1997 : 149).

6 Description du corpus : un portrait des parents âgés

Avant d'entrer dans l'analyse proprement dite des relations entre les parents âgés et leurs enfants, nous allons présenter quelques caractéristiques de ces parents pour ensuite dresser un portrait de leurs conditions de santé. Nous poursuivrons avec une description de leurs enfants pour enfin nous attacher à leurs situations résidentielles. Notons qu'afin d'alléger le texte, nous parlerons dorénavant des « parents » entendus comme les « parents âgés des personnes rencontrées ».

6.1 Âge et statut matrimonial

Notre corpus se compose des parents des 26 personnes rencontrées. Ceux-ci sont au nombre de 50 puisqu'il y a un père et une mère pour lesquels nous n'avons pas de renseignements. Par ailleurs, parmi ces 50 parents, 37 sont décédés (24 pères et 13 mères). Toutefois, le caractère biographique de nos données nous permet d'en parler tout de même.

Comme nous le montre le tableau suivant, deux tiers des pères décédés ont plus de 70 ans lors de leur décès tandis que c'est le cas pour l'ensemble des mères. Lorsque nos répondants nous parlent de leurs parents, il s'agit donc bien, dans la plupart des cas, de parents que l'on peut considérés comme étant « âgés », même lorsqu'ils sont décédés au moment de l'entretien.

Tableau 4 : Âge des parents au moment de leur décès

	<i>Moins de 70 ans</i>	<i>70 ans et plus</i>	Total
Pères	8	16	24
Mères	0	13	13

Source : Biographies et Solidarités familiales au Québec, volet qualitatif.

Parmi treize parents encore en vie au moment de l'entretien, la mère la plus jeune est âgée de 76 ans et la plus âgée a 99 ans. Le père encore en vie à, quant à lui, 84 ans.

Lors de leur décès, la très grande majorité des pères étaient mariés. En effet, seuls deux couples de parents ont divorcé. Parmi ces derniers, les deux mères ainsi qu'un père n'ont pas reformé de couple à la suite de leur divorce. Un seul père a reformé une nouvelle union et vit, au moment de son décès depuis plusieurs années avec sa nouvelle conjointe. Excepté pour deux femmes, toutes les mères, décédées ou non, sont donc veuves. Seules deux personnes nous diront que leur mère a refondé une union après la mort de leur mari, l'une d'entre elles ne résidant pas avec son conjoint.

6.2 État de santé et causes des décès

Il convient de porter une première attention à deux contextes qui apparaissent différents. En effet, un décès survenu brutalement n'a pas les mêmes répercussions sur une éventuelle mobilisation des enfants qu'un décès à la suite d'une longue maladie. Pour les parents encore en vie, il en est de même : si nous ne pouvons présager de la suite des événements, il nous faut également contextualiser leur état de santé

puisque celui-ci aura un impact certain sur la mobilisation de leurs enfants.

En ce qui concerne les circonstances des décès des parents des personnes que nous avons rencontrées, neuf pères et une mère sont décédés des suites d'accidents cardiaques ou vasculocérébraux ou encore d'un cancer diagnostiqué dans sa phase terminale. Une autre mère âgée est décédée des suites d'un accident de la route. Pour ces parents décédés soudainement, les enfants nous disent qu'aucune mobilisation de leur part ou de celle de leurs frères et sœurs n'a été nécessaire.

Quatre pères et quatre mères ont souffert de maladies qui ont nécessité un hébergement en CHSLD. Enfin, onze pères et sept mères sont décédés des suites d'une maladie plus longue (très souvent un cancer), contexte qui a nécessité une présence plus ou moins importante des enfants.

Tableau 5 : Contextes entourant le décès des parents

	<i>Décès soudain</i>	<i>Maladie</i>	<i>CHSLD</i>	Total
Pères	9	11	4	24
Mères	2	7	4	13

Source : Biographies et Solidarités familiales au Québec, volet qualitatif.

En ce qui concerne les parents âgés qui sont encore en vie lors de l'entretien, excepté dans le cas d'une mère qui est hébergée en CHSLD, les autres parents (un père et onze mères) sont considérés par leurs enfants comme étant en très bonne santé et, totalement autonomes. Nous reviendrons bien évidemment plus longuement sur cette question de l'autonomie des parents âgés lors de la présentation de nos résultats, mais soulignons d'ores et déjà qu'une telle description

des parents âgés n'implique pas pour autant qu'il n'y ait pas une mobilisation des enfants.

6.3 Les enfants

Il s'agit ici de présenter les données concernant les personnes rencontrées et leurs fratries. Celles-ci représentent en effet le bassin des enfants théoriquement disponibles en cas de mobilisation nécessaire auprès des parents âgés. Les données suivantes (forme et taille de la fratrie, et âge des enfants au décès des parents) sont celles correspondant au moment du décès des parents ou, s'ils sont encore en vie, au moment de l'entrevue.

Tout d'abord, nous retrouvons quatre formes de fratries différentes. Comme le présente le tableau suivant, deux femmes sont filles uniques, dans deux cas, les parents n'ont que des fils, dans six cas, ils n'ont que des filles et dans les seize autres cas, la fratrie est mixte. La personne que nous avons rencontrée est l'aînée dans neuf cas (six femmes et trois hommes) et la cadette dans cinq cas (trois femmes et deux hommes).

Tableau 6 : Composition des fratries

<i>Filles uniques</i>	<i>Fratrie masculine</i>	<i>Fratrie féminine</i>	<i>Fratrie mixte</i>
2	2	6	16

Source : Biographies et Solidarités familiales au Québec, volet qualitatif.

Le nombre total des frères et sœurs des personnes rencontrées est de quatre-vingt-un (81). Et le nombre d'enfants que les parents âgés ont eu varie entre un et quatorze. Comme l'indique le tableau suivant,

neuf couples de parents âgés ont une descendance de deux enfants et moins, cinq en ont une de six et plus et douze se situent entre les deux. Ces proportions correspondent assez bien aux données obtenues dans le volet quantitatif de l'enquête puisque la très grande majorité des parents des enquêtés (86 %) ont eu 3 enfants ou plus. Cette proportion baisse considérablement à la génération des enquêtés puisque ces derniers ne sont plus que 30 % à avoir eu 3 enfants ou plus.

Tableau 7 : Descendance des parents des personnes rencontrées

<i>Nombre d'enfants</i>	<i>Nombre de couple de parents</i>	<i>Volet quantitatif (%)</i>
1 ou 2	9	14,0
3 à 5	12	43,4
6 à 11	4	33,8
12 et plus	1	8,8
Total	26	100

Source : Biographies et Solidarités familiales au Québec, volet qualitatif et quantitatif.

En ce qui concerne les âges des personnes rencontrées au moment du décès de leurs parents, deux moments distincts sont à considérer : l'âge au décès du père et l'âge au décès de la mère; le cas échéant, si les parents sont encore en vie au moment de l'entrevue, l'âge au moment de celle-ci. Pour chacun des deux moments, nous présentons, par groupe d'âge, le nombre de personnes rencontrées. Les groupes d'âge ont été choisis en fonction des stades de la vie.

Tableau 8 : Âge des personnes rencontrées au décès de leurs parents ou au moment de l'entretien

	<i>- de 25 ans</i>	<i>De 25 à 55</i>	<i>+ de 55 ans</i>	Total
Au décès du père	4	20	1	25
Au décès de la mère	0	11	14	25

Source : Biographies et Solidarités familiales au Québec, volet qualitatif.

6.4 Lieux de résidence et situations résidentielles

6.4.1 Lieux de résidence

Le questionnaire de l'enquête « *Biographies et Solidarités Familiales au Québec* » recensait les lieux de résidence des parents des enquêtés. Le tableau suivant, qui présente les lieux de résidence des parents, nous montre que la grande majorité d'entre eux vivent sur l'île de Montréal ou dans la Grande région de Montréal. En effet, vingt pères et dix-neuf mères habitent, au moment de l'entrevue ou avant leur décès, à Montréal. Cinq pères et six mères habitent en région.

Tableau 9 : Lieux de résidence des parents âgés (au moment de leur décès ou de l'entretien).

	Montréal	Banlieue ²⁹	Région ou ailleurs	Total
Pères	12	8	5	25
Décédés	12	8	4	24
En vie	0	0	1	1
Mères	12	7	6	25
Décédées	6	5	2	13
En vie	6	2	4	12

Source : *Biographies et Solidarités familiales au Québec, volet qualitatif.*

²⁹ Par « banlieue » nous entendons les villes qui ne sont pas situées sur l'île de Montréal mais qui font partie du territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal (communément appelé la Grande région de Montréal). Par exemple, les villes de Laval, Mirabel, Blainville, L'Assomption au nord de l'île et les villes de Beauharnois, Châteauguay, Longueuil, Saint-Jean-sur-Richelieu, Boucherville ou Varennes au sud de l'île.

Nous avons ensuite été amenés à distinguer trois « situations résidentielles » vécues par les parents âgés. Nous retrouvons tout d'abord, et majoritairement comme le tableau suivant nous l'indique, *des parents âgés qui vivent chez eux*, que ce soit avec leurs conjoint(e)s, avec un enfant adulte ou encore seuls. Ensuite, nous avons *des parents âgés qui vivent en résidence*, seuls ou en couple. Enfin, nous avons *des parents âgés hébergés en Centres de d'Hébergement et de Soins de Longue Durée (CHSLD)*.

Tableau 10 : Âge moyen des pères et des mères en fonction de leur dernière situation résidentielle (au moment de leur décès ou de l'entretien)

	Vivent chez eux		Vivent en résidence		Vivent en CHSLD	
	Nombre	Âge moyen	Nombre	Âge moyen	Nombre	Âge moyen
Pères	21	73 ans	0	-	4	74 ans
Mères	13	83 ans	7	84 ans	5	88 ans

Source : Biographies et Solidarités familiales au Québec, volet qualitatif.

6.4.2 Des parents âgés qui vivent chez eux

Le chez-soi représente un point de référence important dans l'image que nous avons de nous-mêmes; il exprime et matérialise une partie de notre personnalité (Deslauriers et Brassard, 1989 : 129).

Près des trois quarts des parents de notre corpus vivent chez eux. À titre indicatif, et sachant que nous ne pouvons comparer à strictement parler ces données puisqu'elles ne concernent pas les

mêmes périodes, ces résultats s'approchent assez bien la situation du Québec puisque, selon le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2005), en 2004, un peu moins de 90 % de la population des personnes âgées de 65 ans et plus vivent chez elles. Cette situation s'explique d'une part, par le fait que, comme nous l'avons mentionné au point 3.2.2, les personnes âgées elles-mêmes souhaitent rester le plus longtemps possible « à domicile », ce que les services publics encouragent d'ailleurs de plus en plus (MSSS, 2003). En effet, pour les services publics, les coûts associés au maintien à domicile des personnes âgées s'avèrent moins lourds que ceux de l'hébergement en institution. Mais de nombreuses recherches ont également révélé que, pour les personnes âgées, vivre « chez soi » revêt de nombreuses significations importantes, tant fonctionnelles qu'émotionnelles. Citons, entre autres, un milieu de vie sécuritaire, un espace familial et un lieu d'attachement et de mémoire (Lord, 2011, Morin *et al*, 2009).

6.4.3 Des mères âgées en résidence

Seules des mères âgées vivent en résidence au moment de l'entretien ou avant leur décès. Au moment de l'entretien, seules trois (3) d'entre elles sont encore en vie. Toujours à titre indicatif, nos données correspondent encore une fois assez bien à la réalité québécoise puisque, selon le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2005), en 2004, au Québec, un peu moins de 8 % de la population des personnes âgées de 65 ans et plus vivent en résidences privées pour personnes âgées avec services. Notons également que les résidences sont strictement définies par la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, article 346.0.1.

Une résidence pour personnes âgées est un immeuble d'habitation collective où sont offerts, contre le paiement d'un loyer, des chambres ou des logements destinés à des personnes âgées et une gamme plus ou moins étendue de services, principalement reliés à la sécurité, à l'aide à la vie domestique ou à la vie sociale, à l'exception d'une installation maintenue par un établissement et d'un immeuble ou d'un local d'habitation où sont offerts les services d'une ressource intermédiaire ou d'une ressource de type familial. (Secrétariat aux Aînés, 2005).

6.4.4 Des parents âgés en institution

Enfin, neuf parents ont vécu une transition vers un CHSLD, cinq mères et quatre pères. Lors de l'entretien, seules deux de ces parents, des mères, sont encore en vie. La durée de l'hébergement des pères varie entre six mois et deux ans et celle des mères, entre dix mois et dix ans.

Les cinq mères qui sont en CHSLD souffrent de la maladie d'Alzheimer ou de problèmes cognitifs importants. Les quatre pères ont été hébergés suite à une augmentation de problèmes physiques et cognitifs (séquelles de plusieurs AVC par exemple) qui nécessitaient une intervention importante de la part de leur conjointe pour qu'ils puissent rester chez eux.

Deux des enfants qui nous mentionnent que leur père a vécu en institution ne sont pas en bons termes avec ceux-ci, les contacts étant rompus depuis plusieurs années. Leurs récits autour de l'hébergement sont donc relativement pauvres en informations pertinentes.

En ce qui concerne les deux autres pères, ils vivaient, au moment de prendre la décision de l'hébergement, chez eux avec leur conjointe. Quatre mères sur les cinq vivaient seules chez elles tandis que la dernière vivait avec deux de ses filles.

Toujours à titre indicatif, actuellement, selon le Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2005), en 2004, au Québec, près de 4 % de la population des personnes âgées de 65 ans et plus vit en CHSLD. Nous ne connaissons pas de chiffres plus actuels pour le Québec. Toutefois, l'orientation ministérielle qui vise la désinstitutionnalisation porte à croire que, malgré le vieillissement de la population et l'augmentation de l'espérance de vie, cette proportion n'augmentera pas de manière importante. Les chiffres le montrent puisque selon l'Institut de la statistique du Québec (2010), le nombre de lits consacré à l'hébergement et aux soins de longue durée est passé de 5.70 pour 1000 habitants en 2000-2001 à 5.32 en 2007-2008.

6.5 Situations domestiques

Nos données sur les situations résidentielles et domestiques des parents âgés font écho aux données du recensement de 2001 et de 2006 sur les conditions de logement des personnes âgées au Québec (Duchesne, 2007 ; Ministère de la Famille et des Aînés, 2011). Elles correspondent également aux résultats de l'enquête « Biographie et Solidarités familiales » (Kempeneers *et al.*, 2005). Rappelons-en brièvement les principaux constats. En ce qui concerne les situations résidentielles, tant les hommes que les femmes sont plus nombreux à vivre chez eux que dans une résidence ou en institution. En termes de

situations domestiques, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à vivre seules tandis que les hommes âgés sont deux fois plus nombreux que les femmes à vivre avec leur conjoint. Ces données sont à mettre en lien avec l'expérience du veuvage, largement plus vécue par les femmes du fait de l'espérance de vie moins grande des hommes comparativement à celle des femmes ainsi qu'à la différence d'âge entre les conjoints dans les couples. Enfin, la cohabitation intergénérationnelle devient plus rare et elle concerne davantage les mères âgées que les pères âgés (Duchesne, 2007).

Les situations résidentielles et domestiques des parents correspondent elles aussi à ces résultats. En effet, en ce qui concerne la situation résidentielle, la très grande majorité des pères vit chez eux, au moment de l'entrevue ou avant leur décès (vingt et un pères sur vingt-cinq). En ce qui concerne la situation domestique, ces pères qui vivent chez eux habitent pratiquement tous en couple puisque quinze d'entre eux vivent avec leur conjointe et cinq d'entre eux, avec leur conjointe et un enfant adulte.

Les femmes, quant à elles, sont moins nombreuses que les hommes à vivre chez elles puisque c'est le cas de treize mères de nos répondants sur les vingt-cinq. Et plus de la moitié des mères qui vivent chez elles (huit) habitent seules, et ce, malgré leur âge avancé (moyenne de 85 ans). Enfin, lorsqu'elles vivent avec quelqu'un, c'est plus souvent avec un enfant (quatre) qu'avec un conjoint (deux).

Tableau 11 : Situations domestiques des parents âgés des enquêtés lorsqu'ils vivent chez eux.

	Vivent seul(e)s chez eux	Vivent avec leur conjoint(e)	Vivent avec conjoint(e) et/ou enfant	Total Vivent chez eux
Pères	1	15	5 ³⁰	21
Mères	7	2	4	13

Source : *Biographies et Solidarités familiales au Québec, volet qualitatif.*

6.5.1 Vivre en couple

Ainsi, la grande majorité des pères qui vivent chez eux, habitent avec leur conjointe, généralement la mère du répondant. Cette situation découle de leur espérance de vie moins grande que celle de leur conjointe.

Et lorsqu'ils tombent malades, ce sont d'abord et avant tout leurs conjointes qui prennent soin d'eux. En l'absence de conjointes, de nombreux pères malades n'auraient pas pu rester chez eux. C'est donc grâce à la présence et au soutien de la conjointe que ces pères âgés peuvent rester chez eux le plus longtemps possible. En effet, nous l'avons vu plus haut, quelques pères décèdent des suites de cancers ou maladies cardiaques qui s'étendent sur plusieurs mois, voire, pour certains, sur plusieurs années.

Comme nous allons le voir lorsque nous aborderons l'hébergement des parents en CHSLD, seules trois mères âgées devront se résigner face à la lourdeur de la prise en charge de leur conjoint. Toutes les autres femmes (dix) s'en occuperont jusqu'au moment critique où l'hôpital sera la dernière solution.

³⁰ Deux d'entre eux sont morts relativement jeunes. Certains enfants vivaient donc encore avec leurs parents. Les trois autres sont morts plus âgés.

C'est le cas de la mère de monsieur Chouinard. Ses parents vivent en région, à environ 3 heures de Montréal, éloignés de leurs quatre fils. Monsieur Chouinard nous raconte que pendant les derniers mois de sa vie, l'état de santé de son père se dégrade.

C'est l'âge. Il avait 78 ans. Les reins ont... pis là il avait toutes sortes de médications, des pilules, pis à un moment donné les reins fonctionnaient moins bien, et plus ça allait, moins les reins fonctionnaient bien...

Son père reste tout de même chez lui, avec sa femme, âgée de deux ans de plus que lui. Pendant les trois derniers mois, il se déplace très difficilement, à l'aide d'une marchette. N'ayant aucun de ces quatre fils à proximité, c'est donc la mère de monsieur Chouinard elle-même qui prend en charge l'entièreté des tâches quotidiennes : courses, repas, ... Monsieur Chouinard nous dit que sa mère a recours à une femme de ménage une fois par semaine et une personne du Centre Local de Services Communautaires (CLSC) vient deux fois par semaine pour la toilette de son mari. Sa mère fait quelques fois appel aux services de repas à domicile de la Popotte Roulante. À la suite d'une chute, son père doit se faire hospitaliser. La maladie est très avancée et il a besoin de trop de soins médicaux. Il meurt à l'hôpital deux semaines après son admission.

Si ce n'était de la présence de sa femme qui, malgré ses 80 ans, s'occupe de toutes les tâches quotidiennes, le père de Monsieur Chouinard, qui se déplace à l'aide d'une marchette, n'aurait sans doute pas pu rester chez lui aussi longtemps sans une aide extérieure importante. Éloigné de tous ses enfants, incapable de faire les courses,

de préparer les repas et de faire sa toilette, une intervention extérieure considérable aurait été nécessaire pour assurer son maintien à domicile.

Nous verrons également plus loin que dans quelques cas, des pères gravement malades souhaitent quand même décéder chez eux. C'est alors la conjointe, souvent épaulée par une fille, qui fera tout ce qui est en son possible pour éviter l'hospitalisation.

6.5.2 Vivre seule

Si la majorité des pères qui vivent chez eux y vivent avec leurs conjointes, la majorité des mères âgées qui vivent chez elle y vivent seules. Nous l'avons vu plus haut, qu'elles habitent en région ou dans la Grande région de Montréal, ces mères ont toutes au moins un enfant qui vit à proximité.

Quatre d'entre elles sont encore en vie lors de l'entretien. Décrites par leurs enfants comme étant en parfaite santé et totalement autonomes elles sont restées dans la maison familiale après le décès de leur conjoint.

C'est le cas de la mère de madame Poitras, Marie-Alice qui habite en région, à environ quatre heures de route de Montréal, dans son village natal. Ses parents sont tous les deux nés et ont toujours vécu là-bas. Madame Poitras nous dit que son père est décédé en 1977 des suites d'une longue maladie et que c'est sa mère, Marie-Alice qui a pris soin de lui. Depuis lors, elle n'a pas déménagé. Décrite comme étant totalement autonome par madame Poitras, elle continue de vivre

seule dans sa maison avec l'une de ses filles qui habite la maison d'à côté. En 2008, Marie-Alice va fêter ses 100 ans.

Plusieurs de ces mères sont décédées au moment de l'entretien. Deux d'entre elles décèdent brutalement, victime d'accident. Trois d'entre elles décéderont des suites de maladie assez longue pendant laquelle c'est toujours l'enfant qui vit le plus près qui s'impliquera, sinon seul, du moins le plus, auprès d'elles. Dans un cas, c'est un fils alors que dans les deux autres cas, il s'agit d'une fille.

C'est le cas de la mère de madame Lauzon qui a 71 ans lorsque son mari décède. Jusqu'à son décès, elle continuera à vivre chez elle, à environ quinze minutes en voiture de chez madame Lauzon et une heure de chez son autre fille. Madame Lauzon nous raconte que pendant les dix premières années, sa mère profite beaucoup de la vie. Membre de trois Clubs de l'Âge d'Or, elle sort beaucoup, voyage, s'amuse. Madame Lauzon nous dit qu'elle « *rattraipait le temps perdu* », son père ayant été un homme très « *contrôlant* » et « *pantouflard* ». Vers 80 ans, la mère de madame Lauzon commence à se fatiguer. Elle diminue tranquillement ses activités tout en continuant de vivre chez elle. Elle se rapproche de madame Lauzon et sa famille qu'elle visite plus souvent et avec qui elle part en vacances. Madame Lauzon nous dit que sa mère voit moins son autre fille, Suzanne, parce que celle-ci a un travail plus accaparant. Quelques années plus tard, la mère de madame Lauzon développe un problème oculaire et perd peu à peu la vue. Madame Lauzon qui a une grande maison lui propose de venir habiter avec elle, mais sa mère veut rester chez elle. Pendant les dernières années de sa vie, madame Lauzon nous dit qu'excepté pour sa toilette, sa mère devra recevoir du soutien dans tous les domaines : ménage, courses, repas, entretien du linge, gestion administrative...

Elle porte également un système électronique d'appel à l'aide. Pendant ces dernières années, madame Lauzon rend visite à sa mère au minimum trois fois par semaine et plus au besoin. Elle fait les courses, la lessive, s'occupe des papiers... Les jours où elle ne passe pas la voir, elle l'appelle trois fois pour s'assurer que tout va bien. Sa sœur, qui travaille davantage et habite plus loin, rend visite à sa mère le dimanche et lui téléphone presque chaque jour.

6.5.3 Vivre avec son enfant adulte

Nous retrouvons plusieurs (six) situations de cohabitation intergénérationnelle entre les parents âgés de nos répondants et un de leurs enfants. Il peut s'agir soit de la personne rencontrée, soit une de ses sœurs qui vit avec un parent âgé. Il est à noter que ces situations de cohabitation ne concernent que des filles, des sœurs de nos enquêtés. Aucun homme adulte ne vit avec ses parents âgés.

Parmi ces situations, deux trajectoires résidentielles distinctes se dégagent des récits : d'une part, une cohabitation entre parents et enfant qui dure depuis toujours et, d'autre part, une cohabitation qui se réalise lorsque, devenue veuve, une mère retourne habiter avec un enfant.

Les personnes qui nous parlent de leurs sœurs vivant avec leurs parents les décrivent non pas comme des filles qui désiraient rester chez leurs parents dans le but d'en prendre soin, mais comme des femmes qui n'ont pas été intéressées par la formation d'un couple. Célibataires et sans enfant, elles représentent le cliché de la « vieille fille ».

L'une des sœurs de monsieur Ouellette a toujours vécu avec ses parents dont elle s'occupera, une fois ceux-ci devenus âgés. Pour monsieur Ouellette, le fait que sa sœur n'a pas cherché à se marier et quitter ses parents est à mettre sur le compte du climat négatif que les hommes, leur père et deux de leurs frères, faisaient régner à la maison. Sa sœur a bien essayé de rentrer dans les ordres lorsqu'elle était jeune, mais « *malheureusement pour elle, elle a pas été capable de vivre avec ça* ». Elle retournera donc vivre chez ses parents.

Il faut aussi noter que la fin de vie d'un parent habitant avec un enfant depuis toujours est différente selon qu'il s'agit d'un père ou d'une mère. Les trois pères qui vivent chez eux avec une fille qui n'a pas quitté la maison décéderont des suites d'une maladie. Fille et conjointe prennent soin de lui jusqu'à l'hospitalisation. Par contre, deux filles, elles-mêmes devenues des femmes âgées, devront se résigner face à la dégradation de l'état de santé de leur mère. Ce sera alors, pour ces mères, l'hébergement en institution.

6.5.3.1 Des mères « boomerang³¹ »

Une tout autre situation est la re-cohabitation d'une mère avec l'une de ses filles adultes. Nous retrouvons plusieurs situations de ce genre dans nos entretiens. Les mères qui retournent vivre avec l'une de leurs filles, veuves ou séparées, vivaient seules et sont décrites par leurs enfants comme étant en bonne santé, totalement autonomes. Ici encore, ce n'est donc pas dans la perspective de prendre soin de leur

³¹ Nous utilisons le terme « mère boomerang » en référence à l'expression « enfant boomerang » utilisée par des chercheurs de Statistique Canada pour décrire l'expérience de ces enfants adultes qui reviennent vivre chez leurs parents après avoir vécu un moment à l'extérieur du domicile parental (Beaupré *et al.*, 2006).

mère que les filles cohabitent à nouveau avec leurs mères. Ce sont deux autres motifs qui sont évoqués pour expliquer la re-cohabitation : éviter la solitude ou partager les frais de logement.

Les filles qui retournent habiter avec leur mère sont veuves ou séparées de leur conjoint. Elles vivaient seules, n'ayant plus d'enfant sous leur toit. Sorte d'accommodement, la re-cohabitation évite alors, tant à la mère qu'à la fille l'expérience de la solitude au quotidien.

Mais la re-cohabitation peut également être motivée par le partage du loyer et des dépenses quotidiennes. C'est le cas de madame Bouchard qui, lorsque nous la rencontrons, habite depuis environ quinze ans avec sa mère, âgée de 78 ans. Madame Bouchard nous raconte que sa mère, propriétaire d'un commerce de meubles usagés en région, fait faillite à 60 ans. Madame Bouchard elle-même, à l'époque, a déjà fait trois faillites. Pendant plusieurs années, sa mère habite un petit trois et demi, dans un bloc à appartements dans lequel deux de ses filles, madame Bouchard et sa sœur habitent également. Considérant qu'ensemble, sa mère et elle paient 1400 dollars de loyer par mois, madame Bouchard suggère à sa sœur, seule des trois à être financièrement stable, d'acheter un duplex. Madame Bouchard et sa mère louent alors le logement du dessus. Cette cohabitation entre madame Bouchard et sa mère permet aux deux femmes, en outre, de partager les charges et de vivre dans un appartement plus grand.

Lors de notre rencontre, madame Bouchard et sa mère vivent toujours ensemble. Si, dans l'ensemble, la cohabitation se passe bien, madame Bouchard nous dit pourtant que ce mode de vie est, par moment, difficile à vivre. Sa mère et elle font le même travail : le soir, elles sollicitent des dons par téléphone pour un organisme à but non

lucratif. Madame Bouchard tient également des ateliers de peinture plusieurs jours par semaine, ateliers qui ont lieu dans l'une des pièces de l'appartement. Elle nous explique que sa mère, qui a peu d'amis et d'occupations, est elle aussi tout le temps présente dans l'appartement. Elle vient faire son petit tour lors des ateliers, discute avec les participants, est invitée lors des soupers de fin de session. Les deux femmes se retrouvent donc très souvent ensemble, partageant non seulement leur espace de vie, mais également leur travail.

Par volonté de préserver un territoire hors de portée de sa mère, madame Bouchard n'invite pas d'amis chez elle.

On est tellement toujours ensemble que je ne veux pas nécessairement qu'elle fasse partie de toutes mes conversations, puis de toutes mes relations.

Cette intimité pèse sur les épaules de madame Bouchard qui reconnaît que sa vie « *serait bien différente si on vivait pas ensemble* ». Mais elle sent qu'elle est un peu coincée dans la situation. Si elle considère que sa mère est encore totalement autonome, elle nous dit aussi, « *plus elle vieillit, moins je vais être portée à faire des changements* ».

Les trajectoires résidentielles menant à une cohabitation entre parents âgés et enfants adultes sont donc diverses. Mais quelle que soit la trajectoire, deux constats se dessinent pourtant. D'une part, ce sont des femmes qui cohabitent avec leurs parents. Les hommes ne restent pas vivre avec leurs parents et ne retournent pas non plus vivre avec une mère âgée. D'autre part, la fin de vie des hommes qui vivent avec leurs enfants est différente de celle des femmes. En effet, les hommes qui vivent avec un enfant peuvent compter sur leur conjointe et leur fille pour prendre soin d'eux jusqu'à l'hospitalisation. Les femmes, quant à

elles, devront être hébergées en institution, puisque leurs filles, elles-mêmes devenues des femmes âgées, n'ont plus la capacité physique d'en prendre soin.

6.5.3.2 Quasi-cohabitation entre parents âgés et enfants adultes

Nous retrouvons cinq cas de « quasi-cohabitation », c'est-à-dire, des situations où des parents âgés habitent dans un logement contigu à celui d'un enfant. À Montréal, cette forme de proximité résidentielle est facilitée par la présence de nombreux « plex », ces immeubles construits de manière à regrouper plusieurs logements contigus, mais totalement indépendants les uns des autres. Les appartements sont reliés entre eux par un escalier, le plus souvent extérieur. Chaque logement possède sa propre porte d'entrée et permet donc une très grande proximité résidentielle entre les occupants tout en leur garantissant intimité et vie privée.

Lorsque la quasi-cohabitation entre parents et enfant dure depuis longtemps, la logique sous-jacente à l'histoire résidentielle familiale est toujours la même. Ce sont tout d'abord les parents qui sont propriétaires de l'immeuble. Jeunes adultes, ils achètent un « plex » pour y vivre avec leurs enfants. Ils logent dans le plus grand appartement tout en louant l'autre pour en retirer des revenus locatifs. Les enfants grandissent, se marient et finissent par quitter la maison. Lorsque ces enfants fondent une famille, les parents, considérant que l'appartement qu'ils occupent est devenu trop grand pour eux maintenant qu'ils ne sont plus que deux, et que la jeune famille pourrait disposer de plus de place, leur proposent alors de reprendre leur logement tout en déménageant dans l'appartement plus petit de

l'immeuble. Une fois leurs enfants devenus plus à l'aise financièrement, les parents finissent par leur revendre l'immeuble à un prix très intéressant tout en continuant de vivre dans le logement contigu.

Il est évident qu'une très grande proximité résidentielle entre les deux familles peut faciliter les échanges. Pensons au potentiel de garde des enfants par leurs grands-parents et, plus tard, la présence d'enfants adultes auprès de leurs parents âgés. Mais si ces échanges sont sans aucun doute facilités par la proximité, comme nous allons le voir, ils sont aussi tributaires d'autres considérations telles que la disponibilité des uns et des autres ou encore le climat relationnel qui règne entre les familles.

C'est en 1952 que Placide Saint-Cyr, le père de madame Saint-Cyr, fait construire un duplex pour y vivre avec sa femme Suzanne et leurs deux enfants, madame Saint-Cyr et son frère, de douze ans son cadet. Lorsqu'elle se marie, madame Saint-Cyr s'en va vivre en appartement avec son mari, Édouard, jeune médecin de famille. À l'approche de la naissance de leur deuxième enfant, puisqu'ils ont besoin d'espace, son père leur propose de venir vivre dans le logement au dessus de chez eux en échange d'un loyer en dessous du prix du marché. Quinze ans plus tard, alors que madame Saint-Cyr et son mari ont maintenant quatre enfants et puisque leur situation financière est bien meilleure, son père leur vend l'immeuble et ils échangent alors les appartements, ce qui permet à la famille de madame Saint-Cyr d'agrandir le logement en récupérant et en aménageant le bachelor³². Cet arrangement permet aux parents de madame Saint-Cyr de prêter

³² Au Québec, un « bachelor » est un petit logement, en demi-sous-sol d'un « plex », généralement destiné aux étudiants.

l'argent de la vente de la maison à leur fils pour qu'il puisse à son tour s'acheter une maison.

La proximité physique entre la famille de madame Saint-Cyr et ses parents ne suscitera pas de rencontres ni d'échanges particulièrement intenses pendant bien des années. Chacun reste chez soi et personne ne circule entre les deux appartements à l'improviste. Les parents ont leurs propres activités et madame Saint-Cyr n'a pas besoin de l'aide de ses parents pour ses enfants puisqu'elle a engagé une « nanny » qui vient quotidiennement s'occuper de la maison et des quatre enfants. Mais, par ailleurs, madame Saint-Cyr nous dira également que si les échanges ne sont pas nombreux entre grands-parents et petits-enfants, c'est que sa mère, au contraire de son père, n'était pas accueillante.

Q : Est-ce qu'ils se promenaient, euh, d'un appartement à l'autre ?

R : Non!

Q : Non?

R : Non, non...euh...ma mère avait un caractère, euh, assez heu...particulier. Euh...mon père est un homme avenant, euh, tout le temps bienvenu, qui pouvait nous faire un steak à trois heures de l'après-midi si on n'avait pas mangé, puis tout ça, bon euh...très recevant. (silence) Moins ma mère. Bon! Alors euh, un peu plus froide, si je peux dire.

En leur ayant vendu la maison, les parents de madame Saint-Cyr offrent donc à leur fille et à sa famille nombreuse de vivre dans un logement spacieux à moindre coût.

Pendant plus de quarante ans, les deux familles n'ont donc pas eu besoin l'une de l'autre, la proximité ne suscitant alors aucun échange

particulier entre elles. Ils vivent à proximité tout en gardant leurs distances. Mais, un jour Madame Saint-Cyr s'aperçoit que sa mère a vieilli et a besoin d'être sécurisée et protégée. La proximité résidentielle va alors jouer un rôle important puisqu'elle va simplifier considérablement son implication auprès de sa mère.

Dans d'autres familles, la vie en « quasi-cohabitation » entre parents et enfants s'est réalisée plus tard, motivée par le fait que les parents ne peuvent plus ou ne veulent plus vivre éloignés et qu'un de leurs enfants leur propose de venir occuper un logement dans l'immeuble dont ils sont propriétaires.

C'est le cas de la mère de monsieur Tremblay qui a 84 ans et vit au dessus de chez lui depuis trois ans. Monsieur Tremblay, sa femme et ses trois filles vivent depuis les années '70 dans ce duplex de Montréal Nord. Ils l'ont acheté avec l'un des frères de monsieur Tremblay et sa femme, l'une de ses belles-sœurs. À l'époque, les deux familles y ont aménagé un accès intérieur pour que les 7 filles des deux couples puissent circuler plus librement. Les deux couples sont très proches et leurs enfants sont élevés ensemble. « *C'est comme, y appellent ça des sœurette, là... t'sais, c'est... vu qu'on est les deux frères mariés aux deux sœurs* ». Mais, une quinzaine d'années plus tard, à la suite d'une dispute entre les deux sœurs, le frère de monsieur Tremblay et sa femme revendent leur part de l'immeuble et s'achètent une maison à quelques rues de là.

Monsieur Tremblay et sa femme décident alors de réserver le logement du haut pour les parents de monsieur Tremblay qui, tout en continuant de vivre chez eux, en région, installent quelques meubles dans l'appartement pour pouvoir y passer une nuit de temps en temps.

Cela leur évite, par exemple, de reprendre la route tard le soir lorsqu'ils viennent passer les Fêtes chez leurs enfants. Mais en dehors de ces quelques nuits par an, ils préfèrent rester chez eux et monsieur Tremblay ne considère pas que ses parents vivent dans l'appartement. « *Y ont été une dizaine d'années à pas payer le loyer. Ils restaient pas là* ».

Ce n'est que dix ans plus tard, lorsque l'entretien du terrain devient trop exigeant pour eux et qu'ils s'estiment trop isolés en cas d'accident, que les parents de monsieur Tremblay vendent leur maison en région pour venir s'installer à Montréal. Et c'est tout naturellement qu'ils viennent vivre au dessus de chez lui puisque le logement leur est réservé depuis toutes ces années. Monsieur Tremblay nous explique qu'il ne sait pas pourquoi c'est au dessus de chez lui et non près de ses trois frères ou de sa sœur que ses parents sont venus habiter.

P't'être, c'est parce que je suis le plus vieux, là... ça m'est revenu de droit... Ou je sais pas. Moi, je suis ben content. Tout le monde est... ben, mes frères et sœurs sont contents de voir, t'sais, qu'ils demeurent... que ma mère, mes parents demeuraient en haut. Sont pas loin... Sont pas dans une résidence.

6.6 En conclusion : les situations résidentielles et domestiques, inégalités et tricots serrés

Les situations domestiques des parents que nous venons de présenter nous amènent à établir deux constats. D'une part, en termes de situation domestique à proprement parler, il est évident que celles-ci nous révèlent une inégalité entre les hommes et les femmes, tant pour la génération des parents que pour celle des enfants. « Vivre chez soi » est synonyme, pour la très grande majorité des pères âgés de « vivre

avec sa conjointe » alors que pour les femmes, cette situation est plus rare. « Vivre chez soi », pour ces mères âgées qui sont veuves, c'est « vivre seule » ou encore, retourner vivre avec l'une de ses filles. En ce qui concerne les enfants, nous avons également vu que ce sont uniquement des filles qui cohabitent avec leurs parents âgés. Les hommes ne restent pas vivre avec leurs parents et ne retournent pas vivre avec une mère âgée.

Mais, d'autre part, si l'on élargit l'environnement physique de ces parents âgés qui vivent chez eux, force est de constater que tant pour les pères que pour les mères, vivre chez soi ne signifie pas pour autant être isolé. Comme on vient de le dire, les pères vivent habituellement avec leur conjointe. Et les mères, elles non plus, ne sont pas complètement isolées puisque, même lorsqu'elles vivent seules, il y a souvent un enfant qui habite à proximité.

Maintenant que nous avons vu que « vivre chez soi » recouvre des réalités très différentes, regardons maintenant les motifs que les personnes que nous avons rencontrées invoquent pour expliquer que leurs parents âgés vivent chez eux.

7 De l'autonomie à la déprise

La revue littérature a montré que la question des besoins et des aides apportées par la famille aux parents âgés dépendants est largement documentée. Les résultats des études font état d'une implication importante des familles auprès de leurs parents âgés. Nous avons également souligné que si de nombreux auteurs envisagent les soutiens sous l'angle instrumental, plusieurs autres ont attiré l'attention sur des besoins qui visent davantage la protection des parents âgés dépendants. Les domaines qu'il s'agit de protéger concernent non seulement l'intégrité physique du parent âgé, mais également son identité. Par « protection de l'identité du parent âgé dépendant », les auteurs entendent la nécessité de protéger l'image du parent, son inscription relationnelle ainsi que sa trame biographique. Par ailleurs, les recherches sur le vieillissement nous conduisent à considérer celui-ci comme un « processus » bien plus que comme un état. Ce processus peut être compris comme une série de déprises que vivent les personnes âgées, déprises qui ont pour objectif premier le maintien de l'autonomie.

En nous inspirant des résultats de ces diverses études, notre premier questionnement porte sur l'existence éventuelle de besoin de la part de parents âgés qui sont considérés par leurs enfants comme étant autonomes. Plus précisément, il s'agit de s'interroger sur les liens entre la définition de l'autonomie et la présence de besoins particuliers consécutifs au vieillissement.

Pour répondre à ce premier questionnement, nous avons procédé en deux étapes. Tout d'abord, la première section de ce

chapitre aborde la définition de l'autonomie telle que conçue par les enfants des parents âgés. Plusieurs questions nous ont guidées à cette étape de l'analyse. Comment les enfants décrivent-ils des parents qu'ils considèrent comme étant autonomes ? Utilisent-ils des termes spécifiques ? Peut-on dégager des dimensions spécifiques à travers lesquelles s'exprimerait cette autonomie ?

Nous avons vu au chapitre 6 que plusieurs parents âgés qui sont encore en vie lors de l'entrevue (1 père et 11 mères) sont considérés comme étant autonomes et en bonne santé par leurs enfants. Toutefois, étant donné que les entrevues sont de type « récits de vie » et qu'ils retracent le parcours de la vieillesse des parents, le présent chapitre s'alimente à l'ensemble des entrevues, que les parents soient en vie ou non, autonomes ou non.

Le processus de « déprise » des parents âgés tel qu'exprimé par leurs enfants sera ensuite investigué. En effet, il s'agit de voir si les enfants sont témoins de l'apparition de cette fatigue progressive qui apparaît avec l'avancée en âge. Nous verrons que ce processus de déprise tel que décrit par les enfants se réalise à travers trois domaines principaux : le logement et le quotidien, l'environnement ainsi que les relations et activités sociales. Nous verrons comment chacun des domaines fait l'objet d'adaptations diverses, mais également d'implication de la part des enfants.

C'est à travers l'évocation de ce processus de déprise par les enfants que nous chercherons à identifier les éventuels besoins des parents âgés ainsi que les types d'aides que les enfants leur apportent.

Les choix résidentiels sont un marqueur important du degré d'autonomie des parents âgés. Une troisième section concerne la situation particulière des mères âgées qui décident de déménager en résidence. Comme nous le verrons, leurs motivations sont diverses, mais ces mères possèdent toutes ce que leurs enfants appellent un « caractère indépendant » qui les oriente vers ce choix plutôt que vers d'autres.

La dernière section de ce chapitre porte sur les questions de l'autonomie et de la gestion financière des parents âgés. En effet, ce domaine, très souvent abordé par les personnes rencontrées, se révèle important, tant pour les enfants que pour leurs parents. Et nous constaterons que plusieurs stratégies peuvent être mises en place dans ce domaine.

7.1 Différentes conceptions de l'autonomie

Lorsque les enfants nous parlent de leurs parents âgés et nous les présentent comme étant (ou ayant été) « autonomes », ils réfèrent à plusieurs domaines pour étayer leur affirmation. Ces domaines diffèrent évidemment d'un enfant à l'autre, mais nous pouvons les regrouper en quatre catégories distinctes : les activités de la vie quotidienne, la mobilité, les activités sportives et sociales, et les capacités cognitives.

La capacité d'effectuer sans aide des activités de la vie quotidienne est l'un des indices jugés significatifs par les enfants pour attester de l'autonomie du parent âgé, parent qui s'occupe seul de la préparation des repas, de l'entretien de sa maison et de l'épicerie. Ces

exemples très concrets réfèrent aux activités de la vie quotidienne³³ qui guident la définition « fonctionnelle » de l'autonomie des personnes âgées dont nous avons parlé dans la revue de littérature.

Un autre domaine révélateur de l'autonomie des parents évoqué par les enfants est celui de la mobilité. Les parents âgés sont autonomes puisqu'ils sont encore capables de conduire leur voiture ou de se déplacer sans l'aide d'une canne, d'une marchette ou d'un fauteuil roulant. Voici ce que nous dit monsieur Chouinard, à propos de sa mère :

Elle va avoir 85 ans le 13 novembre. C'est une femme qui se déplace, elle a pas de canne, elle a pas de marchette, elle se déplace.

La capacité de s'adonner à des activités sociales ou sportives est également considérée comme une preuve de l'autonomie des parents âgés. Ceux-ci sont autonomes puisqu'ils voyagent, font de l'aquaforme, du vélo stationnaire, jouent au bowling, au shufferboard, au tennis.

Madame Boisvert nous dit, à propos de sa mère :

Elle est toujours aussi autonome ! Elle va avoir quatre-vingt-cinq et elle joue au tennis deux fois semaine, aux quilles... (rire) L'été, à peu près quatre à cinq fois au golf par semaine. Elle est très très active. Juste l'ouïe, là, qui est en train de la lâcher. Elle entend moins bien, puis elle est tellement orgueilleuse qu'elle voulait pas avoir

³³ Rappelons que selon le *Système de Mesure de l'Autonomie Fonctionnelle*, (SMAF), six domaines sont considérés dans les activités de la vie quotidienne (AVQ) : l'alimentation, l'habillement, les soins d'hygiène personnelle, la mobilité, la toilette et la continence. Les activités instrumentales de la vie quotidienne (AIVQ), quant à elles, comprennent l'aptitude à utiliser le téléphone, faire les courses, préparer les repas, entretenir le ménage, faire la lessive, gérer ses finances et suivre les traitements médicaux.

d'appareil. Mais, elle s'est décidée là, mais elle les met pas, elle les met jamais... Alors, elle est très active!

Enfin, un quatrième domaine de l'autonomie est celui des capacités cognitives des parents. Ceux-ci sont autonomes parce qu'ils possèdent encore toutes leurs facultés intellectuelles. Rappelons que la mère de monsieur Chouinard va avoir 85 ans. La preuve de l'autonomie de sa mère est le fait que :

Si elle était ici, elle vous... Elle est vraiment présente d'esprit, il y a aucun problème, elle a toute sa tête. Elle pourrait vous entretenir pendant longtemps de toutes sortes de choses.

Dans certains cas, les enfants invoquent plus d'un domaine pour appuyer leur constat. Dans ces cas, même s'ils reconnaissent que l'autonomie dans un domaine « fait légèrement défaut », au vu d'un autre domaine, cela ne signifie pas pour autant que les parents ne sont plus autonomes. Les parents peuvent, par exemple, avoir de petites pertes cognitives tout en étant considérés comme autonomes par leurs enfants. Ces pertes cognitives sont alors de simples indices d'un vieillissement « normal ».

Les parents de monsieur Brunel ont tous les deux plus de 80 ans. Celui-ci nous explique que sa mère a fait un petit AVC dernièrement, mais que les séquelles sont mineures.

Ma mère s'occupe... elle fait la cuisine encore, du ménage... En fait, c'est sa mémoire à court terme qui en a pris un peu. Ça paraît un petit peu, mais c'est tout. C'est tout ce qu'elle a. (...) Ça fait qu'ils sont tous les deux fonctionnels dans leur maison. Mon père a 84 ans, ma mère 80. Ça fait que c'est correct. Ils sont chanceux (...) Ils sont tout à fait autonomes.

Ce qui atteste, pour monsieur Brunel, de l'autonomie de ses parents, c'est le fait qu'ils sont fonctionnels, qu'ils n'ont besoin de personne pour effectuer leurs activités de la vie quotidienne, et ce, malgré une légère baisse de capacités cognitives de sa mère.

Les indices très concrets de l'autonomie des parents, tels que la capacité de réaliser les tâches domestiques ou leur participation à des activités sociales ou sportives, peuvent également être assortis de considérations à propos de l'énergie considérable dont font preuve les parents. L'image que les enfants nous donnent à voir n'est plus seulement celle de parents âgés qui sont « autonomes ». Considérant leur âge avancé et même, dans certains cas, leur état de santé, ces enfants insistent sur le fait que leurs parents font preuve d'un dynamisme et d'une énergie étonnante qu'il s'agit alors de souligner par des termes forts et une suite importante d'activités. Voici par exemple comment madame Chouinard décrit sa mère qui a plus de 80 ans lorsque nous lui demandons si sa mère est encore autonome :

Ma mère, elle voit l'ouvrage tout le temps. Elle arriverait ici, là... oh! Là, elle laverait les fenêtres, elle laverait le plancher, il y aurait de la vaisselle à laver... ma mère, elle n'arrête pas! Jamais, jamais, jamais... même à son âge, encore aujourd'hui. Quand elle vient ici, elle fait tout mon ménage! Je lui dis : « Maman, t'as pas besoin!... » (rires) Elle dit toujours : « Je viens pour t'aider, je viens pour t'aider... ». Et c'est vrai, c'est vraiment aidant parce que là, elle va faire les repas, elle va faire le lavage, elle va faire le repassage. Elle voit tout l'ouvrage, et tout l'ouvrage qu'elle voit elle le fait.

La mère de monsieur Lebrun a 88 ans et habite en résidence depuis plusieurs années.

Ma mère, c'est une personne qui est aussi occupée que moi. Je lui ai parlé en fin de semaine pis elle me dit : « Ben là, j'étais censée rencontrer des gens d'une université en fin de semaine. Mais je leur ai dit « non, je suis trop occupée, j'ai pas le temps, j'ai des activités toute la semaine ». Elle est vraiment occupée à tous les jours. Elle va avoir des sorties parce qu'ils organisent des trucs, ils ont comme un club social, elle fait du bénévolat encore à la bibliothèque, elle se promène dans des concerts. Il y a une danse dans l'autre résidence et elle connaît une dame qui reste là pis elle va là.

Ces enfants nous dressent ici un portrait de parents âgés autonomes qui ne repose pas uniquement sur des indices « concrets », mais bien plutôt sur l'expression d'un dynamisme qui se doit d'être souligné. Plus encore, dans certains cas, même des problèmes physiques ne présagent pas d'une perte d'autonomie. Au contraire, en soulignant ces problèmes, les enfants nous donnent à voir un portrait de parents qui, malgré leur âge et malgré leurs problèmes physiques, restent particulièrement actifs. Un sentiment de fierté très fort travers ces témoignages, sur lesquels nous reviendrons plus loin. Notons pour l'instant qu'en s'exprimant en ces termes, en décrivant leurs parents âgés comme étant encore non seulement des personnes socialement intégrées, mais également très actives et utiles pour leur entourage, ces enfants « protègent » en quelque sorte, tant à leurs yeux qu'aux nôtres, l'image de leurs parents.

En somme, trois remarques s'imposent à la suite de cette exploration de la notion d'autonomie des parents âgés à travers le discours de leurs enfants adultes. Tout d'abord, si les deux premiers domaines identifiés se retrouvent dans les outils officiels d'évaluation de l'autonomie tels que le Système de Mesure de l'Autonomie

Fonctionnelle (voir section 3.3), et que le quatrième domaine concerne les capacités cognitives, la manière dont les enfants évoquent et décrivent l'autonomie de leurs parents âgés démontre une acception très large de celle-ci, beaucoup plus large que la simple autonomie fonctionnelle. Le fait que leurs parents âgés soient décrits comme étant autonomes par ces enfants adultes ne signifie donc pas uniquement qu'il soit capable de se « débrouiller » seul(e), mais qu'il puisse également conserver une vie active, tant sur le plan social que sur le plan physique.

Ensuite, les enfants refusent souvent d'associer leurs parents âgés à la catégorie symbolique d'une vieillesse sur le déclin. En effet, si l'on regarde plusieurs des domaines dont il vient d'être question (mobilité, activités sociales et capacités cognitives), dans l'imaginaire collectif, « le petit vieux » ou « la petite vieille » se déplacent lentement, avec l'aide d'une canne ou une marchette, ayant de la difficulté à traverser la rue, les « lumières » changeant trop rapidement pour elle. Le « petit vieux » ou la « petite vieille » conduit sa voiture dangereusement, il ou elle roule trop lentement, trop prudemment, sans se « couler » dans le rythme de la circulation. La vieillesse est également souvent associée à la solitude et l'ennui. C'est alors la vision d'une personne âgée qui attend de voir passer les heures derrière sa fenêtre. Enfin, c'est également le cliché de la personne âgée qui « radote », répétant sans cesse les mêmes histoires, les mêmes anecdotes.

Le refus des enfants d'associer leurs parents âgés à cette catégorie des « vieux » nous amène à une dernière remarque. En effet, en référence aux catégories des « formes du vieillir » identifiées par Serge Clément (1996) dans les discours des personnes âgées elles-

mêmes, on pourrait dire que les enfants qui considèrent leurs parents âgés comme étant « autonomes » en parlent comme des personnes qui sont « âgées sans être vieilles ». Rappelons que Serge Clément classe dans cette catégorie, les personnes qui, tout en se reconnaissant « âgées », refusent de s'identifier à la figure du « vieux ». Toutefois, comme nous allons le voir dans la prochaine section, nous retrouvons aussi, dans le discours des enfants qui considèrent que leurs parents sont autonomes, des éléments qui nous portent à croire qu'ils reconnaissent que leurs parents vieillissent également « par vieillesse » (Clément, 1996). En effet, sans les identifier comme étant « vieux », les enfants perçoivent des changements de nature plus « qualitative », signes de l'apparition d'une certaine fatigue qui se répercute dans leurs relations aux autres ainsi qu'à l'environnement.

7.2 Dire la déprise

Si certains enfants insistent sur l'étonnante vivacité de leurs parents, d'autres vont souligner qu'ils ont conscience que ceux-ci vieillissent, se fatiguent et sont plus vulnérables, tout en affirmant qu'ils sont autonomes. Ces enfants nous révèlent alors certains indices montrant que leurs parents sont engagés dans le processus de « déprise » tel que décrit par l'équipe de Jean-François Barthe (1990). Leurs parents sont autonomes, mais ils doivent progressivement « lâcher prise » dans certains domaines de leur vie, adapter leurs activités ou leur environnement et se réorienter vers des activités et des relations plus ciblées. Cependant, ces enfants ne considèrent pas nécessairement ces changements comme étant le signe d'une perte

d'autonomie, mais plutôt comme des choix légitimes en regard de l'avancée en âge de leurs parents.

Dans le souci de mieux comprendre ce qu'est « l'autonomie » aux yeux des enfants, nous nous sommes intéressée à leur discours entourant l'évolution de l'état de leurs parents. Ce qui apparaît alors, comme nous allons le voir, c'est un glissement de la *fatigue* vers le *danger*. Ce sont alors les risques, induits par cette fatigue, qu'il s'agit, tant pour les enfants que pour leurs parents, d'évaluer et de contourner.

Plusieurs domaines sont affectés par cette fatigue ou, pour reprendre l'expression exacte des auteurs, par la « diminution de l'impulsion vitale » qui apparaît avec l'avancée en âge. Il s'agit tout d'abord de conséquences sur le rapport à l'environnement direct des parents âgés : leur logement ou certaines activités de la vie quotidienne. Il s'agit ensuite des conséquences sur la mobilité. Enfin, les effets de la fatigue se ressentent également dans le domaine des relations sociales des parents âgés.

7.2.1 Le logement et le quotidien

L'un des domaines à travers lequel s'exprime cette fatigue des parents âgés est celui des conditions du logement et celui de certaines activités de la vie quotidienne. En effet, l'espace sur lequel les parents peuvent avoir « prise » au quotidien diminue, se rétrécit, en quelque sorte. Les maisons et les terrains deviennent progressivement trop grands à entretenir. Il faut monter des escaliers, entretenir la bâtisse, s'occuper d'un jardin. L'hiver, il faut déneiger une allée ou les escaliers extérieurs.

Monsieur Tremblay exprime bien la fatigue à laquelle font face ses parents. Ils ont tous les deux près de 80 ans lorsqu'ils décident, en 2005, de déménager à Montréal, dans le logement au dessus de chez leur fils. Ils habitaient depuis une quinzaine d'années dans une maison avec un grand terrain, dans le Centre du Québec, à environ deux heures de Montréal. Ils sont alors encore tout à fait autonomes, mais « *ils vieillissaient, là... t'sais, y était rendu à quatre-vingts* ». C'est l'entretien de la maison et du terrain qui devient trop fatigant et exigeant pour eux.

Mon père était pu capable, où ce qu'il était là, c'était réellement très grand... y'avait deux grands grands terrains... l'hiver c'était... t'sais, la souffleuse, ... pis là, il fallait qu'il fasse entretenir, fait que c'est quelqu'un qui venait pour le gazon, pis ils voulaient plus ça, là...

Nous verrons par ailleurs que la question de la taille du logement est par ailleurs évoquée par la plupart des enfants dont les mères déménagent en résidence. En effet, ils nous rapportent que, quelque temps après le décès de leur mari, ces femmes considèrent que le logement, devenu trop grand pour elles, ne correspond plus à leur condition de femmes seules.

En ce qui concerne les activités de la vie quotidienne comme, par exemple, la préparation des repas, les enfants qui considèrent leurs parents autonomes nous disent ceux-ci se débrouillent entièrement seuls. Plusieurs d'entre eux vont toutefois souligner le fait qu'ils sont devenus moins exigeants qu'auparavant sur la nourriture : ils ne mangent plus de repas très élaborés, se contentant d'une cuisine simple. « *Son petit déjeuner le matin... bah... C'était pas grand-chose euh, c'était une banane, une... des petites choses simples* ».

Mais avec l'avancée en âge, ou encore dans certains contextes particuliers tels que la maladie d'un conjoint, la préparation de trois repas par jour peut également s'avérer une tâche quotidienne fatigante. Si plusieurs enfants nous disent qu'ils profitent de leurs visites à leurs parents pour préparer un repas ou les emmener au restaurant, il faut dans certains cas, trouver une solution plus régulière pour le quotidien. Cette solution sera, pour plusieurs parents âgés, celle du service de livraison de repas à domicile. Cela leur permet de ne plus avoir à s'acquitter de cette tâche tout en s'assurant d'une alimentation équilibrée.

Monsieur Chouinard nous explique que lorsque son père a commencé à présenter des signes plus importants de perte d'autonomie, c'est sa mère qui en a pris soin. Puisqu'elle vit seule, elle doit s'acquitter de toutes les tâches ménagères quotidiennes.

Et ça c'est une période que ma mère, disons dans les 2-3 derniers mois de la vie de mon père, c'est une période que ma mère a trouvé difficile. Parce que ma mère aussi, c'était une personne âgée. Ma mère a deux ans de plus que mon père, donc elle, elle avait 80 ans et il fallait qu'elle s'occupe de mon père, les repas... parce que mon père faisait... à un moment donné, il se déplaçait relativement lentement, et donc c'est elle qui devait mettre les repas sur la table, c'est elle qui devait faire les courses, tout, tout, tout... (...) alors, elle a fait venir ce qu'ils appellent la popotte roulante.

Enfin, en ce qui concerne l'entretien du logement, si quelques parents s'en occupent eux-mêmes, de nombreux enfants nous

mentionnent que leurs parents font appel aux services d'une femme de ménage.

Q : À l'époque, elle était toujours dans une résidence pour personnes autonomes, c'est ça?

R : Oui. Elle avait un appartement, elle faisait toutes ses choses. Elle avait une femme de ménage qui faisait, qui venait une fois par mois. Le restant, elle faisait toutes ses choses...

7.2.1.1 Les dangers domestiques

Le logement, outre de devenir trop grand, peut également se révéler progressivement plus dangereux. Il n'est alors plus adapté à la condition physique des parents âgés. Les risques d'accident, principalement les chutes, sont plus nombreux. Si ces chutes peuvent survenir en tous lieux, elles sont particulièrement redoutées dans la salle de bain et les escaliers

Nous avons vu par exemple que le déménagement des parents de monsieur Tremblay a tout d'abord été motivé par les contraintes liées à l'entretien de la maison et du terrain. Mais le rapprochement physique et la nouvelle proximité extrême permettront à monsieur Tremblay, lorsque sa mère en aura besoin, d'exercer une surveillance discrète et de s'assurer que quelqu'un pourra intervenir rapidement en cas d'incident :

J'ai un de mes frères qui reste dans ce coin là, mais t'sais euh... t'sais nous autres, on dit « C'est pas loin là, c'est à trente minutes » mais... c'est à trente minutes aussi, là...

S'il y'a de quoi, on n'est pas loin. Si... mettons, si y'arrive de quoi euh... si elle tombe, tu vas l'entendre tomber ou... Y'a quasiment tout le

temps quelqu'un... pis, elle a tous nos numéros de téléphone, numéros de cellulaires...

Les adaptations que les enfants peuvent apporter au logement de leurs parents pour que ceux-ci soient en sécurité sont diverses.

Nous avons vu que la mère de madame Lauzon vit seule, chez elle. Elle perd progressivement la vue. Toutefois, malgré l'augmentation de sa cécité, la mère de madame Lauzon ne veut pas déménager en résidence et les deux sœurs vont alors s'arranger pour l'entourer davantage afin qu'elle puisse rester chez elle le plus longtemps possible. Elle porte un système d'appel à l'aide qu'elle peut utiliser en cas de malaise ou de chute et madame Lauzon, outre ses trois visites quotidiennes, l'appelle trois fois par jour. « *On essayait de la surveiller comme ça* ». Pour les repas, un organisme référé par le CLSC lui les livre chaque semaine. Ils sont conditionnés dans de petits contenants que madame Lauzon étiquette chaque semaine. Sa mère n'a plus qu'à mettre le plat dans un petit fourneau qui s'éteint automatiquement et n'a donc plus à se servir du poêle, ce qui rassure sa fille.

Ce sont des plats tous préparés, très, très copieux! Pour trois-quatre dollars. C'était un plat qui était dans un espèce de contenant de plastique. Et ma mère prenait tout ça congelé pis elle mettait ça dans un petit pyrex, pis elle mettait ça dans son petit fourneau. Ça, elle pouvait faire ça là, pis elle avait aucun problème, y'avait pas trop de danger qu'elle se brûle, parce que c'est un petit fourneau euh... vous savez les petits fourneaux là? C'était pas le gros fourneau avec un élément. Fait que ça allait bien pour ses repas; si y'en restait elle mettait dans un petit bol, le lendemain pour le dîner...

Plusieurs enfants vont également aménager le logement dans lequel leurs parents âgés habitent pour le rendre plus sécuritaire. Les

solutions sont, ici encore, multiples. Citons, par exemple, l'installation de barres d'appui, d'une baignoire à porte ou d'un rehausseur de toilette. Rappelons ce que madame Desmarais nous dit, à propos de sa mère :

Mon frère il avait un trois-pièces qui se libérait au-dessus de chez lui. Donc, il l'a rénové dans le sens qu'il a refait une cuisine, et il a fait une salle de bain pour handicapé là... Il a fait venir le CLSC, pis il a toutes suivi les règles, et on l'a installée au-dessus de chez mon frère euh... il a dit : "Si ça te tente maman, tu peux venir rester... tu vas avoir une certaine sécurité".

Par ailleurs, d'autres types d'ajustements de l'environnement physique doivent parfois être réalisés. Reprenons l'exemple de la mère de madame Saint-Cyr qui vit dans le logement au dessus de chez sa fille. Le logement de sa mère est équipé d'un ouvre-porte automatique. Celle-ci n'a donc pas besoin de descendre les escaliers pour ouvrir lorsqu'elle reçoit de la visite. Mais madame Saint-Cyr nous dit qu'avec l'âge, sa mère devient de plus en plus vulnérable face à des personnes extérieures malveillantes. Elle nous parle des inconnus qui pourraient profiter de cette vulnérabilité.

Alors, si les gens d'en haut voulaient recevoir, ou si nous on recevait, on pesait sur le buzzer³⁴, la porte s'ouvrait automatiquement. Et là... on s'apercevait que ma mère ouvrait, euh... Mais y'avait beaucoup de gens qui passaient pour vendre toutes sortes d'affaires, ou pour solliciter puis tout ça... Alors, elle me racontait : "Un tel est venu, un tel est venu..." Oh! Mon Dieu! Seigneur! Parfois les gens insistaient, le pied dans la porte...

Madame Saint-Cyr estime qu'il faut « la (sa mère) sécuriser malgré elle ». Par ailleurs, puisque la porte d'entrée principale donne également accès aux autres logements de l'immeuble, il s'agit

³⁴ Ouvre-porte

également de ne pas permettre à des étrangers d'y avoir accès. Elle décide alors de supprimer l'ouvre-porte automatique. Et puisque sa mère a de plus en plus de difficulté à descendre les escaliers, il faut dorénavant que la mère lance les clés par la fenêtre.

On a changé la porte, on a condamné le buzzer, et là on a dit : « Écoute, tu vas parler à tous tes amis, à tous tes parents, et puis quand ils vont vouloir venir te voir, qu'ils téléphonent, pis il faudrait que tu descendes, pour leur ouvrir la porte ». Pis un moment donné, elle me dit : « Ben, ça me fatigue descendre... si vous pouviez patenter quelque chose, là... une clef avec un petit panier, pis une corde... ». Alors, elle allait sur sa galerie elle lançait le panier.

Il existe de nombreuses manières d'adapter le logement aux nouvelles conditions physiques qu'impose le vieillissement. Mais ce qui frappe lorsque nous nous y intéressons, c'est qu'une fois toutes ces mesures de sécurité à l'intérieur du logement prises, cela ne signifie pas pour autant que l'intervention des enfants auprès de leurs parents cesse. Madame Lauzon appelle sa mère trois fois par jour, madame Saint-Cyr s'assure d'être présente pour réceptionner la livraison de l'épicerie, le frère de madame Desmarais peut intervenir rapidement en cas d'accident puisqu'il habite dans le logement en dessous de chez sa mère. Il faut donc comprendre que, pour les parents âgés qui vivent chez eux, les modifications de l'environnement physique, si elles sont indispensables, ne suffisent pas à leur garantir une sécurité idéale. Il faudra, dans la très grande majorité des cas, la présence d'un enfant à proximité pour leur permettre de continuer à vivre chez eux.

Enfin, terminons par la question des problèmes liés à l'alimentation. Nous avons vu que les parents nous disent qu'en vieillissant, leurs parents deviennent moins exigeants dans la

préparation des repas et qu'ils se contentent d'une cuisine plus simple. Toutefois, il s'agit de s'assurer que les parents âgés se nourrissent en quantité suffisante. Plusieurs femmes vont en effet nous dire que lorsque leur mère a commencé à présenter des signes de fatigue plus intense, elles ont porté attention à ce que leur mère mange régulièrement. Nous avons vu que lorsque la fatigue devient plus grande, certains parents âgés font appel à un service de repas à domicile. Mais, s'il le faut, dans certains cas, ce sont les enfants eux-mêmes qui s'occuperont des repas.

Nous voudrions également aborder la question de la qualité des aliments que les parents peuvent manger. Même si une seule personne nous a parlé de cet aspect du quotidien, nous pensons qu'il est suffisamment important pour le souligner. En effet, lorsque la mère de madame Desmarais commence à présenter des signes de fatigue plus intense accompagnée de légers troubles cognitifs, la question de la qualité de l'alimentation devient importante. Elle associe clairement l'idée du risque de mal se nourrir avec l'avancée en âge :

Des fois, t'sais les vieux, je sais pas si vous êtes au courant, mais un moment donné vos parents, quand ils vont être rendu à un certain âge, il faut surveiller ce qu'il y a dans le frigo. Parce que... ils peuvent manger des choses qui sont passées date, puis pour eux autres, c'est encore bon, là... pis... pis.... Alors, fallait continuellement que... j'y allais toutes les semaines... (...) La dernière année là, c'était régulier, mon frère et moi, on ouvrait le frigo, et on jetait là! Parce que Édouard, il mettait de la nourriture, pas de couvercle dans une assiette, disons un restant dans une assiette, dans le frigo! Ça séchait là... pis maman avait pu le réflexe de regarder...

7.2.1.2 La résidence : un logement adapté et un quotidien simplifié

L'inadéquation du logement suite au décès du conjoint, par exemple, est l'une des raisons principales évoquées par les enfants des mères âgées qui déménagent en résidence. En effet, ils nous expliquent qu'à la suite du décès du conjoint de leur mère, habitant dorénavant seule dans leur maison, ces dernières ne se sentent plus capables d'y rester. Le logement est devenu trop grand pour elles et ne correspond plus à leur condition de femmes âgées.

Les parents de madame Poirier ont longtemps vécu dans une maison attenante à celle de leur fille. Par ailleurs, ils ont aussi une autre fille qui vit dans le même quartier. Deux ans après le décès de son mari, la mère de madame Poirier décide de vendre la maison et de déménager en résidence :

Elle demeurait en arrière... Deux ans après que mon père est décédé, elle a décidé de vendre la maison parce qu'elle trouvait ça trop grand toute seule.

Outre les problèmes liés à l'entretien du logement, les enfants dont les parents habitent (encore) dans leur propre maison identifient également plusieurs enjeux en lien avec la sécurité de leurs parents âgés. Vivre chez soi n'est possible qu'à condition de vivre dans un milieu sécuritaire. Les déménagements en résidence peuvent donc également être motivés par le besoin de vivre dans un environnement plus adapté à leurs besoins.

La mère de madame Duguet a longtemps habité dans un duplex, son fils logeant dans l'appartement du haut, elle-même dans

celui du bas. Toutefois, même dans ces conditions de quasi-cohabitation, l'environnement devient trop contraignant.

Et comme chez elle, y'a pas l'air climatisé. Une fois, en été, je suis allée la chercher... on a quand même des étés chauds à Montréal et elle était toute trempe. Pour qu'elle accepte de dormir une nuit chez-nous, là, il fallait que... parce que ma mère, elle veut jamais déranger. Mais je l'ai lavée au complet... elle était toute trempe, là. Fait que là, je commençais à trouver que c'était inquiétant. Et aussi, il y a pas du tout de... la maison était pas du tout aménagée. Comme où elle est, par contre, il y a comme deux sonnettes, une dans la salle de bain et une près de son lit. Si il y a quelque chose, il y a quand même une garde 24 heures

L'histoire de la mère de madame Duguet nous montre bien que, dans certains cas, le fait d'avoir un enfant qui vit à proximité et qui peut intervenir rapidement en cas d'accident ne suffit pas à assurer une sécurité satisfaisante aux parents âgés.

Ce besoin de sécurité peut ne pas se révéler absolument nécessaire au moment du déménagement. Les mères veulent déménager parce que leur logement est devenu trop grand sans avoir pour autant besoin des services fournis par la résidence. Mais avec l'avancée en âge, elles profitent petit à petit des commodités offertes par l'établissement. Madame Poirier exprime bien cette évolution des besoins de sa mère :

Oui, il y avait un bureau de santé. Il y avait toujours une infirmière ou une infirmière auxiliaire sur place, 24 heures par jour. Fait que s'il y avait quelque chose, elle avait une cloche d'appel qu'elle pouvait... C'était une sécurité, aussi, même si au début, elle avait pas besoin de ça. Mais après ça... C'est ça, il y avait des services. Il y avait une salle à manger en bas, il y avait la caisse

populaire, la bibliothèque, un salon de coiffure. Il y avait un dépanneur. Elle avait presque pas... Elle pouvait avoir plein de choses sur place.

En résumé, les parents âgés, même s'ils sont considérés autonomes, doivent adapter leur environnement résidentiel en fonction de cette fatigue induite par l'avancée en âge. Il leur faut un lieu de vie qui convient à leur condition physique, mais également un environnement sécuritaire puisque les risques d'un accident sont plus grands. Dans certains cas, le logement fera l'objet d'adaptations diverses. Les enfants installent l'air climatisé ou placent des barres d'appui dans la salle de bain. Dans d'autres cas, les parents âgés déménagent dans un logement plus petit, à proximité de chez un enfant ou encore dans une résidence.

7.2.2 La mobilité

La fatigue des parents âgés influence également leur rapport à la mobilité. En effet, nous l'avons vu, le fait que les parents âgés peuvent se déplacer seuls, sans canne, sans marchette, qu'ils possèdent encore permis de conduire et voiture est l'un des indices de leur autonomie. Toutefois, ici encore, les enfants sont les témoins de plusieurs indices de « déprises » dans le rapport à l'espace à l'extérieur du logement.

Dans le cas où leurs parents conduisent encore une voiture, les enfants nous expliquent qu'ils se déplacent moins souvent qu'auparavant et évitent les grands déplacements. S'ils habitent en

banlieue ou en région, ils n'aiment plus se déplacer en ville. L'organisation des visites aux parents se fait dorénavant en fonction de cette nouvelle donne : ce sont davantage les enfants qui se déplacent. Et si les parents ont à se déplacer sur de longues distances, ils se font accompagner.

Dans certains cas, il arrive que les parents âgés décident de se débarrasser de leur véhicule, considérant que, pour l'usage qu'ils en font, les coûts sont trop élevés et les soucis trop importants. Madame Bouchard vit avec sa mère depuis plusieurs années. Totalement autonome, cette dernière possédait encore il y a peu sa propre voiture :

Avant, elle avait une auto... sauf que maintenant, elle en a plus parce qu'elle voulait pas avoir une auto à déblayer l'hiver ici... t'sais... Bon, moi, je l'ai fait longtemps pour elle puis pour moi, mais ça lui tentait plus... puis, en fin de compte, vraiment, elle ne s'en servait que très rarement parce que c'est moi qui fais les commissions...

Ne se déplaçant plus autant qu'auparavant, les parents âgés qui possèdent leur permis de conduire et leur véhicule peuvent donc trouver que, malgré la liberté que la voiture leur apporte, la charge de l'entretien et les coûts de leur voiture deviennent trop lourds à supporter pour l'usage qu'ils en font.

Les parents, même s'ils sont considérés comme autonomes, peuvent aussi avoir besoin d'être accompagnés par un enfant pour faire leur épicerie. C'est des mères de monsieur Tremblay, madame Poitras et madame Verrier. Cette dernière nous dit :

Q : Elle a été autonome jusqu'à la fin de sa vie?

*R : Oui, elle a été autonome jusqu'à la fin. (...).
Mais oui, maman, fallait l'amener, lui faire faire ses
courses pis ma sœur, elle l'amenait*

Moins les parents sont mobiles, plus il est important pour eux d'habiter à proximité des commerces et des services tels que l'épicerie, la clinique médicale, la banque, le club de troisième âge.

7.2.2.1 Les dangers : sorties et éloignement

La fatigue des parents âgés change donc leur rapport à l'espace. Les enfants nous rapportent qu'ils réduisent alors le « territoire » d'action. Mais l'environnement peut également se trouver menaçant. Avant de déménager en résidence, la mère de madame Duguet habitait au-dessus de chez son fils.

Elle avait une maison, un duplex et mon frère habitait en haut... Et puis, disons que c'est qu'elle a eu un problème, elle a eu comme une hémorragie à un œil... Et là, elle pouvait plus beaucoup sortir seule. On n'aimait pas qu'elle sorte seule, parce que elle voyait pas très bien.

Ce changement de rapport à l'environnement peut également se révéler problématique dans la perspective d'un éventuel accident. En effet, nous avons vu que le logement peut être une source de divers dangers. Ici, il s'agit davantage d'insister sur l'éloignement des parents seulement des commerces et différents services, mais également, de toute personne susceptible d'intervenir rapidement en cas d'accident.

Rappelons le cas de la mère de monsieur Chouinard qui vit en région, à environ 3 heures de Montréal.

Elle va avoir 85 ans en novembre, pis elle va toujours super bien, c'est juste qu'elle ne voulait pas rester dans la maison toute seule l'hiver. Parce que ça faisait quand même deux, trois hivers qu'elle passait seule, parce que mon père est décédé, pis là elle s'est dit, ben c'est le moment, il faut que je bouge. (...) Probablement qu'elle réalisait qu'elle était seule aussi, et que s'il y avait quelque chose l'hiver, on est quand même loin, tous les enfants sont loin. Elle a des frères et des sœurs dans le coin, mais quand même, c'est pas comme quand vous vivez avec quelqu'un qui peut tout de suite voir s'il y a un problème. Alors, c'est ça elle est rendue là.

7.2.2.2 La résidence : des activités et des services à proximité

Nous avons vu que les contraintes liées aux caractéristiques du logement (trop grand, trop dangereux) sont les premiers motifs avancés par les enfants pour expliquer un déménagement en résidence. La facilité d'accès à différentes activités, commerces et services est une autre raison fréquemment évoquée. Lorsque nous avons abordé les situations résidentielles des parents âgés (point 4.5.2), nous avons vu que la définition d'une résidence nous dit que celle-ci peut offrir « *une gamme plus ou moins étendue de services* ». Ces services peuvent se limiter à l'offre de repas, mais ils peuvent aller jusqu'à offrir le transport hebdomadaire vers une épicerie, l'accès à une salle de sport, une bibliothèque, une pharmacie, ou encore un guichet bancaire automatique.

Ces commodités d'accès offertes par la résidence permettent à de nombreuses mères âgées de ne pas avoir à demander à une personne de leur entourage de les accompagner dans leurs déplacements, que ce soit pour faire l'épicerie ou encore vers d'autres

lieux. Nous avons vu que la mère de madame Poirier a décidé de déménager en résidence deux ans après le décès de son mari. Elle trouvait que la maison était trop grande pour elle seule. Mais la capacité de faire ses déplacements sans l'aide de personne est également déterminante dans son choix :

R : Là-bas, il y avait des activités sur place et... Elle était pas obligée de sortir. Comme ici, il fallait qu'elle sorte le soir pour aller au centre des Aînés. Ça, elle aimait moins ça. Même si on lui offrait d'aller la reconduire, tout ça.

Q : Elle faisait ses courses elle-même?

R : Oui, même jusqu'à l'automne. Il y a un autobus qui venait les chercher au centre, qui les amenait à l'épicerie, tous les mercredis matins. Et il les attendait et les ramenait. Et l'épicerie faisait la livraison à leur appartement, de leurs choses. (...) elle aimait aller faire son tour, même si elle avait pas des grosses commandes, elle allait quand même. Elle disait : « Ça me fait sortir ». Ils venaient les chercher à la porte. Quand elle avait pas beaucoup de choses, elle rapportait son petit sac...

Mais, nous l'avons dit, ces services de transport ne sont pas offerts dans toutes les résidences. La mère de madame Duguet habite dans une résidence où « *il n'y a pas vraiment de services de transport* ». Madame Duguet accompagne donc sa mère à l'épicerie ainsi qu'à ses rendez-vous médicaux. Pour toutes les autres activités, elle n'a pas besoin de sortir. Dans la résidence où habite la mère de monsieur Lebrun, il y a un service de transport hebdomadaire vers une épicerie, mais pour d'autres « courses », plus ponctuelles, elle se fait accompagner :

Ben dernièrement, elle avait besoin de rideaux. Elle a pas de problèmes graves de mobilité, mais ça s'en vient tranquillement. Elle a des problèmes

de cœur fait que c'est sûr qu'elle peut pas partir à pied et faire un grand bout de chemin pour se rendre quelque part. Donc, c'est sûr que pour faire des achats un peu plus importants, elle a toujours besoin de quelqu'un.

On le voit, si le déménagement en résidence permet à plusieurs mères âgées de ne plus avoir à dépendre de quelqu'un pour pouvoir effectuer leurs déplacements « réguliers », il reste que certains d'entre eux, plus ponctuels, nécessitent toutefois d'être accompagnée.

En résumé, la mobilité est également un enjeu important pour les parents âgés. Leur territoire d'action diminuant graduellement, la proximité joue un rôle important. D'une part, la proximité résidentielle avec les enfants qui permet de faciliter les visites et les services, mais aussi une intervention rapide en cas de problème. La proximité des services et des commerces ensuite, qui permet aux parents de continuer à y avoir accès sans avoir à dépendre d'une personne de leur entourage.

7.2.3 Les relations et activités sociales

Enfin, la fatigue accompagnant l'avancée en âge a des répercussions sur les relations et activités sociales. Les enfants constatent que leurs parents diminuent leurs sorties, leurs activités et leurs rencontres, se repliant progressivement sur des activités plus « calmes », telles que la lecture ou la télévision. Leurs relations sociales sont plus ciblées, et se concentrent principalement sur des membres de famille.

Concernant le repli sur des relations sociales plus ciblées, il faut noter que celui-ci ne s'explique pas seulement par la fatigue qui s'installe, mais aussi par la « disparition » progressive des proches qui vieillissent également. Madame Poirier exprime bien la disparition progressive du réseau social de sa mère :

Q : Vous m'avez dit qu'elle avait des amis dans cette résidence quand elle a choisi d'y aller?

R : Oui. Elle avait des bonnes amies. Et là, même, aussi, les derniers temps, il en restait moins, parce que elles vieillissaient elles aussi et il y en a qui sont décédées, qui sont parties en centre parce qu'elles étaient plus assez autonomes. Ça, ça l'a marquée beaucoup. Il y en a qui étaient dans d'autres centres, mais elle a pas eu de nouvelles. Elle savait pas où elles étaient et tout ça. Parce que c'est ça, un moment donné, le réseau se... Elle s'était fait d'autres amies, mais c'est pas pareil que les gens que tu vois depuis longtemps. Le vide se faisait autour d'elle. C'est la vie, hein...

Ce sont également les activités sociales que les parents diminuent. Le récit de madame Lauzon est particulièrement éclairant sur ce point. Le père de madame Lauzon était un homme « casanier », « pantouflard », à l'inverse de sa mère qui est une femme très sociable. Elle nous dit que sa mère a « beaucoup souffert » de cette situation pendant tout sa vie. À la suite du décès de son mari, sa mère va multiplier les sorties et les voyages.

Elle allait danser le lundi, le mercredi, le vendredi. Tous les petits voyages... elle sortait, elle allait là, elle allait là, elle allait là... pendant environ... je sais pas là, une dizaine d'années. Elle a essayé de rattraper le temps perdu! Pis, elle s'est fait beaucoup d'amis! Ce qu'elle avait pas avant, elle avait pas connu ça. Elle s'est fait des amis, elle sortait, elle sortait, elle avait du plaisir! Alors ça, ça a bien été là, pendant longtemps. Pis là, après ça, elle s'est calmée un peu, par la force des choses...

elle a eu quatre-vingt-deux mettons, et puis là, ça a ralenti un petit peu, mais encore, elle allait à l'âge d'or comme une fois par semaine! Pis, les petits voyages ben se sont... ça diminué un peu... ça la fatiguait, pis elle aimait moins ça... et puis, c'est là qu'elle a commencé à sortir un petit peu plus avec nous autres...

7.2.3.1 Les dangers : la solitude et l'ennui

Lorsque les enfants nous parlent du processus par lequel leurs parents âgés en viennent à diminuer leurs activités sociales et à se concentrer sur des relations plus ciblées, principalement familiales, le danger identifié est celui de l'ennui et, dans les cas extrêmes, la solitude.

Revenons encore un peu sur le récit de madame Lauzon, dont la mère vit seule :

Fait que ça, c'était un petit peu le portrait de son horaire, là... ce qui se passait dans sa vie. Ça, c'est à peu près dans les deux dernières années, elle avait sa petite activité du mercredi, le samedi on sortait on allait...faire sa petite épicerie... Des fois je prenais des journées de congé. Anciennement, je prenais toujours le lundi. Y'a peut-être quatre ans, cinq ans, je prenais toujours mon lundi de congé et puis je la sortais! On sortait, on allait manger des patates frites, un petit hot-dog, elle aimait ben ça! Je l'amenais voir quelque chose, je l'amenais voir quelqu'un, je l'amenais se promener en chaise roulante. J'avais acheté une chaise roulante, pis je l'amenais en ville mettons... Des petites choses... On avait eu beaucoup de plaisir ensemble... y'a quatre, cinq ans, trois ans... mais après ça, ça a commencé à la fatiguer. Alors là, j'ai commencé à sauter. Sauter un lundi. Là, quand on est tombé en hiver, ah là, y'était pu question... elle voulait plus rien faire... Elle voulait

plus sortir. Fait que là, ça a commencé ça déboulé mon truc... Pis, j'ai cessé un peu de le faire... Je le faisais encore à l'occasion, mais pas trop souvent. C'était pas régulier... Comme avant, je l'avais amenée voir des, expositions... Sa vue était pas trop faible encore. Alors, j'avais vu... on avait vu toutes sortes de choses ensemble, là... le musée, oh! Qu'elle avait donc aimé ça! Des choses comme ça, des petites sorties là. Des fois, ça faisait pas grand-chose... on faisait un tour en voiture, pis on arrêtait manger quelque part, ou je l'amenaient voir quelqu'un dans la famille, une cousine qui demeure un petit peu à l'extérieur de Montréal... des petites choses... Mais, dans la dernière année et demie là, on faisait pu grand-chose : ça la fatiguait! Ça la fatiguait, elle revenait chez elle là, même en chaise roulante, même si je la laissais pas marcher du tout du tout! Ça la fatiguait trop, alors.

Madame Lauzon s'arrange alors pour que sa mère puisse encore se distraire. Elle se procure une visionneuse auprès de l'Institut Louis Braille. Puis, lorsque la vue de Clarisse baisse encore, un appareil qui lui permet d'écouter des livres enregistrés. Finalement, la dernière année, ses occupations se limiteront à l'écoute de la radio et à des conversations téléphoniques. Madame Lauzon nous explique que lorsqu'elle appelle le CLSC pour demander un peu d'aide, on lui demande si sa mère a besoin de quelqu'un pour l'aider à faire sa toilette. Mais sa mère n'en veut pas :

le CLSC ben, y'a une travailleuse sociale, mais je l'avais déjà appelée... je pense que ma mère avait peut-être quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf à ce moment-là, pis j'avais dit : « Vous pourriez pas nous aider un peu là, à garder ma mère dans son foyer? ». Pis là, ils m'avaient dit : « Ben, quels sont ses besoins? Qu'est-ce qu'elle a besoin? Est-ce qu'elle a besoin de prendre sa douche? Quelqu'un pour prendre sa douche? On peut aider à la

douche ». Non! Ma mère voulait rien entendre de ça! Alors, c'était non!

Q : Pourquoi elle voulait pas?

R : Ma mère voulait pas. Elle prenait son bain une fois par semaine... c'était pas vraiment... je lui avais installé une grosse... un espèce d'appui si vous voulez, sur le rebord du bain, parce qu'un moment donné elle s'accrochait après la porte de là, la petite porte de la chambre de bain là, c'était pas tellement bon, alors je lui avais acheté un truc là, spécialement pour les gens qui sortent de leur bain, c'était très solide. Alors, elle pouvait s'appuyer là-dessus. Et puis, elle en sentait le pas le besoin. Je lui en avais demandé, je lui avais demandé son opinion : « Est-ce que t'aimerais avoir quelqu'un pour t'aider? » Et puis, elle m'avait dit : « Non, pas pour le bain »

Q : D'accord...

R : Ce qu'elle aurait aimé, c'est peut-être quelqu'un qui serait plus, peut-être plus venu la divertir, c'était au niveau du divertissement que ma mère, surtout dans la dernière année là, c'était pénible, elle s'ennuyait un petit peu plus, elle pouvait de moins en moins faire des choses, tout était fatigant.

Ce sont alors les conversations téléphoniques qui deviennent l'activité principale de sa mère pour passer le temps.

Elle avait des gens qui l'appelaient... y'avait une autre dame qu'elle connaissait depuis longtemps, qui l'appelait pas mal une fois par jour. Y'avait un monsieur avec qui... qu'elle connaissait depuis longtemps, qui avait perdu sa femme. Ils se connaissaient depuis vingt ans. Il l'appelait souvent lui aussi. Fait que c'était surtout son, son activité dans les derniers temps là, elle parlait beaucoup au téléphone. Les gens l'appelaient pis elle parlait au téléphone. Mais elle était toujours couchée, là... les derniers six mois, était toujours couchée. « Qu'est-ce tu fais maman? » « Oh! Ben j'ai déjeuné, pis j'suis fatiguée j'ai été me

*recoucher ». Tu l'appelais dans l'après-midi :
« Comment ça va maman? Qu'est-ce que tu fais
là? » « Ah! Ben! Y'a rien de bon à la télévision, j'ai
été me coucher! » (rire)*

7.2.3.2 Déménager en résidence pour garder une vie sociale

Les enfants des mères qui ont déménagé en résidence nous mentionnent que ce déménagement leur a permis de continuer à jouir d'un réseau social, d'être entourées, d'avoir des activités à proximité. Moins mobiles, celles-ci peuvent craindre les sorties et la résidence permet, tout en restant sur place, de pratiquer diverses activités et de voir du monde.

Suite au décès de son mari, la mère de monsieur Valiquette décide d'emménager dans une résidence. Monsieur Valiquette nous dit que sa mère aurait très bien pu continuer de vivre chez elle, mais qu'elle a préféré déménager pour ne pas rester seule.

*Où ce qu'elle restait, c'était des appartements pour
personnes âgées, mais pour autonomes. Donc, je
veux dire, ces personnes-là, ils se tiennent toutes,
90 % c'est des femmes, c'est des veuves; y avait
juste une couple d'hommes, mais toutes les
femmes sur l'étage c'était des copains, ils jouaient
aux poches, jouaient aux quilles, faque y avait
toujours des activités.*

En allant vivre dans une résidence, les mères savent qu'elles choisissent non seulement un nouvel environnement physique, mais également un nouvel environnement social dans lequel elles auront à

s'intégrer. Les enfants nous parlent de différents critères pris en considération par leur mère dans le choix de la résidence.

Nous avons vu que quelques années après la mort de son conjoint, la mère de monsieur Chouinard, choisit de déménager dans une résidence. Plutôt que de choisir une résidence qui la rapprocherait de ses enfants, monsieur Chouinard nous explique qu'elle a préféré une résidence privée située à une dizaine de kilomètres de chez elle, dans son village natal. La résidence est une ancienne maison de retraite pour religieux. Il y a une quinzaine de pensionnaires, toutes des femmes, encore autonomes.

C'est important pour ma mère... il y a une chapelle, pis il y a la messe tous les matins à 11 h. Elles sont toutes là, à 11 h le matin... tout le monde prie. Comme dit ma mère, elle prie pour ceux qui ont pas le temps de prier...

Lors du déménagement, monsieur Chouinard fait le voyage pour l'aider à vider la maison et il est présent lors de l'arrivée de sa mère dans la résidence. Il est très impressionné par l'accueil chaleureux que les autres résidentes ont réservé à sa mère, ça le rassure. Il entrevoit que ces personnes prendront soin de sa mère et pense que ce sont elles, désormais, qui formeront son réseau social. Selon monsieur Chouinard, ce qui était important pour sa mère dans le choix de la résidence, c'était donc que l'environnement corresponde à ses valeurs religieuses plutôt que de se rapprocher de chez ses enfants qui habitent à Montréal.

Madame Duguet nous explique que, pour sa mère, une bonne intégration dans un nouveau réseau social est également un élément important dans le choix de la résidence. C'est pour cette raison que sa

mère a choisi un logement dans une toute nouvelle résidence afin qu'il n'y ait pas de « groupes » déjà constitués qui pourraient être un obstacle à son adaptation.

Et ça, où elle est allée, c'était en construction. Elle a comme loué sur papier... Et le fait que c'était tout à fait neuf, ça l'intéressait aussi parce que y avait pas de clans... Maman, c'est une personne qui aime les gens, elle aime beaucoup jouer au 500, et tout ça. C'est une personne qui aime les gens.

En résumé, l'inscription des parents dans des relations et activités sociales est essentielle. Nous avons d'ailleurs vu, au point 7.1 que la capacité de s'adonner à des activités sociales est l'une des preuves de l'autonomie des parents donnée par les enfants. Ces relations et activités sociales peuvent graduellement se canaliser vers certains membres de la famille. Toutefois, plusieurs mères choisissent de déménager en résidence, ce qui leur permet de préserver un réseau social et des activités, en dehors du cercle familial.

Ainsi, même lorsque les personnes que nous avons rencontrées considèrent leurs parents âgés comme étant totalement autonomes, elles font état de cette diminution de « l'impulsion vitale » identifiée par l'équipe de Jean-François Barthe (1990). Cette baisse de l'énergie qui accompagne l'avancée en âge impose alors aux parents âgés de faire des choix, de se « dépendre » de certaines choses pour mieux garder l'emprise sur d'autres. Il s'agit notamment pour ces parents de modifier l'environnement résidentiel en y apportant des adaptations ou en déménageant dans un endroit plus petit et plus sécuritaire ; il s'agit aussi de modifier les habitudes de déplacements, renoncer

éventuellement à la voiture ; il s'agit enfin de ralentir le rythme des sorties et des activités et d'investir ses forces dans des domaines plus circonscrits.

Nous avons également pu constater que dans certains cas, l'augmentation de cette « fatigue » inhérente à l'avancée en âge amène les enfants des parents âgés à aborder la question des « risques ». L'identification de ces risques par les parents eux-mêmes ou leurs enfants amène alors à des changements et adaptations plus importants. Il peut s'agir d'adaptations apportées au logement ou d'un rapprochement physique avec un enfant. Il peut s'agir également de changements dans les habitudes de déplacements ou dans l'organisation des rencontres.

7.3 La résidence : de l'autonomie à l'indépendance

Les enfants dont la mère a déménagé en résidence nous expliquent que ce déménagement constitue un moyen, pour elles, de garder une certaine « emprise » sur leur quotidien. Leur nouvel environnement leur permet de se sentir en sécurité, de maintenir des relations sociales et d'avoir accès à des services et activités diverses. Toutefois, comme nous allons le voir, les enfants de ces femmes nous les décrivent comme étant non seulement « autonomes » mais également « indépendantes ».

7.3.1 Déménager en résidence pour garder son indépendance

Ainsi, nous venons de voir que les enfants des mères qui déménagent en résidence avancent des motifs en lien avec la « fatigue » qui accompagne l'avancée en âge, pour expliquer leur choix : un logement devenu trop grand à entretenir, un besoin de sécurité, des changements dans le rapport à l'environnement ou encore un moyen de maintenir des relations sociales accessibles. Toutefois, un autre motif apparaît dans le discours de ces enfants : le désir d'indépendance de leur mère à l'égard de leurs enfants.

En effet, ces mères âgées qui vivent en résidence ne veulent pas avoir à compter sur leurs enfants pour continuer à vivre chez elles. Ces femmes sont non seulement autonomes, mais elles veulent également conserver leur indépendance envers leurs enfants.

Madame Duguet nous décrit sa mère comme étant une femme forte, ce qu'elle explique par le fait que, puisque leur père était souvent malade, leur mère a dû, seule, prendre en charge la famille. Elle est retournée sur le marché du travail et, grâce à son salaire, tous les enfants ont fait des études. Pour madame Duguet, c'est grâce à cette expérience de vie que sa mère est devenue indépendante et que, du coup, elle n'aurait jamais pu imaginer aller vivre chez l'un de ses enfants :

C'est une personne qui aime son indépendance aussi. Ça a été un peu la femme forte chez nous, parce que mon père a été souvent malade. On était quand même 5 enfants. Alors, elle a tout pris en main. Quand ils avaient acheté la maison, mon père est tombé malade et à ce moment-là, c'était

pas des assurances comme aujourd'hui, alors elle est allée travailler... On était quand même cinq... (...) C'était la femme forte.

Nous l'avons vu, la mère de monsieur Chouinard déménagera dans une résidence située dans son village natal, situé à près de trois heures de route de chez ses quatre fils qui vivent tous à Montréal ou dans sa banlieue.

Q : Elle, elle a pas imaginé se rapprocher de vous, venir à Montréal?

R : C'est arrivé que; quand elle en parlait, ma mère a toujours dit la même chose, c'est « j'irai pas déranger ou badrer (ma mère dit badrer), j'irai pas badrer mes enfants avec ma compagnie ». C'est comme si, pour elle, elle l'a déjà dit : « Vous avez vos vies, vous avez vos enfants, vous avez vos emplois, vous avez vos contraintes, et je ne veux pas aller déranger personne ». Badrer : bother, ça vient de l'anglais... badrer, déranger... Elle s'est dit « moi je ne veux pas déranger personne ». Je sais pas... c'est quelqu'un d'indépendant aussi. Elle est comme ça. C'est... une femme... « j'dérange pas... ».

7.3.2 La résidence : un « chez soi » ?

Lorsque leur mère déménage en résidence, les enfants nous décrivent spontanément les lieux en évoquant plusieurs caractéristiques de l'environnement. D'une part, comme nous l'avons vu, la description de la résidence se fait évidemment en lien avec les motifs du déménagement : leurs mères déménagent dans de petits appartements situés dans un environnement sécuritaire avec un équipement adapté et plusieurs commodités. Elles y ont également un réseau amical et y pratiquent plusieurs activités. Mais d'autre part, ils décrivent également la résidence selon leurs propres préoccupations. En effet, pour ces

enfants, il est important de nous confirmer, et par la même occasion de se confirmer à eux-mêmes, que leurs mères se sentent bien dans leur nouvel environnement et qu'elles ne sont pas « placées » dans une institution. Pour ce faire, plusieurs d'entre eux insistent sur les qualités de l'environnement physique, mais ils mettent surtout l'accent sur le fait que leur mère se considère « chez elle » et qu'elle y est heureuse.

L'une des caractéristiques de l'environnement physique qui revient dans plusieurs récits concerne la taille des habitations. En effet, celles-ci ne doivent pas être trop grandes et conserver une dimension humaine. Par exemple, madame Poirier nous dit :

Elle avait déjà son nom là-bas et elle avait des amis là-bas. Elle était bien, elle avait un beau logement et bien des facilités. Beaucoup de légumes autour. C'était pas une tour, là, de 15 étages. Ça, non, elle est allée en voir et elle voulait pas aller là.

La quasi-totalité des enfants note que le fait que leur mère soit en résidence n'empêche pas qu'elles se considèrent « chez elles ». Monsieur Lebrun exprime bien, lui aussi, l'importance que sa mère se sente chez elle :

Ma mère a toujours son appartement, dans une résidence de personnes âgées, c'est comme ça qu'on appelle. Elle est très autonome. (...) C'est comme une maison d'appartements sauf qu'il y a des services connexes qui sont vraiment adaptés à des personnes qui sont un peu plus âgées. Donc, si elle veut, elle peut aller manger, il y a une salle à dîner en bas, elle peut aller manger là tous les jours. Il y a des services pour faire le ménage, et cetera. Fait qu'elle pourrait, si elle voulait, ne rien faire, ce qu'il appelle les plans de maintien à domicile. Mais c'est son appartement, elle reste là pis elle est très indépendante.

Le fait que les enfants considèrent que leur mère est chez elle peut se comprendre par deux éléments importants. D'une part, lorsqu'elles déménagent en résidence, ces femmes signent un bail. C'est d'ailleurs l'une des caractéristiques qui distingue la résidence de l'institution pour personnes non autonomes. D'autre part, le logement qu'elles louent dans la résidence n'est pas meublé. Elles s'y installent donc avec leur propre mobilier, ce qui favorise certainement ce sentiment de se considérer « chez elles ».

Déménager en résidence ne signifie donc pas « entrer en institution ». Il s'agit, pour les enfants, d'un déménagement de leur mère vers un autre logement, plus adapté à leurs besoins et pourvu en services plus ou moins nombreux. Il faut alors que ce logement présente des caractéristiques qui puissent établir un sentiment de familiarité avec les conditions de vie passées. Et cette familiarité dont les mères ont besoin pour effectuer cette transition peut être trouvée à travers les caractéristiques physiques du lieu ou encore à travers le maintien des liens.

7.3.3 Le refus de la résidence : un refus de vieillir

Si les mères qui déménagent en résidence choisissent cette option afin de garder une « emprise » sur leur vie quotidienne ainsi que leur indépendance à l'égard de leur entourage, d'autres enfants nous diront que, pour leurs parents, accepter ce changement serait le témoin d'un vieillissement qu'ils ne se sentent pas encore capables d'accepter.

Pour la mère de madame Chouinard, par exemple, aller vivre en résidence, c'est cesser de vivre prématurément. Elle nous dit que, pour sa mère qui a plus de 80 ans et qui est encore totalement autonome, la résidence est un endroit où l'on s'ennuie, où la vie s'arrête puisque tout est organisé pour que l'on n'ait plus rien à faire. Pour continuer de vivre, il s'agit de combattre l'inactivité. Il faut se maintenir en mouvement pour garder la forme, continuer à « faire » et ne pas se reposer.

Et euh...ma mère est venue à la résidence où ma belle-mère habite. Ma mère elle dit : "Moi, elle dit, je suis pas prête, elle dit, je serais pas capable". Elle dit "Je serais pas capable de rester assise dans mon appartement à attendre... pis que quand c'est l'heure du dîner d'aller manger. (...) Elle dit : "Je me vois pas encore là, malgré mon âge" (rires). (208 b)

Le père de madame Poirier n'est pas prêt non plus à vivre ce changement. Elle nous raconte que ses parents se sont inscrits sur une liste d'attente pour avoir une place dans une résidence. Mais son père « *n'était pas prêt* ». S'il s'était manifestement résigné à l'idée, il décéderait avant qu'une place ne se libère : « *Fait que c'est ça, les choses se sont arrangées d'elles-mêmes* ».

Ces personnes nous disent que leurs parents âgés « ne se sentent pas prêts à vieillir » ou « n'aiment pas ça ». Si la résidence n'est pas forcément associée à des besoins de prise en charge, il n'en reste pas moins que c'est une étape importante, un changement significatif. C'est abandonner la maison où l'on vit souvent depuis de longues années, seule ou avec son conjoint, pour aller vivre dans un immeuble à appartements associé, sinon à une perte d'autonomie, à tout le moins, à une étape franchie vers la vieillesse.

7.4 L'autonomie financière

Lorsqu'ils nous parlent de leurs parents âgés, la gestion administrative et l'autonomie financière sont aussi fréquemment abordées par les enfants. Il s'agit des paiements de factures, placements financiers, déclaration de revenus, vente d'un terrain ou d'une maison.

Ces questions relatives à la gestion administrative et financière sont tout d'abord à mettre en lien avec le contexte socio-historique dans lequel ces parents ont vécu. En effet, à l'époque, si de nombreuses femmes avaient une profession avant leur mariage, celui-ci mettait un terme à leur carrière professionnelle, comme le précise madame Poirier : « *Quand elle s'est mariée, elle [sa mère] a arrêté de travailler. Parce que c'était pas bien qu'une femme mariée travaille, à ce moment-là* ». La plupart des mères ont donc été des femmes au foyer, financièrement dépendantes de leur conjoint.

Dans le contexte d'une dépendance financière envers leur conjoint, deux cas de figure se dessinent : certaines femmes, tout en étant dépendantes financièrement, pouvaient « tenir les cordons de la bourse », gérant le budget familial, payant les factures et s'occupant des économies. Pour d'autres femmes, cette gestion du budget familial était assumée par leur conjoint. Ces deux contextes bien différents vont évidemment avoir un impact important sur la capacité de ces femmes de prendre en main leur gestion administrative et financière au moment du décès de leur conjoint.

7.4.1 L'administration des finances

S'étant retirées du marché du travail le temps d'élever leurs enfants, certaines mères y sont toutefois retournées. Souvent employées à temps partiel, elles occupent des professions qui, à l'époque, étaient typiquement féminines : secrétaires, enseignantes, infirmières, préposées aux bénéficiaires ou encore vendeuses.

Pour ces mères, tout comme pour celles qui, tout en étant des femmes au foyer, s'occupaient de la gestion des affaires administratives et financières, le décès du conjoint ne provoque pas de besoin d'aide dans ces domaines. Totalement indépendantes financièrement, ces femmes le sont aussi au niveau de la gestion. Leurs enfants en expriment d'ailleurs beaucoup de fierté. Monsieur Chouinard nous raconte que lorsque sa mère a vendu sa maison, personne n'est intervenu et qu'elle ne s'est pas laissée impressionner par les agents immobiliers :

Les acheteurs, les gens qui sont venus, ceux qui ont fait l'offre la première fois... ma mère leur a dit : "Écoutez, à ce prix là, on se parlera pas longtemps". C'était beaucoup trop bas pour elle, elle a dit : "Non, j'ai un prix, et j'ai l'intention d'avoir le prix". Vous savez quoi? Ça a pris. Cet acheteur-là, je ne sais pas si il avait l'impression qu'il parlait à une vieille femme, pis il a voulu en profiter, mais entre, entre le prix qu'il a fait original et le prix qu'il a dû consentir à la fin, le prix a monté de 30 000 dollars. La madame, elle a tenu son bout pis elle a eu le prix qu'elle voulait.

Le père de madame Poirier travaillait souvent à l'extérieur de la ville. C'est donc sa mère qui s'occupait de gérer la maison. Après le décès de son conjoint, cela lui a permis de continuer à assurer elle-même la gestion de ses affaires :

C'était une femme qui était capable de voir à ses affaires et tout ça. Parce que mon père a longtemps travaillé à l'extérieur, quand on était jeune. Fait qu'il fallait qu'elle s'organise. C'est elle qui... il fallait que... quand elle était toute seule avec les enfants, c'est elle qui organisait toutes les choses.

Ces mères âgées n'ont donc pas eu besoin que leurs enfants s'occupent de l'administration de leurs affaires.

7.4.2 Apprendre ou déléguer

Pour les femmes dont le conjoint s'occupait de la gestion des affaires financières et administratives, nous retrouvons deux cas de figure : certaines vont vouloir prendre en main elles-mêmes la gestion et les finances alors que d'autres vont déléguer ces tâches à leurs enfants.

Après avoir laissé le contrôle de la gestion des finances aux mains de leur mari pendant de nombreuses années, à la suite du décès de ce dernier, certaines femmes veulent accéder à l'indépendance. Il s'agira alors pour les enfants de les aider dans leur apprentissage. La mère de madame Lauzon a 71 ans lorsque son mari décède. Madame Lauzon nous dit :

Mon père c'était un petit peu le type qui contrôlait les finances, il contrôlait tout, pis euh... c'est ça. Ma mère, il a fallu qu'elle se reprenne en main, qu'elle se relève les manches, pis qu'elle dise : "Bon ben là... il faut que fasse face à la musique? Je suis toute seule". Faire des chèques, euh... payer les comptes.

Madame Lauzon et sa sœur vont alors lui apprendre comment faire.

Dans d'autres cas, ces mères âgées vont déléguer les tâches administratives et financières à leurs enfants. Monsieur Tremblay nous dit :

C'est moi qui s'occupe des comptes de banque, qui paye les comptes... euh... l'électricité, le Bell... les bébelles, les impôts, c'est moi qui fait faire ça, c'est moi qui s'en occupe... t'sais ma mère a....D'après moi elle a jamais fait ça de sa vie là...

7.4.3 Le contrôle des finances comme dernier rempart de l'autonomie

Selon les enfants des mères qui ont elles-mêmes pris en main la gestion de leurs finances, garder une certaine emprise sur cet aspect de leur vie est important. En effet, perdant peu à peu la maîtrise dans d'autres domaines, plusieurs mères âgées vont insister pour continuer à exercer un minimum de contrôle sur leurs finances, ce qui apparaît comme une sorte de dernier rempart, dernier témoin de leur autonomie.

La mère de madame Saint-Cyr s'est toujours occupée elle-même de ses affaires financières et administratives. Mais les dernières années de sa vie, aux yeux de Madame, elle devient de plus en plus vulnérable face aux solliciteurs malveillants et risque de « se faire avoir ». Pour que sa mère soit en sécurité, pour la protéger, Madame va alors progressivement, avec l'accord de sa mère, prendre en charge la gestion administrative et financière des affaires de sa mère. Elle s'occupe, entre autres, de mettre à jour son livret de compte :

Elle voulait avoir trois mille dollars dans son compte. Dans le temps, on n'avait pas d'ordinateur, ça commençait les guichets automatiques, les dernières années. Bon! Alors,

euh, je lui apportais toujours son carnet, alors, euh, j'allais à la caisse, je faisais mettre son carnet à jour, elle était contente de ça, elle avait une sécurité financière.

La mère de madame Lauzon qui perd la vue délèguera progressivement la gestion de ses finances et de l'administration quotidienne à sa fille, mais elle tient tout de même à signer elle-même ses chèques en se servant d'un appareil spécial qui lui permet de grossir jusqu'à trente fois les caractères.

La paperasse, la paperasse était empilée... d'habitude, c'était moi, là. La paperasse était empilée, et pis là je passais à travers de tout ça, si y avait des chèques à faire, elle voulait quand même signer ses chèques elle-même, alors je préparais tout, pis je lui laissais signer ses chèques. Même si j'avais une procuration sur le compte, elle voulait garder ça... pis c'est important aussi à quelque part de pas bousculer trop les choses (...) Alors pour faire un chèque, elle voyait son chèque, elle voyait sa ligne pis elle était capable de signer. À la fin, c'est à peu près tout ce qu'elle pouvait faire.

7.4.4 Des parents financièrement autonomes

Selon le Conseil National des Aînés, le pourcentage des personnes âgées de 65 ans et plus en situation de précarité financière est à la baisse au Canada. Selon le rapport sur la question du faible revenu (2009), le pourcentage de personnes âgées vivant sous le seuil de faible revenu est passé de 21.3 % en 1980 à 5.4 % en 2006. Ces chiffres sont encourageants, mais cachent en réalité de grandes inégalités selon le sexe et la situation domestique. En effet, les femmes âgées qui vivent seules sont 16.1 % à vivre sous le seuil de faible revenu comparativement à 14.0 % des hommes qui vivent seuls et

1.4 % des couples âgés. Par ailleurs, les revenus moyens de l'ensemble des hommes et des femmes âgés sont aussi inégalitaires. Au Québec, en 2000, les hommes de 65 ans et plus ont un revenu moyen de 25 630 dollars comparativement à 16 462 dollars pour les femmes (Langis, 2004).

Au Québec, les personnes âgées qui ne travaillent plus peuvent bénéficier de plusieurs sources de revenus. Selon Georges Langis (2004), deux types de mesures existent dans le système de sécurité du revenu à la retraite : les mesures d'assistance et les mesures d'assurance. Dans le groupe des mesures d'assistance, nous retrouvons la Pension de la Sécurité de la vieillesse (PSV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et l'Allocation du conjoint, trois programmes financés par le gouvernement fédéral. Dans le groupe des mesures d'assurance, nous retrouvons le Régime des rentes du Québec et les régimes privés de retraite (par exemple, les REER, régimes enregistrés d'épargne-retraite).

Selon l'économiste Ruth Rose (2008), le revenu moyen annuel des Québécois de 65 ans et plus en 2003 est d'environ 25 000 dollars. Toutefois, on note des écarts importants entre les hommes et les femmes puisque ces dernières avaient un revenu moyen de 19 000 dollars alors que les hommes de plus de 65 ans avaient un revenu moyen d'environ 31 000 dollars.

Toujours pour 2003, selon le Portrait des aînés du Canada (Turcotte et Schellenberg, 2006), au Québec, près de 20 % des personnes de 65 ans et plus sont considérées comme étant « à faible revenu ». À nouveau, on constate des disparités importantes selon le

sexe puisque 26 % des femmes sont à faible revenu pour près de 11 % des hommes.

Si les enfants que nous avons rencontrés nous parlent volontiers des aspects logistiques de la gestion administrative et financière, ils ne nous parlent pas spontanément des aspects financiers à proprement parler. Et lorsque nous abordons la question, ils nous affirment tous que leurs parents sont financièrement autonomes. Souvent propriétaires de leurs logements, bénéficiant d'une pension de vieillesse, de suppléments de revenus, ils paient eux-mêmes l'entièreté de leurs charges quotidiennes ainsi que tous les services auxquels ils font éventuellement appel (femme de ménage, livraison de repas, ...).

Les parents âgés des personnes rencontrées sont donc financièrement autonomes. Mais, si leurs enfants ne leur donnent pas d'argent, ils ne leur en demandent pas non plus en échange de certains services rendus. L'exemple de monsieur Tremblay qui a réservé un logement à ses parents pendant dix ans sans jamais leur demander de loyer est éloquent. Même si ses parents ont installé quelques meubles dans l'appartement et qu'ils viennent y passer une nuit de temps en temps, monsieur n'estime pas que ses parents vivent là. Ils n'ont donc pas à payer de loyer. Et lorsqu'ils viendront s'y installer à demeure, il ne leur demande qu'une petite contribution, « *même pas un loyer* », pour couvrir quelques charges.

Alors que les femmes âgées qui vivent seules sont les plus susceptibles de vivre dans la pauvreté, les mères âgées de nos répondants qui vivent seules sont très généralement propriétaires du logement dont elles ont hérité au décès de leur mari et bénéficiaires

d'une pension de vieillesse. Elles subviennent à l'entièreté de leurs besoins avec les revenus dont elles disposent.

Mais plusieurs enfants vont également mettre en lien l'autonomie financière de leurs parents avec le processus de « déprise ». En effet, renonçant à leur voiture, diminuant leurs sorties et leurs activités sociales, les parents diminuent également leurs dépenses, ce qui explique, pour de nombreux enfants, que leurs parents n'ont pas de problèmes financiers. Nous venons de le voir, la mère de madame Lauzon diminue progressivement ses activités. Lorsqu'on lui demande si sa mère était financièrement autonome, elle nous répond par l'affirmative :

Mais, je vous dis... les dernières années là, c'est pas, c'est pas les dépenses qui l'étouffaient là, parce que y'avait plus rien là, elle s'habillait presque plus parce qu'elle sortait plus, elle avait plus rien besoin! Les, les garde-robes regorgeaient de vêtements (rire) Les divertissements, ben... elle y allait, mais de moins en moins... Les voyages, nous on a un véhicule récréatif, et pendant plusieurs années elle est venue avec nous (282).

Aucun enfant ne nous parle de difficultés financières rencontrées par leurs parents âgés. Seules deux enfants évoqueront brièvement l'avantage du partage des dépenses dans le cas d'une cohabitation entre leurs parents âgés et un enfant. Pour les autres, il s'agira toujours de dire que leurs parents sont financièrement autonomes. Propriétaires de leur maison, bénéficiaires de pensions de vieillesse et, dans certains cas, d'un supplément de revenu garanti, peu dépensiers, leurs parents âgés n'ont pas de problèmes d'argent.

Deux autres raisons peuvent également expliquer ce silence autour des questions d'argent. D'une part, nous avons de la difficulté à

recruter des personnes à faibles revenus. Nous l'avons vu lors de la présentation des personnes rencontrées, celles-ci appartiennent, pour la plupart, à la classe moyenne, leurs parents n'ayant pas de problèmes financiers. Mais, d'autre part, même lorsque les personnes rencontrées sont à faibles revenus, elles ne parlent pas de leurs problèmes financiers, semblant vouloir, pour une raison ou l'autre, garder ce sujet dans l'ombre.

7.5 En conclusion : la frontière entre « être en relation » et « aider »

Nous avons présenté, lors de la revue de littérature, plusieurs résultats de recherches sur les aides à des parents âgés qui sont considérés comme étant « dépendants ». Rappelons quelques-uns des constats qui ont inspiré notre propre questionnement.

De nombreuses études insistent sur la nécessité de sortir d'une vision purement instrumentale des aides aux personnes âgées dépendantes. Plus particulièrement, nous avons repris les résultats des études de Barbara Bowers (1987) et Jean-Pierre Lavoie (2000) qui insistent sur les besoins qui relèvent de la protection de l'identité des parents âgés dépendants. Pour parvenir à protéger cette identité, il s'agit de préserver l'image du parent dépendant, son intégration relationnelle (tant familiale que sociale) ainsi que sa trame biographique. Les deux auteurs dressent plusieurs constats concernant ces besoins. Tout d'abord, ils notent que l'une des particularités de ces besoins tient à la nature invisible, intangible et, la plupart du temps, silencieuse de ceux-ci. Ces besoins ne font donc pas l'objet d'une définition « objective » qui pourrait être facilement prise en compte dans les

instruments de mesure standardisés. Enfin, les auteurs relèvent que ces besoins sont considérés par les aidantes comme étant plus importants que les besoins instrumentaux.

En écho à ces résultats, l'une des questions de recherche de la thèse, rappelons-le, vise à distinguer les soutiens aux parents identifiés comme étant « dépendants » et ceux considérés comme étant « autonomes » par leurs enfants. En effet, il importe de voir si les discours d'enfants qui considèrent leur parent comme étant autonome évoquent, comme dans le cas des parents « dépendants, des besoins de protection de l'image du parent.

Pour ce faire, nous avons procédé en deux étapes. La première consistait à chercher comment les enfants concevaient l'autonomie de leurs parents âgés. La deuxième consistait à identifier les besoins des parents âgés, qu'ils soient considérés comme étant autonomes ou non.

Lorsqu'ils parlent de l'autonomie de leurs parents, les enfants s'appuient sur un certain nombre d'indices et réfèrent à plusieurs domaines pour étayer leur affirmation. Ces domaines recouvrent en partie la définition de l'autonomie fonctionnelle que nous retrouvons dans les outils officiels d'évaluation tels que le Système de Mesure de l'Autonomie Fonctionnelle (SMAF). Toutefois, la définition de l'autonomie de ces enfants dépasse largement la définition fonctionnelle : ils insistent en effet sur le fait que leur parent mène une vie active, tant sur le plan social que sur le plan physique. Nous pouvons donc estimer, comme nous l'avons déjà mentionné, que ces enfants considèrent que leur parent est « âgé sans être vieux », au sens où l'entend Serge Clément (1996). Ces enfants refusent en effet d'identifier leur parent à la figure du « vieux ». Mais plus encore, comme

Barbara Bowers et Jean-Pierre Lavoie l'avaient déjà identifié avec les parents âgés dépendants, nous retrouvons dans cette définition de l'autonomie, l'importance pour les enfants, que leurs parents conservent une inscription dans des réseaux sociaux, tant familiaux que personnels.

Poursuivant notre réflexion, nous voulions savoir si, tout en considérant leur parent âgé comme étant autonome, les enfants considéraient qu'ils avaient néanmoins des « besoins » et lesquels. Nous avons constaté que ces enfants, même s'ils considèrent leur parent comme étant autonome, perçoivent qu'avec l'avancée en âge de se manifeste une certaine fatigue. Et cette fatigue se répercute, tant dans leurs relations aux autres que dans leur rapport à l'environnement. Le rapport des parents âgés aux activités quotidiennes, au logement, à la mobilité, et aux relations et activités sociales se transforme. Les enfants, en nous décrivant ces changements nous montrent qu'ils sont témoins du rétrécissement de l'univers physique et relationnel de leurs parents. Et ils nous décrivent avec justesse cette diminution de l'impulsion vitale de leurs parents et ce besoin que ceux-ci ont d'« économiser leurs forces » (Barthes *et al.*, 1990).

Témoins de l'apparition de cette inévitable « déprise » dont leurs parents font l'expérience, ces enfants font alors état d'un processus d'adaptation dont l'enjeu principal, au départ, est le maintien de l'autonomie des parents âgés.

Les caractéristiques et les conditions de ce processus d'adaptation varient évidemment non seulement d'un parent à l'autre, mais également d'une famille à l'autre. Nous avons vu que monsieur Tremblay accueille ses parents dans le logement au dessus de chez lui.

Après le décès de son père, il accompagne sa mère à l'épicerie chaque semaine et s'occupe de la gestion administrative et financière de ses affaires. Madame Lauzon offre à sa mère de partir en vacances avec elle. Madame Chouinard parle à sa mère tous les deux jours et l'une de ses sœurs « *veille sur elle* ». Lorsque madame Boisvert veut voir sa mère, c'est dorénavant elle qui se déplace jusqu'à Saint-Jean pour ne pas que sa mère ait à conduire jusqu'à Montréal. Madame Bouchard fait l'épicerie chaque semaine pour sa mère.

Ces exemples nous montrent que les enfants, même s'ils considèrent leur parent comme étant autonome, peuvent se trouver fortement impliqués. Toutefois, lorsqu'ils évoquent cette implication (la leur ou celle d'un frère ou d'une sœur), ces enfants ne font que rarement appel à la notion « d'aide ». Ils utilisent davantage des termes tels que : « accompagner » ou « s'occuper de ». Les gestes posés sont davantage considérés comme des « activités » que les enfants accomplissent dans le cadre d'une relation plutôt que comme des « aides » qu'ils leur apportent.

Pour l'enfant, accompagner son parent à un rendez-vous ou à l'épicerie, s'occuper de sa déclaration d'impôt, lui téléphoner régulièrement pour s'assurer que tout va bien, ce n'est pas l'aider. Et cela s'explique d'autant mieux par le fait que le parent n'est pas considéré comme étant en perte d'autonomie. Ces activités ne répondent donc pas à un besoin associé à une perte d'autonomie. Ce sont des activités que les enfants accomplissent dans le cadre d'une relation qu'ils entretiennent avec leurs parents.

Par ailleurs, les enfants inscrivent ces activités dans le cadre d'une continuité relationnelle. En effet, plutôt que d'insister sur les

changements et les adaptations qui ont été apportés dans le but de mieux rendre service, d'entourer ou de protéger leurs parents âgés, les enfants mettent davantage l'accent sur la présence de routines et d'habitudes. Ce faisant, ils insistent encore sur l'absence de « besoins » spécifiques liés à la vieillesse de leurs parents et peuvent continuer de les considérer et de nous les présenter comme étant totalement « autonomes ».

Lorsqu'ils nous parlent de leur parent, les enfants évoquent le plaisir d'être en relation. Ce sont les habitudes, la facilité, la simplicité qui rythment les discours autour des activités réalisées ensemble. Nous avons vu que la mère de madame Chouinard a plus de 80 ans et qu'elle vit seule chez elle. Madame Chouinard considère sa mère comme étant très autonome et très active. Elle l'appelle sa mère tous les deux jours et ses quatre sœurs vont régulièrement lui rendre visite. L'une d'entre elles plus particulièrement « veille » sur sa mère.

Rendre service protéger, adapter l'environnement afin de s'assurer que les parents puissent préserver leur autonomie n'apparaissent donc pas comme des aides pour ces enfants, mais plutôt comme la preuve ou la simple constatation qu'ils sont en relation avec eux.

Q : votre sœur habite aussi à St-Jean-sur-Richelieu?

R : Oui, exact.

Q : est-ce qu'elle a besoin de...

R : De s'occuper de ma mère? Non... non. Elle va faire comme, comme moi là... elle l'appelle, voilà. Des fois, moi j'y vais... maintenant, elle conduit moins. J'aime mieux... elle a pu le goût de conduire autant. On fait des activités, ma sœur fait

pareil... on l'invite à souper. C'est plus facile, hein, pour elle...

La caractéristique spécifique qui semble distinguer ces « activités réalisées » avec ou pour leurs parents d'une éventuelle « aide offerte » est essentiellement de ne pas être identifiée et définie comme telle par les personnes rencontrées. En effet, lorsque nous leur avons demandé si leurs parents avaient besoin d'aide, ces enfants répondent tous par la négative. C'est seulement à la suite de questions portant sur des actes précis que les personnes nous disent qu'ils accompagnent leurs parents pour faire leurs courses ou qu'ils s'occupent de leur gestion administrative ou financière.

La mère de madame Poitras a 99 ans. Elle vit seule, chez elle, en région, dans une maison voisine à celle de l'une de ses filles.

R : Elle est autonome! Complètement!

Q : Elle fait ses courses?

R : Avec ma... avec ma sœur, oui...

Toutefois, pour notre part, il nous semble difficile de ne pas considérer ces activités comme étant des réponses à des besoins de parents âgés, et donc, des aides que les enfants apportent à leur parent âgé. Refuser de considérer ces aides comme telles nous permet de répondre à notre questionnement sur les besoins de protection de l'image du parent âgé autonome. En effet, il apparaît assez évident que l'identification de besoins n'est pas absente des discours des enfants qui considèrent leur parent comme étant autonome. Toutefois, en refusant de considérer qu'ils « aident » leur parent, ils contribuent à la protection de leur image en tant que personne « autonome ».

Nos résultats nous portent donc à croire que ce n'est pas tant la nature du geste posé qui définit « l'aide » mais bien le sens qu'en donne les enfants en fonction de l'image qu'ils ont (et qu'ils veulent préserver) de leurs parents.

Nous allons voir au chapitre 8 que le degré de participation des enfants au processus d'adaptation que constitue le vieillissement est variable, certains étant très présents alors que d'autres se tiennent davantage en retrait. Et nous verrons que dans de nombreux cas, les enfants participent activement au maintien de l'autonomie de leurs parents âgés. Résidant à proximité, ayant de nombreux contacts et leur témoignant une grande affection, de nombreux enfants accompagnent et soutiennent leurs parents dans ce processus de déprise en s'investissent progressivement dans certaines activités afin de pouvoir continuer à dire que leur parent est autonome.

Si les enfants participent au maintien de l'autonomie de leur parent, certains d'entre eux, telles les mères qui déménagent en résidence, préfèrent une solution qui préserve leur indépendance. Leurs enfants nous invitent à considérer que, plutôt que d'avoir à compter sur la présence de leurs enfants pour rester chez elles, ces femmes préfèrent trouver du soutien à l'extérieur de leur famille. Ce faisant, elles protègent ainsi tant leur vie personnelle que leur trame biographique, et leurs relations familiales. En effet, leurs besoins quotidiens étant comblés à l'extérieur de la famille, elles peuvent poursuivre leurs relations familiales sans les charger d'une demande d'aide.

Les résultats de la recherche d'Aline Vézina et Daniel Pelletier avancent que les parents qui préfèrent la résidence plutôt que de se reposer sur les épaules de leurs enfants sont des parents qui

« *connaissent le travail qu'exige la prise en charge et désirent avant tout éviter ce fardeau aux autres membres de la famille* » (1998 : 90). Sans pouvoir affirmer que les mères des personnes rencontrées déménagent en résidence pour les mêmes raisons, cela nous apparaît plausible puisque pratiquement toutes les mères qui privilégient la résidence ont eu à prendre soin de leur conjoint lorsqu'il est tombé malade. Elles connaissent donc ce que représenterait éventuellement pour leurs enfants le choix de rester chez elles.

Nous avons donc ici une deuxième réponse à nos questions de recherche : nous pouvons affirmer que la fonction de protection de l'image du parent âgé ne se limite pas à des parents qui sont considérés comme étant dépendants. En effet, les enfants qui considèrent leur parent comme étant autonome identifient également des besoins. Toutefois, en n'identifiant pas la réponse à ces besoins comme étant des aides, ils protègent l'image du parent. Plus encore, nous pouvons avancer que plusieurs de ces activités ont pour but de protéger l'autonomie même des parents âgés.

Si les enfants de parents considérés comme étant autonomes soutiennent ceux-ci de diverses manières, non seulement dans le but de protéger leur image, mais également pour qu'ils puissent conserver leur autonomie, nous avons également des parents âgés qui ne sont plus considérés par leurs enfants comme étant autonomes. La fatigue liée au vieillissement évolue. Les parents sont alors confrontés à de nouvelles conditions de vie dans lesquelles les dangers se multiplient. Dans les cas extrêmes, c'est l'hébergement en CHSLD qui devient l'inévitable solution. Toutefois, entre l'autonomie et l'institution, se décline une variété de situations dans lesquelles les besoins des parents augmentent.

À l'instar des travaux de Jean-François Barthe (1990) concernant les phases de la déprise, lesquelles ne seraient pas caractérisées par un début et une fin identifiable, il nous est également impossible de repérer des limites évidentes à l'apparition de besoins particuliers qui nous permettraient de faire la distinction, d'établir la frontière entre un parent âgé autonome et un parent en perte d'autonomie. L'état du parent évolue et avec lui apparaissent des changements et des adaptations auxquels les enfants participent de manière plus ou moins importante.

Lorsque ces changements surviennent, les enfants « donnent un coup de main », « s'occupent » ou « se chargent » de différentes tâches, ces dernières augmentant progressivement. On s'occupe des papiers, des finances, du linge. Ici encore, il est plutôt rare que les enfants conçoivent leur implication comme étant des aides. Par ailleurs, la plupart du temps, lorsqu'ils évoquent le fait de s'occuper ou de se charger de ces tâches, celles-ci sont la plupart du temps replacées dans un contexte relationnel. Les enfants n'insistent pas sur la « charge » que constituent ces activités, mais plutôt sur leur caractère ordinaire, allant de soi.

La mise en lumière de l'absence d'une frontière entre « l'autonomie » et la « perte d'autonomie » permet dès lors de répondre à notre question de recherche qui s'intéressait à la différence entre les soutiens aux parents considérés comme étant autonomes et ceux apportés aux parents considérés en perte d'autonomie. En effet, puisqu'il n'est pas possible de statuer sur l'état du parent, il n'est pas non plus possible de statuer sur l'existence de besoins qui seraient différents. Tout au plus, pouvons-nous constater une augmentation de

l'implication de certains membres de la famille dans les relations avec leur parent âgé.

Évidemment, les fins de vie des parents âgés, quant à elles, sont plus difficiles. Elles nécessitent une implication plus grande de la part des enfants. Toutefois, lorsque les personnes rencontrées évoquent leur propre investissement auprès de leurs parents ou celui de leur mère auprès de leur père, si les aides apparaissent davantage dans les discours, elles sont très souvent accompagnées d'expressions telles que « prendre soin », « s'occuper » ou « entourer ». Ici encore, il nous semble qu'il s'agit encore une fois de protéger les parents âgés. Ces enfants paraissent en effet ne pas vouloir insister sur la « charge » que représente leur implication, évitant ainsi de faire peser sur leurs épaules des parents le poids d'une dette.

L'extrait suivant de l'entrevue avec madame Lauzon illustre particulièrement bien le déroulement de ce lent processus de la perte d'autonomie et l'inscription de la plupart de ses gestes que nous considérons comme de l'aide dans un contexte relationnel qui minimise son implication personnelle :

Elle vivait toujours seule, pis à sa mort elle vivait encore seule... la perte d'autonomie était plus grande, mais... euh... ben on l'entourait encore plus, parce qu'elle voulait, on voulait vraiment qu'elle reste là le plus, plus longtemps possible. On savait qu'il arriverait quelque chose, peut-être, pour précipiter les choses... des fois c'est ce qui arrive? Ça sert à rien de, faire des scénarios pis de voir toutes sortes de sc... de toute façon, on allait visiter beaucoup d'endroits, mais elle aimait pas tellement ça... alors, ben, on attendait un peu là, pis (rire) on essayait de l'entourer de plus en plus

Q : Quand vous dites « l'entourer plus »... ?

R : Ben faire plus de choses pour elle, euh...

Q : Ok, comme?

R : Ben là elle avait un service pour faire tous ses repas, alors on commandait tous ses repas pour elle, on voyait à ce qu'elle ait tout, bien étiqueté, tout était bien clair. Elle demeurait à dix minutes de chez moi, alors c'était facile pour moi d'y aller. J'y allais souvent.

Q : Quand vous dites souvent c'est... ?

R : Ben souvent, j'y allais, trois fois par semaine au moins. Le samedi je passais ma journée de samedi avec elle, le dimanche c'était ma sœur, parce que ma sœur a un travail plus... plus... plus difficile, elle s'absente et tout ça. Ma sœur, elle, elle reste à Brossard, alors c'est pas évident pour elle de partir si y'arrive une urgence... Comme admettons, ça arrivait souvent que ma mère elle laissait son téléphone ouvert! Elle avait, elle avait mal replacé le récepteur. Alors là, la ligne avait l'air d'être bloquée. La ligne était toujours occupée, occupée, occupée... Au bout de cinq, six heures de ligne occupée, on se dit : « Y'a quelque chose qui marche pas ». Alors, j'allais faire un tour, voir si tout allait bien. Ou bien, y'a des moments donnés où ça allait pas, ça allait moins bien, alors on allait faire un tour, j'allais faire un tour voir, si... il y a... est-ce qu'il y a matière à... à l'amener à l'hôpital ou à faire quelque chose. Alors, c'est à ce niveau-là, là... Tous ses repas étaient heu... commandés, parce qu'elle avait de la misère à se faire à manger, c'était difficile. Son petit déjeuner le matin... bah... C'était pas grand-chose euh, c'était une banane, une... des petites choses simples. Pis le souper, ben c'était son souper. Elle avait rien, elle avait rien qu'à mettre ça dans un petit... un petit four... chauffant, là. Un petit four de, sur le, un comptoir... alors, comme ça, ça allait bien pour les repas. Il y avait une femme de ménage qui venait, euh... et puis, ben tout le reste, on s'en occupait.

Q : Donc les papiers, le linge...

R : Les papiers, tout ça, tout ça, tout ça, tout ça, tout ça... on faisait tout ça.

Q : Est-ce que c'est vous qui, par exemple, si je prends l'exemple du linge, est-ce que vous alliez chez elle, pis vous faisiez ça le samedi ou quelque chose comme ça?

R : Oui oui oui, c'est ça, C'est ça, c'est ça...oui. La paperasse, la paperasse était empilée... d'habitude, c'était moi, là. La paperasse était empilée, et pis là je passais à travers de tout ça, si y avait des chèques à faire, elle voulait quand même signer ses chèques elle-même, alors je préparais tout, pis je lui laissais signer ses chèques. Même si j'avais une procuration sur le compte, elle voulait garder ça... pis c'est important aussi à quelque part de pas bousculer trop les choses.

Les résultats de ce chapitre peuvent être mis en lien avec ceux de Deborah O'Connor (2006) ou de l'équipe de Victoria Molyneux (2011) sur le statut et la dénomination de « l'aidante ». Rappelons que la première s'intéresse à l'identification de certaines personnes au statut « d'aidante ». En interrogeant des aidantes sur le processus d'auto-attribution de ce statut d'aidant, elle constate que ce processus est, dans l'ensemble, plutôt lent et qu'il se réalise en lien avec la détérioration de l'état de santé du parent. Les personnes interrogées auraient pu, au départ et en regard de leurs activités, être définies comme des aidantes, mais elles ne considèrent leurs actes que comme le simple prolongement de la relation. Par ailleurs, ces personnes ne peuvent situer le moment exact où elles sont passées du statut de conjointe ou d'enfant à celui d'aidante.

Alors que nos données et notre questionnement n'étaient pas orientés spécifiquement vers la recherche de la définition du statut

« d'aidante » par les personnes rencontrées, nous obtenons sensiblement les mêmes résultats. Ceux-ci nous invitent, à l'instar de Victoria Molyneaux et son équipe (2011), à questionner l'utilisation du terme « aidante ». En effet, il nous semble qu'un terme plus adéquat, plus proche de l'expérience, tant des parents que des enfants, devrait être trouvé. Toutefois, alors que ces auteurs prônent le retour de termes qui expriment le lien qui unit les deux personnes (mari, femme, enfant, ami, conjoint), il nous semble que cette option fait courir le risque de sous-évaluer les besoins.

Dans le chapitre suivant, nous nous intéresserons à la manière dont les enfants s'organisent pour accompagner leurs parents dans le processus de déprise.

8 Proximités et distances entre parents âgés et enfants adultes

Vieillir ne se pose pas du tout dans les mêmes conditions si la famille est présente ou si la vieille personne est éloignée du monde familial. Encore faut-il bien observer les attentes des plus anciens et les réponses des plus jeunes. Il ne suffit pas qu'un enfant passe chez son parent pour que celui-ci se sente « en famille » ni même qu'il désire être en famille (1995 : 99).

Des liens se créent au fil de l'histoire et des dynamiques familiales. De quelles proximités s'agit-il ? En effet, l'expression « être proche de ... » peut tout autant recouvrir la dimension résidentielle, affective ou encore généalogique. Toutefois, la proximité résidentielle est un critère de départ qui s'avère pertinent pour appréhender les dynamiques familiales puisque, comme nous avons pu le constater dans la revue de littérature, cette proximité a un rôle déterminant dans les dynamiques d'entraide.

Dans ce chapitre, nous nous proposons d'examiner dans quelle mesure la proximité résidentielle va de pair avec d'autres formes de « proximité ». Nous avons vu que la dimension résidentielle est centrale dans le discours à propos des parents âgés. En effet, tant pour les parents eux-mêmes que pour les enfants, le résidentiel est objet de stratégies diverses ayant divers objectifs. Nous avons vu que le logement, le « chez-soi » revêt de multiples significations symboliques. Mais le logement est aussi fortement lié aux questions de sécurité, de mobilité et de sociabilités.

Afin d'approfondir cette question, nous avons tout d'abord réparti 21 entrevues³⁵ en deux groupes selon la proximité résidentielle entre les personnes rencontrées et leurs parents âgés. Dans le premier groupe, nous retrouvons ceux qui vivent à proximité d'au moins un de leur parent (sept femmes et trois hommes). Dans le second groupe, nous retrouvons ceux qui vivent éloignées de leurs parents (sept femmes et quatre hommes).

Pour chacun des groupes, nous avons exploré quatre dimensions de la vie familiale. Tout d'abord, nous avons cherché à savoir si le critère de proximité ou de distance résidentielle s'appliquait également aux membres de la fratrie. Les personnes rencontrées qui vivent près de leur parent, vivent-elles également à proximité de leurs frères ou sœurs ?

Deuxièmement, nous avons cherché à savoir si les deux groupes se distinguaient en termes de pratiques de sociabilité et de proximité affective. Nous avons dès lors examiné les types et les fréquences de contacts que les personnes entretiennent avec leurs parents ainsi qu'avec les membres de leur fratrie. Nous avons également recherché des témoignages d'affection exprimés envers les parents et les frères et sœurs. La question étant de savoir si la proximité résidentielle se concrétise par des rencontres et une affection plus soutenues avec leurs parents et leurs frères et sœurs.

³⁵ Les résultats de ce chapitre se basent sur l'analyse de 21 entrevues. En effet, cinq entrevues de notre corpus (quatre femmes et un homme) sont traversées par un discours essentiellement orienté vers des problèmes affectifs, relationnels ou psychologiques. Lorsqu'elles évoquent leur histoire familiale, ces personnes nous parlent de souffrances importantes, de blessures d'enfance, de conflits intenses, de profonde tristesse, de rejet, de deuils. Il est entendu que les relations familiales sont rarement exemptes de difficultés relationnelles ou affectives. Chacune des entrevues comporte son lot de passages plus ou moins « chargés » affectivement. Mais ces cinq entrevues s'éloignent résolument de ces difficultés inhérentes à la vie familiale. Elles ont par conséquent été écartées.

Enfin, nous avons cherché à savoir si ces deux groupes présentaient des justifications de nature différentes pour expliquer une implication auprès de leurs parents âgés et, le cas échéant, quelles sont ces différences.

8.1 Un aperçu quantitatif

Dans le chapitre méthodologique, nous avons mentionné que les personnes rencontrées ont été sélectionnées parmi les 502 répondants du volet quantitatif de l'enquête *Biographies et solidarités familiales au Québec*. Afin de contextualiser les résultats de nos analyses, nous présentons ici quelques données concernant les proximités et sociabilités entre les répondants du volet quantitatif de l'enquête et les membres de leur entourage immédiat (Kempeneers et Van Pevenage, 2011).

Notons tout d'abord que les données ne reposent que sur la base des membres de l'entourage qui sont encore en vie en 2004. La structure de cet entourage est la suivante :

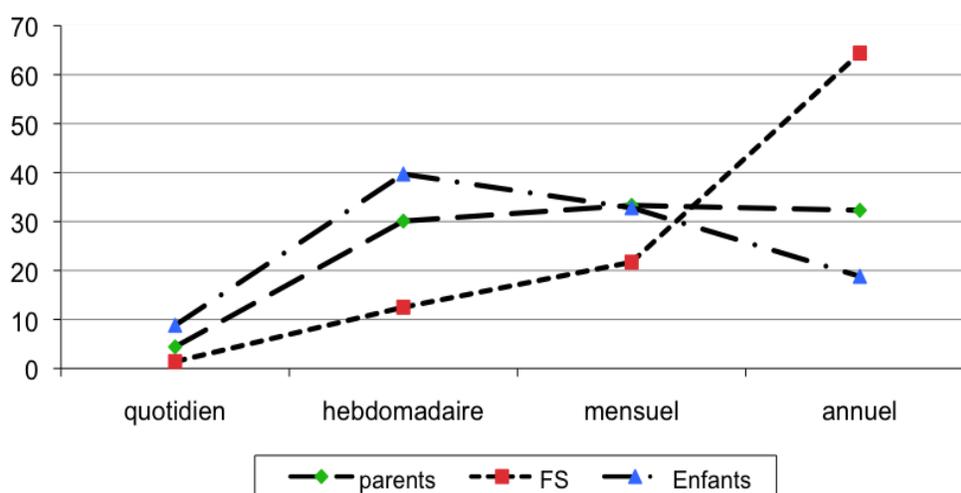
- 268 parents
- 1886 frères et sœurs
- 842 enfants

En ce qui concerne *dispersion de l'entourage immédiat*, celle-ci est relative puisque parmi les parents encore vivants, près de la moitié (43 %) demeuraient à Montréal. On en retrouve une proportion un peu plus importante parmi les enfants adultes d'Ego (57 % vivent à Montréal) alors que ses frères et sœurs s'y retrouvent dans une proportion d'un tiers (29 %).

Toutefois, si l'on s'attache à la fraction montréalaise de l'entourage, on observe alors une étonnante concentration de celui-ci. En effet, 6 % des parents cohabitent avec Ego et 53% habitent dans le même arrondissement ou dans un arrondissement limitrophe. Quant aux enfants adultes (19 ans et plus), 18 % cohabitent encore avec Ego et 50 % demeurent dans le même arrondissement ou dans un arrondissement limitrophe. Enfin, les frères et sœurs sont 58 % à vivre dans le même arrondissement ou limitrophe.

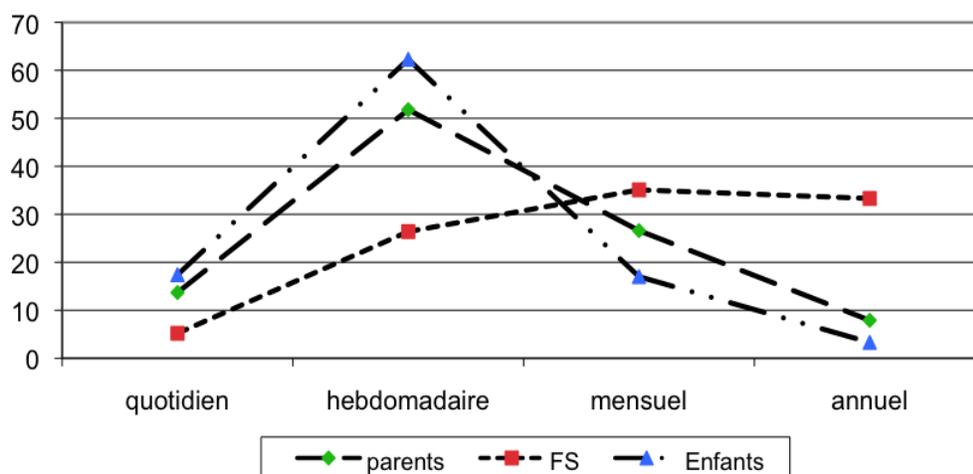
Concernant *les fréquences des rencontres et des échanges téléphoniques*, comme nous le montrent les deux graphiques suivants, c'est avec les enfants, puis les parents et enfin les frères et sœurs que les contacts sont les plus suivis. Les rencontres avec ces derniers sont, sans grande surprise, des rencontres annuelles.

Graphique 1 : fréquences de rencontres (%) entre Ego et les membres de son entourage immédiat



Source : *Biographies et Solidarités familiales au Québec, volet quantitatif.*

Graphique 2 : fréquences des téléphones (%) entre Ego et les membres de son entourage immédiat



Source : *Biographies et Solidarités familiales au Québec, volet quantitatif.*

Enfin, nous avons considéré *la proximité affective* à partir de la question suivante : « Nous allons terminer en vous demandant de nous énumérer les personnes que vous considérez comme vos proches, qu'ils soient des amis ou des membres de votre famille ». Le répondant citait librement qui il voulait.

Les résultats attestent de la prépondérance des membres de la famille parmi l'ensemble des personnes citées (72,4 % de l'ensemble). Plus précisément, 53,4 % des parents sont cités, 37,8 % des frères et sœurs, et 78,4 % des enfants.

Les analyses d'associations effectuées ont permis de dresser cinq constats majeurs, constats qui étaient déjà mis en évidence dans d'autres recherches (Fortin, 1987; Bonvalet *et al.*, 1999).

Tout d'abord, ce sont les femmes qui tissent le lien. En effet, celles-ci citent un plus grand nombre de proches que les hommes; elles rencontrent plus fréquemment leur mère; elles téléphonent plus souvent que les hommes à leurs frères et sœurs et à leurs enfants; enfin, elles ont plus fréquemment un parent ou un enfant dans un arrondissement limitrophe.

Ensuite, être en couple n'isole pas du réseau, au contraire. Les personnes en couple citent plus de proches appartenant uniquement au réseau familial; par ailleurs, elles citent plus souvent leur père dans le cercle des proches.

Moins de frères et sœurs va de pair avec une activation plus intense des liens avec ceux-ci et une proximité géographique plus grande avec les parents. Les personnes issues de familles peu nombreuses citent et rencontrent plus souvent leur mère; elles téléphonent plus souvent à leur père et elles voient plus fréquemment tous leurs frères et sœurs.

À un niveau d'éducation élevé correspond un cercle de proches plus étendu mais moins centré sur la famille. Les personnes très éduquées citent en effet moins souvent des proches membres de la famille; elles ont en outre moins souvent des frères et sœurs dans le même arrondissement.

Enfin, un cercle de proches étendu va de pair avec de sociabilités intenses. Autrement dit, le fait de « citer » des proches renvoie à de réelles sociabilités avec ceux-ci, on les rencontre et on leur téléphone plus souvent que si l'on a qu'un cercle restreint.

8.2 Habiter à proximité

Il est question, dans cette section, des répondants qui, au moment de l'entrevue ou juste avant le décès du parent, vivent à proximité d'au moins un de leurs parents. Cela concerne dix entrevues menées auprès de sept femmes et trois hommes.

Nos données indiquent que ce que nous avons considéré comme une situation de « proximité résidentielle » renvoie à des cas de figure variés, depuis la cohabitation jusqu'au même arrondissement.

Nous avons une personne qui vit avec sa mère (madame Bouchard), deux personnes qui vivent dans le même duplex que leurs parents (madame Saint-Cyr et monsieur Tremblay), deux personnes dont les parents vivent dans la même rue (madame Poirier et madame Chabot), deux situations où les parents vivent dans le même quartier (madame Duguet et monsieur Quintal) et trois situations où ils vivent dans le même arrondissement (madame Desmarais, madame Lauzon et monsieur Ouellette).

Rappelons également, mais nous y reviendrons en détail plus loin, que les parents de madame Duguet partagent un duplex avec leur frère, que la sœur de monsieur Quintal vit avec sa mère et que deux sœurs de monsieur Ouellette vivent avec ses parents.

8.2.1 Vivre proche de ses parents : des trajectoires diverses

Bien entendu, les situations résidentielles des parents et des enfants peuvent évoluer, et les proximités changent en conséquence.

Nous avons, dans cinq cas, des personnes qui vivent à proximité de leurs parents depuis longtemps alors que dans les cinq autres cas, cette proximité est plus tardive. Regardons d'un peu plus près les trajectoires résidentielles qui ont amené cette proximité entre parents et enfants.

Tant pour madame Poirier que madame Duguet, madame Lauzon, madame Chabot et madame Saint-Cyr, la proximité résidentielle avec leurs parents en est une de longue date.

Dans les cinq autres cas, la proximité résidentielle entre parents et enfants est plus tardive. Rappelons que la cohabitation entre madame Bouchard et sa mère date d'une dizaine d'années. Les parents de monsieur Tremblay sont venus vivre au dessus de chez lui en 2005.

Dans le cas de monsieur Quintal, c'est sa mère qui, après avoir vécu quelques années dans autre arrondissement de Montréal, décide de cohabiter avec sa fille dans un quartier où résident plusieurs de ses enfants :

Pis après ça, ma mère est venue rester ici pour être plus proche de la famille. Pis Daniel restait à Longueuil, pis il est déménagé ici pour être plus proche de la famille lui aussi. C'est un petit coin tranquille.

La mère de madame Desmarais vit près de chez elle à la suite d'un arrangement entre sa mère et son frère. En effet, madame Desmarais et son frère vivent dans le même arrondissement. Sa mère, quant à elle, habitait dans une résidence, mais n'aimait pas ça. Lorsque le logement au-dessus de chez le frère de madame Desmarais se libère, il décide de le rénover et de l'aménager de manière à ce que sa mère puisse venir y vivre. La mère de madame Desmarais a donc vécu

pendant plusieurs années, non seulement au-dessus de chez son fils, mais également dans le même arrondissement que sa fille.

Par ailleurs, nous avons également trois mères qui ont déménagé en résidence. Nous avons vu que les mères tiennent compte de différents critères en lien avec leurs besoins. Rappelons par exemple l'importance accordée au réseau social. La mère de madame Poirier choisit une résidence dans laquelle elle a des connaissances de longue date. La mère de madame Duguet, quant à elle, choisit au contraire une toute nouvelle résidence pour ne pas avoir à s'intégrer dans des réseaux déjà constitués.

Toutefois, il est remarquable de voir que lorsque ces mères décident de déménager en résidence, elles choisissent toutes un lieu qui se trouve à proximité d'au moins un de leurs enfants.

Les parents de madame Poirier ont longtemps habité dans une maison située dans la même rue que leur fille. La résidence dans laquelle sa mère déménage deux ans après le décès de son mari se situe « tout près », à dix minutes à peine de voiture de chez elle. C'est le même cas de figure pour madame Duguet qui vivait dans le même quartier que sa mère.

Cette proximité résidentielle entre les enfants et leur parent peut également être un critère dans le choix de l'institution de soins de longue durée. En effet, lorsque la mère de madame Chabot qui habitait la même rue que deux de ses filles se voit dans l'obligation de trouver une place en institution, ses deux filles s'arrangent pour qu'elle reste à proximité.

En résumé, la proximité résidentielle entre les personnes rencontrées et leurs parents est le fruit d'une stratégie familiale qui répond parfaitement au désir, pour ces parents et ces enfants, de rester en lien les uns avec les autres. Par ailleurs, cette proximité résidentielle permet de réaliser plus facilement ces activités dont nous avons parlé au chapitre 6 telles qu'accompagner ses parents à un rendez-vous où à l'épicerie, lui rendre visite, s'occuper de ses papiers, etc.

8.2.1.1 Des membres de la fratrie dans le voisinage

Le critère retenu pour distinguer les entrevues était celui d'une proximité résidentielle entre les personnes rencontrées et au moins un de leur parent. Toutefois, les données de l'enquête « *Biographies et Solidarités Familiales au Québec* » recensaient les lieux de résidence des frères et sœurs des enquêtés. Nous avons pu voir si ces deux groupes pouvaient être davantage contrastés en termes de pratiques familiales, en regardant si, outre le parent, d'autres membres de la fratrie vivaient à proximité des personnes rencontrées. Et c'est le cas dans neuf entrevues sur les dix.

Bien évidemment, nous avons les cinq cas déjà abordés par le biais des situations de proximité entre personnes rencontrées et leurs parents. Monsieur Ouellette qui vit dans le même arrondissement non seulement que ses parents, mais également que deux de ses sœurs puisque ces dernières cohabitent avec leurs parents. Madame Duguet qui vit dans le même quartier que son frère et sa mère puisque cette dernière vit dans le même duplex que son frère. De plus, deux autres de ses sœurs vivent dans le même arrondissement.

Nous retrouvons également le cas de madame Bouchard qui, comme nous l'avons vu dans le chapitre 6, vit avec sa mère dans un appartement au-dessus de chez sa sœur. Monsieur Quintal vit non seulement dans le même arrondissement que sa mère, mais également que sa sœur puisque cette dernière habite avec sa mère. Par ailleurs, trois autres frères vivent également dans le même arrondissement. Madame Desmarais vit dans le même arrondissement que son frère qui lui-même habite dans le même duplex que leur mère.

De plus, le frère de madame Saint-Cyr vit dans le même quartier qu'elle. Mireille Poirier a deux sœurs qui vivent dans le même quartier : l'une en face de chez elle, et l'autre dans la même rue. Monsieur Tremblay a un frère qui vit dans le même quartier et une sœur qui vit dans le même arrondissement. Enfin, madame Chabot a une sœur qui vit dans la même rue. Seule madame Lauzon et sa sœur ne vivent pas à proximité. Le tableau ci-dessous résume les proximités résidentielles entre les personnes rencontrées et leurs frères et sœurs en fonction de la taille de la fratrie.

Tableau 12 : Nombre de membres de la fratrie à proximité d'Ego (groupe 1)

	<i>Nombre de FS total</i>	<i>Vivent proches</i>
Madame Bouchard	3	1
Madame Chabot	2	1
Madame Desmarais	4	1
Madame Duguet	4	3
Madame Lauzon	1	0
Monsieur Ouellette	5	2
Madame Poirier	3	2
Monsieur Quintal	7	4
Madame Saint-Cyr	1	1
Monsieur Tremblay	4	2
Total	34	17

Source : Biographies et Solidarités familiales au Québec, volet qualitatif.

En somme, les situations et trajectoires résidentielles entre les membres de la fratrie nous montrent que la proximité résidentielle ne concerne pas uniquement les personnes rencontrées et leurs parents, mais bien, dans la très grande majorité des cas, au moins un autre membre de la famille.

8.2.2 L'affectif et le relationnel

Poursuivant notre recherche sur les distinctions éventuelles entre les pratiques familiales des deux groupes d'entrevue, nous avons alors cherché à savoir si cette proximité résidentielle entre les personnes rencontrées et leurs parents ainsi qu'entre membres de la fratrie se traduisait par des contacts fréquents.

8.2.2.1 Les liens avec les parents

Dans plusieurs entrevues de ce groupe, les personnes rencontrées témoignent d'une grande affection pour leurs parents. Ces témoignages s'expriment diversement, mais tant les hommes que les femmes vont faire état d'une proximité affective importante. Par ailleurs, comme nous allons le voir, cette affection se double très souvent de contacts fréquents entre parents et enfants.

L'affection témoignée par madame Lauzon pour sa mère est importante. Cette dernière est décédée en 2004 et madame Lauzon s'est beaucoup rapprochée de sa mère durant les dernières années de sa vie. Elle nous dit « *ma mère, ma mère c'était ma grande amie, on avait beaucoup de plaisir ensemble...* ». À la fin de la vie de sa mère,

cette affection va se traduire, par un processus de renversement des rôles entre la mère et la fille, renversement que madame Lauzon assume totalement :

C'était ma petite-fille. C'était ma petite-fille... Moi, j'ai trois enfants, mais c'était ma petite fille. Pis je lui disais aussi! « T'es ma petite-fille là! » (rire) Parce que j'm'en... je l'habillais, je la pomponnais, je l'arrangeais, mettais son rouge à lèvres. (rire) C'était ma petite-fille... Fait que j'ai eu ben ben de la peine quand je l'ai perdue au mois de juillet. Ah! Oui! Ça a fait un gros gros trou dans ma vie parce que mes enfants sont grands. Alors, j'ai un peu reporté... beaucoup de... de ce que j'avais à donner là... Pis, je savais que c'était compté, là, ses jours étaient comptés... parce que je me disais toujours « Faut en profiter... ça durera pas ». Alors t'sais... elle occupait beaucoup de place dans ma vie, parce que j'essayais de, de tout mettre!

Pendant les dernières années de la vie de sa mère, madame Lauzon passe beaucoup de temps avec elle. Nous avons vu au point 7.2.3 que lorsqu'elle commence à diminuer ses activités sociales, la mère de madame Lauzon se rapproche de sa fille, l'accompagne en vacances. Mère et fille font plusieurs activités ensemble : sorties au restaurant, au musée, etc. À la fin de sa vie, madame Lauzon rend visite à sa mère trois fois par semaine et l'appelle trois fois par jour.

Rappelons que la mère de monsieur Tremblay habite au-dessus de chez lui. Il la voit environ trois fois par semaine. Son père est décédé deux ans avant notre rencontre. Il nous dit que, depuis sa disparition, il ne va pas très bien. Le décès de son père lui a fait réaliser l'importance qu'il avait dans sa vie.

R : ma femme a dit que depuis que mon père est mort j'ai arrêté de vivre (rire)

Q : Pis vous êtes d'accord avec ça?

R : Un petit peu là...euh...c'est ...c'était un gros gros morceau... Ouais... ouais... faut... faut qu'il soit parti pour s'en apercevoir. T'sais on se voyait pas souvent... ben là, on se voyait plus souvent parce qu'ils demeuraient en haut, mais avant ça on se voyait peut-être quatre, cinq fois par année, cinq, six fois par année... ils venaient à Montréal. Nous autres, on... ben, souvent, je faisais de la moto j'arrêtais à... j'allais faire un petit crochet... j'arrêtais chez eux, j'allais les voir... Mais je savais qu'il était là... Là, là, y'est plus là! Ah... C'est... c'est quelque chose là... Je me dis tout le temps, je dis : « Une chance j'ai perdu mon père mettons à... passé cinquante ans, cinquante-six, cinquante-sept ans... je dis. Je l'aurais perdu à vingt ans je m'en serais jamais remis! » (rire)

Dans plusieurs entrevues, ces marques d'affection se déclinent sur le mode d'une fierté éprouvée à l'égard du parent. Cette fierté peut s'exprimer malgré la reconnaissance de baisse de fonction cognitive, comme nous le montre bien le cas de madame Chabot. Sa mère est en institution depuis plusieurs années. Elle souffre de pertes cognitives importantes et n'est plus capable de se servir d'un téléphone. Madame Chabot et sa sœur s'arrangent avec l'aide d'une amie pour que leur mère ait une visite quotidienne. Lors de l'entrevue, madame Chabot va nous raconter plusieurs anecdotes de « fugue » en lien avec l'état de santé de sa mère. Mais à chaque fois, elle termine sur une note positive, insistant sur les compétences de sa mère :

Un fait coquasse qu'elle a fait, c'est qu'un moment donné tout le monde cherchait ma mère, tout l'étage cherchait ma mère, tout le monde cherchait ma mère. Là, ils nous ont appelé. Ils ont dit : « On ne trouve pas votre mère... » Elle est en fauteuil roulant... Donc, j'ai dit : « Mais où est-elle? » Finalement, il y a quelqu'un qui a ouvert une porte à tout hasard, et elle était dans cette porte là. Et... elle était quand même un peu confuse, ma mère là, à cette époque-là quand même. Pis, là, elle

était, en train de... avec les dossiers des patients, dans cette place là, elle était chez, chez le... elle, elle travaillait comme chez... au bureau d'assurance, pis là y'a un téléphone pis tout ça... Et elle avait tout mélangé les dossiers, tout... (rires). C'était pas drôle, mais j'ai trouvé ça drôle... C'était pas drôle pour eux, mais j'ai dit... J'ai trouvé ça brillant... c'est comme une déformation. Pis, c'est là qu'elle avait dit « les feuilles virevoltent »... J'oublierai jamais. Pis, là, toute la soirée elle disait ça « Les feuilles virevoltent, virevoltent... » Il y a un monsieur qui a même dit : « Coudonc! Je vous écoute parler, pis j'écoute Madame Chabot parler, j'écoute par rapport à tout le monde qui vient ici, mais qu'est-ce que vous avez fait vous dans la vie? Qu'est-ce que votre mère faisait? Parce qu'elle a un bon langage et tout... » J'ai dit, je lui ai conté ce que ma mère faisait, pis ce que je faisait, alors il dit : « Madame Chabot, je vous félicite ». Elle était toute contente.

Pour d'autres encore, il s'agira d'insister sur le fait que, même s'il y a des conflits entre les parents et certains de leurs enfants, eux-mêmes ainsi que d'autres frères ou sœurs sont présents autour des parents. Dans la famille de monsieur Quintal, des conflits importants opposent plusieurs membres de la fratrie. Chez eux, ils sont huit : cinq frères et trois sœurs. Mais trois des frères, pour diverses raisons, n'ont plus de contacts avec « la famille ».

Il y a Richard pis Daniel pis il y a moi, pis Diane. On est proche de maman. (...) Ma mère, pas d'inquiétude à avoir de ce côté-là, on est toujours ben proche d'elle.

Dans la plupart des cas, les enfants rencontrent leurs parents au moins une fois par semaine, parfois plus souvent. Les frères et sœurs des personnes rencontrées rendent eux aussi visite, généralement assez souvent, aux parents. Par ailleurs, il arrive également que lors de ces rencontres avec les parents, plusieurs

membres de la fratrie soient présents. Ces rencontres avec les parents sont importantes pour tant pour les enfants que pour les parents. Pour ceux-ci, ces rencontres peuvent être l'occasion de voir leurs enfants ou leurs petits-enfants tous ensemble lors d'un souper ou d'un déjeuner. Elles peuvent être l'occasion pour les enfants de rendre un service. Elles sont également l'occasion de petits rituels qui rythment la semaine.

Madame Duguet voit sa mère qui est en résidence au moins deux fois par semaine. Sa sœur l'accompagne :

Q : Et vous alliez la voir, j'ai noté, deux à trois fois par semaine?

R : Oui, oui. Le samedi, je vais la chercher pour le souper. Des fois, c'est aller au resto, là... comme là, on est allé au resto et on est allé voir un film. C'est ça, elle sort, elle aime sortir. Chaque jeudi, quand on fait l'épicerie, elle va prendre son café au lait avec de la crème fouettée. Ça va bien.

Q : Et vous parliez de votre sœur, Michèle, en fait, qui avait l'air d'être aussi présente...

R : Oui, elle est toute proche ici, juste de biais. Elle est en condo. C'est parce que elle est veuve, maintenant, et elle est à sa retraite. Et puis... Mais sauf qu'elle conduit pas l'auto. Fait que souvent, c'est ensemble qu'on le fait.

Madame Poirier, dont la mère est également en résidence, voit sa mère chaque semaine et s'organise avec ses sœurs. Ces sorties sont importantes et appréciées, tant par la mère que par les filles :

R : Elle disait tout le temps : « Ils me trouvent chanceuse, là-bas. Parce que je sors souvent ». Parce que il y en a qui avaient pas de famille.

Q : Et elle, elle avait ses enfants...

R : C'est ça. On allait la chercher à toutes les semaines et des fois, quand Françoise avait un

congé sur semaine, on disait : « Bon, là, on va déjeuner entre filles. » Fait que là, on allait la chercher, on allait déjeuner toutes les quatre. Et là, ça faisait un bel avant-midi.

Q : Ça vous est arrivé souvent de voir votre mère avec vos sœurs?

R : Presque à toutes les semaines.

Q : Vous la voyiez ensemble, en fait?

R : C'est ça. On s'organisait et on soupait chez un ou chez l'autre, on allait la chercher. Fait qu'elle voyait tout le monde en même temps, les petits-enfants qui étaient là...

Il serait toutefois trompeur de brosser un portrait idéal des relations entre parents et enfants. Nous retrouvons en effet plusieurs situations familiales douloureuses ou à tout le moins ambivalentes dans ces familles. Par exemple, dans la famille de monsieur Ouellette, plusieurs personnes, dont son père, ont eu des problèmes d'alcoolisme.

Mon père, il a bu jusqu'à l'âge de 65 ans. À l'âge de 65 ans, il a arrêté, il est tombé très malade pis là, il a arrêté de boire. Mais même s'il a arrêté de boire, mon père c'était un alcoolique pis un alcoolique, ça l'a un caractère. Il a peut-être pas d'alcool dans le système, mais le caractère est là quand même.

Lorsque nous avons présenté la situation résidentielle de madame Saint Cyr, nous avons vu que malgré la quasi-cohabitation entre les deux familles, il n'y a aucun échange particulier. Ni aides aux relevailles, ni garde des enfants par leurs grands-parents. Personne ne circule entre les deux appartements. Nous avons déjà mentionné que la relation entre les deux femmes était difficile, madame Saint-Cyr évoquant la froideur de sa mère pour expliquer le peu d'échanges. Voici ce qu'elle nous dira plus loin :

Mes relations, moi, étaient tendues avec ma mère. Mon père était toujours là pour temporiser, et puis euh... le fait que moi, de treize à dix-neuf ans je sois partie toute toute toute la journée, alors ce... ça s'amenuisait encore de ce côté-là. Et en me mariant, ben il s'est... je disparaissais ! Puis avec ce que je disais tout à l'heure, quand je suis en haut, ben, je descends pas plus souvent que ça!

Le frère de madame Saint-Cyr ne s'entend pas non plus avec leur mère.

Les relations ont été plus ou moins euh... bonnes... particulièrement, avec ma mère, qui avait un caractère particulier... Alors, lui avait de la difficulté à dépasser ça. Alors, les quelques fois où c'était très important, mettons, ma mère s'est fait hospitaliser elle aussi à plusieurs reprises... je l'appelais, je lui disais : « Bon, notre mère est rentrée à l'hôpital là, il y a telle et telle chose ». Malheureusement, il me répondait : « Place-la... tu m'appelleras quand ça sera grave » (silence).

Il faut également noter des indices d'une certaine électivité qui est présente, même dans les rapports aux parents. Rappelons que madame Saint-Cyr estime que, contrairement à sa mère, son père est beaucoup plus recevant :

mon père est un homme avenant, euh, tout le temps bienvenu, qui pouvait nous faire un steak à trois heures de l'après-midi si on n'avait pas mangé, puis tout ça, bon euh... très recevant.

Madame Bouchard, quant à elle, nous dit qu'elle a toujours été plus proche de sa mère que de son père :

Quand papa et maman se sont laissés, après, moi, mon contact était ma mère. J'avais toujours été proche de ma mère. J'ai toujours eu peur de mon père quand j'étais enfant. J'étais terrifiée par mon père.

Toutefois, même si madame Bouchard n'a pas eu une relation harmonieuse avec son père pendant de nombreuses années, lorsque celui-ci tombe gravement malade, elle l'accueille chez elle pendant un mois, jusqu'à son décès. Cette période est l'occasion d'un rapprochement important entre le père et la fille. Elle nous dit :

Alors avec mon père, moi à ce moment-là j'étais très contente d'être présente pour lui parce que comme j'en avais eu peur toute ma vie, ça m'a permis aussi de bien terminer ça avec mon père. Donc moi j'ai calculé que c'était un grand privilège. (...) On a vécu chacun nos choses, mais on a eu beaucoup de rapprochement à la fin de sa vie. Beaucoup, beaucoup de rapprochement, beaucoup de... moi, j'ai trouvé que c'était une période merveilleuse parce que c'est... comme tous les morceaux d'un casse-tête qui se remettent ensemble.

8.2.2.2 Les liens entre frères et sœurs

En ce qui concerne les relations entre membres de la fratrie, nous retrouvons de nombreux témoignages d'affection ainsi que des contacts fréquents, tant chez les hommes que chez les femmes. Plus encore, dans de nombreuses familles, s'il y a parfois une préférence avérée ou certains « silences » autour d'un frère ou d'une sœur, les personnes rencontrées font également mention d'affinités plus marquées avec un frère ou une sœur, considéré(e) alors comme un(e) ami(e).

Madame Poirier et sa sœur Louise sont très proches, dans plusieurs sens du terme. Elles exercent la même profession (infirmières), vivent dans la même rue à quelques minutes l'une de

l'autre, ont pris soin du père et de la mère lorsque ceux-ci en ont eu besoin. Aujourd'hui encore, alors que les parents sont décédés, elle dit :

Louise est plus proche... on fait souvent des activités ensemble, on va à la piscine, des choses comme ça. Mais surtout, tant que ma mère vivait, on allait la chercher toutes les fins de semaine, soit le samedi ou le dimanche pour manger ensemble et après ça, on allait la reconduire. Mais c'est ça, on s'organise, des fois on va chez une, chez l'autre ou bien on va au restaurant.

Rappelons également les liens importants entre monsieur Tremblay et l'un de ses frères avec qui il a acheté un duplex. Ayant aménagé un accès intérieur entre les deux logements, les deux familles ont longtemps partagé tant la garde des enfants que de nombreux soupers :

R : mon frère restait en haut. Lui, il avait quatre filles, moi j'en ai trois... pis là, on soupait assez souvent ensemble là... mettons des fois c'était en haut, des fois c'était en bas... t'sais les sept filles c'est... c'est des... c'est comme ils appellent ça, des sœurs, là... T'sais c'est... vu qu'on est les deux frères aux deux sœurs. Fait que les enfants ont grandi jusqu'à l'adolescence ensemble... Des mauvais coups, elles en ont fait quelques-uns ensemble là...

Q : Fait que c'est à cette époque-ci que vous avez fait l'escalier?

R : Quand on a acheté la maison au... quasiment au début au début là... vu que nous on avait des enfants, mettons qu'on sortait, ben c'était ma belle-sœur qui gardait nos enfants, ou vice-versa. Mais là on peut pas sortir dehors là, on trouvait ça trop compliqué, fait que là avec la porte on laissait les deux portes ouvertes fait que les enfants pouvaient dormir dans leur lit, pis on entend tout ce qui se passe en haut.

Madame Desmarais a trois sœurs et un frère. Lorsque nous la rencontrons, l'une de ses sœurs vient de décéder.

Il y a eu euh... (voix tremblante) une grosse épreuve dans ma vie... (silence)... j'ai perdu ma sœur, et... ma sœur demeurait ici la semaine, parce que sa... elle est, elle était, elle était mariée et euh... son mari était à la retraite et sa maison était dans le nord, et elle avait décidé de... à soixante ans, elle avait décidé de prendre sa retraite pis, c'était une mauvaise décision pour elle alors, elle est venue travailler pendant, avant soixante ans, euh... elle était ici, là, quatre, quatre ans de temps... où on demeurait ensemble la semaine, et pis les fins de semaine elle partait pour... pour son chez-eux là, avec son mari, tout ça. Alors, ça a été des retrouvailles avec ma sœur qui était la plus vieille, qui était quatre ans plus âgée que moi. Alors, ces quatre années-là ont été très précieuses dans ma vie parce que nous avons retrouvé notre complicité de quand on était petites filles là, et on... c'était un immense plaisir de, de se revoir le lundi, puis le vendredi quand elle partait, euh... c'était correct là, et... on avait beaucoup de complicité, beaucoup de plaisir, on sortait, on allait au cinéma, on allait au resto ensemble... T'sais c'était, c'était comme de se retrouver à un moment très précieux.

La relation entre les deux femmes était étroite et empreinte de beaucoup d'affection. Elle qualifie également de « très bonnes » ses relations avec ses deux autres sœurs et son frère, même si elle les rencontre beaucoup moins souvent.

Monsieur Ouellette a cinq sœurs. Deux d'entre elles vivent à proximité. Ce sont elles également qui vivaient avec leurs parents âgés. Monsieur Ouellette nous dit que l'une de ses deux sœurs est « son lien » avec la famille et qu'ils sont très proches tous les deux.

R : Joséphine, c'est très important. Joséphine, c'est mon lien avec mes sœurs. C'est elle qui fait mon lien. Ça l'a toujours bien adonné avec elle, je me suis toujours bien entendu, elle m'a toujours aidé quand j'étais dans le besoin, je l'ai toujours aidé quand ça allait mal. Ma sœur Joséphine, elle a une septième année d'école. Fait que tout ce qui est question de papiers, d'impôts, tout ça, c'est moi qui s'occupe de ça. Quand ça marche mal, quand elle a un problème, c'est moi qu'elle appelle. Pis moi, quand j'ai un problème, je l'appelle. On se tient beaucoup.

Q : Quelle aide qu'elle vous apporte, elle?

R : Ben, juste de savoir qu'elle est là, que je peux compter sur elle en cas de besoin, que je peux lui dire n'importe quoi, que je peux lui conter n'importe quoi, pis elle comprend. Je suis très proche d'elle. Pis c'est elle qui me donne des nouvelles de mes autres sœurs parce que j'ai pas toujours l'occasion de les appeler. Mais elles l'appellent toujours. Mon gros contact avec mes sœurs, c'est elle.

Monsieur Ouellette n'évoque pas son autre sœur qui habite pourtant avec elle. Ce n'est donc pas la proximité résidentielle qui implique, pour lui, une proximité affective importante.

Madame Bouchard s'entend particulièrement bien avec l'une de ses trois sœurs, même si celle-ci a un caractère un peu particulier.

Ma sœur Lise, là, c'est comme avec mon père. Si tu lui parles, tu piles toujours sur des coquilles d'œufs parce que tu sais jamais ce que tu vas dire... fais que moi, j'ai appris avec ma sœur Lise... je peux très bien m'entendre avec parce que je sais, quand je suis avec elle, elle est intéressante, de toutes façons, puis même si elle a pas de voiture, elle va pas très loin, il lui arrive toujours plein d'aventures... c'est un livre d'histoires quand tu lui parles puis elle est très vivante, très animée. Mais faut pas la contredire

puis elle peut s'emporter facilement. Tu sais pas pourquoi.

(...)

J'ai une bonne relation avec Lise... pour autant que je parle pas beaucoup quand je suis là bas... je peux arriver, dire « bonjour », m'en aller dire « bye bye » puis c'est à peu près tout ce que je vais avoir dit, à part de « oui oui oui oui » de temps en temps. Mais, c'est pas grave, c'est ça... Moi, c'est la sœur avec qui j'ai le lien le plus fort, t'sais... Puis, je l'aime ben gros dans toutes ces folies puis toutes... je trouve qu'elle est intéressante et fascinante.

Cette affection et les nombreux contacts rapportés par les personnes rencontrées concernent donc, dans de nombreuses entrevues, tant les parents âgés que certains membres de la fratrie. Mais dans plusieurs cas, c'est aussi « la famille » dans son entièreté qui est le sujet de l'affection. Nous retrouvons ainsi plusieurs expressions telles que « *on a toujours été proches... une famille assez unie* » ou encore « *notre famille, si il arrive quelque chose de bien à un, on est content, si il arrive un malheur... On est quand même proches* ». Cela n'implique pas pour autant qu'il n'y ait pas de conflit dans ces familles, mais malgré ceux-ci, la proximité affective entre certains membres plus proches est soulignée. Il y a, par exemple, plusieurs conflits dans la famille de monsieur Quintal. Mais cela ne l'empêche pas de nous dire : « *On est proches, parce que si il arrive quelque chose, on est là pour s'aider, s'il arrive une bad luck, on est là pour s'entraider pis ces affaires-là. C'est ça la vie de famille* ».

8.2.2.3 Les conflits dans les fratries

Nous avons vu que si les relations entre parents et enfants sont globalement empreintes d'affection, les conflits ou l'ambivalence ne sont pas absents des discours. Cette observation vaut également pour les relations dans la fratrie. En effet, dans quatre entrevues, nous retrouvons des conflits relativement importants entre certains frères et sœurs, conflits qui vont parfois jusqu'à l'absence de tous contacts depuis plusieurs années.

Nous avons vu que, si monsieur Quintal est proche de sa mère et de deux de ses frères, deux autres frères sont en conflit avec le reste de la famille. C'est aussi le cas pour madame Bouchard. Nous avons vu qu'elle s'entend bien avec l'une de ses sœurs. Mais elle est aussi en conflit avec une autre de ses sœurs depuis plusieurs années.

C'est mon côté de la famille où je m'entends pas du tout du tout... je n'ai pas du tout de bonnes relations avec elle. (...) Ça a jamais été une personne avec laquelle je me suis très bien entendue... mais c'était ma sœur, puis elle était à côté... disons que de toutes mes sœurs, c'est celle avec laquelle j'ai le moins de contacts... parce qu'elle a une sorte d'humour sarcastique et... tu sais, des fois, y'en a qui font de l'humour, mais qui rient d'eux-mêmes... elle, elle rit en allant chercher les points faibles de l'autre...

Madame Saint-Cyr ne s'entend pas non plus avec son frère. Elle avancera la différence d'âge pour expliquer pourquoi ils ne voient pas plus souvent alors qu'ils habitent dans le même quartier :

Q : vous ne parlez pas de votre frère depuis le début...

R : Bon! Euh, euh... mon frère est euh... beaucoup plus jeune que moi, il a onze ans plus jeune que moi... disons que... euh... euh... ff... comment dire? On s'entend bien. Euh...les relations sont bonnes, point.

Madame Chabot est très proche de sa sœur qui vit dans la même rue qu'elle. Elles se voient très régulièrement. Mais les deux femmes sont en conflit avec l'autre sœur. D'après les deux femmes, ce serait cette sœur qui serait en grande partie responsable de l'accident vasculocérébral de leur mère.

Ma sœur était très déprimée, et ma mère, ça l'énervait beaucoup de la voir comme ça. Et là, elle était comme euh... un moment donné, ça je saute, je saute des étapes, mais un moment donné elle dit : « Je suis comme... » C'était très difficile de la ramasser ma sœur, et puis elle avait des idées, euh... comment je dirais donc... suicidaires. Pis très, très noires. Pis, en même temps, ben fallait... elle avait son divorce. Fallait qu'elle quitte la maison. Donc, on l'avait aidée à quitter la maison. Ma sœur devait quitter la maison qu'elle avait parce que son ex disait : « Je ne la paie plus je veux la vendre. » Donc, on l'a aidée beaucoup, ma sœur et moi. Et ma mère aussi... ça... ça l'inquiétait beaucoup de la voir dans cette situation là. Et une fois, elle m'a dit : « je suis plus capable, je suis fatiguée, je suis épuisée, mais c'est ma fille, je veux pas la laisser comme ça... ». Et là, ma sœur qui est médecin, quand elle arrivait, pis elle la voyait, elle voyait qu'elle était très très rouge, que... elle faisait beaucoup de pression, pis que le cœur y allait comme... elle était très stressée, et ma mère a dit : « Bon, il faudrait qu'elle trouve quelqu'un pour parler parce que moi aussi elle est en train de me vider... t'sais est en train de me vider ».

Les deux femmes estiment donc que ce sont les soucis personnels de la sœur qui ont fini par provoquer l'accident de leur mère.

Lorsque nous rencontrons madame Chabot, cette sœur n'a plus de contact, ni avec sa mère, ni avec ses deux sœurs.

En résumé, tant pour les relations entre parents âgés que pour celles au sein de la fratrie, nos résultats indiquent que, dans ce groupe, en plus d'une proximité résidentielle importante, nous retrouvons de nombreux contacts et une affection soutenue entre certains membres de la famille. Toutefois, tout comme la proximité résidentielle qui ne concerne pas la totalité des frères et sœurs, la proximité affective et les contacts soutenus ne concernent pas non plus l'ensemble des membres de la fratrie.

Enfin, excepté dans le cas de madame Saint-Cyr et de madame Bouchard, dans toutes les entrevues, une proximité résidentielle entre frères et sœurs ou encore avec les parents se double de contacts fréquents et d'affection soutenue. Nous pouvons dès lors présumer d'un lien entre ces trois dimensions.

8.2.3 Des arguments circulaires

Il s'agit maintenant de voir quels arguments sont avancés dans les entrevues de ce premier groupe pour expliquer une présence ou une absence autour des parents âgés.

8.2.3.1 Une présence « relationnelle »

La proximité résidentielle est la raison la plus souvent avancée pour expliquer une présence auprès des parents âgés. Cette proximité résidentielle entre parents et enfants intervient dans la grande majorité

des discours pour expliquer la raison de cette présence. Il semble qu'il soit tout simplement normal de donner un coup de main à son parent si l'on habite tout près. On habite proche, donc, rendre visite et rendre service est plus facile. Mais, par ailleurs, comme nous l'avons mentionné dans le chapitre 7, dans la plupart des cas, et particulièrement lorsque les parents sont considérés comme étant autonomes, les personnes rencontrées ne conçoivent pas leurs activités auprès de leurs parents comme étant de l'aide.

Nous avons vu que Sylvie Bouchard habite avec sa mère. C'est elle qui fait l'épicerie puisque sa mère n'a plus de voiture. Mais lorsqu'elle parle de l'épicerie, c'est pour insister sur le caractère routinier de la tâche :

R : c'est toujours moi qui ait faite l'épicerie...

Q : Et tu sais ce qu'elle a envie de manger ?

R : Ben oui... t'sais, souvent, c'est toujours à peu près la même chose qu'on a dans le frigidaire... es-tu d'accord avec moi ?

Q : Oui...

R : Moi, je pourrais aller à l'épicerie, peser sur le pignon et dire « préparez-moi la commande de madame Bouchard », t'sais... puis, finalement, j'achète toujours les mêmes affaires...

Tous les enfants de la mère de madame Duguet habitent à proximité de la résidence. Même si deux de ses frères sont moins présents auprès de leur mère, madame Duguet nous dit que cette proximité est une chance. Elle-même redoute d'ailleurs le fait qu'appartenant à une génération plus mobile, ses propres enfants ne restent pas à proximité de chez leurs parents.

Oui, elle est chanceuse. Ça, c'est une autre chose, maintenant, les jeunes voyagent plus, vont plus

travailler à l'extérieur. Elle, elle a la chance... C'est une autre génération. Dans le fond, on est tous proches. Si je regarde mes enfants, je suis pas certaine qu'ils vont être proches. Dans le domaine scientifique, c'est très possible qu'ils puissent aller à l'extérieur, ils l'envisagent.

L'un des frères de madame Desmarais, en plus d'être à la retraite, habite à proximité de la résidence, ce qui lui permet de pourvoir à ses petits besoins quotidiens alors que Christiane, qui s'occupe du linge (lavage et achats) y va une journée la fin de semaine. Ici encore, madame Desmarais utilise une expression qui banalise les visites de son frère puisqu'il va « faire son petit tour » :

Mon frère demeure près de la résidence, donc lui, il va la semaine, faire son petit tour, voir euh, ses besoins, bon il pourvoit si elle a besoin de bonbons, des choses comme ça, la liqueur, son ginger-ale (rire).

Nous avons vu que madame Lauzon s'implique beaucoup auprès de sa mère lorsque celle-ci commence à avoir des problèmes de santé plus importants. Elle nous explique qu'elle appelle sa mère trois fois par jour et qu'elle lui rend visite trois fois par semaine. Par ailleurs, la proximité facilite les choses en cas d'inquiétudes :

Ma sœur, elle, elle reste à Brossard, alors c'est pas évident pour elle de partir si y'arrive une urgence... Comme admettons, ça arrivait souvent que ma mère elle laissait son téléphone ouvert! Elle avait, elle avait mal replacé le récepteur. Alors là, la ligne avait l'air d'être bloquée. La ligne était toujours occupée, occupée, occupée... Au bout de cinq, six heures de ligne occupée, on se dit : « Y'a quelque chose qui marche pas ». Alors, j'allais faire un tour, voir si tout allait bien.

Cette proximité résidentielle est renforcée, dans quelques cas, par d'autres arguments tels que les compétences ou encore la disponibilité. Nous avons vu que madame Poirier et sa sœur habitent toutes les deux à côté de chez leurs parents. Elles sont également toutes les deux infirmières. Lorsque son père tombe malade, il exprime le désir de continuer à vivre chez lui, avec sa femme. Ses deux filles, grâce à la proximité résidentielle, leurs compétences, ainsi que leurs disponibilités (madame Poirier ne travaille, à l'époque, que deux jours par semaine) vont pouvoir s'investir dans le soutien de leur père à domicile. Lorsque nous lui demandons si elle se rendait souvent chez ses parents, elle nous dit :

Presque tous les jours. Et mon père est décédé d'un cancer du poumon. Bon, je traversais souvent pour donner un coup de main. Il y a eu des soins à domicile, on avait équipé tout le... avec le concentrateur d'oxygène et tout ce qu'il lui fallait. Il voulait pas aller à l'hôpital. Finalement, ça s'est bien déroulé.

Madame Poirier avancera également l'argument de la disponibilité pour expliquer qu'elle et sa sœur s'investissent davantage auprès de leur mère lorsque celle-ci commence à avoir des problèmes de santé plus importants. En effet, quelques mois avant son décès, sa mère commence à se sentir « moins en forme ». Afin qu'elle puisse rester chez elle le plus longtemps possible, madame Poirier nous dit « à la fin, on lui préparait ses repas » :

Q : Vous m'avez dit : « On lui préparait ses repas. » On, c'est vous ? Vos sœurs...?

R : Ma sœur Louise et moi. Parce que Louise est à la retraite aussi, fait qu'on lui préparait des repas et on... soit qu'on lui apportait... soit qu'on le faisait congeler, on le préparait. Fait qu'elle avait juste à faire réchauffer au micro-ondes les choses. On peut l'acheter, là, aussi. Il y en a qui les... Il y a

des services qui le font, préparer des repas, comme ça, que tu peux acheter et... C'est sûr que c'était plus à son goût parce que c'est nous qui le faisons. C'était plus ses recettes... C'était une façon pour qu'elle puisse rester plus dans son milieu, parce que ça faisait 15 ans qu'elle était là, elle connaissait tout le monde.

Nous avons vu que la relation entre madame Bouchard et son père a été difficile pendant longtemps. Toutefois, lorsque celui-ci tombe malade, elle l'accueille chez elle. Pour madame Bouchard, c'est une question non seulement de disponibilité, mais également de flexibilité. Elle est travailleuse autonome et peut donc décider de son horaire. Par ailleurs, le temps des Fêtes est pour elle une période creuse. Lorsqu'on lui demande comment il en est venu à vivre chez elle pendant le dernier mois de sa vie, elle répond :

Ah ben tout simplement que moi dans ce moment-là je travaillais dans les cosmétiques Pinell, j'avais une liberté de la... de mon temps, pis ma sœur l'avait pas (...) un soir un mois avant que mon père meure, ma sœur était passée par chez lui pour lui dire bonjour pis pis elle m'avait appelé en arrivant chez elle pour me dire « Sylvie, fait quelque chose... Peut-être toi tu peux. Moi je peux pas, je travaille de jour ». Pour moi, c'était la période des Fêtes et dans les cosmétiques, on faisait pas de démonstration beaucoup à ce temps-là. Les deux mois les plus calmes c'est décembre et janvier. Ça m'empêchait pas de faire mes choses au début là, même si j'allais avec lui passer des tests les deux premières semaines, je pouvais faire mon travail quand même et j'étais là pour mon père quand même. (...) J'étais la seule qui pouvait le faire. Parce que ma sœur Christiane elle, elle avait ses 4 jeunes enfants à la maison. Papa, il aurait jamais voulu aller là, il était trop faible et malade pour aller dans une maison avec des enfants, pis Lise pouvait pas, il en était pas question, elle était au lac Mégantic ou ailleurs. Ensuite, elle travaillait pas, y'avait rien de stable.

Lorsque nous demandons à monsieur Tremblay pourquoi c'est lui qui a réservé le logement au-dessus de chez lui pendant près de dix ans et non un de ses frères ou sa sœur, il évoque tout d'abord son statut d'aîné de la fratrie. Toutefois, il n'a pas l'air d'être certain. Il n'y a jamais vraiment réfléchi. Et cela semble lui importer peu, ce qui compte étant que ses parents n'aient pas eu à vivre en résidence.

P't'être, c'est parce que je suis le plus vieux, là... ça m'est revenu de droit... Ou je sais pas. Moi, je suis ben content. Tout le monde est... ben, mes frères et sœurs sont contents de voir, t'sais, qu'ils demeurent... que ma mère, mes parents demeureraient en haut. Sont pas loin... Sont pas dans une résidence.

Cette proximité résidentielle entre monsieur Tremblay et ses parents facilite évidemment la prise en charge de certaines tâches. C'est cette proximité qui explique que ce soit lui qui s'occupe des papiers ou qui accompagne sa mère à l'épicerie.

R : C'est moi qui s'occupe des comptes de banque, qui paye les comptes... euh... l'électricité, le Bell... les bébelles, les impôts, c'est moi qui fait faire ça, c'est moi qui s'en occupe... t'sais ma mère a... D'après moi elle a jamais fait ça de sa vie là...

Q : Pis ça c'est fait naturellement que ce soit vous qui preniez ça en charge et pas...et pas vos frères et sœurs? Ça s'est fait naturellement, est-ce que il y a eu euh...

R : Non... pffff... (rire) Peut-être... On peut ben appeler ça naturellement... Je sais pas, non... ben peut-être que vu qu'ils restaient en haut... peut-être, là. Ben c'est pas mal plus simple...

Dans ce groupe d'entrevues, seule madame Saint-Cyr qui vit dans le même duplex que sa mère n'avancera pas l'argument de la

proximité résidentielle, mais plutôt celui des valeurs personnelles lorsqu'elle aborde la fin de la vie de sa mère. En effet, lorsque cette dernière commence à avoir des problèmes cognitifs et qu'elle appelle son frère pour lui en faire part, ce dernier lui propose de « placer » sa mère. Pour elle, cette option est inacceptable.

je lui disais : « Bon, notre mère est rentrée à l'hôpital là, il y a telle et telle chose ». Malheureusement, il me répondait : « Place-la... tu m'appelleras quand ça sera grave » (silence) Bon! Alors... moi je... ça fait pas partie de ma philosophie, ça fait pas partie de mon éducation, ça fait pas partie de ce que je SUIS...

Les enfants qui s'impliquent auprès de leurs parents âgés ne s'interrogent que très peu sur les raisons de cette implication. Et cela se comprend d'autant mieux qu'ils ne semblent pas non plus considérer qu'ils « aident » leurs parents, mais qu'ils leur rendent service ou qu'ils sont simplement en relation avec eux.

8.2.3.2 Une absence des frères et sœurs justifiée

Lorsqu'ils sont interrogés sur les raisons de l'absence de certains frères ou de certaines sœurs, les personnes rencontrées avancent une série de motifs qui justifient totalement à leurs yeux que ces derniers ne s'impliquent pas davantage auprès de leurs parents âgés. Ces motifs sont de plusieurs ordres : problèmes de couple ou de santé, manque de temps ou encore, difficultés à supporter la maladie.

Nous avons vu que l'un des frères et la sœur de monsieur Tremblay vivent dans le même arrondissement que leur mère. Mais cette proximité résidentielle n'implique pas pour autant de nombreuses

visites. Pour lui, cela s'explique par le fait que les vies des uns et des autres sont bien remplies :

Q : Et votre sœur, elle vient voir votre mère?

R : Ouais ouais, elle vient à l'occasion. Ils s'appellent. D'habitude, elle venait quasiment une fois par semaine ou une fois par deux semaines là. Mais, t'sais on a tous un petit peu des activités fait que, elle...

Pour madame Desmarais, l'absence de ses deux sœurs autour de la mère s'explique par le fait que d'une part, elles travaillent encore toutes les deux, mais d'autre part, qu'elles sont aux prises avec des problèmes personnels importants qui se rajoutent à la distance géographique :

Q : Est-ce que Diane et Solange vont visiter votre mère?

R : Oui, oui, euh... Solange y va euh... elle m'appelle, pis elle me dit... mais t'sais ils sont... Solange, bon, elle a eu des problèmes de couple, et à ce moment-là... là, ça va faire un an qu'elle est divorcée, mais... elle est demeurée en bons termes, mais elle a un mari qui a une maladie mentale. Donc... c'est de la psychose, et... il ne prend pas ses médicaments régulièrement. Alors, elle a passé de durs moments un moment donné... elle voulait le seconder, mais elle pouvait pas, et... c'est que c'est un type charmant, mais le problème mental, quand il est en crise là... c'est pas... il est pas violent, mais sauf qu'il est dans sa bulle pis là il s'imaginer des choses, hein? Alors là, ma sœur a décidé de, de, de faire sa vie seule, et elle demeure en contact avec son mari, très bons termes, mais, ça été euh... quand même une dure épreuve donc elle avait moins de temps pour (rire) aller voir maman, là! Et ma sœur Diane, elle elle y va... comme une fois par mois, elle l'amène au restaurant le samedi soir euh... et puis elle va, elle va le... avec son mari non voyant, ils vont la visiter. (...) Le fait que son mari est non voyant

aussi... c'est que, elle se... bon... sa vie est... quand elle a fini de travailler ça lui tente pas de venir au centre-ville, partir de... elle enseigne à Ville Lasalle, ça lui tente pas de partir de Ville Lasalle, venir au centre-ville puis ensuite retourner à Mercier qui est, qui est, quand même pas loin d'une heure de route là t'sais...

La mère de madame Duguet a longtemps habité au-dessus de chez son fils, Jean. Toutefois, lorsque celui-ci prend sa retraite, il s'absente de plus en plus souvent pour aller à son chalet. Il ne peut donc plus veiller sur sa mère. Mais pour madame Duguet, l'éloignement de son frère est tout à fait défendable.

Comme mon frère était rendu à la retraite et qu'il a un chalet, on trouvait qu'elle était souvent seule à la maison et que c'était moins sécuritaire. On comprend bien que mon frère a sa vie à vivre aussi, là... Alors, on lui a dit qu'on était inquiet...

L'autre frère de madame Duguet est également moins présent auprès de la mère. Toutefois, elle n'avance aucune explication.

Disons que pour ce qui est de ma mère, il nous dit toujours que c'est correct. Mais on peut pas dire qu'il s'implique vraiment, là.

La résidence dans laquelle habite sa mère n'offre pas beaucoup de services. Lorsque nous lui demandons si elle a déjà envisagé, avec ses frères et sœurs, ce qui se passerait en cas de besoins plus importants, madame Duguet nous dit d'abord qu'elle en a parlé avec ses frères et sœurs pour ensuite nous dire que Denis n'a pas été consulté, mais qu'elle n'a aucun doute sur son implication financière éventuelle.

Q : Dans le cas où ça irait moins bien, comment est-ce que vous envisagez les choses pour votre

mère? Est-ce que vous avez déjà un peu parlé de ça?

R : Oui... comme je vous disais, où elle est, il y a pas vraiment de services. Sauf que si elle avait pas... j'en ai parlé avec mes frères et sœurs, si elle avait pas des soins à recevoir nécessairement à l'hôpital, c'est sûr qu'on s'organiserait, on se relaierait pour prendre une infirmière pour la laisser là, la garder là. (...) c'est sûr que ça prend des sous pour avoir une infirmière, tout ça. Mais on trouvait que... c'est sûrement pas 24 heures qu'elle aurait besoin de l'infirmière, peut-être quelques fois par semaine. Et nous autres, le reste on le ferait. C'est entendu.

Q : Même Denis compte ?

R : Oui, ben, je suis sûre qu'il serait d'accord. On en a pas parlé, parce que comme je vous dis, on le voit moins.

Nous avons vu que madame Lauzon s'implique beaucoup auprès de sa mère lors des dernières années de sa vie. Sa sœur, quant à elle, s'implique moins. Lorsqu'elle n'est pas en déplacement pour raison professionnelle, elle rend visite à leur mère le dimanche. Madame Lauzon commence par nous expliquer que c'est parce qu'elle habite beaucoup plus loin de chez leur mère et qu'elle a un travail accaparant. Toutefois, elle finit par nous dire que c'est également une question de personnalité.

Pis, ma sœur, ma sœur est plus une personne là, c'est pas une personne comme moi... Je suis une personne très familiale, les enfants, la famille, je suis une rassembleuse... l'unité, il faut que tout le monde s'entende, pis on aime ça que le monde soit ensemble pis... Ma mère était comme ça aussi. Ma sœur, elle a pas d'enfants, elle est célibataire, elle est plus... elle, c'était plus son travail... Mais, quand même, on est deux sœurs, faut se tenir... faut quand même, que je la tienne au courant de... si je prenais une décision ou si je

disais: «Ben là, écoute! J'ai amené maman visiter des maisons pour personnes âgées, là... si... ça regarde pas bien... Elle veut pas y aller ». Je la tenais au courant de qu'est-ce qui se passait.

(...)

Ma sœur, c'est une personne... Je vous dis pas qu'elle est froide, mais c'est une personne qui est plus, est plus... est plus... est moins... elle est moins émotionnelle que moi... elle est moins... moi, c'est... tout paraît là! Pis j'explose, pis, je démontre mes sentiments très vite, pis j'embrasse tout le monde! Toujours en train de toucher tout le monde! Ma sœur est plus, est plus... elle a plus de réserve... Ça va bien pour le travail qu'elle fait là, mais c'est pas un tempérament... je dis pas qu'elle est pas généreuse, c'est pas ça que je veux dire, mais elle donne pas aussi facilement. Moi, je me pose pas de question, quelqu'un a besoin, je le fais! Ma sœur va peut-être plus se retirer, étudier la situation. Je la vois comme ça, je la vois comme ça... C'est pas une personne qui est très très très... euh... vous savez c'est pas donné à tout le monde d'être charitable.

En résumé, l'analyse des arguments avancés dans ce premier groupe d'entrevues pour justifier une présence ou une absence auprès des parents âgés nous invite encore une fois à considérer le sens que donnent les enfants à l'aide qu'ils offrent à leurs parents âgés. En effet, lorsque nous nous sommes penchés sur les besoins et les aides aux parents âgés, nous avons pu constater que de nombreux enfants ne considèrent pas qu'ils les « aident ». Ces enfants perçoivent davantage leurs actes comme étant des activités réalisées dans le cadre d'une relation. La définition de ces aides en tant que de simples activités nous permet alors de mieux comprendre pourquoi ces enfants font appel à la

proximité résidentielle et la disponibilité pour expliquer leur implication. Il est plus facile de se rencontrer et d'organiser des activités lorsque l'on vit proches les uns des autres.

Par ailleurs, pour expliquer que les frères et les sœurs s'impliquent moins auprès de leurs parents âgés, ces personnes avancent dans la plupart des cas un argument qu'ils considèrent tout à fait légitime. Excepté pour madame Saint-Cyr et madame Lauzon qui évoquent des différences de personnalité ou de valeurs pour expliquer l'absence de leur frère ou de leur sœur. Ici encore, puisque le parent âgé ne semble pas avoir besoin d'aide, il n'y a pas de raison de trouver d'excuse pour ceux qui ne sont pas présents.

C'est ici que la nature circulaire des arguments apparaît. En effet, puisque les personnes rencontrées identifient très peu leurs activités comme étant des aides, mais plutôt comme des activités qu'elles réalisent au sein d'une relation qu'elles entretiennent avec leur parent, il est inutile pour elles de donner d'autres arguments que celui de la proximité résidentielle ou de la disponibilité pour expliquer que ce sont elles qui sont présentes. Elles se considèrent en relation et font des activités qu'il est plus facile de réaliser lorsque l'on habite proche.

Toutefois, en évoquant cette proximité, les personnes rencontrées passent sous silence le fait que la proximité résidentielle avec leurs parents (et les membres de leur fratrie) est le fruit d'arbitrages et de décisions qui ont été prises au cours de la vie.

En résumé, dans ce premier groupe d'entrevue, la proximité résidentielle ne se limite pas aux relations entre les personnes rencontrées et leur parent, mais, bien souvent, elle s'observe également entre différents membres de la fratrie. Par ailleurs, cette proximité résidentielle s'accompagne la plupart du temps par des rencontres fréquentes et de nombreux témoignages d'affection. Enfin, nous avons pu également constater que les rencontres avec les parents étant assez fréquentes, elles sont l'occasion de rendre divers services.

Les personnes de ce groupe inscrivent ces services rendus à leurs parents dans une continuité relationnelle, insistant sur le caractère routinier et le plaisir. Ce faisant, elles atténuent le poids de leur implication. De ce fait, pour plusieurs personnes, cette stratégie permet également de continuer à présenter leur parent comme étant totalement autonome.

Enfin, pour les personnes de ce groupe, le fait que certains frères ou sœurs s'impliquent moins auprès du parent âgé ne pose pas problème. La justification principale étant que, contrairement à eux, ceux-ci ne vivent pas à proximité.

8.3 Habiter à distance

Il sera question ici du deuxième groupe de répondant, ceux qui, au moment de l'entrevue ou juste avant leur décès, habitent loin de leurs parents. Cela concerne onze personnes, sept femmes et quatre hommes.

Ici encore, nos données indiquent que la distance entre les personnes et leurs parents est plus ou moins grande. Nous comptons cinq personnes dont les parents vivent en banlieue de Montréal (Boucherville, Laval, Saint-Jean-sur-Richelieu, Châteauguay, Saint-Hilaire) et cinq personnes dont les parents vivent à plusieurs heures de route de Montréal (Saguenay-Lac-Saint-Jean, Centre du Québec, Charlevoix, et Ontario). Par ailleurs, nous retrouvons également une personne dont la mère résidait à Montréal, mais qui, elle-même résidait en Ontario.

Ici encore, les trajectoires résidentielles qui résultent de cette distance entre les personnes rencontrées et leurs parents sont diverses. Toutefois, mis à part la mère de madame Tremblay qui est partie vivre en Ontario avec son nouveau conjoint, les parents des personnes rencontrées sont restés ancrés dans leur lieu d'origine. Ce sont leurs enfants qui sont arrivés à Montréal, passant parfois par d'autres lieux de résidence, avant de s'y installer définitivement. Et ce sont principalement les études post-secondaires ou les opportunités professionnelles qui amènent ces enfants à s'éloigner de chez leurs parents.

Le cas de monsieur Brunel est particulièrement éloquent. Il est né et a vécu toute son enfance dans une petite ville à environ six heures de route de Montréal. À 16 ans, il part en Amérique du Sud, comme photographe-pigiste pendant trois ans. Il revient ensuite au Québec et poursuit ses études de physique à Chicoutimi, à environ une heure trente de chez ses parents. Il y rencontre sa première épouse. À la naissance de leur deuxième enfant, monsieur Brunel obtient un poste à Montréal. Ils vont y rester six ans. À 35 ans, monsieur Brunel et sa femme se séparent. Elle retourne à Chicoutimi et il part à Ottawa, où il a décroché un poste plus intéressant. Il restera un an. Il s'en va ensuite cinq ans au Moyen-Orient, où il travaille pour le compte d'une entreprise canadienne. Il revient toutefois très régulièrement au Québec pour voir ses enfants et ces derniers passent leurs vacances scolaires là-bas. C'est aussi au Moyen-Orient qu'il rencontrera sa deuxième femme. À 40 ans, il revient vivre au Québec avec son épouse. Ils s'installent à proximité de chez ses parents et ils y restent pendant six ans pour ensuite déménager à nouveau et s'installer à Montréal où ils résident toujours en 2008. Lorsque nous le rencontrons, monsieur Brunel nous dit qu'il désire avoir un deuxième enfant. Dans ce cas, il envisage sérieusement de déménager au Moyen-Orient pour se rapprocher de sa belle-famille afin de s'entourer de personnes qui peuvent les aider.

Cette histoire résidentielle nous montre à quel point distance et proximité entre parents et enfants peuvent se modifier au gré du parcours scolaire et professionnel. C'est d'ailleurs également pour ces raisons que monsieur Lebrun, madame Boisvert, monsieur et madame Chouinard, monsieur Valiquette, madame Poitras et madame Gagnon s'éloignent de chez leurs parents. Madame Verrier déménage à Montréal pour y étudier tandis que madame Lalonde suit son mari qui étudie aux États-Unis.

8.3.1 Distances entre membres de la fratrie

Tout comme pour les personnes qui vivent à proximité de leurs parents, nous avons voulu savoir si les personnes qui vivent éloignées de leurs parents sont éloignées des membres de leur fratrie. Par ailleurs, nous voulions également savoir si les parents de ces enfants étaient isolés de l'ensemble de leurs enfants.

En ce qui concerne la proximité entre membres de la fratrie, quatre personnes ont au moins un frère ou une sœur qui vit à Montréal. Toutefois, contrairement au premier groupe d'entrevues, aucun d'entre eux ne vit dans le même arrondissement. Les membres de la fratrie des autres personnes rencontrées vivent tous en banlieue de Montréal ou en région.

Par ailleurs, dans plusieurs cas, l'éloignement entre les personnes rencontrées et leurs parents ne signifie pas pour autant que ceux-ci soient isolés puisque, dans la plupart des cas, un frère ou une sœur habite à proximité. Nous retrouvons quatre cas d'éloignement géographique entre les parents et l'ensemble de leurs enfants : les parents de monsieur Chouinard qui habitent loin de leurs quatre fils, la mère de madame Tremblay qui habite loin de ses quatorze enfants, la mère de monsieur Valiquette qui vit loin de ses trois enfants et la mère de madame Gagnon qui vit loin de sa fille unique. Il faut toutefois noter que la mère de madame Chouinard n'avait que son fils qui vivait à proximité. Celui-ci étant décédé en 2008, elle n'a plus d'enfant à proximité.

Tableau 13 : Nombre de membres de la fratrie à proximité d'Ego et des parents

	<i>Nombre de FS total</i>	<i>Vivent à Montréal</i>	<i>Vivent proches des parents</i>
Madame Boisvert	4	1	1
Monsieur Brunel	1	0	1
Madame Chouinard	4	0	0
Monsieur Chouinard	3	0	0
Madame Gagnon	0	-	0
Madame Lalonde	1	1	1
Monsieur Lebrun	1	0	1
Madame Poitras	2	0	1
Madame Tremblay	13	5	0
Monsieur Valiquette	2	2	0
Madame Verrier	1	0	1
Total	32	9	6

Source : Biographies et Solidarités familiales au Québec, volet qualitatif.

En résumé, le portrait de ces distances et proximités résidentielles entre les personnes rencontrées, leurs parents et les membres de leur fratrie nous montre que ces familles sont davantage dispersées que les familles du premier groupe. La moitié des parents sont isolés de l'ensemble de leurs enfants. Par ailleurs, lorsque les parents ne sont pas isolés, ils n'ont qu'un seul enfant qui vit à proximité. Ceci nous amène à soulever deux éléments importants. D'une part, l'enfant qui vit à proximité étant isolé du reste de la fratrie, il est le seul qui puisse répondre aux besoins éventuels du parent. D'autre part, le parent lui-même est dans une situation vulnérable puisqu'en cas de besoin, il ne peut compter que sur un seul de ses enfants.

8.3.2 Des relations familiales moins intenses

Maintenant que nous avons vu que la distance géographique des personnes rencontrées avec leurs parents se constate également entre les membres de la fratrie, il s'agit de savoir si cette distance s'observe également dans les contacts et l'affection.

8.3.2.1 Des liens moins étroits avec les parents

Dans ce groupe d'entrevues, la description des relations entre les personnes rencontrées et leurs parents n'exprime que peu de marques d'affection. En effet, dans ces entrevues, c'est principalement le silence qui caractérise les discours autour des relations. Lorsque le sujet des parents est abordé, les propos restent dans l'ordre du « factuel », du descriptif. Par ailleurs, alors que les contacts entre parents âgés et enfants sont nombreux dans les familles du premier groupe d'entrevues, dans ce groupe-ci, les contacts sont plus rares.

Plusieurs entrevues (madame Gagnon, madame Boisvert, madame Lalonde, monsieur Lebrun, madame Tremblay, madame Poitras), ne révèlent aucune marque d'affection particulière envers les parents. Par ailleurs, étant donné la distance qui sépare parents et enfants, les rencontres sont moins fréquentes que dans le premier groupe d'entrevues.

À la fin de sa vie, la mère de madame Gagnon est en institution, à Montréal. Madame Gagnon, quant à elle, habite à Ottawa. Elle rend visite à sa mère deux fois par mois. Les parents de madame Lalonde sont tous les deux décédés. Lors de la mort de son père, elle vit aux

États-Unis et à l'époque du décès de sa mère, elle vit à Sherbrooke. À la fin de sa vie, la mère de madame Tremblay vit en Ontario et elles ne se voient que rarement.

Madame Boisvert mentionne un peu plus loin qu'elle appelle sa mère toutes les semaines. Les rencontres sont plus espacées.

pis quand je vois que ça fait un petit bout là, je dis « ok, on va aller souper euh, on va aller te voir on va aller souper », ou je vas la chercher pour faire des activités, dire « Ça te tentes-tu on va aller euh...au musée ? » ou des choses comme ça.

Monsieur Brunel n'élabore pas beaucoup autour de ses parents. Nous avons vu qu'ils vivent en région, à plusieurs heures de route de Montréal et que monsieur Brunel les considère comme étant totalement autonomes. Étant donné la distance qui le sépare de chez eux, il ne les voit pas souvent.

Je les appelle et... au Lac St-Jean, je descends pas souvent. J'ai pas d'occasion autre, là... Deux ou trois fois par année.

Par contre, son frère qui est médecin habite dans le même village. Il passe tous les jours voir ses parents.

Q : Lui, est-ce qu'il les voit plus souvent?

R : À tous les jours, il passe à la maison.

Q : Est-ce que c'est parce que c'est nécessaire ou c'est...?

R : Non, c'est ses habitudes. Lui, il a toujours demeuré là, et il sort de son bureau et il passe sur l'heure du midi leur dire bonjour.

Q : Mais c'est pas eux qui ont besoin... quelqu'un pour les aider à faire l'épicerie, des trucs comme ça.

R : Non, non. Jusqu'à maintenant, ils ont pas besoin de... ils sont tout à fait autonomes.

Monsieur Lebrun n'élabore pas sur l'affection entre lui et sa mère. Il l'appelle régulièrement, mais ne lui rend pas souvent visite.

Souvent... pas présentement parce que mon travail fait que je fais beaucoup d'heures. J'ai eu des problèmes cardiaques donc je suis plus fatigué que je l'étais. T'sais, m'en aller chez eux, revenir le soir, je trouve ça plus difficile. Mais quand j'ai l'occasion...pis de toute façon, on se parle souvent au téléphone. Elle est pas seule parce que, comme je disais, elle est pas seule parce que ma sœur, elle va souvent chez elle, elle va passer 15-20 minutes. Mais ma mère, c'est une personne qui est aussi occupée que moi ».

Le père de monsieur Lebrun est décédé. Il était en institution depuis plusieurs années. Encore une fois, il n'y a pas beaucoup de marques d'affection dans son discours, mais lorsqu'il relate la fin de vie de son père, et plus particulièrement la prise de décision de l'hébergement en institution, il nous dit que cela a été un moment pénible, tant pour les enfants que pour la mère.

R : C'est difficile... ça fait comme une condamnation. Ça fait comme prendre une décision pour quelqu'un pis c'est comme : « Moi, je vais aller le mettre dans une institution ». Sauf que, cette décision-là, on peut pas faire autrement que de la prendre parce qu'il n'y a pas d'autres options. (...) Le plus dur, c'est de dire à sa femme : « Là, tu peux plus le garder, là, faut que tu te sépares ». Ça, ça l'a été difficile ».

Q : Ça a été dur pour votre mère?

R : Comment je pourrais dire... Elle l'a pas laissé paraître, mais ça l'a été dur. Un, de se retrouver toute seule. Si ça fait cinquante quelques années que vous êtes avec quelqu'un... La journée où il est plus là, pantoute... Dans les semaines, les

mois qui avaient passés, j'ai vu ma mère qui... une tendance au désespoir un peu pis c'est... c'est compréhensible, mais c'est : « Ben là, faut que tu continues, toi c'est pas fini, toi, il en reste encore ». Pis elle, elle s'en rendait compte, elle a pris conscience qu'elle était vieille elle aussi, qu'elle s'en allait vers ça. J pense que ça bouleverse.

Le questionnaire nous permet de savoir que monsieur Lebrun rend visite à son père tous les quinze jours. Ces visites sont difficiles.

Ça, c'était pénible. Très pénible. C'est... un mouir ». Pour son père, par contre, « c'est pas grave, lui, il s'en apercevait pas, vraiment pas. Il était content. Pis des fois, on l'amenait juste un peu plus loin que sa chambre pis il y avait une espèce de petite place où qu'il y avait une télévision pis des poissons pis des oiseaux. Pis à chaque fois qu'il arrivait là, il disait : « Ah, c'est beau ici, c'est beau ici ». Il était venu hier t'sais..., pis l'infirmière elle disait qu'il était venu le matin. Fait que là tu te dis... ouais... c'est ça...

Seules trois personnes vont élaborer plus longuement autour de leur relation à leurs parents âgés, et plus particulièrement au sujet de la relation qu'elles entretiennent (ou ont entretenu) avec leur mère. Deux d'entre elles vont insister sur la qualité de la relation et la dernière sur la dimension problématique de cette relation.

Le père de monsieur Valiquette est décédé brutalement alors qu'il venait de prendre sa retraite. Pour sa mère, c'est un choc :

Elle était vraiment sous le choc, elle s'attendait pas du tout du tout du tout, je veux dire, t'sais... Pis, elle avait cinquante... cinquante-huit ans, maintenant elle en a 83, 84... 59 ans. 59 ans, c'est jeune pour une veuve. Il commençait sa retraite, il venait juste de la prendre.

Monsieur Valiquette va alors se rapprocher de sa mère. Il s'inquiète pour elle et lui téléphone régulièrement. Il lui trouve une résidence pour personnes autonomes, s'occupe de ses papiers. Si son frère et sa sœur sont également présents autour de leur mère, c'est monsieur Valiquette qui en est le plus proche. Il explique cette proximité affective particulière par le fait que sa mère était jeune (20 ans) lorsqu'il est né.

Je l'appelais régulièrement pour voir, parce que je ne voulais pas qu'elle soit trop déprimée, je veux dire... comment dire, je... ma mère euh...elle était assez jeune quand elle s'est mariée, quand je suis venu au monde, fait que... on était... on était ben proche, les deux, du style.

Lorsque sa mère tombe malade, monsieur Valiquette lui rend visite presque quotidiennement. Ce sont d'ailleurs ces visites qui lui permettent de créer un lien avec une infirmière du CLSC et de s'arranger pour que sa mère puisse aller dans une maison spécialisée en soins palliatifs.

R : moi, j'allais, j'étais retraité fait que je pouvais aller souvent.

Q : Vous alliez tous les jours, ou presque?

R : Presque. Presque tous les jours, puis, comme j'ai dit, j'ai créé comme un petit lien avec c't'infirmière-là parce des fois on était là en même temps, pis elle m'a parlé de ça là, la maison de soins palliatifs.

Madame Chouinard exprime également beaucoup d'affection pour sa mère et, comme nous allons le voir, pour ses sœurs. Cette proximité affective, elle l'associe au fait que son père est mort lorsque

les enfants étaient encore jeunes, ce qui a amené les enfants à exprimer leurs sentiments à leur mère.

On est tissé très serré dans la famille parce que... je pense que c'est le fait d'avoir perdu notre père jeune... à l'époque là, on disait pas à nos parents qu'on les aimait, ça nous gênait. Pis, je me rappelle, moi, j'avais seize ans quand il est décédé, pis je me disais, je me rappelle je rêvais souvent à ça... je rêvais qu'il revenait parce que je voulais lui dire que je l'aimais. (silence) Mais à l'époque, on... ça nous gênait, hein? Alors, quand, quand mon père est parti, aïe là là... là, notre mère là, je pense que on lui a dit qu'on l'aimait, hein? On lui a dit qu'on l'aimait! Alors, des fois je dis ça on... on parle de ça mes sœurs et moi pis on se dit... tout l'amour que l'on... qu'on avait pour notre père là, ben ma mère elle l'a reçu donc on... c'est une personne elle est aimée beaucoup beaucoup.

Madame Chouinard téléphone très souvent à sa mère. « *Au moins tous les deux jours ! Quand c'est pas elle qui appelle, c'est moi... On se parle souvent, souvent* ». Toutefois, les deux femmes ne se rencontrent pas souvent. En effet, comme nous l'avons vu, sa mère vit à plusieurs heures de route de Montréal. Madame Chouinard n'aime pas voyager. Elle exprime pourtant un certain regret mêlé de fatalisme de ne pouvoir la voir plus souvent à cause de la distance :

J'ai toujours été heureuse, partout où on est... où on a vécu, mais ma mère c'est tellement important! Tellement! C'est un gros morceau. Pis j'aurais aimé ça être près pour la gâter, pour en prendre soin... j'aurais aimé ça. J'ai toujours été loin.

(...)

Mon mari va me dire : « En fin de semaine, on s'en va chez ta mère là... » Il me dit : « Oh! On s'en va chez ta mère... » Là, je pense aux deux heures et demie trois heures de route à faire, aller et revenir, oh! Pour moi c'est beaucoup. C'est un peu comme une montagne... C'est la distance qui... la distance

est une rais.... est une des raisons pour laquelle j'y vais pas souvent. Si j'étais à une demi-heure de route, j'irais souvent, mais trois heures c'est beaucoup me demander.

Si les marques d'affection sont minoritaires dans ce groupe d'entrevues, les problèmes relationnels entre parents et enfants ne sont toutefois pas fréquemment évoqués. Seule madame Verrier insiste davantage sur la dimension problématique de sa relation avec sa mère. Elle-même s'est tenue « en retrait ».

Moi, je vivais toutes sortes de choses par rapport à elle... on se parlait au téléphone et tout... mais aller m'en occuper... Et bon, j'avais mon fils, j'avais mon bébé, j'avais ma vie, comme je dis... j'avais comme une vie que je m'étais faite qui était rocambolesque et tout... Mais... voir ma mère, m'occuper de ma mère, ça me jetait dans une dépression terrible. (...) Moi j'ai vécu, c'est sûr que je vivais une culpabilité de....de pas euh... mais j'étais pas capable. Ma mère m'appelait, pis bon, il a été une période... c'est ça où elle prenait à la fois de l'alcool pis en même temps des médicaments, parce qu'elle avait des médicaments, alors elle me parlait au téléphone, euh... la voix... pis là, je... je voulais hurler! Je voulais hurler... et je me suis protégée en, en... en m'éloignant un peu plus. Mais on se parlait... j'ai jamais coupé... jamais coupé avec elle...

En résumé, dans ce groupe d'entrevues, lorsque les personnes rencontrées évoquent leurs relations avec leurs parents âgés, la dimension affective domine rarement. Nous avons vu que seuls monsieur Valiquette et madame Chouinard insistent sur la proximité affective avec leur mère. Toutefois, alors que pour monsieur Valiquette, cette proximité affective va de pair avec des contacts fréquents et un soutien important à la fin de sa vie, pour madame Chouinard, les

rencontres avec sa mère sont peu fréquentes. En effet, si elle l'appelle plusieurs fois par semaine, elle ne lui rend visite que quelques fois par an.

Par ailleurs, les fréquences de contacts entre les personnes rencontrées et leurs parents âgés sont diverses, mais elles sont globalement moindres que dans le premier groupe d'entrevues, particulièrement en ce qui concerne les visites.

Ce peu de rencontres est évidemment à mettre en lien avec la proximité résidentielle. En effet, plusieurs parents habitent en région, à plusieurs heures de voiture de Montréal. Cette distance est un réel frein pour plusieurs personnes, même dans le cas où les démonstrations d'affection sont importantes.

8.3.2.2 Des relations fraternelles plus distantes

Nous avons vu que dans les entrevues du premier groupe, de nombreuses marques d'affection caractérisent les relations fraternelles sans que celles-ci ne soient exemptes de conflits. Dans les entrevues de ce groupe-ci, l'évocation des relations fraternelles est davantage marquée par une certaine tiédeur affective. Les personnes rencontrées vont exprimer la présence d'une distance affective entre elles et leurs frères et sœurs. Cette distance peut être attribuée aux différences d'âge, de positions dans la fratrie ou encore à des différences de personnalité. Quel que soit l'argument avancé, il s'agit d'insister sur le fait que les vies des uns et des autres sont ou ont été trop différentes pour qu'elles se sentent proches de leurs frères et sœurs.

Dans plusieurs entrevues, lorsque les relations avec les frères et sœurs sont abordées, les personnes n'élaborent pas beaucoup, passant rapidement à un autre sujet. C'est le cas de monsieur Chouinard qui a quatre frères, de monsieur Lebrun avec sa sœur, de madame Boisvert avec sa sœur et ses frères, et de madame Poitras avec ses sœurs.

Plusieurs personnes rencontrées vont insister sur les différences d'âge pour expliquer la distance affective et relationnelle. Ce qui explique la distance entre frères et sœurs, c'est alors l'absence d'histoire commune, de vie commune.

Madame Lalonde a eu deux frères. Elle a douze ans de moins que le plus jeune de ses frères. Lorsque nous lui demandons si elle connaît la raison de cette différence d'âge, elle nous dit « *la naissance de Gustave pour elle [sa mère], c'était fini là... Moi, j'suis un accident de parcours* ». Elle n'est pas proche des ses frères, ni de sa sœur :

C'est ça, comme j'étais douze ans après les autres c'était une dynamique familiale totalement différente là. J'ai presque pas connu mes frères et sœurs. Ils étaient pensionnaires parce que dans ce temps-là... c'est comme ça que ça se passait, alors j'ai vraiment été élevée toute seule.

Madame Verrier est l'aînée d'une fratrie de trois. Son frère est décédé en 2001 et sa sœur est encore en vie, mais les deux femmes ne se voient que très peu. Les relations familiales n'ont jamais été faciles dans cette famille :

Moi, j'étais l'aînée, on m'agaçait beaucoup. Mon frère et ma sœur étaient plus, ils se tenaient plus ensemble. Moi j'étais plus la sérieuse, j'étais dans mes livres, ils m'appelaient la sœur supérieure, (rire), mais j'étais comme la sœur aînée un peu...

mais on parlait pas beaucoup chez nous, c'était un monde de silence. Mais on était pas des enfants... on nous battait pas, on nous chicanait pas, il y avait pas de règlements. Ils étaient pas sévères, mes parents, mais ils étaient pas présents. L'encadrement, les règles étaient des règles tacites. Il y avait pas beaucoup de discussion. On parlait pas. On partageait la même chambre, pendant longtemps, mais pas beaucoup de confidences. Maintenant, tu vois, je m'en vais là (chez sa sœur) demain pis on se dit qu'on va se reprendre maintenant. Parce qu'on se dit qu'on est comme la mémoire de ce qui s'est passé parce que tout le monde est décédé. Alors, on essaye de se raconter l'histoire parce que....

Lorsque le père tombe gravement malade peu avant son décès, les trois enfants sont encore dans la jeune vingtaine. Toutefois, à cette époque, madame Verrier a déjà quitté la maison et habite à Montréal.

Q : Vous croisez vos...votre frère et votre sœur à l'hôpital ? Comment ça se passait ? Est-ce que... est-ce que vous vous êtes soutenus là dedans ?

R : Euh...est-ce qu'on s'est soutenu, euh... ? À mon avis on était assez seuls, tout le monde (silence). Au fond, on était assez seuls... Je pense que ma sœur et mon frère étaient plus près. (...) mon frère et ma sœur...étaient plus fusionnels, dans un sens, ni l'un ni l'autre n'avait de conjoint encore...

Elle nous dit qu'actuellement, sa relation avec sa sœur est bonne, mais tout de suite après, elle nous parle de sa frustration :

Je dirais qu'on a une bonne relation. Elle me frustre, par rapport à mes propres enfants, je trouve que...elle est la marraine de, de mon fils euh...et, il y a juste moi qui a eu deux, a eu des enfants dans la famille, j'ai deux enfants, un de trente ans, pis une qui va avoir vingt ans bientôt, et je pourrais dire, ma sœur entendra jamais ça, que je la trouve vraiment pas une, une tante

euh....(bruit de bouche)... euh...présente! T'sais euh...jamais elle va prendre le téléphone, JAMAIS jamais, c'est moi qui dois presque dire... « Allo! Allo! Céline... demain, la semaine prochaine, pas demain la semaine prochaine c'est la fête de Louis, ou la fête de Juliette... » Ben...là je relâche parce qu'ils sont rendus à trente et vingt, je me dis : « Bon, ben coudonc! C'est... j'aurais tout fait pour essayer de... » Elle les aime, c'est pas qu'elle les aime pas, mais...il y a pas... il y a pas de...

Étant donné l'insistance des personnes rencontrées sur la « distance affective », il n'est pas étonnant qu'elles ne mentionnent pas de rencontres fréquentes. Madame Poitras ne voit que très peu ses deux sœurs. Les trois femmes ne se rencontrent que deux à trois fois par an, à l'occasion des fêtes et de quelques jours de vacances. L'entente entre les sœurs n'est ni bonne, ni mauvaise.

Ça va... on se chicane pas... non non... c'est... c'est quand même... ma mère est pas capable d'endurer de chicane, de toute façon... si on se dit un mot plus haut que l'autre là... elle est snob un peu, pis elle est... elle a une belle éducation, très respectueuse... pis euh... faudrait qu'on soit comme ça aussi nous autres... Entre nous autres et tout là... une fois on s'était... on avait un peu élevé la voix un Noël, elle était en train de mourir là, dans le coin! (rire). Elle endure vraiment pas ça... Fait qu'on le fait pas...

Seuls madame Chouinard et monsieur Valiquette vont évoquer une proximité affective importante et des contacts plus fréquents avec des membres de la fratrie. Rappelons par ailleurs que ce sont également les deux seules personnes qui ont évoqué une affection particulièrement intense pour leur mère.

Monsieur Valiquette est proche de son frère avec qui il entretient des contacts, principalement par téléphone.

Mon frère et moi, on se parle régulièrement au téléphone, on se voit moins souvent, mais on se parle au téléphone assez souvent, 4-5 fois par mois. On peut jaser, pis on se voit de temps en temps ici et là... quand il y a des fêtes et pis... À moment donné, on faisait, on allait au cinéma ensemble, pis ça... à un moment donné ça a arrêté, ça adonnait pas...

Madame Chouinard exprime beaucoup d'affection pour ses quatre sœurs :

Oui, ça... oh! mes sœurs ce sont mes meilleures amies, mais il y en a une à qui je parle plus souvent... Paulette. Celle-là, là, c'est ma meilleure chum! On a tellement de plaisir ensemble là, on a tellement de plaisir! Quand on était jeune, on est allées en Europe ensemble trois mois, toutes les deux ensemble, deux petites sœurs. On est parti ensemble en Europe, pis je pense que, ça l'a tissé des liens spéciaux. On est près en âge, pis on a beaucoup les mêmes intérêts. Pis on s'adonne vraiment bien de nos caractères aussi.

Toutefois, il faut noter que cette affection ne s'accompagne pas de rencontres fréquentes. Ici encore, comme dans le cas des rencontres avec les parents, seule la période des Fêtes est l'occasion de réunions entre les frères et sœurs.

En résumé, la description des relations dans la fratrie est également moins « chargée » affectivement dans ce groupe d'entrevues que dans le premier. De manière générale, les discours des personnes rencontrées restent davantage dans le registre de la description « factuelle » de leurs relations avec leurs frères ou leurs sœurs. Ici encore, seuls monsieur Valiquette et madame Chouinard insistent sur

l'affection qu'ils portent à un ou plusieurs membres de leur fratrie. Ce peu de marques d'affection va de pair avec une fréquence de contacts moindre entre membres de la fratrie.

8.3.3 Des arguments tout aussi circulaires

Nous avons vu que les justifications d'une présence auprès des parents âgés dans le premier groupe d'entrevues sont circulaires. Ces personnes vivent à proximité de chez leurs parents et c'est cette proximité ou leur disponibilité qui expliquent qu'ils s'impliquent davantage. Par ailleurs, lorsqu'ils évoquent l'absence de leurs frères ou de leurs sœurs autour des parents âgés, ces personnes avancent toujours des motifs qui justifient totalement que ces derniers ne s'impliquent pas. Ces frères ou sœurs habitent loin, ont des problèmes personnels tels qu'ils ne peuvent s'impliquer, ou encore un emploi ou une vie de famille qui les rendent moins disponibles.

Ces arguments trouvent écho dans les entrevues de ce deuxième groupe. En effet, nous allons voir que les personnes rencontrées avancent ces mêmes arguments pour nous expliquer pourquoi elles ne peuvent pas s'impliquer davantage auprès de leur parent âgé.

8.3.3.1 Il n'y a pas de besoins, mais... il y a toujours une sœur ou un frère à proximité

Six personnes dans ce groupe d'entrevues vont nous dire que leur parent est totalement autonome. Ce dernier n'a donc, a priori, pas besoin de la présence d'un enfant à proximité.

Toutefois, lorsque nous vous avons présenté les proximités résidentielles entre les parents des personnes rencontrées et leurs enfants, nous avons vu que, dans six familles, les parents avaient un enfant qui vit à proximité. Dans ces six entrevues, les personnes vont insister sur le fait que, si eux-mêmes sont loin, leurs parents peuvent compter sur la présence d'un enfant. S'il y a un besoin particulier (souvent ponctuel), ils peuvent dès lors compter sur un frère ou une sœur qui, habitant plus près, peut y répondre sans problème.

La mère de madame Poitras va bientôt devenir centenaire. Elle vit seule, chez elle, en région, à plusieurs heures de route de Montréal. Madame Poitras considère que sa mère est totalement autonome. Cependant, l'une des sœurs de madame Poitras vit dans la maison d'à côté et l'accompagne pour faire l'épicerie. Lorsque nous demandons à madame Poitras ce qu'elle envisage en cas de perte d'autonomie, elle nous dit :

Ça durera pas... ma sœur est là. Mais, elle est comme moi elle... ma mère... elle aime pas... s'imposer, elle aime pas demander! C'est un problème ça, dans la famille... j'espère qu'elle aura pas à faire ça...

Les parents de monsieur Brunel vivent chez eux et sont totalement autonomes. Mais par ailleurs, son frère, qui est médecin et

qui vit dans le même village, passe tous les jours pour leur dire bonjour. La mère de madame Boisvert est elle aussi totalement autonome. Par ailleurs, l'une des sœurs de madame Boisvert habite dans la même ville que leur mère. Madame Lalonde était à l'étranger lorsque ses parents sont décédés. Elle n'était donc pas présente. Mais son frère vivait à proximité des parents et c'est lui qui en a pris soin.

Par ailleurs, deux personnes vont avancer qu'en plus de pouvoir compter sur leur sœur qui vit à proximité des parents, eux-mêmes sont aux prises avec des problèmes tels qu'ils ne peuvent s'investir davantage. Nous avons vu à la section précédente (8.2.2) que madame Verrier a des problèmes relationnels importants avec sa mère qui explique qu'elle se tient en retrait. Par ailleurs, elle cumule aussi d'autres problèmes : elle a un jeune enfant et elle n'a pas de voiture. Elle nous explique toutefois qu'elle sait qu'elle peut compter sur sa sœur qui habite tout près de chez sa mère et qui, en plus, n'a pas d'enfant.

Ma sœur était plus près d'elle, elle vivait quasiment à côté. Alors, c'est ma sœur qui faisait plus ça. Ma sœur avait pas d'enfant, moi, j'avais mon fils. Je vivais à Montréal et je n'avais pas de voiture à ce moment-là.

Monsieur Lebrun considère que sa mère est encore totalement autonome : « *Ma mère a toujours son appartement, dans une résidence de personnes âgées, c'est comme ça qu'on appelle. Elle très autonome* ». Toutefois, elle commence à avoir quelques problèmes de mobilité. La résidence où elle habite organise un transport hebdomadaire vers l'épicerie, mais elle doit se faire accompagner par quelqu'un lors d'achats plus importants. Nous avons vu à la section précédente (8.2.2) que monsieur Lebrun a des problèmes de santé et une carrière professionnelle exigeante, ce qui l'empêche de rendre

visite souvent à sa mère. Toutefois, il sait qu'en cas de besoin, sa mère peut compter sur sa sœur qui vit à proximité.

R : Elle a pas de problèmes graves de mobilité, mais ça s'en vient tranquillement. Elle a des problèmes de cœur fait que c'est sûr qu'elle peut pas partir à pied et faire un grand bout de chemin pour se rendre quelque part. Donc, c'est sûr que pour faire des achats un peu plus importants, elle a toujours besoin de quelqu'un. Mais c'est pas un problème parce que ma sœur reste pas loin. Mon beau-frère travaille à Laval, ma mère reste à Laval donc souvent, ma sœur va aller dîner avec son conjoint à Laval, elle va aller voir ma mère. Elle est à sa retraite.

8.3.3.2 S'il n'y a personne à proximité, les parents sont tout de même en sécurité

Lorsque les parents n'ont pas d'enfant qui vit à proximité, les personnes rencontrées vont tout de même nous dire qu'ils ne sont pas « isolés ».

Madame Gagnon, fille unique, habite à Ottawa. Sa mère qui souffre de la maladie d'Alzheimer n'a pas « besoin » d'elle puisqu'elle est en institution. Nous avons vu que la mère de monsieur Chouinard qui est éloignée de ses quatre fils a décidé de déménager en résidence deux ans après le décès de son mari. La mère de madame Tremblay, après avoir tenté plusieurs expériences de cohabitation avec différents enfants, est partie vivre en Ontario, à 17 heures de route de Montréal, avec son nouveau conjoint.

Seul monsieur Valiquette, dans ce groupe d'entrevues, malgré qu'il ne vit pas à proximité de sa mère, s'implique beaucoup auprès

d'elle. Lorsqu'elle tombe malade, à la fin de sa vie, c'est lui qui va s'occuper d'elle, lui trouver une maison de soins palliatifs, lui rendre visite régulièrement. Lorsqu'il est interrogé sur l'implication de son frère et de sa sœur, il commence par nous dire qu'ils étaient présents, pour ensuite graduellement se raviser tout en nous expliquant qu'il ne faut pas les condamner puisqu'ils ne sont pas responsables.

Q : Est-ce que vos frères et sœurs étaient présents?

R : Euh... mon frère euh... oui... oui et non. Mon frère y est plus... euh... y est plus comment on dit... ? Il est... C'est pas qu'il voulait pas s'impliquer, mais ces choses-là, ça l'énerve, il aime moins ça, il aime pas voir des gens malades. J'sais pas comment l'expliquer... C'est comme ma sœur. Ma sœur, c'est une grande malade. Ma sœur est schizophrène, pis aussi elle a fait un zona, fait que elle en arrachait pas mal. Pis elle avait pas de temps, elle avait déjà ses problèmes à elle.

En résumé, nous retrouvons ici le caractère circulaire des arguments pour expliquer que l'on soit moins présent autour des parents. Dans ce groupe d'entrevues, deux types d'arguments prédominent. Soit leur parent âgé n'a pas de besoin. Soit il y a quelqu'un à proximité pour répondre à leurs besoins.

Nous avons vu que, dans le premier groupe d'entrevues, c'est principalement la proximité résidentielle entre les parents et les personnes rencontrées qui justifie le fait qu'ils s'impliquent auprès de leurs parents. Cette implication n'étant considérée par les enfants que comme de simples activités réalisées au sein d'une relation qu'ils entretiennent avec leur parent âgé, la proximité résidentielle est alors l'argument le plus évident pour elles.

C'est la même logique que l'on retrouve dans la plupart des entrevues du second groupe. En effet, tout d'abord, de nombreuses personnes considèrent leur parent comme étant totalement autonome. Ce dernier n'a donc pas de besoins particuliers. La distance qui les sépare de leur parent n'est donc pas un problème. D'autre part, pour les personnes qui ont un frère ou une sœur qui habite à proximité du parent, il est normal que ce soit eux qui se mobilisent puisqu'il habite proche.

En résumé, dans ce deuxième groupe d'entrevue, les familles sont géographiquement dispersées, les fréquences de contacts sont moindres et les témoignages d'affection sont plutôt rares, tant avec les parents qu'au sein de la fratrie.

Dans ce groupe d'entrevue, les personnes insistent davantage sur l'absence de besoin de leur parent. Ce faisant, elles minimisent tant les activités de leurs parents que les conséquences de leur propre éloignement.

8.4 En conclusion : du lieu au lien, une diversité de pratiques familiales

Rappelons que la question de recherche qui guide ce chapitre est de savoir dans quelle mesure la proximité résidentielle entre les parents âgés et leurs enfants répond-elle à un type de besoin spécifique et / ou traduit-elle un type de lien particulier entre eux-ci.

Pour répondre à cette question, nous avons distribué les entrevues entre deux groupes, en fonction de la proximité résidentielle entre les personnes rencontrées et leurs parents. Dans le premier groupe, nous retrouvons les entrevues avec des personnes qui vivent à proximité d'au moins un de leurs parents et dans le deuxième groupe, les personnes qui vivent loin de chez leurs parents. Nous avons ensuite regardé si ces deux groupes pouvaient être contrastés en fonction d'autres dimensions de la dynamique familiale : proximité résidentielle dans la fratrie, fréquences de contacts, proximité affective et arguments utilisés pour justifier une présence auprès des parents âgés.

Nous avons pu observer que dans le premier groupe d'entrevues, la proximité résidentielle ne se limite pas aux relations entre les personnes rencontrées et leur parent, mais, bien souvent, elle s'observe également entre différents membres de la fratrie. Dans le second groupe, la distance géographique qui sépare parents et enfant s'observe également à l'intérieur de la fratrie. Ces familles sont davantage dispersées. Toutefois, nous avons vu que dans la moitié des entrevues de ce deuxième groupe, le parent âgé a au moins un enfant qui vit à proximité.

Lorsqu'il y a proximité résidentielle, celle-ci est, dans la plupart des cas, accompagnée non seulement de témoignages d'affection, mais également de contacts fréquents, particulièrement avec les parents âgés. Dans le premier groupe, une seule entrevue se distingue des autres en termes de fréquences de contacts et d'affection envers le parent âgé. Bien qu'elle habite proche de sa mère, ce n'est ni la proximité résidentielle ni la proximité affective qui amène madame Saint-Cyr à prendre soin de sa mère à la fin de sa vie, mais plutôt ses valeurs personnelles. Dans son cas, c'est le devoir d'aider sa mère qui explique son implication.

La fréquence de contacts et les témoignages d'affection sont beaucoup moins présents dans les entrevues du deuxième groupe, tant avec les parents qu'avec les membres de la fratrie. L'absence de rencontres fréquentes peut bien entendu être attribuée à la distance géographique qui sépare les membres de la famille. Toutefois, cette distance n'explique pas à elle seule la moindre présence des témoignages d'affection puisque deux personnes se distinguent en témoignant une affection importante envers leurs mères et des contacts plus fréquents.

Ainsi, tant pour les relations entre parents âgés que pour celles au sein de la fratrie, nos résultats indiquent que la proximité résidentielle, l'affection et les fréquences des contacts semblent liées. Nous retrouvons donc ici l'affirmation de Claudine Attias-Donfut (1997) selon laquelle proximité résidentielle, intensité relationnelle et fréquences de contact semblent liées. Toutefois, comme le notent Catherine Bonvalet et Éva Lelièvre (2005b), il ne faut pas en conclure que la proximité résidentielle est un simple indicateur de proximité affective. En effet, vivre éloigné ne signifie pas pour autant une rupture

des liens et, à l'inverse, comme le note Isabelle Bertaux-Wiame (1999), la proximité résidentielle peut résulter d'une contrainte plus que d'un choix.

Bien entendu, si les témoignages d'affection sont nombreux dans le premier groupe d'entrevues, cela ne signifie pas une absence de conflits ou de distance affective. En effet, s'ils sont plutôt rares avec les parents (seule madame Saint-Cyr évoque une distance affective avec sa mère), plusieurs personnes rencontrées font état de conflits entre membres de la fratrie, conflits qui, dans certains cas, amènent à une rupture de la relation.

Seules trois entrevues se distinguent par des proximités intenses tout au long de l'existence. En effet, tant madame Poirier que madame Duguet et madame Chabot cumulent une proximité résidentielle de longue date avec leurs parents, des témoignages d'affection importants, et de nombreux contacts, tant avec leurs parents qu'avec un ou plusieurs membres de leur fratrie. Toutefois, même dans ces trois familles, on note la présence de conflits ou une certaine distance affective entre les personnes rencontrées et un membre de leur fratrie.

En ce qui concerne la présence auprès des parents âgés, dans le premier groupe d'entrevues, les rencontres avec les parents étant assez fréquentes, elles sont également l'occasion de rendre des services. Dans le second groupe d'entrevues, les personnes rencontrées insistent davantage sur l'absence de besoin de leur parent. Toutefois, ils se rassurent en rappelant qu'en cas de besoin, il y a souvent une sœur ou un frère à proximité. Par ailleurs, pour ces

personnes, la distance géographique qui les sépare de leurs parents explique qu'ils soient moins présents.

En inscrivant la réponse aux besoins des parents dans une continuité relationnelle, en insistant sur les routines, les habitudes, le plaisir, les personnes du premier groupe neutralisent en quelque sorte l'importance de leur implication. Par ailleurs, pour plusieurs d'entre elles, cela permet également de présenter l'image d'un parent autonome, image hautement valorisée. Dans le second groupe, en insistant sur l'absence de besoins de leur parent, les personnes semblent, quant à elles, neutraliser l'importance des activités effectuées par la sœur ou le frère qui vit à proximité. Mais nous pouvons également rapprocher ces résultats de ceux de Deborah O'Connor (2006). Rappelons qu'elle s'intéresse à la manière dont les individus s'auto-attribuent le statut « d'aidant(e) ». Elle constate que le processus est lent, et que le statut est endossé bien après que la personne commence à pouvoir être identifiée comme telle, eu égard à ces tâches. Ce décalage s'explique par le fait que les personnes ne considéraient pas que leurs activités comme des aides, mais bien comme des activités effectuées dans le prolongement de la relation.

Lorsqu'elles sont interrogées sur les relations qu'entretient leur parent avec leurs frères ou sœurs, les personnes du premier groupe vont, dans la plupart des cas, nous présenter des justifications qu'elles considèrent comme étant légitimes pour expliquer leur absence. Le premier argument étant qu'ils habitent plus loin. Il est donc normal qu'ils ne puissent pas être aussi présents qu'eux-mêmes le sont. Outre la distance géographique, ces rencontres plus espacées entre les parents et les membres de la fratrie sont également attribuées au fait qu'ils ne

soient pas disponibles pour des raisons professionnelles, personnelles ou médicales.

Toutefois, en se limitant à cette argumentation de la proximité ou de la distance résidentielle, les personnes rencontrées oblitèrent totalement le fait que les choix résidentiels ne sont pas « neutres ». En effet, ces derniers « *portent l’empreinte des effets de transmission, des rapports entre les générations et des compromis opérés au sein des couples* » (Bonvalet, 2010 : 8).

Comme le montrent les résultats sur les diverses trajectoires résidentielles des personnes, ces choix peuvent bien entendu être orientés par des motifs professionnels ou conjugaux. Toutefois, et même si nos données n’y font que peu écho, ils peuvent également, comme le souligne Catherine Bonvalet (2010), « *signifier un désir de prise de distance, voir un rejet de la famille* ».

Conclusion

Le récit que nous livrent ces 26 hommes et femmes à propos de leurs parents âgés a mis en évidence des éléments importants qui, d'une part, font écho à une certaine littérature dans le domaine de l'aide aux personnes âgées et, d'autre part, invitent à approfondir la réflexion sur l'évolution complexe du lien entre les parents âgés et leurs enfants. Ces éléments sont :

1. le caractère éminemment subjectif des notions d'aide et de besoin d'aide lorsqu'elles s'inscrivent dans une relation parent âgé / enfant adulte et en particulier, dès que ce parent âgé apparaît comme étant potentiellement en perte d'autonomie.
2. la grande plasticité de cette notion d'autonomie que l'on invoque, ou non, lorsqu'il est question d'apporter de l'aide au parent âgé : on n'aide pas forcément moins un parent considéré comme autonome qu'un autre étiqueté comme étant en perte d'autonomie.
3. l'imbrication étroite des statuts de fils/filles d'une part, et d'aidant(e), d'autre part, faisant en sorte qu'il est difficile de démêler les différents ordres de motivation qui interviennent tant dans les discours que dans les pratiques d'adultes « aidant » leur parent âgé.

Revenons sur la démarche qui a conduit à ces résultats.

La thèse était guidée par la question suivante : quelles significations les enfants attribuent-ils à ce qu'ils considèrent comme étant un besoin de leur parent âgé ? Cette question fait écho à la littérature sur les aides aux personnes âgées, littérature qui repose bien souvent sur une opposition assez sommaire entre deux concepts :

l'autonomie et la dépendance. Cette littérature dominante a tendance à s'interroger sur le soutien que requièrent les personnes âgées selon une vision instrumentale. Selon cette vision, si le besoin d'aide (instrumentale) augmente, l'autonomie (réduite à sa dimension fonctionnelle) baisse.

Dès que l'on déborde de cette vision « instrumentale » de l'aide (et du besoin d'aide) et, corollairement, d'une définition de l'autonomie ne renvoyant qu'aux aspects fonctionnels de celle-ci, on se retrouve face à bien d'autres « entrées » sur ces concepts-clé d'aide, de besoins, d'autonomie et de dépendance. Barbara Bowers (1987) et Jean-Pierre Lavoie (2000) ont particulièrement bien saisi l'importance de sortir de cette vision instrumentale des aides aux parents âgés dépendants, insistant sur la prédominance des besoins de nature relationnelle.

Par ailleurs, dans le champ du vieillissement, tout un pan de littérature insiste sur le fait que, bien plus qu'un état, le vieillissement est un processus. Cette perspective, qui aborde le vieillissement sous l'angle de l'expérience, démontre que les personnes âgées cherchent à économiser leurs forces, ceci en réaction à la diminution de l'impulsion vitale. Ce faisant, elles remplacent progressivement certaines activités ou relations et se concentrent sur celles qui ont le plus de sens pour elles. Ces remplacements sont appelés « déprises » par de nombreux auteurs. Dans ce processus de vieillissement, le rôle des relations interpersonnelles est central puisque celles-ci constituent l'un des supports majeurs de l'individu lors des déprises successives.

À partir du moment où l'on envisage le vieillissement comme un processus plutôt que comme un état, la dichotomie entre autonomie et dépendance doit elle aussi être considérée comme un processus

lorsque l'on parle de vieillissement. Le concept de déprise se trouve dès lors inséré entre autonomie et dépendance.

Ce sont les répondants eux-mêmes qui nous obligent à poser un regard différent sur la réalité des aides aux personnes âgées. Ce sont eux qui, sans nier l'importance d'aides instrumentales selon les situations, mettent l'emphase sur la relation inhérente à toute démarche d'aide proprement dite. En effet, nous avons pu voir dans le chapitre sur les aides que certains enfants s'impliquent de différentes manières auprès de leur parent âgé. Les types de soutiens apportés, les activités réalisées, sont divers : depuis la surveillance, jusqu'à la préparation des repas, en passant par l'accompagnement à l'épicerie ou aux rendez-vous. Toutefois, nous avons vu que ces activités sont rarement considérées par ces enfants comme étant de l'aide, mais qu'elles sont plutôt présentées comme constitutives de la relation elle-même.

En situant ces activités dans l'univers relationnel, les répondants nous invitent à concevoir l'autonomie (et la dépendance) non plus comme un état, mais bien comme un processus dans lequel les relations jouent un rôle majeur. C'est donc moins la pratique d'aide elle-même que la relation dans laquelle cette pratique est imbriquée qui permet à certains parents de préserver leur autonomie. De plus, en inscrivant ces aides dans la relation elle-même, les enfants peuvent dès lors continuer à concevoir leur parent comme étant totalement autonome tout en identifiant certains besoins liés à l'avancée en âge. Il n'y a pas, pour ces enfants, d'association systématique entre l'apparition de besoins et la perte d'autonomie.

Cette insistance des enfants sur la dimension relationnelle des aides nous a amenée à explorer quelques dimensions des liens établis

entre le parent âgé et ses enfants adultes, ceci à partir d'un critère souvent retenu comme étant révélateur d'une plus ou moins grande proximité entre ceux-ci, à savoir, la proximité résidentielle. Cette dimension résidentielle s'avère être une porte d'entrée stratégique de l'étude des relations familiales, particulièrement dans le cas des relations aux parents âgés, si l'on en croit les politiques occidentales d'aides aux personnes âgées, fortement orientées vers l'objectif du maintien à domicile des personnes âgées.

Outre les liens entre différentes dimensions de proximités ou de distances (résidentielle, affective, relationnelle), nous avons voulu comprendre le sens que les personnes rencontrées donnaient au fait d'être présent ou absent auprès de leur parent âgé. Nous nous sommes donc intéressée à la nature des arguments avancés pour expliquer cette présence ou, au contraire, cette absence autour de ces parents.

Nos résultats ont montré, à l'instar d'autres auteurs, que la proximité résidentielle, l'affection et les fréquences des contacts semblent liées. Toutefois, il faut se garder de croire que la proximité résidentielle est un simple indicateur de proximité affective. En effet, la proximité résidentielle peut résulter d'une contrainte et, à l'inverse, l'éloignement géographique ne signifie pas pour autant une rupture des liens.

Nous avons également pu constater, au chapitre des raisons qui expliquent la présence ou l'absence auprès de leur parent âgé, que l'argument le plus largement utilisé est celui de la proximité ou de la distance résidentielle, parfois jumelé avec d'autres arguments d'ordre pratique. Le recours à cet argument de proximité pour expliquer l'implication, et de distance pour expliquer l'indisponibilité, laisse

totallement dans l'ombre les arbitrages et les décisions qui ont été pris et qui ont mené aux situations résidentielles en question.

Par ailleurs, les répondants considèrent rarement que leur parent a besoin d'être aidé. Leur implication auprès de leur parent âgé est davantage perçue comme faisant partie des activités inscrites dans la continuité relationnelle. En somme, considérer les aides comme n'étant « que » des activités menées dans la continuité de la relation semble convenir tant aux enfants qui vivent à proximité de leur parent et qui s'impliquent dans la relation, qu'à ceux qui vivent loin de chez leur parent et qui s'impliquent donc moins. Pour les premiers, cela permet de préserver l'image d'un parent autonome, mais également de minimiser les conséquences de l'éloignement des autres frères et sœurs. Pour les seconds, cela minimise l'implication de ceux qui sont proches des parents tout en minimisant également les conséquences de leur propre éloignement.

En donnant la parole à ces hommes et ces femmes, en les invitant à produire un récit à propos de leurs parents âgés et de l'aide que ceux-ci requièrent ou non, nous avons favorisé l'émergence d'une façon différente de concevoir les notions d'aide et d'autonomie.

La dimension relationnelle apparaît comme une facette importante dans la définition que les enfants donnent de leurs parents âgés autonomes. Par ailleurs, toujours selon ces enfants, l'autonomie relationnelle est un enjeu majeur pour de nombreux parents âgés. Nos résultats permettent d'élargir considérablement la portée des aides offertes par les enfants à leurs parents. Si de nombreuses études insistent sur l'importance de considérer la dimension relationnelle des aides dans le cas de parents âgés dépendants ou en perte d'autonomie,

nos données montrent que ces aides relationnelles apparaissent bien avant l'identification d'une perte d'autonomie. Dans ce cas, elles ont alors pour fonction non seulement de préserver l'autonomie du parent âgé, mais également de préserver son image de « personne autonome ».

Bibliographie

Agence de la Santé et des Services Sociaux de Montréal (2009). *Plan d'action pour l'amélioration des services aux personnes âgées en perte d'autonomie à Montréal*, Gouvernement du Québec.

Allan, Graham (1978). *Sociology of Friendship and Kinship*. London, Allen and Unwin.

Ansart, Pierre (1999). « L'autonomie », pp. 45 dans *Dictionnaire de sociologie*. Paris, Le Robert – Seuil.

Ariès, Philippe (1983). « Une histoire de la vieillesse ? Entretien », *Communications*, 37 : 47-54.

Attias-Donfut, Claudine, Nicole Lapierre et Martine Segalen (2002). *Le nouvel esprit de famille*. Paris, Odile Jacob.

Attias-Donfut, Claudine (2000). « Rapports de générations. Transferts intrafamiliaux et dynamique macro-sociale », *Revue française de sociologie*, 41(4) : 643-684.

Attias-Donfut, Claudine et Martine Segalen (1998). *Grands-parents. La famille à travers les générations*. Paris, Odile Jacob.

Attias-Donfut, Claudine et François-Charles Wolff (1997). « Transferts publics et privés entre générations : incidences sur les inégalités sociales », *Retraite et sociétés*, 20 : 20-39.

Attias-Donfut, Claudine (1997). « Les cycles d'échanges entre trois générations », *Lien Social et Politiques (RIAC)*. 38 : 113-122.

Attias-Donfut, Claudine (dir.) (1995). *Les solidarités entre générations. Vieillesse, Familles, État*. Paris, Nathan.

Barthe, Jean-François, Serge Clément et Marcel Drulhe (1990). « Vieillesse ou vieillissement ? Les processus d'organisation des modes de vie chez les personnes âgées », *Lien Social et Politiques (RIAC)*, 23 : 35-46.

Bawin-Legros, Bernadette, Anne Gauthier et Jean-François Stassen (1995). « Les Limites de l'aide intergénérationnelle », pp. 117-127 dans

Claudine Attias-Donfut (dir.) *La solidarité entre générations. Vieillesse, Famille, Etat*, Paris, Nathan.

Bawin-Legros, Bernadette et Thérèse Jacobs (dir.) (1995). *Transferts, flux et réseaux de solidarité entre générations*. Bruxelles, SSTC.

Beaupré, Pascale, Pierre Turcotte et Anne Milan (août 2006). « Quand fiston quittera-t-il la maison ? Transition du domicile parental à l'indépendance », *Tendances sociales canadiennes*, 82 : 8-15.

Beck, Ulrich, Anthony Giddens et Scott Lash (1994). *Reflexive Modernization : politics, tradition and aesthetics in the modern social order*. Stanford, Stanford University Press.

Beck, Ulrich (1998). « Le conflit des deux modernités et la question de la disparition des solidarités », *Lien Social et Politiques (RIAC)*, 39 : 15-25.

Becker, Howard S. (2002 [1998]). *Les ficelles du métier. Comment conduire sa recherche en sciences sociales*. Paris, La découverte.

Bengtson, Vern L. (2005). *Sourcebook of family theory and research*. Thousand Oaks, Sage.

Bengtson, Vern L. et Robert A. Harrotyan (Eds) (1994). *Intergenerational Linkages: Hidden Connections in American Society*, New-York, Springer publishing Company.

Bengtson, Vern L. and Robert E. L. Roberts (1991). « Intergenerational Solidarity in Aging Families : An Example of Formal Theory Construction », *Journal of Marriage and the Family*. 53 : 856-870

Bernier, Léon (1998). « La question du lien social ou la sociologie de la relation de contrainte », *Lien Social et Politiques (RIAC)*, 39 : 27-32

Bertaux, Daniel (1995). *Les récits de vie*. Paris, Nathan.

Bertaux-Wiame, Isabelle (1999). « Profession, résidence et famille : analyse de quelques configurations résidentielles des indépendants », pp. 183-204 dans Bonvalet, Catherine Anne Gotman et Yves Grafmeyer (1999). *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*. Paris, Presses Universitaires de France.

- Bérubé, Louise (1990). *L'équivocité de la notion d'autonomie dans la politique de la vieillesse au Québec*, Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- Blanchet, Alain (1987). « Interviewer », pp. 81-126 dans Blanchet, Alain, Rodolphe Ghiglione, Jean Massonnat et Alain Trognon, *Les techniques d'enquête en sciences sociales*. Paris, Dunod.
- Blöss, Thierry (1998). « Comprendre le lien familial », *Projet*. 256 : 87-96.
- Blöss Thierry (1997). *Les liens de famille. Sociologie des rapports entre générations*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Bonvalet, Catherine (2010) *Conférence d'ouverture du colloque « Famille et stratégies résidentielles »*, ACFAS, Montréal.
- Bonvalet, Catherine et Jim Ogg (2006). « Place de l'entraide dans les recherches sur la famille », pp. 25-52 dans *Enquêtes sur l'entraide familiale en Europe. Bilan de 9 collectes*, Paris, INED.
- Bonvalet Catherine et Éva Lelièvre (2005a). « Les lieux de la famille », *Espaces et Sociétés*, 120-121 : 99-122.
- Bonvalet Catherine et Éva Lelièvre (2005 b) « Relations familiales des personnes âgées », *Retraite et Société*, 45(2) : 43-67.
- Bonvalet, Catherine, Anne Gotman et Yves Grafmeyer (1999). *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Bonvalet, Catherine et Dominique Maison (1999). « Famille et entourage : le jeu des proximités », pp. 27-67 dans Bonvalet, Catherine Anne Gotman et Yves Grafmeyer (1999). *La famille et ses proches. L'aménagement des territoires*. Paris, Presses Universitaires de France.
- Bonvalet, Catherine, Dominique Maison, Hervé le Bras et Lionel Charles (1993). « Proches et parents », *Population*, 1 : 83-110.
- Bott, Elisabeth (1968 [1957]). *Family and social network. Roles, norms, and external relationships in ordinary urban families*. London, Tavistock publications.

Bourdieu, Pierre (1984). « La jeunesse n'est qu'un mot », pp. 143-154 dans Pierre Bourdieu, *Questions de sociologie*, Paris, Éditions de Minuit.

Bourgeois-Guérin, Valérie, Nancy Guberman, Jean-Pierre Lavoie et Éric Gagnon (2008). « Entre les familles et les services formels, le désir des aînés ayant besoin d'aide », *La Revue canadienne du vieillissement*, 27(3) : 241-252.

Bowers, Barbara J. (1987). « Intergenerational Caregiving : Adult Caregivers and Their Aging Parents », *Advanced Nursing Science*, 9 : 20-31

Brault, Marie-Marthe T. (1998). *Mères et filles au bout de la vie*. Québec, Les Éditions de l'IQRC.

Busque, Marc-Antoine (2009). *Les besoins non comblés de services à domicile chez les aînés canadiens*. Rapport de recherche. Hamilton (ON), Social and Economic Dimensions of an Aging Population (SEDAP).

Camirand, Jocelyne et al. (2001). Méthodes, pp. 47-70 dans Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités*, Québec, Gouvernement du Québec.

Caradec, Vincent (2004a). *Vieillir après la retraite. Approche sociologique du vieillissement*. Paris, Presses Universitaire de France.

Caradec, Vincent (2004b). « Les « supports » de l'individu vieillissant. Retour sur la notion de déprise », pp. 25-42 dans Caradec, Vincent et Danilo Martuccelli (eds), *Matériaux pour une sociologie de l'individu. Perspectives et débats*. Paris, Presses Universitaires du Septentrion.

Caradec, Vincent (2001). *Sociologie de la vieillesse et du vieillissement*. Paris, Nathan, coll. 128.

Caradec, Vincent (1998). « Les transitions biographiques, étapes du vieillissement », *Prévenir*, 35(2) : 131-137.

Caradec, Vincent (1996). *Le couple à l'heure de la retraite*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Caplow, Theodore, Howard M. Bahr, Bruce A. Chadwick, Reuben Hill et Margaret H. Williamson (1983). *Middletown Families. Fifty Years of Change and Continuity*. New York, Bantam Books.

Chappell, Neena et Audrey Blandford (1991). « Informal and Formal Care : Exploring the Complementarity », *Ageing and Society*, 11 : 299-317.

Charpentier, Michèle et Maryse Soulières (2007). « Pouvoirs et fragilités du grand âge. « J'suis encore pas mal capable pour mon âge » », *Nouvelles Pratiques Sociales*, 19(2) : 128-143.

Charpentier, Michèle (2007). *Viellir en milieu d'hébergement. Le regard des résidents*. Québec, Presses de l'Université du Québec.

Chauvière, Michel et Michel Messu (2003). « Les apories de la solidarité familiale. Contribution à la sociologie des configurations entre les familles et l'État, dans le cas français ». *Sociologie du Travail*, 45(3) : 327-342.

Clément, Serge, Éric Gagnon et Christine Rolland (2005). « Dynamiques familiales et configurations d'aide », pp. 137-185 dans Clément, Serge et Jean-Pierre Lavoie (dir.) (2005). *Prendre soin d'un proche âgé : Les enseignements de la France et du Québec*. Ramonville Saint-Agne (France), Éditions Érès.

Clément, Serge (2003). « Le vieillissement avec le temps, et malgré le monde », *Revue Empan*, 52 : 14-22.

Clément, Serge et Jean-Pierre Lavoie (2002). « L'aide aux personnes âgées fragilisées en France et au Québec : le degré d'implication des familles », *Santé, société, solidarité*, 2 : 93-101.

Clément, Serge et Jean-Pierre Lavoie (2001). « L'interface aide formelle-aide informelle : au confluent de rationalités diverses », pp. 97-119 dans Henrard, Jean-Claude (dir.), *Personnes âgées dépendantes en France et au Québec : qualité de vie, pratiques et politiques*. Paris, INSERM.

Clément, Serge et Jean Mantovani (1999). « Les déprises en fin de parcours de vie », *Gérontologie et Société*, 90 : 95-108.

Clément, Serge (1996). « Qualité de vie à la vieillesse : approches sociologiques », *Gérontologie et Société*, 78 : 29-38.

Clément, Serge, Jean Mantovani et Monique Membrado (1995) *Viellissement et Espaces urbains, modes de spatialisation et formes de déprise*, Rapport de recherche présenté au PIRVilles-CNRS, 170 pages.

Coenen-Huther, Josette, Jean Kellerhals et Malik von Allmen (1994). *Les réseaux de solidarité dans la famille*. Lausanne, Éditions Réalités sociales.

Comte, Auguste (1969 [1854]). *Système de politique positive*. Paris, Presses Universitaires de France

Connidis, Ingrid Arnet (1989). *Family ties and aging*. Toronto, Butterworths.

Conseil National des Aînés (2009) *Rapport du Conseil national des aînés sur la question du faible revenu chez les aînés*. Ottawa, Gouvernement du Canada.

Conrad, Peter et Joseph Schneider (1992), *Deviance and medicalization. From badness to sickness*, Philadelphia, Temple University Press.

Daatland, Svein O. (1992). « The public-private mix : The roles of families and the public care system in the welfare state », *European Journal of Gerontology*, 1(3) : 170-183.

Dandurand, Renée et Francine Saillant (2005), « Le réseau familial dans le soin aux proches dépendants », *Ruptures, revue transdisciplinaire en santé*, 10 (2) : 199-219.

Dandurand, Renée (2001). « Familles et services sociaux : quelles limites aux interventions ? », *Service social*, 48 : 1-15

Dandurand, Renée (1995). « Le quartier comme espace de vie des familles en milieu populaire », pp. 173-184 dans : Bernadette Bawin-Legros, Renée Dandurand, Jean Kellerhals et François de Singly (dirs), *Actes du colloque « Les Espaces de la famille »*, Liège, AISLF.

Dandurand, Renée et Françoise-Romaine Ouellette (1992). *Entre autonomie et solidarité. Parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises*. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Montréal, IQRC.

Dandurand, Renée (1990). « Peut-on encore définir la famille ? », pp. 49-66 dans Fernand Dumont (dir.), *La société québécoise après 30 ans de changements*, Québec, IQRC.

de Beauvoir, Simone (1970). *La vieillesse*. Paris, Gallimard.

Déchaux, Jean-Hugues (2007). « Réalités et limites de l'entraide familiale », pp. 205-217 dans Serge Paugam (dir.), *Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales*. Paris, Presses Universitaires de France.

Déchaux, Jean-Hugues et Nicolas Herpin (2003). *Frères et sœurs à l'âge adulte : une parenté à géométrie variable*. Rapport final remis à la Mire, Paris.

Déchaux, Jean-Hugues (1997). *Le souvenir des morts. Essai sur le lien de filiation*. Paris, Presses Universitaires de France.

Déchaux, Jean-Hugues (1996). « Les services dans la parenté : fonctions, régulation, effets », pp. 39-54 dans Kaufmann, Jean-Claude (dir.), *Faire ou faire-faire. Familles et services*. Rennes, Presses Universitaires de Rennes.

Déchaux, Jean-Hugues (1994) « Les échanges dans la parenté accentuent-ils les inégalités ? », *Sociétés contemporaines*, 17 : 75-90.

de Singly, François (1996). *Le soi, le couple et la famille*. Paris, Nathan.

de Singly, François (1993). *Sociologie de la famille contemporaine*. Paris, Nathan.

Deslauriers, Jean-Pierre et Marie-Joëlle Brassard (1989). *Pouvoir habiter*. Chicoutimi, Groupe de recherche et d'intervention sociale.

Durkheim, Émile (1975 [1892]). « La famille conjugale », *Textes. Volume 3 : Fonctions sociales et institutions*. Paris, Les Éditions de Minuit.

Duchesne, Louis (2007). « Les modes de vie des personnes âgées », pp. 117-145 dans Hervé Gauthier (dir.), *Conditions de vie. Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*, volume 2, Québec, Institut de la Statistique du Québec.

Ehrenberg, Alain (2007). « Épistémologie, sociologie, santé publique. Tentative de clarification ». *Mouvements*, 49 : 89-97.

Ehrenberg, Alain (1998). *La fatigue d'être soi. Dépression et société*. Paris, Calmann-Lévy.

Ehrenberg, Alain (1995). *L'individu incertain*. Paris, Calmann-Lévy

Ehrenberg, Alain (1991). *Le culte de la performance*. Paris, Calmann-Lévy.

Ennuyer, Bernard (2002). *Les malentendus de la dépendance. De l'incapacité au lien social*. Paris, Dunod.

Favart, Évelyne (2007). *Frères et sœurs, pour la vie ? Les relations fraternelles à l'épreuve du temps*. Bruxelles, Cortext.

Finch, Janet et Jennifer Mason (1993). *Negotiating family responsibilities*. London and New-York, Routledge.

Fortin Andrée (1987) *Histoires de familles et de réseaux. La sociabilité au Québec d'hier à demain*. Montréal, Éditions Saint-Martin.

Fors, Stefan and Carin Lennartsson (2008). « Social mobility, geographical proximity and intergenerational family contact in Sweden », *Aging and Society*, 28: 253-270.

Fournier, Aude (2010). « *Se sentir vivant* » : *Le regard d'aînés et d'auxiliaires familiaux et sociaux sur le soutien à domicile en contexte d'inégalités sociales*. Mémoire présenté au département de sociologie, Université de Montréal.

Garant, Louise et Mario Bolduc (1990). *L'aide par les proches : mythes et réalités*. Québec, Ministère de la Santé et des Services sociaux.

Godbout, Jacques T., Johanne Charbonneau et Vincent Lemieux (1996). *La circulation du don dans la parenté : une roue qui tourne*. Montréal, INRS-UCS. Rapport de recherche, 226 p.

Gokalp, Catherine (1978). « Le réseau familial », *Population*, 6 : 1077-1094.

Greenwell, Lisa et Vern L. Bengtson (1997). « Geographic Distance and Contact Between Middle-aged Children and Their Parents : The Effects of Social Class Over 20 Years », *The Journals of Gerontology*, 52(1) : 13-26.

Guberman, Nancy, Jean-Pierre Lavoie, Eric Gagnon *et al.* (2005). *Valeurs et normes de la solidarité familiale : statu quo, évolution, mutation?* Rapport présenté au Fonds québécois de recherche sur la culture et la société dans le cadre de l'Action concertée sur les impacts

démographiques et socioéconomiques du vieillissement de la population, 101 p.

Guberman, Nancy, Pierre Maheu et Chantal Maillé (1991). *Et si l'amour ne suffisait pas... Femmes, familles et adultes dépendants*. Montréal, Les Éditions du Remue-Ménage.

Guberman, Nancy (1988). « The family, Women, and Caring : Who Cares for the Carers ? », *Documentation sur la recherche féministe*, 17(2), 37-40.

Hank, Karsten (2007). « Proximity and Contacts Between Older Parents and Their Children : A European Comparison », *Journal of Marriage and the Family*, 69: 157-163.

Hébert, Réjean, Johanne Desrosiers, Nicole Dubuc *et al.* (2003). « Le système de mesure de l'autonomie fonctionnelle (SMAF) », *La Revue de Gériatrie*, 28(4) : 323-336.

Institut de la statistique du Québec (2010). *Le Québec, chiffres en main. Édition 2010*. Québec, Gouvernement du Québec.

Institut de la statistique du Québec (2009). *Données sociales du Québec*. Québec, Gouvernement du Québec.

Kaufmann, Jean-Claude (2007). *L'entretien compréhensif*. Paris, Armand Collin.

Kaufmann, Jean-Claude (1992). *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*. Paris, Nathan.

Kellerhals, Jean, Pierre-Yves Troutot et Émmanuel Lazega (1993). *Microsociologie de la famille*. Paris, Presses Universitaires de France.

Kellerhals, Jean *et al.* (1991). *Mariages au quotidien. Inégalités sociales, tensions culturelles et organisation familiale*. Lausanne, Favre.

Kempeneers, Marianne et Isabelle Van Pevenage (2011). « Les espaces de la solidarité familiale », *Recherches sociographiques*, 52 (1) : 105-119.

Kempeneers, Marianne, Isabelle Van Pevenage et Marie Vanbremeersch. *Les périodes difficiles de la vie : manières de dire, manières de voir*. Colloque «Des affections nerveuses au XIXème siècle

aux anxio-dépressions contemporaines : continuités et ruptures», ACFAS, Montréal (mai 2010).

Kempeneers, Marianne et Renée Dandurand (2009). « Dynamiques intergénérationnelles et transformation de la présence familiale autour de la petite enfance », dans *L'intergénérationnel. Regards pluridisciplinaires*, sous la dir. de Quéniart, Anne et Roch Hurtubise, France, Presses des Hautes Études en Santé Publique.

Kempeneers, Marianne. *Les espaces de la solidarité familiale*. Colloque du 50ième anniversaire de la revue Recherches sociographiques, Québec (octobre 2009).

Kempeneers, Marianne et Nicolas Thibault (2008), « Strategies of Childcare and the Dynamics of Family Configurations », in Jallinoja R. et E. Widmer (eds.), *Beyond the Nuclear Family: Families in a Configurational Perspective*, Berlin, Peter Lang.

Kempeneers Marianne, Lelièvre Éva et Nicolas Thibault. « Le réseau familial, l'Église et la socialisation : comparaison de la France et du Québec des années 1930 à nos jours », communication au colloque *Démographie et cultures*, Association internationale des démographes de langue française, Québec (août 2008).

Kempeneers, Marianne, Renée Dandurand, Isabelle Van Pevenage et Marie Vanbremeersch. *Pratiques de solidarités familiales : parentalité et grand-parentalité des années '30 à aujourd'hui*, exposé aux Etats généraux sur la famille de la Confédération des Organismes Familiaux Associés du Québec, Montréal, octobre 2006.

Kempeneers, Marianne, Isabelle Van Pevenage et Marie Vanbremeersch (2005). *Les solidarités familiales en questions*, Colloque de l'Association Canadienne des Sociologues et Anthropologues de Langue Française, Chicoutimi – Québec, mai 2005.

Knipscheer, Kees (1995). « L'aide institutionnelle et familiale aux personnes âgées dépendantes aux Pays-Bas », pp. 169-180 dans Attias-Donfut (dir.), *Les solidarités entre générations. Vieillesse, familles, État*. Paris, Nathan.

Künemund Harald et Martin Rein (1999). « There is more to receiving than needing: theoretical arguments and empirical explorations of crowding in and crowding out », *Ageing and Society*, 19(1) : 93-121.

Lalive D'Épinay, Christian et Dario Spini (2008). *Les années fragiles. La vie au-delà de quatre-vingt ans*. Québec, Presses de l'Université Laval.

Lalive D'Épinay, Christian et Stefano Cavalli (2007). « Changements et tournants dans la seconde moitié de la vie », *Gérontologie et Société*, 121 : 45-60.

Langis, Georges (2004). « Les sources de revenu », pp. 227-282 dans Hervé Gauthier et al. (dirs), *Conditions de vie. Vie des générations et personnes âgées : aujourd'hui et demain*, volume 1, Québec, Institut de la Statistique du Québec.

Lavoie Jean-Pierre et Nancy Guberman (2005). « Prendre soin des personnes âgées ayant des incapacités. Quel partage de responsabilité entre les familles et l'État? », *Informations sociales*, 143 : 76-86.

Lavoie Jean-Pierre, Alain Grand, Nancy Guberman et Sandrine Andrieu (2005). « L'Etat face aux solidarités familiales à l'égard des parents âgés fragilisés : substitution, soutien ou responsabilisation ? », pp. 21-83 dans Clément, Serge et Jean-Pierre Lavoie (dir). *Prendre soin d'un proche âgé. Les enseignements de la France et du Québec*. Ramonville Saint-Agne (France), Éditions Érès.

Lavoie, Jean-Pierre (2000). *Familles et soutien aux parents âgés dépendants*. Paris, L'Harmattan.

Lawton, Leora, Merrill Silverstein, Vern Bengtson (1994). « Affection, Social Contact, and Geographic Distance between Adult Children and Their Parents », *Journal of Marriage and the Family*, 56 : 57-68.

Le Play, Frédéric (1871). *L'organisation de la famille selon le vrai modèle signalé par l'histoire de toutes les races et de tous les temps*. Paris, Téqui.

Lesemann, Frédéric et Claude Martin (dir.) (1993). *Les personnes âgées. Dépendance, soins et solidarités familiales*. Paris, La Documentation française.

Lesemann, Frédéric et Claire Chaume (1989). *Familles-providence – La part de l'État*. Montréal, Éditions Saint-Martin.

Lin, Ge et Peter A. Rogerson (1995). « Elderly Parents and the Geographic Availability of Their Adult Children », *Research on Aging*, 17(3) : 303-331.

Litwak, Eugène (1960). « Geographic Mobility and Extended Family Cohesion », *American Sociological Review*, 25 :385-394.

Lord, Sébastien (2011). « Le choix de vieillir à domicile : l'inévitable adaptation des modes de vie », *Retraite et Société*, 60 : 197-213.

Marchand, Alain, François Béland et Marc Renaud (1994). « Le fardeau des aidants d'un parent âgé vivant en institution », *La Revue canadienne du vieillissement*, 13(1) : 79-95.

Marshall, Victor W. (1995). « Social Models of Aging », *Canadian Journal on Aging*, 14(1) : 12-34.

Martel, Laurent et Jacques Légaré (2001). « Avec ou sans famille proche à la vieillesse : une description du réseau de soutien informel des personnes âgées selon la présence du conjoint et des enfants », *Cahiers québécois de démographie*, 30 (1) : 89-114.

Marti, Serge (2007). « Le nouvel univers des "panthères grises". Conséquences économiques et sociales du vieillissement », *Quand est-ce que je vieillis ?* Paris, Presses Universitaires de France.

Martin, Claude (2003). « Les solidarités familiales : bon ou mauvais objet sociologique ? », pp. 41-71 dans Debordeaux, Danielle et Pierre Strobel (dir.), *Les solidarités familiales en question*. Paris, L.G.D.J.

Martin, Claude (1997). *L'après divorce. Lien familial et vulnérabilité*. Québec, IQRC.

Martin, Pierrette et Merardo Arriola-Socol (1992). « Analyse du vécu exprimé par des femmes qui prennent soin de leurs parents âgés », *Revue des sciences de l'éducation*, 18(3) : 429-444.

Membrado, Monique, Jean Vézina, Sandrine Andrieu et Virginie Goulet (2005). « Définitions de l'aide : des experts aux profanes », pp. 85-136 dans Clément, Serge et Jean-Pierre Lavoie (dir.) (2005). *Prendre soin d'un proche âgé : Les enseignements de la France et du Québec*. Ramonville Saint-Agne (France), Éditions Érès.

Membrado, Monique (1999). « L'identité de l'aidant(e) : entre filiation et autonomie, un autre regard sur la vieillesse ». *Gérontologie et Société*, 89 : 117-134.

Meulders-Klein, Marie-Thérèse et Irène Théry (1993). *Les recompositions familiales aujourd'hui*. Paris, Nathan.

Ministère de la Famille et des Aînés (2011). *Un portrait statistique des familles au Québec*. Québec, Gouvernement du Québec.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2011). *Lexique*. <http://wpp01.msss.gouv.qc.ca/appl/M02/M02Lexique.asp>. Page consultée le 27 avril 2011.

Ministère de la Santé et des Services Sociaux (2005). *Un défi de solidarité. Les services aux aînés en perte d'autonomie. Plan d'action 2005-2010*. Québec, Gouvernement du Québec.

Montigny, Edgar-André (1997). « Vieillesse et indigence. À propos des prémisses des historiens de la vieillesse au Canada », *Lien Social et Politiques (RIAC)*, 38 : 21-28.

Morin, Paul, Marie Crevier, Yves Couturier et al. (2009). *Signification du chez-soi et intervention psychosociale à domicile dans les programmes de soutien à domicile, enfance/jeunesse/famille et santé mentale*. Rapport de recherche présenté au Centre de recherche et de services sociaux – Institut universitaire de gériatrie de Sherbrooke, Université de Sherbrooke.

Motel-Klingebiel Andreas, Tesch-Romer Clemens, Kondratowitz Hans-Joachim (2005). « Welfare states do not crowd out the family: evidence for mixed responsibility from comparative analysis », *Ageing Society*, 25(6) :863-882.

Mucchielli, Alex (2005). Le développement des méthodes qualitatives et l'approche constructiviste des phénomènes humains. Recherches qualitatives, Hors série, Actes du colloque "Recherche qualitative et production de savoir, UQAM, 12 mai 2004

O'Connor, Deborah (2007). « Self-identifying as a caregiver: Exploring the positioning process », *Journal of Aging Studies*, 21:165-174.

Paillé, Pierre et Alex Mucchielli (2005). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, Armand Collin.

Pampalon, Robert, Robert Choinière et Madeleine Rochon (2001). « L'espérance de santé au Québec », pp. 399-420 dans Institut de la statistique du Québec, *Enquête québécoise sur les limitations d'activités*, Québec, Gouvernement du Québec.

Parsons, Talcott (1955 [1943]). « Le système de parenté dans les États-Unis d'aujourd'hui », pp. 129-150 dans *Éléments pour une sociologie de l'action*. Paris, Plon.

Passeron Jean-Claude (1991). *Le raisonnement sociologique. L'espace non-poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan.

Passuth, Patricia M. et Vern L. Bengtson (1988). « Sociological Theories of Aging : Current Perspectives and Future directions » dans Birren, James E. et Vern L. Bengtson (Eds), *Emergent theories of aging*. New-York, Springer Publishing Company.

Pennec, Simone (2003). « Les configurations filiales face au vieillissement des ascendants », *Empan*, 52 : 86-94

Pennec, Simone (1999). « « Les aidants » : déconstruire une catégorisation sociale par trop généralisée », *Gérontologie et Société*, 89 : 49-61.

Pitrou, Agnès (1992 [1978]). *Les solidarités familiales. Vivre sans famille?* Toulouse, Privat.

Pitrou, Agnès (1987). « Dépérissement des solidarités familiales ? ». *L'année sociologique*, 3^{ième} série, 37 : 207-224.

Pitrou, Agnès (1977). « Le soutien familial dans la société urbaine », *Revue française de sociologie*, XVIII, 1 : 47-84.

Ray, Alain (dir). *Le Grand Robert de la langue française*. Version électronique.

Rolland-Dubreuil, Christine (2003). « Vieillir en famille avec la maladie d'Alzheimer », *Empan*, 52 : 107-115.

Rose, Ruth (2008). « La pauvreté des femmes âgées ». Présentation à l'Université féministe d'été. Université Laval. Disponible : <http://www.fss.ulaval.ca/universitefeministedete/Pr%E9sentation%20Ruth%20Rose%20UFE%2008.ppt>

Roussel, Louis (1991). « Les relations inter-générationnelles au moment de la vieillesse des parents », pp. 11-26 dans Bawin-Legros, Bernadette et Jean Kellerhals, *Relations intergénérationnelles. Parenté, transmission, mémoire. Actes du colloque*. Genève et Liège, Université de Genève et Université de Liège.

Roussel, Louis (1980). « Mariages et divorces : contribution à une analyse systématique des modèles matrimoniaux ». *Population*, 35 (6) : 1025-1040.

Roussel, Louis (1976). « La famille après le mariage des enfants. Les relations entre générations ». *Population*, 31 (6) : 1195-1206.

Roy, Jacques (1998). *Les personnes âgées et les solidarités. La fin des mythes*. Québec, Les éditions de l'IQRC.

Roy, Jacques, Aline Vézina et Michèle Paradis (1992). *De la tâche à la mission. Personnes âgées aidants naturels, services intensifs de maintien à domicile (SIMAD)*. Sainte-Foy, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.

Roy, Jacques (1989). *Les aînés dans leur communauté*. Québec, Centre de recherche sur les services communautaires, Université Laval.

Rozenkier, Alain (1999). « L'aide à la dépendance : une affaire de famille », *Gérontologie et Société*, 89 : 21-34.

Sabourin, Paul (1997). « Perspective sur la mémoire sociale de Maurice Halbwachs », *Sociologie et sociétés*, 29(2) : 139-161.

Saillant, Francine et Renée Dandurand (2002). « Don, réciprocité et engagement dans les soins aux proches », *Cahiers de recherches sociologiques*, 37 : 39-53.

Saillant, Francine et Éric Gagnon (2001). « Responsabilité pour autrui et dépendance dans la modernité avancée. Le cas de l'aide aux proches », *Lien Social et Politiques (RIAC)*, 46 : 55-69.

Saillant, Francine, Renée B. Dandurand, Eric Gagnon et Odile Sévigny (2000), « Contexte, modèles et perspectives critiques au Québec », *Retraite et Société*, 31 : 39-53.

Secrétariat aux Aînés (2005). *Fonctionnement des résidences privées pour personnes âgées : Approches mises de l'avant par les administrations canadiennes*. Québec, Gouvernement du Québec.

Shanas, Ethel (1979). « The family as a social support system in old age », *The Gerontologist*, 19(2): 1969-1974.

Silverstein, Merrill et Vern L. Bengtson (1997). « Intergenerational Solidarity and the Structure of Adult Child-Parent Relationships in American Families », *American Journal of Sociology*, 103 : 429-460.

Silverstein, Merrill et Eugène Litwak (1993). « A task-specific typology of intergenerational family structure in later life », *The Gerontologist*, 33 :258-264

Smith, Gordon et Jean Dumas (1994). « La « génération sandwich »: Mythes et réalités ». In Statistique Canada, *Rapport sur l'état de la population du Canada*. <http://www.statcan.ca/francais/freepub/91-209-XIF/91-209-XIF1994000.pdf>

Turcotte, Martin et Grant Schellenberg (2006). *Un portrait des aînés au Canada*. Ottawa, Statistique Canada.

Ulysse, Joseph et Frédéric Lesemann (1997). « On ne vieillit plus aujourd'hui de la même façon qu'hier », *Lien Social et Politiques (RIAC)*, 38 : 31-49.

Unruh, David R. (1983). *Invisible Lives. Social Worlds of the Aged*. Beverly Hills, Sage Publications.

Vézina Aline et Daniel Pelletier (2001). *Du domicile au centre d'hébergement et de soins de longue durée: formes et sens de la participation des familles*. Rapport de recherche. Sainte-Foy, Centre de recherche sur les services communautaires de l'Université Laval.

Vézina, Aline et Daniel Pelletier (1998). *Une même famille, deux univers. Aidants principaux, fonctionnement familial et soutien à domicile des personnes âgées*. Rapport de recherche. Sainte-Foy, Centre de recherche sur les services communautaires de l'Université Laval.

Ward-Griffin Catherine et Victor W. Marshall (2003). "Reconceptualizing the relationship between "public" and "private" eldercare", *Journal of Aging Studies*, 17 : 189-208.

Wellman, Barry et Scot Wortley (1990). "Different Strokes from Different Folks: Community Ties and Social Support", *American Journal of Sociology*, 96 (3) : 558-588.

Young, Michael et Peter Willmott (1983 [1957]). *Le village dans la ville*. Paris, Centre George Pompidou, CCI.

Annexes

Annexe 1 : Certificat d'éthique

Autour de la prise en charge des parents âgés

Le père d'égo est décédé en 1984 à 80 ans. Il était autonome et vivait chez lui avec la mère d'égo. La mère d'égo est morte en 1992 à l'âge de 89 ans. Elle était autonome et vivait seule chez elle.

Autour du travail

Égo a commencé à travailler à temps plein à 19 ans et on ne sait quand elle a fait ses études universitaires. Avant d'avoir son enfant, elle a été secrétaire juridique 4 ans, préposée au service des hypothèques 2 ans et recherchiste dans une firme comptable 5 ans. À la naissance de son enfant, elle a arrêté de travailler durant 3 deux ans. De 32 à 44 ans, égo a été coordonnatrice au service de la recherche dans une firme comptable 6 ans et conseillère en ressources humaines 8 ans. À 45 ans, elle s'est lancée à son compte comme conseillère en dotation et recrutement, ce qu'elle fait toujours.

Périodes difficiles

Égo a vécu trois périodes difficiles. Il y a d'abord eu son divorce en 1984 où elle a reçu de l'aide morale de deux de ses sœurs, de sa belle famille et d'une amie. Ensuite, il y a eu la rupture d'avec son deuxième conjoint en 1993 où elle fut moralement soutenue par une amie. Enfin, elle a vécu de l'insécurité financière au moment de se lancer en affaire en 1997-99. Elle a alors été quelques mois sur l'assurance chômage et a participé à une formation d'aide à l'entrepreneuriat.

En quoi cette personne est intéressante pour une entrevue qualitative et quelle porte d'entrée privilégier

Je crois que la porte la plus intéressante est sa conciliation travail famille surtout compte tenu du fait qu'elle est monoparentale et qu'elle est à son compte depuis 7 ans.

Annexe 3 : Description socio-démographique des personnes rencontrées

Comme nous l'avons précisé dans le chapitre méthodologique, les répondants de l'enquête de Biographies et Solidarités au Québec devaient répondre à quatre caractéristiques spécifiques. En 2004, ils devaient

- être âgés entre 50 et 70 ans;
- résider sur l'île de Montréal;
- être nés au Québec;
- le français devait être la langue parlée le plus souvent à la maison.

Les deux derniers critères permettent de s'assurer de l'homogénéité de l'échantillon puisqu'il nous aurait été impossible, de contrôler les effets de différentes appartenances socio-linguistiques sur nos variables.

Rappelons que l'échantillon du volet quantitatif est constitué de 502 personnes et qu'il a été redressé en fonction du recensement de 2001 sur les variables suivantes :

- le sexe
- l'âge
- le statut matrimonial au moment de l'enquête
- le plus haut diplôme obtenu

La fin du questionnaire : la demande de rencontre

Comme nous l'avons mentionné dans le chapitre méthodologique, à la fin du questionnaire, nous demandions à chaque enquêté s'il accepterait éventuellement de revoir un membre de l'équipe pour un entretien plus libre sur le même sujet. Parmi les 502 personnes, 398 ont accepté (229 femmes et 169 hommes). Ces donc parmi celles-ci que nous avons sélectionné les personnes rencontrées dans le volet qualitatif.

Entre le 10 août 2007 et le 29 octobre 2009, 24 personnes, préalablement interrogées dans le volet quantitatif, ont donc été rencontrées pour des entretiens qualitatifs ainsi que deux personnes qui n'avaient pas répondu au questionnaire quantitatif.

Sexe, âge, situation conjugale et statut matrimonial.

Parmi les 26 personnes rencontrées, le tiers environ (18) sont des femmes tandis que 8 sont des hommes. Elles ont entre 48 et 71 ans en 2004. Dix-sept personnes sont mariés ou remariées (7 hommes et 10 femmes) 5 femmes sont séparées ou divorcées, trois femmes sont célibataires et un homme est veuf. La plupart des hommes (7) ainsi qu'un peu plus du tiers (11) des femmes vivent en couple.

Scolarité, situation professionnelle et revenu familial

Quinze enquêtés ont un diplôme universitaire (10 femmes et 4 hommes). Cinq personnes ont un diplôme secondaire (4 femmes et 1 homme) tandis que 6 personnes ont un diplôme post-secondaire non

universitaire ou un diplôme d'une école professionnelle (3 femmes et 3 hommes).

La situation professionnelle des personnes rencontrées (en 2004) était la suivante : parmi les femmes, 6 enseignantes (dont 3 sont à la retraite), une infirmière, une aide familiale (à la retraite), une psychologue (à la retraite), une traductrice, une assistante de recherche (à la retraite), une agente au service à la clientèle, une directrice des communications (à la retraite), une analyste en gestion des ressources humaines, 3 femmes au foyer et une femme sur le bien-être social . Du côté des hommes, il y a un analyste conseil, un cadre du secteur bancaire, un cadre du secteur aéronautique, un chercheur en physique et économie, un contracteur, un technicien en informatique (au chômage), un réparateur de machine à coudre et un chauffeur. Aucun d'entre eux n'est à la retraite en 2004.

En ce qui concerne leur revenu annuel, 8 femmes et 4 hommes l'ont estimé à plus de 75.000 dollars tandis que 4 femmes l'ont estimé à moins de 20.000 dollars. Les dix autres personnes (6 femmes et 4 hommes) l'ont estimé entre ces deux tranches.

Lieux de naissance et de résidence

Toutes les personnes rencontrées sont nées au Québec et la moitié (13) sont nées à Montréal. Trois personnes sont nées dans la Capitale Nationale, deux en Montérégie, une personne est née en Abitibi, une personne sur la Côte Nord, une à Laval, une en Mauricie, une dans Lanaudière, une dans le Centre du Québec, une au Saguenay et enfin une dans les Chaudières Appalaches.

Toutes les personnes rencontrées résident sur l'île de Montréal.
Voici leur arrondissement de résidence.

Tableau 14 : Arrondissement de résidence des répondants

	<i>Effectifs</i>
2. Anjou	1
3. Beaconsfield – Baie d'Urfé – Saint Louis	2
4. CDN - NDG	3
11. Île Bizard - St Anne de Bellevue - St Geneviève	1
12. Mercier - Hochelaga Maisonneuve	3
13. Montréal Nord	3
15. Outremont	1
17. Plateau Mont Royal - Mile End	4
19. Rivière prairies - Pointe trembles - Trétrauville - Mtl Est	1
20. Rosemont - Pte Patrie - Pte Italie	1
22. St Léonard - Longue pointe	1
24. Verdun - Ville Emard - Ile sœurs - St Henri - Pte St Charles	1
25. Ville Marie - U Concordia - Centre Sud - Centre ville – Vieux	1
26. Villeray - St Michel - Parc extension	2
27. Westmount	1
Effectifs	26

Source : Biographies et Solidarités familiales au Québec, volet qualitatif.

Annexe 4 : Grille d'entrevue

BIOGRAPHIES ET SOLIDARITÉS FAMILIALES

- **Faire raconter les événements – Questionner en profondeur sur le réseau et penser à la culture familiale.**
- Pour commencer faire le point sur l'évolution de la situation d'Ego depuis notre dernière rencontre. Naissance(s), décès, séparation(s), divorce(s), déménagement(s)....
 - Nous sommes venus vous rencontrer il y a quatre ans. Est-ce que depuis, il y a eu de grands changements ?

Nous vous avons rencontré il y a quelques années et nous avons discuté de votre parcours de vie. Nous aimerions aujourd'hui compléter et enrichir ce que vous nous aviez dit.

Pour commencer, pourrait-on revenir plus précisément sur..... (Accent de départ).

<p>LES RELEVAILLES</p> <p>Pouvez-vous me raconter</p> <p>Pour votre mère G -1</p> <p>Pour vous en tant qu'aidé G 0</p> <p>Pour vos enfants G 1</p> <p>Pour d'autres personnes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment cela s'est passé? <p>Faire parler ego autour des différentes aides formelles et informelles possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soins à la mère - soin de l'enfant - repas - garde des autres enfants - ménage - course - contact (écoute) - Références – informations <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi cela s'est passé ainsi? 	<p>Penser aux aspects normatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que cette aide a été offerte dans le cadre d'une entente précise (je t'aide car je n'ai pas été aidé, je t'aide car..) • Que s'est-il dit autour de cette aide? • Ego ne reçoit pas d'aide ou n'a pas offert d'aide: Pourquoi? 	<p>Poser des questions autour de</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aide reçue - l'aide attendue - l'aide demandée - l'aide refusée - l'aide offerte
---	--	---	---

<p>LA GARDE D'ENFANT</p> <p>Pouvez-vous me raconter</p> <p>Pour ego G 0</p> <p>Pour vos enfants G 1</p> <p>Pour vos petits-enfants G</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Comment cela s'est passé? <p>Faire parler ego autour des différentes aides possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> - Garde long termes - Garde court termes - Avant l'entrée à l'école - Pendant les vacances - Pendant les maladies - Au retour de l'école <ul style="list-style-type: none"> • Pourquoi cela s'est passé ainsi? 	<p>Penser aux aspects normatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que cette aide a été offerte dans le cadre d'une entente précise (je t'aide car je n'ai pas été aidé, je t'aide car..) • Que s'est-il dit autour de cette aide? • Ego ne reçoit pas d'aide ou n'a pas offert d'aide: Pourquoi... 	<p>Poser des questions autour de</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aide reçue - l'aide attendue - l'aide demandée - l'aide refusée - l'aide offerte
--	---	---	---

<p>AU SUJET DES PÉRIODES DIFFICILE DE EGO :</p> <p><i>Reprenons les une à une</i></p> <p>Ruptures conjugales</p> <p>Pertes d'emploi</p> <p>Maladies</p> <p>Autre(s)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Que se passe-t-il? Quels sont les problèmes rencontrés? <ul style="list-style-type: none"> - Problèmes psychologiques - Problèmes d'argent - - <ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous reçu de l'aide? • Pourquoi cela s'est passé ainsi? 	<ul style="list-style-type: none"> • Ego ne reçoit pas d'aide : Pourquoi... 	<p>Poser des questions autour de</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aide reçue - l'aide attendue - l'aide demandée - l'aide refusée - l'aide offerte
--	--	--	---

<p>PARENTS ÂGÉS</p> <p>Pouvez-vous me raconter:</p> <p>Pour vos parents G -1</p> <p>Pour vous en tant qu'aidant G 0</p> <p>Pour vous en tant qu'éventuel aidé G 1</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Comment cela s'est passé? ● Comment vous êtes vous organisé? <p>Faire parler ego autour des différentes aides possibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ soin du parent ○ repas ○ voyage ○ ménage ○ course ○ contact (écoute) ○ frais de placement en institution <ul style="list-style-type: none"> ● Pourquoi cela s'est passé ainsi? ● Avez-vous une idée de la manière dont les choses se dérouleront pour vous si vous êtes en perte d'autonomie? 	<ul style="list-style-type: none"> ● Qui décide? Et pourquoi? (qui est l'aidant principal) <p>Attention particulière portée aux conflits et aux moments où les décisions sont prises.</p>	<p>Poser des questions autour de</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'aide reçue - l'aide attendue - l'aide demandée - l'aide refusée - l'aide offerte
---	--	--	---

Annexe 5 : Consignes pour la prise de contact

Contexte des entretiens et rappels

Lors de l'enquête par questionnaire, nous avons proposé aux personnes soit de les rencontrer chez elles, soit de les rencontrer à l'université contre un dédommagement de 30 dollars. Dans le cas de l'entrevue, nous n'avons, a priori, pas de budget pour les rencontres. D'après certains enquêteurs, dans certains cas, les personnes qui ont préférées nous rencontrer à l'université venaient, en partie, pour l'argent. Ce ne sont donc pas, a priori, les meilleures entrevues à faire. Donc, choisir de préférence des personnes qui ont été rencontrées chez elles.

Si la personne veut être rencontrée ailleurs qu'à son domicile, il faut faire attention à choisir un lieu sans trop de bruits de fond pour l'enregistrement.

Il faut, en première lecture, s'inspirer des « fiches synthèse ».

Pour la prise de contact, le nom de l'enquêteur qui a rencontré la personne se trouve sur le questionnaire, cela permet une approche plus « personnalisée ».

Attention : pour ne pas que les personnes ne se sentent stressées par ce qu'elles nous avaient rapportées lors du premier entretien, nous avons pris la décision de ne pas prendre le questionnaire lors de l'entrevue, mais uniquement les notes prises par chacune d'entre nous.

Prise de contact :

Avant la prise de contact, voir dans le questionnaire une porte d'entrée « neutre » si jamais la personne nous demande pourquoi on l'a sélectionnée.

Bonjour. Mon nom est ... et je travaille pour le département de sociologie de l'université de Montréal. Est-ce que vous vous rappelez avoir reçu, chez vous, il y a un peu plus de trois ans, (nom de l'enquêteur) pour une enquête autour de votre réseau familial ?

Dans votre questionnaire, nous avons relevé des éléments qui sont intéressants à approfondir et, à l'époque, si vous vous souvenez, vous étiez prêt à nous rencontrer à nouveau pour un entretien plus approfondi. Voici donc pourquoi je vous appelle aujourd'hui : l'enquête poursuit son court et nous aimerions vous revoir pour discuter plus largement autour de votre parcours de vie. Êtes-vous encore disposé à ce que nous nous rencontrions à nouveau ? L'entrevue anonyme prendrait environ une heure et demie et serait enregistrée sur magnétophone.

Annexe 6 : Exemple de résumé de questionnaire

Questionnaire 208

On est venu vous rencontrer il y a quatre ans. Est-ce que depuis, il y a eu de grands changements ?

Normand Chouinard
54 ans (1954).
Vice président dans le secteur bancaire
Maîtrise en psychologie et MBA
Vit à Montréal. Né sur la Côte-Nord

Marié à 29 ans. Toujours marié. Deux conjointes avant le mariage.

Sa femme Lise est professeur suppléant avec un DEC en technique administrative.

Enfants – petits enfants

3 enfants avec sa femme

Jim : 24 ans. À l'époque, était au Cégep. Corésidence.

Frédéric : 23 ans. À l'époque, était au Cégep. Corésidence

Fabien : 18 ans. À l'époque, était en secondaire 1. Corésidence

Est-ce qu'ils sont encore aux études ?

Est-ce qu'ils sont encore à la maison ? Si non, fréquences de visites et de téléphone ? Lieux de résidence ? Choix du lieu de résidence ?

Est-ce qu'il y a de nouveaux petits enfants ? Si oui, aide aux relevailles, garde ?

Parents

Père (Michel) : (à l'époque, était encore en vie (82 ans si en vie). Autonome, vit chez lui avec sa femme. 8 FS; 2 visites par année et 2 appels par mois. Menuisier (construisait des maisons).

Mère (Carole) (à l'époque, était encore en vie (85 ans si en vie). Autonome, vit chez elle avec son mari. 11 FS; 2 visites par année et 2 appels par mois. Enseignante au primaire.

Ils vivent à où ?

***Est-ce que la situation a changée ? Comment ?
Fréquence des visites, des téléphones ? Aide du CLSC pour qu'ils
puissent rester à la maison ? Est-ce que vos frères les rencontrent
? À quelle fréquence ?***

Si les parents sont encore en vie, à Montréal, peut-on les rencontrer ?

***Avez-vous connus vos grands-parents ? Est-ce que vous pouvez
nous en dire un peu sur leur vieillesse ?***

Maternels : 11 enfants : ont-ils eu de l'aide de votre mère ? de ses
frères et sœurs ?

Paternels : 8 enfants : ont-ils eu de l'aide lors de leur vieillesse ?

Beaux-parents – belle famille

Beau-père décédé en 1972. ***Circonstances ? Etiez-vous proche ?
Donniez-vous de l'aide ? Comment cela s'est passé ?***

Belle-mère encore en vie. Six enfants.

***Vit-elle encore ? Où ? Autonome ? En institution Etes-vous proche
? Est-ce que les FS aident ? Comment la mère a vécu le décès du
père ? Aide pour les courses, repas, papiers administratifs,... ?***

Fratric

Ainé de la famille, il a trois frères et 7 neveux-nièces.

Donald : électrotechnicien. 2 enfants. Habite au Saguenay. Téléphone 2
fois par an. Seul frère non cité comme proche.

Antoine : travailleur social. Directeur de centre de la santé. Habite sur la
rive Sud de Montréal. Rencontre 2 fois par an. Téléphone 2 fois par an.
Cité comme proche

Charles : Gestionnaire réseau Hydro-électrique. Habite sur la rive sud
de Montréal. Rencontre 2 fois par an. Téléphone 2 fois par an. Cité
comme proche

***Avez-vous des arrangements avec vos frères par rapport à votre
mère ?***

***Vous n'avez pas beaucoup de contacts avec votre fratrie. Pourriez-
vous dire pourquoi ?***

Aide à la naissance et enfance d'Ego et FS

Aide des sœurs du père d'ego (se sont relayées pour ménage, repas, ...). ***Pas d'aide de la mère de la conjointe ?***

Pour les deux premiers, la mère gardait les enfants. Occasionnellement, une sœur du père gardait.

Pour André et Claude, il y avait une bonne à la maison pour s'occuper des enfants.

Pourquoi cette belle-sœur ? Est-ce que vous diriez qu'il y plus de présence de la famille de votre père que de votre mère ?

Aide à la naissance des enfants d'ego

Pour les trois enfants : la grand-mère paternelle. ***(la mère d'ego ? ou sa grand-mère ?)*** venait pour aider au ménage et aux repas.

La femme d'ego gardait les enfants. ***Elle a arrêté de travailler ?*** Ego gardait occasionnellement.

Aide à la naissance des petits-enfants

S'il y a des petits-enfants : Avez-vous gardé ? Aider ? Avez-vous, vous ou votre femme, pris des congés ?

Périodes difficiles

Aucune

Trajectoire résidentielle

Né à Baie Comeau. Déménagement à Montréal à 19 ans et, après une année en résidence, fait trois années de colocation et 6 années seul. S'installe ensuite avec sa femme. Partent à Toronto pendant 6 ans. Reviennent à Montréal. Vit avec elle et ses trois enfants.

Trajectoire professionnelle

Bac en psycho. Travaille dans une banque de 22 à 35. D'abord aux ressources humaines puis au financement en commerce international. Retourne faire un MBA avec une bourse de son employeur de 35 à 37 ans. Ensuite change de banque et est engagé comme directeur des

ressources humaines puis vice président administration puis vice président international.

Les personnes importantes

Enfance : père et mère pour la stabilité

Adolescence :
Idem

Jeune adulte :
Prof d'université : instruction

Vie adulte :
Lise, sa conjointe pour l'amour et la stabilité

Le cercle des proches

Côté famille : Son épouse, ses parents, ses fils, ses deux frères, sa belle-mère et ses belles-sœurs.